This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 493066

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
162
.R363
V.15-16

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

Seizième volume.

2e TRIMESTRE 1852. — 3e TRIMESTRE 1852.

REIMS

P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

BRISSART-BINET LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE.

—

MDCCCLII.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1851-1852.

—

N° 1. — 2e *Trimestre* 1852.

SCIENCES.

—

Communication de M. Laubréaux,

Vétérinaire à Beaumont-sur-Vesle.

—

MONSTRUOSITÉ OBSERVÉE SUR L'ESPÈCE OVINE.

—

Un cas assez rare de monstruosité s'est présenté à mon observation, le 30 décembre 1851, dans les bergeries de M. Haizet-Bertrant, propriétaire à Beaumont-sur-Vesle (Marne).

Cette monstruosité consiste dans la présence de deux agneaux morts-nés (sexe féminin), venus à terme, accolés l'un à l'autre par leur partie antérieure, depuis l'ouverture ombilicale, qui est commune pour les deux sujets, jusqu'à l'extrémité d'une seule tête qui présente des anomalies remarquables,

Digitized by Google

tant sous le rapport extérieur, que sous le rapport anatomique.

État extérieur des deux sujets.

Pour se faire une juste idée de l'état extérieur de ces deux sujets, il me paraît utile de faire deux divisions, en prenant l'ouverture ombilicale pour point de départ. Dans la première, je décrirai les parties postérieures à cette ouverture ; dans la seconde, les parties antérieures.

1° Première division. — *Parties postérieures à l'ouverture ombilicale.*

De l'extrémité inférieure de cette ouverture, naît la séparation des deux agneaux, qui, du reste, ne présentent rien de bien remarquable : chez chacun d'eux on distingue très bien les mamelles, la vulve; la queue, de grandeur normale, est bien attachée ; les membres postérieurs sont démesurément longs.

2° Deuxième division. — *Description de l'ouverture ombilicale. Parties antérieures à cette ouverture.*

1° L'ouverture ombilicale, très large, laisse sortir un cordon placentaire double, ainsi que plusieurs circonvolutions d'intestin grêle.

Ici commence la monstruosité : les deux thorax se confondent longitudinalement et un peu obliquement par leur partie antérieure, de manière à faire soupçonner l'existence d'une seule cavité thorachique. Ils sont pourvus chacun de deux membres antérieurs qui se touchent avec ceux du thorax opposé par leur articulation scapulo-humérale, pour se replier ensuite sur leur tronc respectif.

Normalement attachés aux parois costales, ces membres ne présentent de particulier que leur peu de longueur comparée à celle des membres postérieurs.

Digitized by Google

Région cervicale.

A partir de la première côte, les deux colonnes cervicales se rapprochent, marchent parallèlement sous la même enveloppe tégumentaire pour aller se fixer à une tête commune qui présente les caractères extérieurs suivants.

Caractères extérieurs de la tête.

Ici encore je ferai deux divisions : une division faciale qui s'étendra jusqu'au niveau des oreilles, et une division occipito-pariétale qui comprendra les parties postérieures de la tête.

1° Première division. — *Partie faciale* ou *facies antérieur.*

La partie faciale du frontal est très rétrécie entre les deux orbites qui se touchent presque par leur périphérie. Les deux cavités orbitaires contiennent chacune un globe oculaire normal pourvu de toutes ses annexes. Le nez, qui ne présente qu'une seule ouverture nasale, est déjeté de côté, ainsi que la mâchoire supérieure ; la mâchoire inférieure offre une déviation inverse, de sorte qu'il y a un véritable chevauchement d'une mâchoire sur l'autre ; les oreilles, de grandeur naturelle, sont bien plantées. Jusqu'ici, comme on le voit, rien de bien remarquable.

2e division. — *Partie occipito-pariétale* ou *facies postérieur.*

Si maintenant on examine la partie postérieure de cette tête, on remarque un œil unique implanté dans l'occipital. Cet œil, dont le rebord orbitaire est très saillant, est d'un tiers plus petit que ceux du facies antérieur ; il contient un globe oculaire

Digitized by Google

pourvu, lui aussi, de toutes ses annexes; il est situé sur le plan médian.

Latéralement à cet orbite, à deux centimètres environ et de chaque côté, on remarque deux oreilles de grandeur normale. Au dessous de cet œil, à un centimètre environ et sur le plan médian, se rencontre une petite ouverture, ovale verticalement, laissant sortir une petite langue retenue au fond de cette ouverture par un filet fibreux.

La mâchoire supérieure est atrophiée ainsi que les cavités nasales. Ce qu'il y a de curieux, c'est la présence d'une mâchoire inférieure pouvant se mouvoir en tous sens, et dont l'extrémité antérieure vient en se recourbant fermer l'ouverture buccale.

Je me résume en disant que le cas qui fait l'objet de cette observation, peut se définir ainsi, en le considérant sous son aspect extérieur :

Monstruosité consistant dans la présence de deux agneaux (sexe féminin), séparés jusqu'à l'ouverture ombilicale, réunis par leur partie sternale, ayant pour eux-deux une seule tête sans suture palpable, munie de deux facies. Ces deux facies offrent l'aspect d'un cyclocéphale incomplet, greffé sur la partie postérieure d'une tête qui ne s'écarte du type de l'espèce que par des déviations de direction, et par l'absence d'une seconde ouverture nasale.

Anatomie.

Je suivrai pour l'anatomie un ordre inverse à celui qui m'a servi à décrire l'état extérieur des deux animaux.

Digitized by Google

Je procéderai donc 1° par la tête ;
2° par les organes respiratoires ;
3° par les organes digestifs.

Tête. — Si on enlève les téguments de la tête, et qu'on veuille encore la considérer dans l'ordre que nous avons suivi jusqu'ici, nous aurons à considérer ce qui suit !

Facies antérieur. — Les pariétaux sont fort bombés, les conduits auditifs s'ouvrent directement dans la portion pétrée du temporal :

La table frontale interorbitaire est réduite aux 4/5 de sa largeur normale. Les deux cavités orbitaires contiennent deux globes oculaires recouverts par la conjonctive et le corps clignotant ; si on les extrait de leurs orbites, on reconnaît qu'ils sont enveloppés par leurs muscles moteurs, qui, eux-mêmes, enveloppent le nerf optique jusqu'à son entrée dans la sclérotique ; si, enfin, on veut ouvrir le globe oculaire, on reconnaît qu'aucun des organes essentiels de la vue ne fait défaut.

Après avoir enlevé la lame cartilagineuse étroite qui forme le sus-nasal, on ne remarque qu'un seul conduit nasal qui se rend directement dans l'arrière-bouche ; la lame criblée et la lame feuilletée de l'ethmoïde manquent complètement.

L'articulation du maxillaire inférieur avec le temporal se fait dans les conditions normales. Le trou sus-maxillaire n'existe pas plus que la branche nerveuse de la cinquième paire, à laquelle il sert de conduit.

En écartant les mâchoires, on aperçoit une langue bien conformée et le voile du palais ; puis, sur le bord antérieur du maxillaire inférieur, les incisives sont prêtes à sortir de leurs alvéoles.

Digitized by Google

Facies postérieur. — Si on examine avec soin le facies postérieur de cette tête, on constate ce qui suit :

Sur le plan médian, à un centimètre environ de son articulation avec les pariétaux, et au moment où il se recourbe pour aller s'articuler avec l'atlas, l'occipital présente une ouverture orbitaire taillée dans son épaisseur, dont le sommet se dirige dans la partie postérieure du cerveau : le rebord osseux de cet orbite est très saillant.

Cette cavité orbitaire contient un globe oculaire unique, d'un tiers plus petit que ceux du facies antérieur, recouvert par la conjonctive et le corps clignotant. Si on l'extrait de son orbite, on voit qu'il est enveloppé par les muscles moteurs qui s'attachent au fond de l'orbite. Le trou optique fait défaut, ainsi que le nerf optique.

Incisé dans son diamètre transversal, ce globe oculaire ne contient que l'iris et la choroïde : il est entièrement rempli d'un liquide aqueux. Le cristallin, la membrane hyaloïde, le corps vitré et la rétine, manquent complètement.

Chose particulière : quoique on ne puisse constater la présence de la rétine, on voit la choroïde adhérer à la sclérotique par un point circulaire situé à l'endroit où le nerf optique pénètre normalement dans cette dernière membrane.

Latéralement, et un peu plus bas que l'orbite, on voit les deux conduits auditifs qui viennent se terminer en cul-de-sac sur le rebord orbitaire Immédiatement sous cet orbite, on rencontre l'ouverture buccale, qui n'a pour tout élément osseux que le maxillaire inférieur qui vient se fixer par deux liga-

Digitized by Google

ments fibreux au rebord orbitaire. Sur le bord antérieur, on aperçoit la pulpe dentaire des incisives.

Si on sépare la tête du cou, on remarque deux trous occipitaux situés latéralement et s'adossant aux apophyses styloïdes de l'occipital, qui lui-même se recourbe sur le plan médian sans solution de continuité, pour se confondre avec l'apophyse basilaire.

Cavité crânienne.

Après avoir enlevé la voûte osseuse du cerveau, on rencontre immédiatement au dessous la dure-mère, puis l'arachnoïde, qui contient une quantité considérable de sérosité, au point qu'il ne reste de la masse cérébrale que les pédoncules du cerveau et les couches optiques. De celles-ci se détachent les deux nerfs optiques qui, après avoir formé le chiasma, vont se rendre par les deux conduits optiques dans les deux globes oculaires du facies antérieur. Impossibilité complète de distinguer un seul rudiment des couches olfactives qui, du reste, n'auraient pas d'enfoncement ethmoïdal pour se loger.

Postérieurement et latéralement, l'occipital forme de chaque côté un enfoncement logeant un cervelet qui se continue avec les pédoncules du cerveau. De ces deux cervelets, qui, du reste, sont entiers, le plus gros appartient au cyclope. Ces deux organes se continuent postérieurement avec la moëlle épinière qui est logée dans la colonne cervicale qui correspond à l'un ou l'autre des deux sujets.

Rien autre chose de remarquable, si ce n'est une division médiane et transversale de la cavité crânienne par un léger rebord de la dure-mère.

Digitized by Google

Voies respiratoires.

L'idée que j'avais émise d'une seule cavité thoracique en considérant les deux sujets sous leur aspect extérieur, se trouve entièrement confirmée par l'inspection anatomique.

Les côtes d'un thorax se soudent avec celles du thorax opposé par deux sternum latéraux, si toutefois on veut qualifier de ce nom des cartilages costaux qui se soudent entre eux. Si on ouvre cette cavité, on remarque qu'elle est séparée en deux parties par un vaste médiastin qui s'étend d'une colonne vertébrale thoracique à celle du thorax opposé. Chacune de ces deux parties contient un appareil pulmonaire et circulatoire.

De ces deux appareils, l'un, le plus petit, appartient au cyclope dont la trachée, dépourvue de pharynx et de larynx, fait continuité au filet fibreux de la langue.

Le second, bien conformé, faisant continuité à une trachée pourvue d'un pharynx et d'un larynx, appartient au second sujet. De chacun des deux cœurs émane l'appareil circulatoire, qui va se distribuer dans les divers organes du sujet auquel il appartient.

Organes digestifs.

Nous n'avons à considérer qu'un seul œsophage : le cyclope en est entièrement dépourvu. Cet organe, émanant du pharynx du sujet le mieux conformé, descend entre les deux colonnes cervicales, pénètre dans la cavité thoracique, passe, soutenu qu'il est par le médiastin, entre les deux cœurs, traverse le diaphragme dans la partie médiane et par une ouverture spéciale, pour de là s'insérer à un rumen unique pour les deux sujets.

Digitized by Google

Ce rumen ne présente rien de bien remarquable ; il contient peu de mucosités.

Chose remarquable : si on prend la caillette au pylore, on est frappé d'étonnement en voyant qu'elle se bifurque pour donner naissance à deux duodenum, qui ont pour accessoires chacun un foie. Après avoir entremêlé ses circonvolutions, ce double appareil intestinal se sépare pour former la portion rectale chez chacun des deux sujets. L'appareil génito-urinaire, particulier à chacun des deux individus, ne présente rien de remarquable.

De tout ce qui précède, il résulte que ces deux monstres accolés l'un à l'autre vivent tantôt d'une vie commune, tantôt d'une vie propre à chacun d'eux. Ainsi, 1° présence d'un seul cerveau ; 2° existence de deux cervelets ; 3° appareil respiratoire et circulatoire propre à chaque individu ; 4° rumen, estomacs propres à un seul individu ; 5° appareil intestinal propre à chaque individu.

Quant aux déductions à tirer de cette observation, je ne m'en occupe pas, laissant aux embryologistes le soin de remonter à la source de ces aberrations de la nature.

En parcourant la nomenclature tératologique de M. Geoffroy Saint-Hilaire, il est facile de reconnaître que le monstre qui est le sujet de l'observation ci-dessus, fait partie de la famille des monstres doubles syscéphaliens.

En étudiant bien les différences qui existent entre les trois genres (Janiceps, Iniope, Synote) que comporte cette famille, on est amené à ranger le monstre double syscéphalien dont il est question dans le genre Iniope.

Rares chez l'espèce humaine, les Iniopes sont plus rares chez les animaux.

Meckel et Gurlt en ont observé deux cas chez le mouton.

Digitized by Google

Communication de M. Ed. de Barthélemy,

Membre correspondant.

—

ESSAI

SUR LES ABBAYES DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

—

PREMIÈRE PARTIE.

DIOCÈSE DE CHALONS (ancien).

—

Les vieux monuments n'existent plus qu'en petit nombre : bientôt peut-être ils auront tous disparu. Quelques-uns cependant se sont conservés à la faveur d'une appropriation spéciale ou par les soins d'un propriétaire intelligent, ami des antiquités, mais c'est là malheureusement l'exception ; le plus souvent nul n'y prend garde, et l'on passe avec indifférence près des plus belles ruines, près des monuments les plus historiques. Seulement çà et là se rencontrent des connaisseurs, de vrais archéologues, — titre si mal compris et usurpé par tant de personnes, faute de mieux, — gens dont le bonheur est de rechercher les vieilles choses et de les mettre au grand

Digitized by Google

jour. Ceux-là aiment à voir les ruines se dresser fièrement au dessus de la plaine ; ils se plaisent à les visiter, à leur demander de quels faits elles ont pu être les théâtres, par quels seigneurs illustres elles ont été habitées, à quels ordres fameux elles ont appartenu, ils épèlent avec bonheur le mot à demi effacé de quelques enigmes ignorées. J'avoue que, sans prétendre le moins du monde en avoir le droit, j'appartiens à cette classe d'individus qui ne peuvent passer près d'un antique édifice sans ressentir une certaine émotion, sans éprouver le désir de fouiller dans sa vie passée et de le ressusciter pour un moment aux yeux de tous. C'est ce qui m'a donné la pensée, présomptueuse si l'on veut, de parler dans cette étude de tous les riches monastères qui couvraient notre pays, et dont quelques débris seuls marquent aujourd'hui l'emplacement.

Le département de la Marne est un de ceux qui renfermaient le plus grand nombre d'établissements religieux, ce qui s'explique par la foi d'abord, qui a toujours été si forte en Champagne, et ensuite par la richesse des comtes de Champagne et de leurs barons, comme ceux de Dampierre, de Baye, de Châtillon, de Coucy, de Rozoy, d'Arzillières, de Garlande, de Conflans, etc. Jadis les seigneurs aimaient à construire de vastes édifices attestant à la fois de leur religion et de leur puissance, flattant en même temps leur piété et leur orgueil. Souvent aussi, à leur lit de mort ou dans de grandes maladies, la parole sévère des moines venait les tirer de l'espèce d'enivrement où les guerres et les courses lointaines avaient jeté leur esprit, et, dans ce moment suprême, ils rendaient ce qu'ils avaient

Digitized by Google

pu prendre aux abbayes et en dotaient de nouvelles(1).

La partie de la Champagne formant aujourd'hui le département de la Marne, contenait, en 1789, vingt-huit abbayes d'hommes, huit de femmes, un grand nombre de prieurés, cinq commanderies de Malte, plus de vingt-quatre couvents, et était comprise dans les diocèses de Châlons, de Reims, de Soissons et de Troyes (2).

Je vais d'abord m'occuper des abbayes faisant autrefois partie de l'ancien diocèse de Châlons, et dont les emplacements sont compris dans les limites du département. Il s'en trouve en effet plusieurs enclavées dans la Haute-Marne : Saint-Urbain de Joinville, fondée au IXe siècle par l'évêque de Châlons, Erchanraüs, et le roi Charles le Chauve ; Montiérender, dont la création remonte à l'époque mérovingienne, et dont le premier abbé fut saint Berchaire, fils d'un duc d'Aquitaine. Dans la Meuse : Beaulieu, qui avait titre de comté, commandait à dix-huit villages, avait de remarquables prérogatives, droits de bailliage et de gruerie.

Un autre chapitre traitera des diocèses de Troyes et de Soissons pour ce qui nous regarde ; enfin, je m'occuperai des monastères Rémois, bien qu'ils aient été les objets de nombreuses et savantes études, sur lesquelles il est assez hardi de revenir.

Il me reste à présent à dire quelques mots pour éclairer à l'avance certains faits qui pourraient paraître difficiles à s'expliquer tout d'abord. Les abbayes étaient de trois sortes : celles qui étaient chefs d'ordre et dont un grand nombre d'autres dépendaient ; celles qui exerçaient une autorité supérieure sur d'autres sor-

Digitized by Google

ties d'elles ; et enfin ces dernières qui reconnaissaient cette suprématie et se disaient filles de ces abbayes. Dans les premiers temps les moines élisaient eux-mêmes leurs abbés et n'étaient soumis ensuite qu'à demander la confirmation de leur choix à l'évêque diocésain, puis au roi : ou au roi seulement, si l'abbaye, comme celle de St-Pierre-aux-Monts de Châlons, ne relevait que de la couronne ; elle portait alors le titre d'abbaye royale et ses abbés devaient recevoir l'investiture et la crosse des mains du roi : ils se trouvaient sous son entière dépendance, lui fournissaient des hommes de guerre et disaient dans la cérémonie de l'hommage : « Sire, je deviens votre » homme lige et vous promets loyauté jusqu'à la » mort (3). » Dans certaines localités on consultait les seigneurs ou le peuple sur le choix, puis par la suite il se forma deux grandes classes d'abbés : *réguliers*, quand ils réunissaient l'autorité spirituelle et temporelle, *commendataires*, quand ils n'avaient que le titre et une partie seulement des revenus ; l'autorité était dans ce cas exercée dans le monastère par un prieur claustral, qui était de fait le véritable abbé, l'autre n'ayant ni puissance, ni juridiction. Pendant un temps on donna ces commandes même à des laïcs, mais les papes intervinrent, et quand un laïc était choisi, le souverain Pontife ne le confirmait qu'à la charge d'entrer dans les ordres. Depuis le concordat de François Ier et du pape Léon X, les abbés commendataires furent nommés par le roi et pourvus par des bulles de Rome.

Pendant les premiers temps du moyen-âge, on rencontre fréquemment dans les chroniques la mention de monastères doubles d'hommes et de femmes :

Digitized by Google

cet usage commence à s'effacer au XIIIe siècle et disparaît complètement au siècle suivant. Dans notre département, on en trouve des exemples à Nesle, à Ulmoy, à Andecy, etc. Desguerrois, l'historien Troyen, explique ainsi ce rapprochement bizarre des religieux et des religieuses. Il dit que plusieurs moines, mariés d'abord et voulant ensuite se retirer du monde, se séparaient de leurs femmes d'un mutuel consentement ; animées d'un même sentiment, leurs femmes avaient une maison à part où les hommes n'entraient pas, et même quelquefois elles avaient une chapelle dans leur couvent pour réciter les offices divins qui ne nécessitaient pas la présence des prêtres. Le plus souvent ces monastères doubles n'avaient qu'une seule église avec laquelle ils communiquaient par des souterrains, comme on en voit encore des traces à Nesle.

Quatre ordres se partageaient en 1789 les abbayes renfermées dans les limites du département de la Marne. D'abord le plus riche, celui des Bénédictins, qui remplissait l'Europe de ses monastères et des admirables travaux de ses moines, institués au VIe siècle par saint Benoît ; les Bénédictins surent dès cette époque s'occuper à la fois des exercices de piété, de la culture de la terre, de l'enseignement du peuple et des travaux historiques. L'ordre se divisa en plusieurs congrégations, celle de Montcassin, en Italie ; en France, celles de Cluny (910), de Saint-Vanne, de Verdun (1600), et de Saint-Maur (1627), à laquelle les deux précédentes furent subordonnées et dont le chef-lieu était Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Dans les campagnes, les Bénédictins étaient connus sous le nom de moines noirs à cause de la couleur de leurs vêtements, comme les Dominicains

Digitized by Google

étaient nommés moines blancs, les Templiers moines rouges, etc. Les religieux portaient tous le titre de Dom, en signe de la noblesse de leur ordre (4).

L'ordre de Citeaux ou des Bernardins, émané de celui de saint Benoît, établi d'abord par Robert de Malène en 1098, et définitivement constitué par saint Bernard ; il a fourni quatre papes. Le chef-lieu était à Citeaux, près de Dijon. Les femmes y étaient admises.

L'ordre des chanoines de saint Augustin existant dès le VIII[e] siècle et relevant de Sainte-Geneviève de Paris ; il ne faut pas les confondre avec les Augustins, religieux mendiants.

L'ordre de Prémontré, de la réforme de saint Augustin, fondé en 1120 à Prémontré, près de Laon, par Norbert, chapelain de l'empereur Henri V ; il y avait des couvents de femmes de la même règle.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

Évêché de Châlons.

I.

ABBAYE ROYALE DE SAINT-PIERRE-AUX-MONTS, A CHALONS.

(Hommes. — O. de S. Benoît.)

L'abbaye de Saint-Pierre occupait le premier rang dans notre diocèse; elle était située sur l'emplacement actuel du quartier de cavalerie. Il paraît, d'après la tradition, qu'elle a été fondée par saint Memmie lui-même (5). Quoi qu'il en soit, elle était occupée en 660 par des religieux venus de Lérins, auxquels l'évêque Laudebert imposa la règle de saint Benoît; il leur céda en toute propriété, ban, justice et seigneurie, le bourg et ses dépendances, ce qui comprenait la partie de la ville entourant le monastère et séparée par des fossés du reste de la cité (6). Les guerres qui ravagèrent ensuite la Champagne, et les rivalités qui s'élevèrent entre les évêques de Reims et de Châlons, à la fin de la période carlovingienne, appauvrirent singulièrement cette maison. L'évêque Roger I[er] voulut la replacer au rang qu'elle avait occupé, et, après y avoir établi de nouveaux Bénédictins, il leur donna des biens considérables (7). Le roi Robert confirma ces priviléges en 1028; Henri I[er]

Digitized by Google

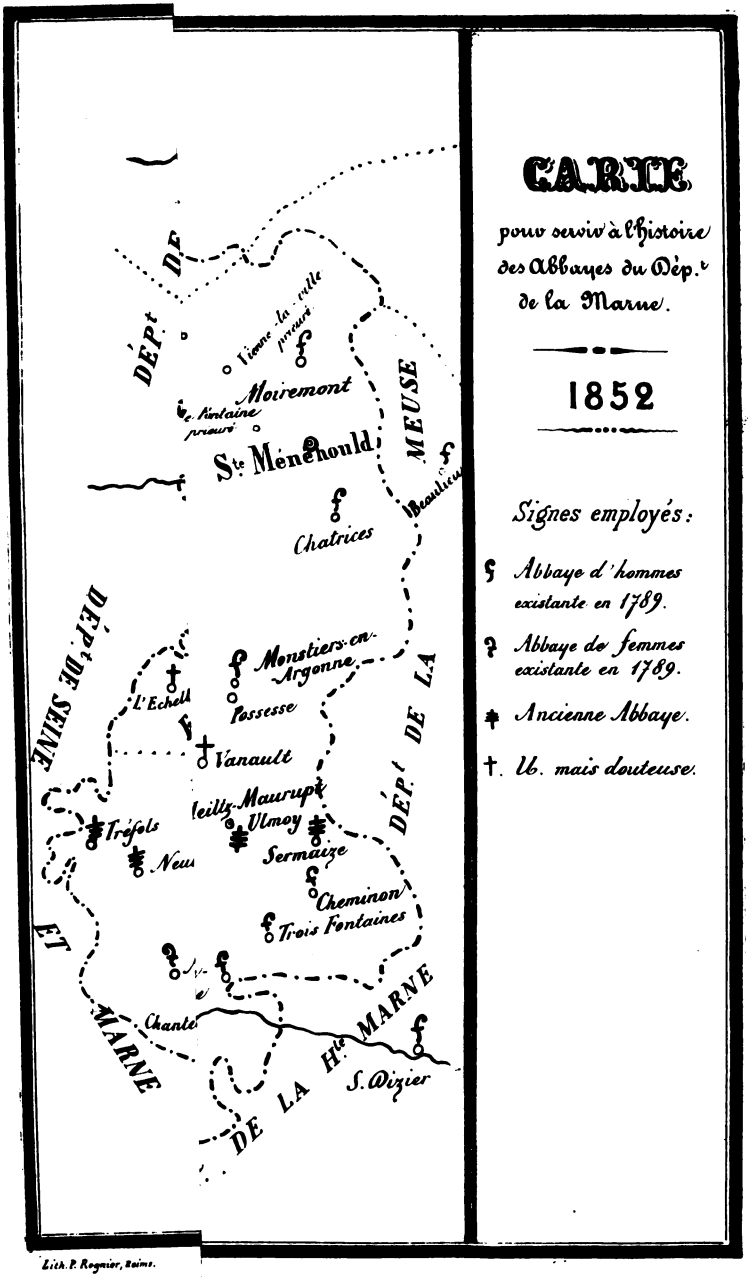

UNIV OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

rendit une charte semblable, par laquelle il reconnaissait à l'abbaye la possession des églises de Saint-Alpin et de Saint-Jean de Châlons, du bourg et du droit de forage; en 1049, le pape Léon IX accorda également son approbation.

La dédicace de l'église se fit en 1034, et les moines eurent non seulement le droit de célébrer l'office canonial, mais encore durent tenir les écoles de la ville et conservèrent ce privilége jusqu'au commencement du XII^e^ siècle, époque où les chanoines de Notre-Dame en Vaux ouvrirent à leur tour un collége qui grandit rapidement (8).

Le roi Louis VII octroya deux chartes à l'abbaye de Saint-Pierre; par la première, il approuvait de nouveau ses biens, la reconnaissait libre de tout ban, exempte de la puissance du comte de Champagne et relevant du roi seul (1142); par la seconde, il confirmait ses libertés, son affranchissement de toute autorité séculière, coutumes, tailles, etc., et de plus déclarait que tout bourgeois de Châlons, après un an de résidence en ville, ne pouvait passer dans le ban de Saint-Pierre que par mariage et réciproquement, mesure qui n'était applicable ni aux ouvriers, ni aux mercenaires (1157). Une bulle du 10 mai 1164 mit l'abbaye sous la protection du Saint-Siége; le comte Thibaut de Champagne lui accorda la sienne en 1234; déjà, en 1166, le comte Henri avait donné un sauf-conduit général aux hommes du ban Saint-Pierre pour qu'ils pussent se rendre aux foires de Troyes, même en cas de guerre avec l'évêque ou les bourgeois de Châlons.

Les abbés eurent toujours grand soin de faire respecter leurs priviléges; on trouve dans les archives de

Digitized by Google

Saint-Pirere des chartes curieuses obtenues dans ce but. Ainsi les évêques de Reims et de Châlons reconnurent ne pas avoir le droit de gîte dans l'abbaye (1256 et 1317); dès 1142, le vidame avait souscrit un acte semblable. Le comte Thibaut suivit cet exemple et déclara formellement que s'il avait couché une fois à Saint-Pierre, ce n'avait été que sur les instantes prières de l'abbé (15 mars 1241). Pierre de Latelli, évêque de Châlons, nous a laissé également une charte dans laquelle il dit qu'ayant prêché à l'abbaye le dimanche des Rameaux, il y avait dîné sur l'invitation des moines et non en vertu d'un droit (31 mars 1325). Du reste, les plus grands honneurs étaient rendus à l'évêque qui devait venir tous les ans, pendant la semaine sainte, visiter le monastère : les religieux et les novices allaient le recevoir processionnellement à la grande porte; l'abbé le saluait « *jusques à terre* », l'encensait et lui donnait à baiser le livre des évangiles; on rentrait dans le chœur, et, après la bénédiction, la visite commençait (9).

Comme je viens de le dire, l'abbaye était exempte de la puissance des seigneurs séculiers, des coutumes, etc.; aussi les bourgeois ayant imposé une taille sur le ban, l'évêque la leva sur la simple demande des moines : elle se trouvait même à l'abri des impositions de guerres, et j'ai trouvé un grand nombre de pièces émanant de nos rois et confirmant ce privilége (10); des lettres-patentes de Charles VII déclarent que quoique l'abbaye, avec l'évêque et le chapitre, lui ait fourni un chariot attelé de cinq chevaux pour son voyage en Allemagne, elle n'y était pas tenue, et que cette fourniture ne pourrait à l'avenir causer aucun préjudice à ses libertés

Digitized by Google

(18 janvier 1388). Elle était seulement obligée de contribuer pour un douzième dans les frais des fortifications de Châlons.

L'abbé de Saint-Pierre était un des quatre seigneurs temporels de Châlons et exerçait un pouvoir souverain dans l'étendue du ban, dont l'évêque s'était dépouillé en faveur de l'abbaye au commencement du XI^e^ siècle ; plusieurs fois on le vit en lutte avec le vidame et en sortir vainqueur. Hugues I^er^ de Bazoche, après une longue résistance, abdiqua ses droits et en fit une déclararation solennelle en présence de toute la cour de l'évêché (1142); en 1246, le vidame Hugues II fut excommunié pour avoir refusé de lui payer une rente justement due. Une procédure de 1469 nous apprend que l'abbé ayant haute, basse et moyenne justice, entretenait de toute ancienneté prévôt, mayeur, échevins, sergents, doyens et autres officiers ; les nobles étaient jugés par le prévôt, et les bourgeois par le mayeur. Dans la suite, le bailli de Saint-Pierre continua dans son ressort à connaître du criminel, du civil et de la police.

L'abbé jouissait du privilége de célébrer la messe en cas d'excommunication, « à voix basse, les portes fermées et sans sonner les cloches (bulle de l'année 1213). » Dans cette même pièce, le pape Innocent III l'autorise à faire enterrer des laïcs dans son église, et reconnaît à l'abbaye les droits d'élection et d'asile. Cette élection se faisait très simplement : on disait une messe du Saint-Esprit, puis on sonnait à toute volée les cloches ; les moines se rassemblaient et se rendaient en procession dans la salle conventuelle; le prieur annonçait ce qu'on devait faire, récitait

Digitized by Google

certaines prières, après quoi on votait sans quitter et on proclamait le nouvel abbé (11).

Les biens de l'abbaye de Saint-Pierre étaient très considérables : indépendamment de nombreuses fermes et dixmes, elle possédait la seigneurie de Saint-Garnier, dont une partie fut affectée à l'entretien de la table de l'abbé (12), de Saint-Martin de Vinetz (1145); de Saint-Quentin (1256); de Choisel, de Saint-Julien et de Pierry qui furent achetées en 1326 au connétable de Châtillon ; les prieurés de Chaintrix, de Pinteville, de Sainte-Croix de Vitry (1316), de Saint-Crépin de Bazoche (1172), auxquels le seigneur attacha en 1244 trois cents journels de terre et vingt-quatre fauchées de prés ; de Sainte-Geneviève de Vitry (1097) et de Vinetz (1501) (13). En 1700 les revenus se montaient à 20,000 livres, partagées entre l'abbé et les moines au nombre de vingt. Les cures de Saint-Jean, de Saint-Alpin, de Saint-Nicaise et de Saint-Germain, à Chalons, dépendaient de l'abbaye. Le cardinal de Richelieu introduisit la réforme à Saint-Pierre en 1627, et non pas en 1650 comme le dit Beaugier (14). Dès cette époque les bâtiments menaçaient ruine, et ils s'écroulèrent en 1715. On se hâta de la reconstruire sur un plan nouveau et grandiose : pour en donner une idée, je citerai le dortoir dont le corridor avait près de cent mètres de longueur ; aussi Saint-Pierre passait pour une des plus belles abbayes de France. Ses bâtiments sont transformés aujourd'hui en quartier de cavalerie.

Digitized by Google

II.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE TOUSSAINTS, A CHALONS.

(Hommes. — Chanoines rég. de S. Augustin.)

Roger II succéda, en 1043, à Roger I sur le siége épiscopal de Châlons, et voulut, comme son prédécesseur, laisser un monument de sa piété et de sa générosité. Dans cette intention il acheta, hors de la ville, et dans le lieu appelé l'*Ile*, un vaste terrain sur lequel il fit élever un monastère, et y appela des chanoines de l'ordre de saint Augustin pour y soigner les pestiférés, fort nombreux à cette époque (1043). L'année suivante le pieux évêque se rendit à Rome pour obtenir l'approbation du pape Clément II, puis il revint continuer son œuvre, et les bâtiments se trouvèrent complètement terminés en 1062. Il avait richement doté l'abbaye ; deux fermes, dont l'une, dit la chronique, à la porte occidentale de la ville, près la maison du vidame, le ban de l'île et la cure de Saint-Sulpice, disputée aux moines par le chapitre, mais qui leur fut laissée (15).

Les libéralités de nos rois et la protection des papes ne firent pas défaut à ce nouvel établissement : j'ai trouvé la charte de confirmation de Louis VII (1151), les bulles d'Innocent II (1131), d'Adrien IV (1158), de Célestin III, qui lui reconnaissent la possession des églises de l'Epine et de Melette (1196); en 1185, le vidame déclara francs et libres de sa

Digitized by Google

puissance l'île et le pont qui la joignait à la ville (16). Le comte Henri de Champagne augmenta considérablement ces donations, et confirma le droit de paturage dans ses forêts accordé par le comte Hugues (1153); les comtes de Dampierre et de Vitry, les évêques de Troyes et de Soissons enrichirent également Toussaints. A la fin du siècle dernier, cette abbaye possédait les prieurés de Saint-Michel et de Saint-Nicolas d'Oger, les cures de Saint-Nicolas et de Saint-Sulpice à Châlons, de Saint-Martin à Saint-Memmie, de la Veuve, de l'Epine, de Matougues et de trente-trois autres villages (17): elle rapportait alors six milles livres pour l'abbé et les moines. Ses annales sont loin d'être aussi tranquilles que celles de Saint-Pierre-aux-Monts; elles rapportent, en 1344, un fait bizarre qui nous donne une idée de l'état de la société au moyen-âge. L'usage était qu'à la procession des châsses, le lundi de la Pentecôte, le clergé de la cathédrale et les chanoines du chapitre vinssent visiter l'abbaye de Toussaints; je n'ai pas pu découvrir la cause de l'animosité qui divisait alors les religieux, mais sous prétexte d'oubli de certains honneurs dus par les chanoines, les moines les interpellèrent vivement, si vivement même qu'il s'en suivit une effroyable mêlée à coups de baguettes et à coups de poings, et où plusieurs personnes furent dangereusement blessées (18); le pape se hâta d'excommunier l'abbaye et ne leva sa bulle qu'en 1350. Peu après, les anglais vinrent assiéger Châlons; en 1351, Robert Knolles ayant dévasté le Rémois, et s'étant réuni un moment aux troupes de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, avait fait une première tentative contre notre ville; en 1392, ils recommencèrent

Digitized by Google

sans être plus heureux ; mais comme l'abbaye de Toussaints se trouvait hors les murs, ils s'en emparèrent aisément, la pillèrent et y mirent le feu. Lors de la guerre de Charles-Quint contre la France, le conseil de ville en décida de nouveau la démolition et la fit rebâtir dans l'enceinte de la cité, au lieu où se trouve aujourd'hui l'Ecole des arts et métiers (1544). L'église fut consacrée dix ans plus tard et avait été bâtie aux frais de l'abbé, Claude de Godet. Beaugier en parle comme d'un ouvrage « d'une architecture hardie et qui a un air de gran» deur et de beauté (19). »

La réforme ne fut introduite qu'en 1644, et l'abbaye fut dès lors rattachée à la congrégation de Sainte-Geneviève.

III.

ABBAYE DE SAINT-MEMMIE, PRÈS CHALONS.

(Hommes. — Chanoines rég. de S. Augustin.)

Quand saint Memmie, l'apôtre de notre province, vint établir la foi chrétienne à Châlons, il se choisit une retraite à Bruxère, un des faubourgs de la ville qui prit dans la suite son nom, et y il vécut avec un certain nombre de clercs qui l'assistaient dans ses fonctions (20). Les curés des paroisses venaient chaque jour dans sa chapelle, et le pieux évêque s'occupait avec eux des besoins de l'église et traitait des questions difficiles ; le clergé des campagnes s'y rendait également de temps en temps, à jours fixes. Après

Digitized by Google

sa mort, ce collége subsista, et, en 440, saint Alpin y établit une communauté religieuse, dont plus tard Dagobert II consacra et augmenta les priviléges (21). Comme Saint-Pierre-aux-Monts, l'abbaye de Saint-Memmie tomba ; les Normands détruisirent son église (885), et c'est à peine si quelques moines y résidaient encore au commencement du XI^e^ siècle ; les seigneurs séculiers s'étaient emparés de ses biens et se les étaient partagés sans s'inquiéter des réclamations qui s'élevaient de temps en temps. L'évêque Roger II, indigné de cet état de choses et fort de l'appui des comtes de Champagne, parvint à obtenir la restitution presque complète de ces possessions, et donna le tout au chapitre qui, en échange, céda au monastère le tiers de la dixme des deniers perçus sur les marchés de Châlons du vendredi au samedi (22). Mais le chapitre ne se contenta pas d'avoir ainsi placé le couvent sous sa dépendance, il en voulait la suppression, et, dans ce but, les chanoines demandèrent à l'évêque la translation du corps de l'apôtre dans leur église (1066). Le faible prélat y consentit, espérant obtenir ainsi la fin de ces fâcheuses rivalités. Mais les moines ne se trouvèrent pas si accommodants, et appelant à leur aide les habitants du village, ils repoussèrent par la force les gens du chapitre. L'évêque, alors, envoya des soldats qui rapportèrent la précieuse relique, après avoir saccagé le monastère. Les religieux se plaignirent à Reims, puis à Rome, et le pape Alexandre II ordonna à l'archevêque Gervais de leur faire restituer immédiatement le corps de saint Memmie (23).

Au siècle suivant, ce couvent fut définitivement constitué en abbaye et donné aux chanoines de saint

Digitized by Google

Augustin (1131). La bulle de confirmation accordée trente ans plus tard, renferme l'énumération de ses biens; on y voit cités les autels de Montigny, Dompremy, S. Marie de Montcetz, S. Martin de Favresse, Haussignemont, Béru, Bussy, Gourgançon, quatre moulins à Sogny, etc. Ces possessions s'augmentèrent dans la suite, et, en 1789, l'abbé était seigneur, haut justicier de Saint-Memmie et de Dompremy; un singulier usage l'obligeait à passer en reyue, chaque année et le premier dimanche de carême, tous ses vassaux. Pendant quelque temps les moines furent placés sous la tutelle des comtes de Champagne, et durent lui demander la permission d'élire leurs abbés (1243). (24).

L'abbaye traversa le moyen-âge sans que rien vint troubler son développement; mais en 1544, lors de l'approche des Impériaux, le Conseil de ville fit démolir ses bâtiments de peur que Charles-Quint ne vînt s'y fortifier. Elle fut rétablie peu après, mais cette fois dans des dimensions plus restreintes; elle contenait, dans les derniers temps, six religieux et rapportait douze à quinze mille livres. Depuis la réforme, elle avait été rattachée, comme celle de Toussaints, à la congrégation de Sainte-Geneviève.

IV.

ABBAYE DE HUIRON (ARRONDISSEMENT DE VITRY).

(Hommes. — O. de S. Benoît.)

Huiron est un village situé à l'entrée de l'arrondissement de Vitry, du côté de la Haute-Marne;

Digitized by Google

les seigneurs y avaient haute justice, ainsi que sur Courdemange, Glannes et Champillon, qui composaient un petit canton. Les plus anciens qu'on ait pu y retrouver sont Guy à la Barbe, Hugues son frère et Hersinde leur sœur, mariée au sire d'Arzillières et à qui elle porta en dot une partie de ce domaine (1073). A cette époque, les habitants de la vallée étaient « fort barbares et mal instruits », ce qui détermina l'évêque Roger III à y envoyer quelques Bénédictins; ils s'établirent sur la montagne qui domine le village, et y bâtirent une chapelle dédiée à saint Martin (25). La vie exemplaire de ces religieux et les services qu'ils rendaient, leur valurent de riches aumônes des seigneurs dont j'ai parlé plus haut (26), et de ceux de Bar, de Grandpré, de Châtelraould, de Dampierre, de Saint-Chéron, etc. Dès la fin du XI^e^ siècle, ils possédaient seize églises des environs et de nombreuses fermes. En 1134, l'évêque Geoffroy, cédant à leurs instantes prières, convertit ce prieuré en une abbaye régulière; ce qui fut approuvé par les papes Lucien III et Urbain III. Trois ans après, le même prélat leur permit d'élever une église paroissiale adossée au mur du monastère. En 1270, on voit l'abbé Henry signer avec Gérard, abbé de Montcetz, les coutumes de la vallée d'Huiron, dressées par ordre de Guillaume d'Arzillières, et dont voici quelques articles : « Item, les manouvriers » paieront trois sols chaque : si quelques enfants » des seigneurs devient homme de guerre, ou quel- » ques-unes de ses filles viennent à se marier, l'un » et l'autre auront dix livres des hommes de corps : » item, chaque maison habitée paiera une poule de » redevance annuelle : item, tous les habitants doivent

Digitized by Google

» une semaine de travail aux fortifications du château » d'Arzillières : item, le corps et les biens de celui » qui en aura frappé un autre avec effusion de sang » sera au pouvoir du seigneur. » Une charte de 1280, donnée par Gauthier d'Arzillières, reconnaît à l'abbaye « li ban de la justice dou leu de la vallée » d'Oyron »; en 1330, la léproserie de Montmorel, près de Courdemange, fut annexée à l'abbaye avec tous ses biens, à cause de la mauvaise administration des frères; elle resta ainsi jusqu'en 1678, qu'elle fut confiée à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel.

Sous le gouvernement de l'abbé Jean de S. Prix, j'ai trouvé une pièce assez curieuse : Oudin, homme de corps de l'abbaye, ne put obtenir le droit de se faire tonsurer qu'en lui payant un cens annuel de vingt sous (1383). En 1464, l'abbé Simon Charmet rendit au roi un aveu de ses biens, par lequel on voit que l'abbaye avait une maison de refuge à Vitry en Perthois pour les temps de guerre.

Toute cette époque fut calme et le monastère prospérait; les abbés rachetaient les biens que leurs prédécesseurs s'étaient vus forcés d'aliéner, et terminaient de longs et ruineux procès avec les sires d'Arzillières, de Dampierre et de Grandpré. Mais un grand trouble s'éleva à la mort de Gauthier Royer, 23e abbé (19 avril 1523). Le roi défendit de procéder à une nouvelle élection avant que son conseil n'eût revu les priviléges de l'abbaye. Les moines passèrent outre et choisirent Jean Desjours; le roi répondit par la saisie du temporel et une assignation devant le grand-conseil; les Bénédictins durent céder d'abord, puis finirent par obtenir la confirmation pure et simple de leurs droits et de leur élection.

Digitized by Google

En 1550, Huiron fut saccagé par une bande de protestants qui devenaient alors très nombreux dans le Perthois; peu après La Chapelle, capitaine d'une de ces troupes, vint avec deux cents hommes renouveller cette attaque, mais le commandeur de la Neuville-au-Temple, qui se trouvait dans l'abbaye, les chargea si vigoureusement avec une compagnie de volontaires, qu'il les repoussa jusqu'au delà de Vitry-le-François (27). Ce temps d'épreuves fit beaucoup de mal au monastère qui, en 1609, ne comptait pas plus de cinq religieux ; peu à peu il reprit un certain éclat, et au moment de la révolution ce nombre était doublé; les revenus étaient de 5,000 livres; la réforme y avait été introduite en 1665 (28).

On pratiquait dans cette abbaye des cérémonies assez bizarres : tous les dimanches, la procession se faisait jusque dans les cuisines, les greniers, les écuries, le moulin, le cellier, et avec une oraison propre à chacun de ces lieux ; le jeudi saint, l'abbé prononçait l'excommunication contre « les mauvaises » gens, boutteurs de feu, sorciers et sorcières. »

V.

ABBAYE DE MONTCETZ (ARROND. DE VITRY).

(Hommes. — O. de Prémontré.)

Les auteurs de la Gallia Christiana sont incertains sur l'époque précise de l'institution de l'abbaye de Notre-Dame de Montcetz ; ils avancent, comme également vraisemblables, la version par laquelle Agnès,

Digitized by Google

comtesse de Braine, en serait fondatrice (1133), et celle qui lui donne pour auteur Anselme, chevalier de Montcetz, qui obtint en 1142, du comte Thibaut IV de Champagne, la permission de se déclarer lui-même fondateur. Les recherches que j'ai faites me permettent de ne considérer comme vraie que cette dernière opinion, aucunes traces ne restant d'un établissement antérieur.

La pièce la plus ancienne conservée aux archives est la bulle du pape Eugène III, de l'année 1147, qui confirme les donations faites par le comte Thibaut IV à l'abbaye de Montcetz, appelée auparavant Sainte-Marie de Bertignicourt, et la met sous la protection du Saint-Siége, sous la filiation de l'abbaye de Braine. En 1157, le comte Henry renouvela l'autorisation accordée par son père à Anselme de Montcetz, approuva la donation faite par celui-ci de deux charrues de terre, de prés, bois, rivière, pêche et moulin, et concéda lui-même aux moines le droit de prendre dans ses forêts ce qu'il leur faudrait pour se chauffer et construire leurs bâtiments. Peu avant, Anselme avait pris la robe, tandis que sa femme et ses filles entraient à l'abbaye de *Aviniac*, située à peu de distance, et dont il ne reste aucune trace aujourd'hui (29).

Montcetz ne s'éleva jamais à un rang bien distingué : elle ne fut patronée que par les sires de l'Épine (1224), de Dampierre, de Saint-Dizier (1302), les barons d'Arzillières : ceux-ci furent les plus généreux (1275, 1452, etc.). En 1276, les abbés de Saint-Pierre et de Montcetz s'accordèrent au sujet des grosses dixmes de Montcetz, et les Bénédictins s'engagèrent à entretenir la nef de l'église du village.

Digitized by Google

Ni les guerres du moyen-âge, ni celles de la ligue ne nuisirent à l'abbaye de Montcetz qui, en 1789, comptait cinq religieux et rapportait quatre mille livres : ses abbés restèrent réguliers (30).

Ses principaux biens étaient la seigneurie de Haudebert et de Vouziers (1156), et des terres à Arigny (1380), Chantecocq, Saint-Chéron, Blesme, Poivre, données par Gui de Dampierre (1154), Braucourt, Saint-Livière ; des maisons à Vitry (1208), la cure de Domprot (1259). L'abbé Remi Canelle fut obligé de reconstruire entièrement le cloître et les bâtiments conventuels (1693-1708); Nicolas Canelle refit le chœur de l'église, la nef et les bas-côtés (1709-1728).

VI.

ABBAYE DE SAINT-JACQUES DE VITRY EN PERTHOIS.

(Femmes. — O. de Citeaux.)

Thibaut V, roi de Navarre et comte de Champagne, enleva l'administration de l'hôpital de Vitry en Perthois aux sœurs hospitalières, pour la confier, avec l'autorisation de l'évêque, à des religieux de Citeaux, qu'il dota richement: sa charte de fondation mentionne des terres et dixmes à Couvrot, Vaux, Villers, Vauclerc, Isle, les deux tiers de Larzicourt, le tiers de Pringy, de Reims-le-Brûlé et de Somsois, les fours bannaux de Vitry, la grange Guyon, etc. (1233) (31). L'abbé de Citeaux se hâta de compléter l'institution du nouveau monastère, et

Digitized by Google

Thibaut en mourant, à son retour de la croisade, le recommanda spécialement à son fils Thibaut VI (1259). Ce prince non seulement ratifia la donation de son père, mais encore accorda aux religieux l'amortissement général de leurs biens (décembre 1268).

Dès 1236, le pape Grégoire avait placé l'abbaye de Saint-Jacques sous la protection du Saint-Siége, et en même temps l'exemptait de toutes tailles et dixmes. Ces franchises furent plusieurs fois juridiquement constatées, et notamment en 1346 par le prévôt de Vitry, et par le bailli, en 1506, qui lui reconnut aussi le droit de sauve-garde. En 1256, on accorda aux religieuses un cimetière dans l'intérieur du couvent, mais les habitants ne pouvaient y être ensevelis qu'après avoir été présentés à l'église paroissiale.

Vitry eut de cruels moments à traverser ; cette ville, dévastée par Louis le Jeune, fut brûlée une seconde fois pendant la malheureuse lutte des maisons de Bourgogne et d'Orléans : à peine relevée de ses ruines, elle fut, comme toute la Champagne, exposée aux attaques de Charles-Quint. On sait que le Perthois fut particulièrement victime de cette guerre, et que les Français, pour couper les vivres à leurs ennemis, durent plusieurs fois piller leur propre pays. En 1544, l'empereur prit Vitry et le détruisit presque entièrement; François Ier, après la paix, bâtit près de là une nouvelle ville à laquelle il donna son nom, tandis que l'ancienne ne fut plus qu'un village. L'abbaye, quoique située hors des murs, souffrit naturellement de tous ces maux qui suivent les guerres, et l'abbesse Charlotte de Persan dut la faire reconstruire entièrement (1677-1702); il n'en

Digitized by Google

reste plus de traces aujourd'hui, et le seul monument curieux est une vieille croix érigée au milieu de la place où, dit-on, furent brûlés quarante juifs, accusés d'avoir empoisonné les puits et les fontaines (1321) (32); près de là existait, il y a peu d'années encore, un orme au pied duquel chaque abbesse de Saint-Jacques venait solennellement prendre possession de sa charge (33).

Un arrêt du conseil du roi, du 15 juillet 1749, ordonna la suppression de l'abbaye de Notre-Dame de Saint-Dizier, et la réunion de ses biens à celle de Vitry; le mauvais état des finances et des bâtiments de ce monastère faisait demander depuis longtemps cette mesure. Notre-Dame de Saint-Dizier, de l'ordre de Cîteaux et de la filiation de Morimont, avait été fondée au mois de juin 1227 par Guillaume, sire de Dampierre, et Marguerite, sa femme, fille du comte de Flandres.

VII.

ABBAYE DE MONSTIERS EN ARGONNE, PRÈS DE POSSESSE.

(Hommes. — O. de Cîteaux.)

—

Monstiers fut d'abord une abbaye de chanoines réguliers de S. Augustin, établie à peu de distance de Sainte-Menehould par les soins de Geoffroy I[er], évêque de Châlons, et dotée par les comtes de Dampierre et de Bar (1135). Peu après, l'abbé Eustache, qui avait fondé en même temps l'abbaye de Chatrices, négligea celle de Monstiers, qui fut alors donnée à l'ordre de

Digitized by Google

Citeaux par l'évêque et transférée dans une des gorges de l'Argonne, près de Possesse, sous la filiation de Trois-Fontaines : une bulle du pape Eugène III confirme ces divers changements (1148). Dès ce moment les seigneurs de Possesse, de la famille de Garlande alliée aux comtes de Dampierre, se plurent avec ceux-ci à enrichir le nouveau monastère : sous l'épiscopat de Boson, Hélie de Dampierre donna le fief de Rotunchamp (34); en 1197, Anseau de Garlande et sa femme Sophie, comtesse de Chynné, rendirent tout ce que leurs prédécesseurs avaient pu enlever aux religieux (35); leur fils Anselme constitua peu après une rente de quarante sous de Provins, pour entretenir la lampe du maître-autel de l'église abbatiale (1215); par d'autres chartes, Monstiers fut dotée de nombreux territoires, des fiefs de Sainte-Marie et de Saint-Remy, des étangs de Possesse, de riches forêts, etc.; mais cependant une telle prospérité ne pouvait exister sans finir par donner de l'ombrage aux bienfaiteurs eux-mêmes, qui en étaient les auteurs. Dans la suite, on les voit regretter en quelque sorte leurs aumônes, et vouloir restreindre cette puissance qui croissait auprès d'eux et les menaçait en silence. En 1237, Anselme de Garlande se crut cependant obligé de donner à l'abbaye cent arpents de sa forêt de Charmont, pour l'indemniser des maux qu'il lui avait suscités. Deux ans auparavant, Renard de Dampierre lui avait cédé le bois de Sommelle, les dixmes de Châtillon-sur-Braie et de Remicourt, pour le même motif : « quod movisset » multimodas querelas contrà conventum, » dit la charte, et elle ajoute que c'est en Palestine que le comte avait formé ce vœu. Les archives de l'abbaye

Digitized by Google

possèdent une charte en français du mois de juin 1299, par laquelle Anseau II de Garlande, voulant terminer tous ses différents avec les moines, renonça formellement à ses droits de ban, garde, justice et seigneurie qu'il prétendait avoir sur Monstiers et ses dépendances, et reconnaît ses biens. Le comte de Champagne se hâta d'homologuer cette transaction, et consentit à ne conserver pour lui que la justice; enfin, le roi Philippe le Bel donna sa confirmation (juin 1304). Ainsi délivrée de toute puissance séculière, également protégée par les seigneurs de Roucy, de Sainte-Menehould, de Somme-Sous et d'autres, l'abbaye de Monstiers put grandir et s'élever sans avoir à traverser aucune crise, jusqu'à ce que la révolution vint la renverser comme toutes ses compagnes (36) : elle rapportait quinze mille livres à l'abbé et six mille aux dix religieux qui l'habitaient. Il ne reste plus aujourd'hui de ses vastes bâtiments que quelques communs convertis en fermes et en écuries.

VIII.

ABBAYE DE TROIS-FONTAINES

(Hommes. — O. de Citeaux.)

—

Trois-Fontaines était un des plus riches monastères de la province ; à la fin du dernier siècle, il possédait près de vingt mille arpents de forêts, et rapportait annuellement cinquante mille livres à l'abbé. Cette abbaye portait le titre de première fille de Clairvaux et devait sa fondation à saint Bernard lui-même,

Digitized by Google

qui, par ses exhortations, décida le comte de Champagne et ses principaux barons à doter ce nouvel établissement religieux (37). La charte de ce prince est de 1116, mais ce ne fut que deux ans plus tard que l'illustre abbé envoya des moines à Trois-Fontaines, que l'on voit, dès ces premiers temps, grandir au point qu'en 1137 six autres abbayes se reconnaissaient pour ses filles : Cheminon, Monstiers en Argonne et Haute-Fontaine dans notre diocèse, la Chalade et Châtillon dans celui de Verdun, et Orval, dans la province de Trèves. Les comtes de Champagne se plurent à augmenter ses biens en lui cédant de vastes territoires (1150); Thibaut IV les prit sous sa protection spéciale (novembre 1223); les comtes de Bar et de Flandres, les évêques de Châlons, de Verdun et de Toul imitèrent cet exemple et l'élevèrent ainsi rapidement à ce rang distingué qu'elle a occupé jusqu'en 1789, et qui en a fait demander l'investiture par les personnages les plus éminents (38).

Douze papes confirmèrent les priviléges et les libertés des moines de Trois-Fontaines ; la plus ancienne de ces bulles est celle d'Innocent II, datée des ides de janvier 1141. L'abbé jouissait alors de plusieurs priviléges remarquables : il n'était point obligé d'exécuter les excommunications lancées contre les bienfaiteurs du monastère (bulle d'août 1235); il ne pouvait être excommunié, ainsi que ses religieux, que par l'ordre exprès du pape (1243); il pouvait refuser aux évêques et à leurs gens en passage chez lui, et jusqu'aux choses les plus nécessaires, de peur que par la suite un tel précédent ne donnât lieu à l'établissement d'une servitude (1254); enfin, il avait l'autorisation de faire

Digitized by Google

célébrer la messe dans toutes les fermes de l'abbaye (1255). Sa juridiction était absolue pour tous les délits commis dans ses forêts; les officiers de sa gruerie en connaissaient, et un arrêt du parlement confirma ce privilége que le grand maître des eaux et forêts avait essayé de faire supprimer (21 juillet 1697). En 1529, le pape Léon X permit à Louis de Dommange, 38e abbé, l'usage de la mître et de la crosse.

Trois-Fontaines n'eut point à souffrir des guerres, et ses annales ne contiennent rien d'autre que des querelles avec les abbayes voisines, surtout avec celle de Cheminon, qui lui contestait à chaque instant quelques portions de ses droits ou de ses biens (39).

L'abbaye avait été reconstruite presque entièrement en 1741, et il reste aujourd'hui une bonne partie des bâtiments conventuels d'un aspect vraiment grandiose : l'église du village en dépendait. Sur une porte de style gothique, mais qu'on a maladroitement réparée au siècle dernier, on remarque deux statues très anciennes et d'un assez bon travail, de la Vierge et de saint Hubert, qui était en grande vénération dans le monastère et pour lequel on célébrait tous les ans un office particulier.

IX.

ABBAYE DE HAUTE-FONTAINE.

(Hommes. — O. de Citeaux.)

L'origine de cette abbaye, fille de la précédente, est assez obscure, bien que les auteurs de la Gallia

Digitized by Google

Christiana en fixent positivement la fondation au 3e jour des ides de juillet 1136 ; il ne reste aujourd'hui aucun titre qui puisse permettre de discuter ou d'établir ce fait. Les archives de Haute-Fontaine sont d'une pauvreté désespérante, et depuis fort longtemps, car une bulle du pape Benoît XI reproche aux moines la négligence qui leur a fait perdre la plus grande partie de leurs papiers (septembre 1304). (40). Quoi qu'il en soit, le monastère existait en 1141, ce qui est prouvé par une charte dans laquelle Isembard, comte de Vitry, donne aux religieux de Haute-Fontaine des biens considérables situés entre Landricourt et Sainte-Livière, et à Bonnevais, avec l'usage et le droit de passer dans ses forêts ; dans la même pièce le comte Thibaut, en accordant son autorisation, ajoute de son chef le don du fief de Sainte-Marie (41). Le pape Honorius III confirma, en 1218, ces biens, auxquels le comte de Flandres ne tarda pas à en ajouter de nouveaux (1241).

Cette abbaye ne prit jamais un grand développement ; ses biens se bornaient à quelques territoires voisins, et d'ailleurs, l'abbé de Trois-Fontaines y exerçait une surveillance sévère et se montrait jaloux d'y conserver sa suprématie : elle traversa l'époque de la Ligue sans avoir à souffrir sérieusement des guerres. En 1547, les Impériaux l'attaquèrent, mais en furent vigoureusement repoussés par l'abbé Jean de Montluc, et ne purent achever leur œuvre de destruction (42).

En 1600, Trois-Fontaines était en outre sous la dépendance du duc de Pincy-Luxembourg, et j'ai trouvé une charte de lui par laquelle il accordait aux religieux le droit de chasser au bois et de porter l'arquebuse (43). En 1789, Haute-Fontaine ne comp-

Digitized by Google

tait qu'un très petit nombre de moines, et rapportait six ou sept mille livres (44). Les bâtiments étaient vastes et remarquables ; agrandis d'abord par Jean de Montluc, ils le furent encore par l'abbé le Roy en 1670, et leurs débris, tranformés aujourd'hui en maison de campagne, sont du plus pittoresque aspect ; on y remarque quelques vestiges du XIV^e^ siècle, et un cloître plus recent, mais en bon état de conservation.

X.

ABBAYE DE CHEMINON, ARRONDISSEMENT DE VITRY.

(Hommes. — O. de Citeaux.)

Philippe, fils du comte de Champagne et évêque de Châlons, mourut en 1100, après avoir fait jurer à son frère, le comte Hugues, de fonder un monastère dans son diocèse pour y perpétuer sa mémoire. Hugues ne voulut pas retarder l'exécution de sa promesse et choisit Cheminon, entre Sainte-Menehould et Vitry, pour bâtir une abbaye qu'il destinait cette fois aux chanoines réguliers de S. Augustin, ayant déjà établi les Bénédictins à Montiérender, à Montiéramey, à Molesme, etc. Il fit donc venir quelques moines, sous la direction du frère Alard, du célèbre couvent de Saint-Nicolas d'Arroise, près Péronne, qui subsista comme chef d'ordre jusqu'à la fin du XIV^e^ siècle, et se soumit ensuite à la règle de Citeaux. Cheminon était dans le bois de Luis, sur le ruisseau de Bruxenelles, et cette forêt se trouvait partagée entre le chapitre de Compiégne et plusieurs seigneurs,

Digitized by Google

vassaux du comte de Champagne (45). Ce dernier les décida à se dessaisir de leurs fiefs pour son pieux dessein, et céda au monastère tous les bois et toutes les eaux qu'il pouvait avoir, avec haute, moyenne et basse justice (46). Les années 1101 et 1102 furent employées à construire les bâtiments et à commencer l'église : Hugues y déploya beaucoup de zèle et obtint, peu après, une bulle du pape Paschal II qui approuva la création de l'abbaye, et reconnut pour ses fondateurs le comte Hugues, l'évêque Philippe et la comtesse Adélaïde, leur mère (octobre 1103). L'église ne fut terminée qu'en 1110, et sa dédicace donna lieu à une grande cérémonie : Hugues s'y rendit avec toute sa cour; il y remit entre les mains du cardinal-légat, Richard d'Albane, une charte par laquelle il plaçait Cheminon pour toujours sous la protection de saint Pierre, et la juridiction immédiate du Saint-Siége (47). Il publia encore deux nouvelles chartes : par l'une, il abandonnait à l'abbaye la seigneurie de Beaumont, et par l'autre, il ordonnait près d'elle la fondation d'un village pour fournir à l'abbé des vassaux et des serviteurs. Peu après, il se fit templier et laissa ses états à son neveu Thibaut le Grand.

En 1113, le siége de Châlons fut donné à Guillaume de Champeaux, et ce prélat, quoique ancien chanoine régulier, tourmenta les frères de Cheminon au sujet de leur exemption de sa juridiction, à tel point qu'ils durent s'adresser au pape, alors à Beauvais. Guillaume, cité par Calixte II devant un tribunal composé de six cardinaux et de quatre évêques, reconnut ses torts, et le pape, pour lui témoigner sa satisfaction, déclara que, tout en conservant au Saint-

Digitized by Google

Siége la propriété, la protection et la juridiction immédiate de Cheminon, il abandonnait à l'évêque de Châlons l'institution des clercs de l'abbaye, la distribution *gratuite* des saintes huiles, et le droit d'approbation pour les prêtres nommés par l'abbé à des bénéfices.

C'est à cette époque que saint Bernard parut, et qu'avec lui l'Ordre de Citeaux prit un si vif éclat. L'abbaye de Cheminon, quoique dirigée par le même prieur, avait vu ses moines se relâcher quelque peu de leur régularité première, et de plus avait beaucoup souffert de la guerre de Louis VI contre le comte de Champagne; l'exemple de saint Bernard séduisit les religieux, et ils s'adressèrent au pape pour obtenir leur union à l'ordre de Citeaux, sous la filiation de l'abbaye de Trois-Fontaines (1137). Saint Bernard se trouvait alors à Rome et amena l'affaire à un bon résultat; dès lors le prieur prit le titre d'abbé, et Cheminon vit ses biens croître chaque jour par les libéralités répétées des comtes de Champagne, de Dampierre, de Rethel et de Flandres, des seigneurs de Baierne, d'Amance, d'Estrepy, de Garlande, du Plessis et de Ponthion. Henri Ier, comte de Champagne, rapporta de Terre-Sainte pour l'abbaye des reliques et « ung beau calice » de vermeil très bien travaillé, et où il est escript » plusieurs fois autour du pied : DIEV RECOVRS (48). »

L'étendue des possessions de l'abbaye porta ombrage à celle de Trois-Fontaines; aussi de nombreuses contestations s'élevèrent entre elles, et il est curieux de suivre sur les pièces contemporaines les rivalités de ces deux établissements. En 1220, Jean, abbé de Trois-Fontaines, visita Cheminon et y trouva cinquante

Digitized by Google

moines avec quarante novices : il déclara qu'à l'avenir ce nombre ne pourrait être dépassé, et, dans la suite, un de ses successeurs le réduisit à vingt moines et huit novices (1335). (49). Une trentaine de villages alors lui payaient la dixme.

Les habitants de Cheminon supportaient avec peine le joug de l'abbé, et cherchèrent à plusieurs reprises à s'en affranchir : une première fois, ils se prétendaient libres du droit de main-morte (1269), ce qui leur fut cédé en 1308; en 1374, ils refusèrent la dixme des arbres à fruits, et obtinrent à ce sujet une ordonnance du bailli de Vitry qui les exemptait totalement pour cinq années, et leur accordait dans l'avenir dix arbres francs par arpent de terre : puis ils voulurent s'emparer des forêts, dont ils avaient simplement l'usage (1405). Ils s'agitèrent encore en 1482 et 1489, et chaque fois les moines perdaient quelque chose de leurs priviléges. Aussi l'abbaye était-elle singulièrement déchue de sa splendeur, et j'ai trouvé un procès-verbal de la visite faite en 1503 par l'abbé de Citeaux, qui mentionne le nombre des religieux, « plus un état des ornements d'église, » meubles du monastère et revenus du temporel, » le tout en pitoyable état. »

Cependant un arrêt rendu sur l'ordre du roi Louis XII, qui défendait aux habitants d'attaquer les prérogatives de l'abbaye, sous peine de cent marcs d'argent d'amende, mit fin à ces démêlés. L'introduction de la réforme acheva de la relever et de lui rendre le rang qu'elle avait occupé (50). Le dernier évènement digne d'être rapporté depuis, est l'incendie qui réduisit en cendres tout le monas-» tère, le 17 avril 1628. Un orage affreux « magna

Digitized by Google

» tempestas, dit la chronique, cœloque horribiliter » tonante », éclata dans la journée, et la foudre mit le feu au clocher de l'église ; la flamme se communiqua promptement au reste des bâtiments, construits en grande partie en bois, et tout fut dévoré en un moment On se hâta de réédifier l'abbaye sur un nouveau plan, et elle fut consacrée le 17 avril 1633 : il n'en reste plus que quelques vestiges insignifiants.

A la fin du siècle dernier, Cheminon comptait huit religieux et rapportait dix mille livres à l'abbé.

XI.

ABBAYE DE CHATRICES (ARR. DE SAINTE-MENEHOULD).

(Hommes. — Chan. rég. de S. Augustin.)

Les documents manquent absolument pour l'abbaye de Chatrices, établie sur la rivière d'Aisne, près de la forêt d'Argonne ; les incendies répétés qui réduisirent ce monastère en cendres n'ont rien laissé subsister de ses archives antérieurement au XVI^e^ siècle ; or, pour les temps anciens, on est obligé de s'en rapporter aux auteurs qui se sont occupés de l'histoire des abbayes. Albéron, évêque de Verdun, envoya à Chatrices huit chanoines réguliers de S. Augustin, entre 1137 et 1145, sous la conduite d'Eustache, également abbé de Monstiers-en-Argonne (51). Le pape Célestin III confirma les biens de Chatrices par une bulle en date du 28 avril 1197 ;

Digitized by Google

c'est l'unique pièce ancienne échappée aux incendies, et qui puisse donner une idée de la richesse du couvent, qui comptait dès cette époque une douzaine de fiefs et les cures de Moncels, Haconval et de Vieux-Dampierre.

Pendant le moyen-âge, on ne peut citer presque aucun fait : en 1209, on voit l'abbé Guilbert céder du terrain à Rotunchamp (mont de Passavant), au roi de Navarre, pour y bâtir un fort, et l'abbé Aubert, en juin 1247, abandonna au comte Thibaut ce qui restait aux religieux dans le même lieu. Depuis le mois de juin 1239 il s'était reconnu, lui, l'abbaye et ses dépendances, sous la garde et puissance de ce prince ; une charte, citée dans le cartulaire de Champagne, prouve qu'en 1266 le prieur de Chatrices ne tint pas compte de ce droit et fit procéder à l'élection d'un abbé sans l'autorisation de Thibaut V, qui voulait l'empêcher de passer outre.

Les protestants attaquèrent l'abbaye en 1562 et y mirent une première fois le feu ; ils recommencèrent en 1597 ; pendant le siége de Sainte-Menehould, les religieux se retirèrent dans la maison de refuge qu'ils possédaient en cette ville, et presque aussitôt leur départ, les soldats de M. le Prince pénétrèrent dans le monastère, pillèrent jusqu'aux ornements de l'église, déchirèrent en mille morceaux les papiers des archives et incendièrent les bâtiments (octobre 1652) (52). Le feu y prit encore le 9 octobre 1696 ; on la reconstruisit en 1709, et l'église en 1717 : il n'en reste rien aujourd'hui (53).

Cette abbaye, spécialement protégée par les seigneurs de Dampierre et d'Elise, avait de nombreuses

Digitized by Google

dépendances : des terres à Herpont, la Chapelle, Elise, la seigneurie de Chatrices, quinze cents arpents de bois, etc.; un état du 12 décembre 1726 prouve qu'elle rapportait, net de toutes charges, 6,501 livres 6 sous 4 deniers.

XII.

ABBAYE DE MOIREMONT (ARR. DE SAINTE-MENEHOULD).

(Hommes. — O. de S. Benoît.)

Moiremont, village de l'Argonne, situé près de Sainte-Menehould, sur les limites des départements de la Marne et de la Meuse, était autrefois siége d'une abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Vanne, qui rapportait une quinzaine de mille livres à son abbé. La tradition fait remonter son origine aux temps Mérovingiens, mais il n'y a malheureusement pas de documents pour soutenir cette opinion de vieux auteurs (54). Vers le commencement du VIII^e^ siècle, dit-elle, un comte Nanterrus avait établi au milieu de la forêt d'Argonne un monastère qui prit le nom de *Mauri-Mons*, et autour duquel se forma un village; il y mit douze chanoines, fit consacrer leur église sous le vocable des saints Calocerte et Parthenier, frères martyrs, et la plaça sous la protection du chapitre de Reims (707) (55). Dans le IX^e^ siècle, les normands, qui ravagèrent tout le pays, saccagèrent également Moiremont, et le couvent tomba dans une si grande pauvreté qu'il se vit réduit à un seul prêtre. En

Digitized by Google

1074, l'archevêque Manassès, sur la demande d'Odalric, prévôt de son chapitre, y envoya des Bénédictins et donna une charte de fondation. Les seigneurs du pays, et à leur tête Drogon, sire de Vienne-le-Château, voulurent s'opposer à l'établissement d'une puissance ecclésiastique, rivale nécessairement de la leur ; mais Odalric se rendit sur les lieux pour faire cesser ces différents, qui menaçaient de devenir sérieux ; il cita Drogon dans un *plaid* et le condamna à douze écus d'amende et à la restitution des biens dont il s'était injustement rendu maître. Ce fier baron céda ; et, après avoir réparé de son mieux le mal qu'il avait causé, il prit la robe et mourut moine à Moiremont (55 bis).

L'abbaye n'était pas au bout de ses épreuves : en 1154, Henri, comte de Grandpré, déclara la guerre à l'évêque de Verdun, qui soutenait le comte de Bar ; de nombreux combats se livrèrent et Henri dut demander la paix, mais auparavant ses soldats avaient pillé et brûlé Moiremont. Le comte de Champagne intervint alors et força Henri de Grandpré à indemniser les moines de leurs pertes ; lui-même il augmenta leurs biens. Thibaut IV le Posthume imita cet exemple, et après avoir aplani les difficultés qui séparaient les religieux de Moiremont et ceux de la Chalade (1228), il fit aux premiers une riche donation en terres et en bois (mai 1250) : en 1266, il joignit à leur domaine la léproserie de Royon, près de Sainte-Menehould.

Sous la régence de la comtesse Blanche, on avait fondé plusieurs villages en Champagne ; le territoire dépendant de Moiremont en reçut deux, qui ont pris dans la suite un vaste développement : la Neuville-

Digitized by Google

au-Pont, d'abord nommée Pont-Sainte-Marie (56), et Florent (1203); les droits de l'abbaye furent néanmoins respectés, et la comtesse Blanche lui céda une partie de la dixme qu'elle percevait sur ces localités. Le relâchement s'étant peu à peu introduit parmi les moines, on dut, en 1622, les remplacer par des Bénédictins de la congrégation de S. Vanne. A cette époque, les environs de Sainte-Menehould souffrirent cruellement des guerres dans lesquelles ses habitants firent preuves du plus énergique dévouement pour le Roi, et la Ligue vint y mettre le comble. Pendant le siége de cette ville, les bandes du prince de Condé saccagèrent le pays, et Moiremont fut incendiée pour la quatrième fois (1653); les Bénédictins relevèrent presque aussitôt leur monastère, qui ne vit plus enfin de mauvais jours se renouveler (57).

Les biens de Moiremont étaient considérables et se composaient surtout de vastes forêts, entre autres celle des Hauts-Bâtis; les principaux villages qui se trouvaient ses tributaires étaient : Apremont (1167), Rouvroy (1253), Arne et Ripont (1250), Sommièvre, Autry, Braux, Cernay, Parcicourt (1200), et d'autres enclavés aujourd'hui dans la Meuse et les Ardennes. Le comte de Champagne céda aux religieux de Moiremont, vers le milieu du XIII^e^ siècle, un terrain près du château de Sainte-Menehould; ils y bâtirent un prieuré et desservirent longtemps l'église paroissiale; l'abbé nommait aux cures de Somme-Tourbe, la Neuville-au-Pont, Maffrécour, Virginy, Ville-sur-Tourbe, etc.

Digitized by Google

XIII.

ABBAYE DE SAINTE-MARIE DE VERTUS.

(Hommes. — Ch. rég. de S. Aug).

Le comte Thibaut Ier de Champagne, étant dans son château de Vertus avec la comtesse Adélaïde, y reçut saint Arnould, abbé de Saint-Médard de Soissons, qui se rendait au concile de Meaux (1080). Ce fut un jour de fête pour la ville, et Thibaut voulut en consacrer le souvenir d'une manière mémorable; à cet effet, il fit reconstruire l'église paroissiale et décida la fondation des deux abbayes de Sainte-Marie et de Saint-Sauveur, données, l'une aux chanoines de S. Augustin, et l'autre aux Bénédictins. Les chanoines de S. Augustin, envoyés par saint Arnould lui-même, formèrent le chapitre de la ville et demeurèrent, jusqu'à la fin du XIIe siècle, sous le vocable de Saint Martin (58). Dès ce moment, ils acquirent de nombreux domaines et nommaient à douze cures: les comtes de Champagne se plurent à les enrichir; en 1167, Henri Ier leur donna un vaste terrain pour se bâtir un monastère, et y ajouta le droit de prendre leur bois de chauffage dans sa forêt de Vassy, ce qui fut confirmé, en 1336, par la reine Jeanne (59). C'est à ce moment, et après l'incendie de Vertus, que la nouvelle église fut brûlée et que les chanoines se mirent sous le vocable de Notre-Dame. L'abbaye eut à souffrir cruellement : une première fois, elle fut incendiée dans les guerres civiles (1227); elle le

Digitized by Google

fut à trois reprises pendant la longue invasion anglaise, entre autres sous le gouvernement de l'abbé Michel Joly (1430). Enfin, le prince de Condé vint occuper Vertus en 1561, et ses bandes mirent une dernière fois le feu aux bâtiments du monastère ; il ne se releva plus, et le titre seul d'abbaye lui resta sans qu'aucun religieux y vînt habiter. Les biens cependant avaient été considérables : Notre-Dame avait le droit de bouteillerie sur le marché de Châlons ; dès 1151, le pape lui avait attribué la dixme de Vertus ; elle possédait le prieuré de Gault, la seigneurie de Saint-Grégoire et des rues Saint-Martin et Notre-Dame à Vertus, des terres à Bergères, Foucherays, Broyes, Aulnizeuil, etc., de nombreuses vignes ; mais peu à peu ces domaines disparurent, et, à la fin du siècle dernier, la ferme rapportait à peine 3,000 livres à l'abbé titulaire (60). La cure du château dépendait autrefois de l'abbaye, quand, en 1112, l'évêque de Châlons la réclama ; l'abbé Anscher, ne voulant pas susciter de troubles, céda ; mais aussitôt après cet acte d'obéissance, le prélat la lui rendit « sub » subjectione et servitio. » Par un usage assez bizarre, l'abbé avait haute, basse et moyenne justice sur toute la ville depuis le lever du soleil, le jour de la Nativité de la Vierge, jusqu'au soleil couchant du lendemain ; ce droit fut maintenu par arrêt du Parlement en 1457, et subsista jusqu'à la révolution.

Digitized by Google

XIV.

ABBAYE DE SAINT-SAUVEUR DE VERTUS.

(ARRONDISSEMENT DE CHALONS.)

(Hommes. — O. de S. Benoît.)

Comme je viens de le dire, Saint-Sauveur fut fondée en même temps que Notre-Dame de Vertus, et donnée aux Bénédictins (1080).

Ils furent établis à l'extrémité du faubourg principal, près de la forêt, à l'endroit où se trouvait le chenil des chiens du comte de Champagne, au logement desquels les moines furent soumis jusqu'à ce qu'une rente y eût été substituée; de plus, ils eurent dans le château un refuge pour les guerres. Comme pour Notre-Dame, il est difficile de parler sûrement des événements accomplis pendant le moyen-âge, l'incendie et les ennemis ont eu soin de ne rien laisser, et c'est à peine si l'on trouve dans les archives de l'abbaye trois ou quatre pièces anciennes: l'une d'elles est une charte du comte Henri, de l'année 1197, qui parle de l'abbaye comme existant depuis longtemps, et par laquelle il confirme tous ses biens, et dit même qu'il renonce à presque tous ses droits sur elle; le comte Thibaut renouvela ce diplôme en 1269 et y ajouta de nouvelles donations.

En 1380 les Anglais vinrent une première fois » à Vertus, « Et li eut une grande escarmouche de- » vant le chastel et grand foison de blécés; si logea » le comte de Bouquinguan en ladite ville, et la

Digitized by Google

» nuict la ville de Vertus fut arse, fors l'abbaïe pour » ce que le comte y était logé. Le lendemain l'ost » se délogea et vint passer par devant le chastel » de Moymer (61). » En 1426 les Anglais brûlèrent de nouveau Saint-Sauveur ; et après, cette abbaye eut encore à souffrir des guerres civiles et des bandes de routiers qui, sous les noms d'Anglais, d'Armagnacs, de Bourguignons, dévastaient à qui mieux mieux le pays.

Simon Thomas, dernier abbé régulier, fit sortir l'abbaye de ses ruines (1520-1559), mais bientôt survinrent les troupes calvinistes qui livrèrent aux flammes ces débris à peine réparés, et où l'abbé Thomas avait à grand'peine rappelé une douzaine de religieux (1568).

Saint-Sauveur, reconstruite encore une fois, fut mise à la réforme en 1676 et donnée à la congrégation de S. Vanne ; les bâtiments conventuels furent agrandis, mais ces efforts demeurèrent inutiles, et l'abbaye resta jusqu'à la fin dans un triste état de pauvreté et d'infériorité ; en 1789, elle rapportait deux mille livres à l'abbé, et comptait six moines (62). Dans l'origine au contraire elle avait été puissamment riche ; elle possédait les prieurés de Grauve, Loisy, Villeneuve-la-Lionne ; les seigneuries de Mont-Chenil, d'Etrechy, de Voipreux, d'Ulmoy et dix autres ; nommait aux cures de Morains, Fromentières, Contault, Champaubert, Avize, St-Pierre-aux-Oies, etc.; percevait les dixmes de plus de trente villages, des droits d'arage dans les forêts de Vassy, Wandy, et la Charmoie : dans cette dernière les moines avaient le droit de couper chaque jour la charge d'une voiture à deux chevaux, de bois de toute essence, à l'exception du chêne et du hêtre, à moins cependant,

Digitized by Google

dit la charte, qu'ils ne puissent en trouver d'autre (1222) (63).

Des anciens bâtiments de Saint-Sauveur, rien de curieux ne subsiste aujourd'hui : ils furent tous reconstruits au commencement du siècle dernier, et détruits en 1793, lors de la vente des biens nationaux. L'abbatiale seule est restée debout, mais elle ne date que de 1788.

XV.

ABBAYE ROYALE DE N.-DAME D'ANDECY, PRÈS BAYE, (ARRONDISSEMENT D'EPERNAY.)

(Femmes. — O. de S. Benoît.)

Les auteurs de la Gallia Christiana ont avancé que jadis il avait existé deux couvents à Andecy, l'un d'hommes, l'autre de femmes, soumis à l'abbaye de Molesme ; je crois avoir été assez heureux pour en découvrir la preuve authentique et positive. Simon de Broyes, seigneur de Baye, amena des Bénédictines dans sa baronnie et leur donna la terre d'Andecy, comprise entre Baye et Congy (1131); la charte en existe au dépôt des archives. Ce pays était habité alors comme aujourd'hui par de riches familles, et tous les seigneurs des environs se hatèrent de répondre à l'appel fait à leur générosité par Simon de Broyes. La même charte que je viens de citer mentionne la donation de Hugues de Montmaur, qui, en outre, abandonne aux religieuses le labour de deux charrues en toute saison ; de Hélie de Mont-

Digitized by Google

mirail, Ancel de Fraisnel, Guy de Saint-Memmie, Eudes de la Celle; Dreux de Lachy, de Guy de Maisy, de Henri de Laon, de Marie de Broyes, de Bertrand de Lucimont, de Manassès de Pleurs, etc. Simon de Broyes ne voulut pas demeurer en arrière et augmenta ces libéralités ; il ajouta deux moulins, les droits d'arage et de défrichement dans ses bois, et les revenus des portes de Broyes, dites Bérenger et de la Gate, la première pour l'entretien de la lampe du dortoir, la seconde pour la pitance pendant le carême ; enfin tous ces seigneurs permirent aux hommes et aux femmes soumis à eux de prendre l'habit dans le monastère d'Andecy, preuve évidente de l'existence d'une double abbaye, ce qui n'avait été jusqu'à ce jour établi que d'après l'autorité de la tradition. Thibaut de Champagne, comte de Blois, homologua immédiatement cette fondation, en y ajoutant lui-même des biens et ordonnant à ses officiers de protéger cette maison et ses dépendances comme si elle lui appartenait à lui-même ; il en conserva seulement la garde. En 1136, Geoffroy, évêque de Châlons, accorda sa confirmation et énuméra les possessions de l'abbaye ; le 17 novembre 1145, le pape Eugène III la donna à son tour en plaçant Andecy sous la filiation de Molesme.

Pendant le reste du siècle, on n'a qu'à mentionner de nouvelles libéralités des seigneurs de Dampierre, de Méry, de Plancy, de Tesson, du Montheureux, de Cateney, de Chouilly, de Chantemerle, etc. (1154-1162.)

On ne peut préciser le moment où les moines quittèrent Andecy : cependant, il y a lieu de croire que ce fut vers 1259, époque où le pape Alexandre III

Digitized by Google

décida que la *prieure* du couvent des Bénédictines prendrait le titre d'abbesse, et où il déchargea désormais l'abbaye de la juridiction de celle de Molesme, moyennant une rente de cent soixante livres tournois.

Dans la suite, les seigneurs de Broyes regrettant, à ce qu'il paraît, la générosité de leurs ancêtres, voulurent ressaisir les droits dont ceux-ci s'étaient dépouillés à l'égard d'Andecy; à cet effet, Simon de Chateauvillain, sire de Broyes, réclama la garde de l'abbaye, le droit d'y mettre des gardiens, d'y loger annuellement avec tous ses gens, d'y être reçu avec la croix et l'eau bénite à son joyeux avènement, d'y pouvoir établir une religieuse, et de jouir du temporel pendant les vacances : un arrêt du parlement le débouta de toutes ces prétentions et donna la garde au roi seul. Grâce à cette sage détermination, l'abbaye put grandir librement et atteindre un haut degré de prospérité. Au XVII^e^ siècle, elle comptait quarante religieuses et rapportait 20,000 livres: un arrêt du mois de juillet 1673 reconnut à l'abbesse les droits de haute, moyenne et basse justice, en preuve de quoi le carcan fut attaché près de la principale porte, et conféra à l'abbaye le titre de fondation royale; ce qui n'empêcha pas le parlement de céder aux vives instances du baron de Baye, en 1685, et de reconnaître ses prédécesseurs comme fondateurs d'Andecy, sans pourtant lui conférer aucun droit réel (31 mai).

Peu après, l'abbaye tombant en ruines dut être reconstruite, ce qui mit le trouble dans ses finances; il fallut vendre quelques-unes de ses terres, et le roi même permit à l'abbesse d'exiger jusqu'à trente mille livres de dot pour chaque nouvelle religieuse

Digitized by Google

(14 août 1695); les constructions furent terminées avant 1717 (64). Lors de la révolution, comme tous les établissements religieux, Notre-Dame d'Andecy fut vendue aux particuliers, le cloître a été démoli; il reste cependant encore un ensemble assez important des autres bâtiments. La chapelle était très ancienne, mais le chœur a été détruit, et il n'en reste plus que la nef qui était très belle et conservait les caractères du style roman; malheureusement les fenêtres n'étant pas du goût du nouveau propriétaire, elles ont été remplies de façon à les rendre carrées. Plusieurs objets, provenant de cette chapelle, ont été transportés à l'église paroissiale du village de Baye, tels qu'un petit tabernacle en pierre, une châsse, plusieurs reliquaires, etc. (65).

XVI.

ABBAYE DE LA CHARMOIE-DES-BOIS,

(PRÈS DE MONTMORT, ARROND. D'ÉPERNAY.)

(Hommes. — O. de Citeaux.)

L'abbaye de la Charmoie-aux-Bois est une de celles de l'évêché de Châlons dont les annales soient les moins curieuses à parcourir. Beaugier, dans ses Mémoires sur la Champagne, la fait dater d'une époque plus ancienne que celle à laquelle elle remonte en réalité; car une charte du comte Henri le Libéral dit positivement qu'il l'a bâtie en entier en l'année 1167 « et eam etiam à fundamentis propriis sumptibus

Digitized by Google

instituerim (66).» Une autre charte, de 1167 également, établit que le comte Henri reprit le lieu où il fondait Notre-Dame de la Charmoie (67) à l'abbaye de Notre-Dame de Vertus, qui, en échange, reçut le droit d'usage dans la forêt de Vassy, l'exemption de minage pour ses hommes présents et à venir dans la paroisse de Vertus, etc. Ce nouveau monastère fut établi sous la filiation de celui de Vauclair, près Laon, et Bernard y fut envoyé comme abbé avec quelques religieux : en 1178, le pape Alexandre III donna la bulle de confirmation, exemple que suivit, cinq ans plus tard, Guillaume, archevêque de Reims et frère du comte Henri. La première charte de donation qui existe dans les archives en faveur de cet établissement date de 118 et est faite par Jean de Longpont (de Longo ponte); bientôt après les seigneurs de Congy, de Montheureux, de Conflans se plurent à l'enrichir, et nous voyons la Charmoie atteindre rapidement un degré de prospérité, que prouve positivement l'acquisition faite par l'abbé, au mois de mai 1268, de cinquante-cinq arpents dans la forêt de la Charmoie, pour une somme de cent neuf livres fortes de Provins. Les sires de Conflans et Marie, dame de Congy (1203), furent ensevelis dans le cloître; il restait encore quelques débris de leurs mausolées au XVIII^e^ siècle, mais les protestants les avaient détruits en grande partie lors de leurs désastreuses luttes.

Le roi Louis XI cependant avait pris l'abbaye sous sa protection spéciale et lui avait accordé, le 5 avril 1461, des lettres-patentes par lesquelles il mettait sous sa sauvegarde les abbés et les religieux de la Charmoie, ensemble leurs familles, serviteurs et gens

Digitized by Google

de corps s'ils en avaient ; et ordonnait à des gardiens de les défendre contre tous troubles, vexations, torts et injures, de les maintenir dans toutes leurs justes possessions, saisines, usages, droits, franchises, libertés et immunités dont ils jouissaient ou pouvaient jouir d'ancienneté.

Jamais néanmoins la Charmoie n'atteignit l'éclat des abbayes voisines ; on n'y comptait que sept religieux et un oblat. En 1637, elle valait 24 ducats d'or (68), 5,000 livres en 1729, et 8,639 en 1751. La réforme y fut introduite vers 1610 par l'abbé Etienne Maugier qui en même temps reconstruisit les bâtiments et répara l'église que vint consacrer, en 1636, Henri Clausse, évêque de Châlons ; en 1747, l'abbaye fut de nouveau rebâtie, et aujourd'hui il en reste encore quelques ruines curieuses, surtout celles qui remontent à une époque ancienne (69); elle fut toujours, sauf deux exceptions, dirigée par des abbés réguliers. L'abbé possédait les seigneuries de la Charmoie, du Jard et du fief de Bois-le-Roi, acheté en 1317 ; des fermes à Brugny, Chavot, Vaudancourt, Moussy, Blossières, Soudron, Bannes, Allemant, Montmort, Morains, Soulières, Saint-Julien, Sompuis, Vertus, Bergères-sous-Vertus, Voispreux, Villeneuve, etc.

Digitized by Google

XVII.

ANCIENNES ABBAYES

(Sermaize. — Ulmoy près Heilz-le-Maurupt, Hancourt, Maisons, Vanault-les-Dames, le Meix-Tiercelin.)

(ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANÇOIS.)

—

Outre les monastères dont nous venons de retracer l'histoire, on en comptait encore quelques autres remontant aux premiers temps du moyen-âge, et abandonnés bien avant 1789. Comme il est facile de le comprendre, aucuns de leurs titres n'ayant échappé, il est impossible de reconstruire leur passé, et ce n'est que par leurs rapports avec les autres abbayes que l'on sait quelque chose de leur existence. Néanmoins celui d'Ulmoy, ayant dégénéré en prieuré, ses archives se sont conservées et nous pouvons en parler à coup sûr.

Il existait à Ulmoy un double monastère d'hommes et de femmes, sous le vocable de saint Jean, et les archives possèdent la bulle du pape Anastase IV, qui approuve une transaction faite entre Philippe, abbé de Saint-Benigne de Dijon, et les religieuses d'Ulmoy d'une part, et Guido ad Buccam, chevalier, d'autre part (1153). Une charte de Boson, évêque de Châlons, parle d'une donation faite par Guerran d'Orcher, pour le repos de son âme et pour sa fille Gertrude, « ut sanctimonialis fieret, dedit in » elemosynam S. Johanni a Ulmeto et monachis et » sanctimonialibus ibidem manentibus, molendinum » unum et mansum juxta, cum prato apud

Digitized by Google

» Rubeccæ-curtem, super Everam fluvium situm, etc. » Testes autem : Hadevildis, comitissa de Domno » Petro, Helia-Raynaldus, avunculus ejus, etc. » (Arch. de la préfecture.)

De nombreuses donations vinrent enrichir cet établissement, de la part des comtes de Champagne (1175), des seigneurs d'Estrepy (1181, 1187), du Plessis (1216), de Blacy (1187), d'Amance (1213) (70).

Gautier d'Arzillières, dans une charte de 1230, parle de la donation qu'il a faite d'hommes et femmes de corps à ladite église « dictæ ecclesiæ, monachis » et monialibus. » En 1340, l'évêque de Châlons acquit le droit de présenter une religieuse à la maison d'Ulmoy pour son joyeux avènement. Après cela la trace se perd, et l'on ne peut retrouver le moment où Ulmoy devint simple prieuré, d'abbaye qu'il était; en 1708, le prieuré possédait six fermes, deux moulins et diverses pièces de terre, et rapportait net 3,031 livres, non compris 360 livres que devait le fermier au chapelain et au chantre.

Un titre de 1174 atteste un accord fait entre les maisons de Ulmoy et de *Hancourt*, village voisin de Saint-Remi-en-Bouzemont. De même les archives de Cheminon font connaître qu'au XII^e^ siècle il existait à *Sermaize* un riche couvent; ses religieux eurent de fréquents démêlés avec ceux de Cheminon et de Trois-Fontaines; la plus ancienne des chartes qui en parlent porte la date de 1152; il n'en est plus question après le XIV^e^ siècle. Le *Meix-Tiercelin*, près de Vitry, contenait un monastère de Bénédictins, sous la filiation de l'abbaye de Toussaints; il dut subsister peu de temps, car en 1232, l'abbé de Saint-Pierre-aux-Monts acheta la plus grande partie

Digitized by Google

des dixmes de ce village. A en croire la tradition, il y avait une abbaye de femmes à *Vanault-les-Dames* avant le XIVe siècle, et deux à *Maisons* ; encore aujourd'hui on voit sur le territoire de ce dernier village deux pièces de terre portant les noms de grande et petite abbaye.

Enfin, les auteurs du Galliana Christiana citent deux autres anciens monastères, l'un à *Vequeville* (Haute-Marne) : ils donnent une charte par laquelle S. Réole, archevêque de Reims, donne à S. Bercaire, abbé de Montier-en-Der, un emplacement à Véqueville (*Gaugiacus seu Episcopivilla*) sur la Marne, « in pago Pertensi » pour y bâtir une abbaye de femmes. S. Réole renonce à sa puissance sur ce village en faveur de l'évêque de Châlons, à condition toutefois que si le nouveau monastère venait à tomber, ses biens retourneraient aux religieux de Hautvillers : cette pièce est datée des calendes de mai, an XIII du règne de Thierri III, roi de Neustrie (673). La seconde abbaye, de l'ordre de Prémontré, était à *Aviniacum* et fut réunie peu après sa fondation à celle de Moncels.

Enfin, pour en finir avec les établissements religieux du diocèse de Châlons, je nommerai les prieurés de Béchamp, près de Clermont en Argonne (1220), d'Epineuseval, dans la Haute-Marne (1318), de Notre-Dame des Hermites, près de Vassy (1200), de Valdône, près de la même ville (1116), transféré à Charenton en 1702, on y comptait alors trente-cinq religieuses de S. Benoît ; de Sainte-Croix, à Vitry-le-Brûlé (1180), de Sainte-Geneviève et de Saint-Thibaut au même lieu ; de Chaude-Fontaine, près de Sainte-Ménehould ; de Vienne-la-Ville, de Saint-

Digitized by Google

Thomas de Braux-Saint-Remy, dans le même voisinage (1098), etc. Je citerai aussi les commanderies de Malte de la Neuville-au-Temple, de Maucourt (Vitry), et de Saint-Amand ; les couvents de Dominicains à Châlons, deCordeliers et d'Augustins à Châlons, de Recollets à Vitry et à Châlons, de Minimes à Sainte Menehould, à l'Épine et à Vitry, de Mathurins à la Veuve, de Capucins à Sainte-Ménehould.

—

En terminant ce travail, je crois devoir indiquer les sources principales où j'ai puisé mes renseignements :

La *Gallia Christiana*, tome IX.

Annales de Châlons, par Buirette de Verrières, 1788

Mémoires de la Champagne, par Beaugier.

Les *Notices* citées de M. Maupassant *sur les deux Abbayes de Vertus*.

Histoire de la Ville de Sainte-Menehould, par Cl. Buirette, 1837.

Les *Notes manuscrites* du chanoine Bescheter, dans l'édition de la *Gallia Christiana* conservée au Chapitre de Châlons.

L'*Histoire manuscrite de Châlons*, de Dom François, de la Bibliothèque de cette ville.

Histoire du Diocèse de Laon, par Dom Lelong, 1785.

Wasseburgo, monuments de la Gaule Belgique.

La *Chronique de D. Marlot*, tome II.

Les *Archives de la Préfecture de Châlons*.

Digitized by Google

NOTES.

(1) On trouve de nombreuses chartes des XII^e^ et XIII^e^ siècles, dans lesquelles les seigneurs malades ou partant pour la croisade, réparent ainsi les déprédations par eux commises sur les biens du clergé. Dans les archives de la préfecture, le fonds de Cheminon en contient trois ou quatre fort curieuses.

(2) Ces abbayes étaient ainsi réparties : Reims, 7 d'hommes et 5 de femmes; Châlons, 14 d'hommes et 2 de femmes; Troyes, 3 d'hommes et 1 de femmes, et 8 abbayes d'hommes transformées en prieurés; Soissons, 4 d'hommes et 2 de femmes.

(3) Vocabulaire de Ducange, tome I, p. 17-18.

(4) Parmi les plus célèbres Bénédictins, je citerai Daniel, Montfaucon, d'Achery, Sainte-Marthe, Mabillon et Marlot, tous deux enfants de la Marne. Leurs ouvrages les plus précieux sont : l'Art de vérifier les dates, le Gallia Christiana, la Collection des Historiens français, les Actes des Saints, la Diplomatique, etc.

(5) La charte, octroyée par le roi Robert, mentionne ce fait comme avéré; j'ai cru devoir la reproduire ici tout entière :

In nomine sanctæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti. Ego Rodtbertus grandis rex Francorum. Si fructibus primitivæ virtutis charitatis omnibus in commune est insistendum et studiose incumbendum, multò magis liberalitatem regiæ dignitatis decet illis redundare et affluenter exuberare, per quos suæ amplitudinis statum valeat sublimando erigere et erigendo sublimare; et licet hoc pœne omnis liberalitatis erogatio adquirat, illa tamen ad hoc ipsum est promptior et efficacior, quæ locis sanctorum et congregationibus fidelium impenditur et exhibetur. Innotescat ergo sanctæ matris ecclesiæ filiorum, necnon fidelium nostrorum tam præsentium quam futurorum etiam sollertæ industriæ, Rogerum venera-

Digitized by Google

bilem sanctæ Catalaunensium ecclesiæ pontificem, nobis et R. P. nostri regni admodum fidelem, nostræ serenitatis sublimitatem adiisse, et obnixe postulasse, quatenùs nostræ auctoritatis præcepto firmaremus abbatiam quamdam in honore beati Petri apostolorum principis *a primitiva ejusdem urbis ecclesia fundatam*, et a beato Memmio viro apostolico tunc temporis sacratam, quæ exigentæ necessitate rebus suis jampridem expoliata, nunc ab eodem episcopo pro posse reparatur, et rebus quas olim amiserat jure forensi redemptis, renovando iterum dicatur. Cujus supplicationibus tam religiosis et devotis assensum præbentes, statuimus et statutum esse volumus, ut habeant ipsi fratres perpetim sine inquietudine, quidquid ad præsens videntur habere, seu de cætero additum fuerit fidelium largitione. Scilicet in eodem loco ubi jamdicta fundata est ecclesia, burgum cum appenditiis suis, ab omni sicut hactenus fuerat, banno palatinæ potestatis liberrimum, cum foragio etiam. Ecclesiam sancti Johannis cum dote sua, ecclesiam sancti Alpini positam intra mœnia præfatæ urbis cum adjacentibus mansuris, fornace etiam, teloniοque, in atrio ejusdem ecclesiæ venundatæ mercis et reliqua dote. Molendinum unum prope mœnia civitatis sinistrum ab ortu urbem egressis. Capturam piscium, a Bertrici Corte ad Matosgam usque in valle Sanctæ Mariæ, partem non modicam suburbii, versus eamdem ecclesiam porrecti. Trans Maternæ flumen Bertrici Cortem, cum terris, exitibus, aquis, pratis. Willam quc dicitur vetus Sancti Martini, cum ecclesia, terris, appendiciis, pratis, exitibus, capturis piscium tum Maternæ, tum Blesæ. Gisedicorte mansum unum cum familia et molendini parte dimidia. Utiosorum corte, mansum unum. Wavoreio, willæ medietatem ex integro. Copa, terras denarios in censu persolventes XL. Criciaco, mansum unum. Satureiaco, mansum unum et in ejusdem vicinia loco ex palude dicto, molendinum noviter construi cœptum. Suvreiaco, mansum unum. Apud Mansile juxta Sancti Memmii dimidium mansum. Fassineriis, mansum unum cum aliis tam vineis quam pratis, omnibusque quæ quomodocumque nominari possunt utilitatibus ad ipsum locum pertinentibus per hanc nostram paginam regalem eidem ecclesiæ firmamus et corroboramus. Et ut hæc nostræ ingenuitatis auctoritas rata et stabilis omni posthac permaneat tempore, hoc regale præcep-

Digitized by Google

tum inde conscriptum manu propria confirmantes, sigilli nostri impressione jussimus insigniri. Nec non et fundum cujusdam viduæ Lansendis nomine devotione eidem loco attributum in viculo Visneel nomine situm supradictæ ecclesiæ nostra sit auctoritate astipulatum.

Monogramme du Roi.

Actum Parisiis anno Dominicæ incarnationis M. XX. VIII°. Regnante Rotberto rege XL°. Ego Balduinus cancellarius religendo subscripsi.

Cette pièce, à l'exception du sceau, est d'une conservation parfaite et une des plus anciennes conservées aux archives de la préfecture.

(6) Une charte de l'archevêque de Reims, de 1185, dit que les fossés qui séparaient le bourg de la ville ayant été comblés, on ne pourrait les recreuser à l'avenir. (Arch. de la préfecture)

(7) L'évêque Roger I occupa le siége de Châlons de 1009 à 1042 et non pas en 1001, comme l'ont avancé certains auteurs.

(8) Bulle du pape Alexandre III, qui donne à l'abbé de S. Pierre le pouvoir d'instituer des écoles et d'y placer des maîtres dans le ban S. Pierre. (Arch. de la préfecture.)

(9) Mémoire du IX^e^ siècle, cité par Dom François, dans son histoire manuscrite de Châlons, et intitulée : « Modus sequens » observatur in receptione episcopi Cathalaunensis quæ in » visitatione monasterii fit quotanni in sancta hebdomada. »

(10) Exemptions pour les levées de guerres, années 1313, 1324, 1345, 1383, 1388. Charles V adressa des lettres à son bailli de Vermandois, le 12 mai 1368, pour lui enjoindre d'empêcher ses officiers de rien prendre, ni exiger des religieux de S. Pierre, ni même d'y descendre avec leurs valets, chevaux, chiens, etc. (Arch. de la préf.)

(11) Acte dressé pour l'élection de l'abbé, en 1462. (Ibidem.)

(12) Bulle du pape Benoît XIII, année 1138. (Ibidem.)

(13) Les autres biens étaient situés à Argiers (1166), Varimont, Brancourt (1172), Braux (1164), la maison Dieu-de-Mairy (1182), Juvigny, Humbecour, la Chapelle, Felcour, Compertrix (1173), Coolus, Givry, Maurupt (1174), Meix-Tiercelin et le moulin (1127), la Chaussée, Pogny, Loisy,

Digitized by Google

St-Remi-sur-Bussy, Sogny (1172), Sommevesle, Soulanges (1300), Vanault, Vavré et le moulin (1231), Vouciennes, Vesigneul, Vitry-en-Perthois (1212); à l'aumônerie étaient affectés les biens sis à Pogny (1152); à la chambrerie ceux de Champagne, Monthelin, Recy et Vraux; l'infirmerie jouissait du droit de forage sur les vins et autres boissons vendus dans le ban de S. Pierre, aux prix de 12 sols pour un poinçon de vin, 1 livre et 4 sols pour un d'eau-de-vie, et 4 sols pour un de bière (1312), et des cens perçus sur de nombreuses maisons de la ville.

(14) *Liste des abbés de Saint-Pierre.*

Richard, mort en 1046.

Odilard, 1070.

Lambert, 1099.

Warnier, 1106.

Widon, 1110.

Benoît, 1118.

Raoul, un des hommes éminents de l'ordre, d'après une lettre de saint Bernard, mourut à son retour de Rome, en 1129.

Hugues, mort en 1140

Louis, quitte en 1166.

Thomas, part pour la croisade en 1187.

Pierre de Briei, mort en 1192.

Guillaume.

Roland, 1213; abbé de Cluny en 1220.

Jacob Ier, mort en 1298.

Walcher.

Jacob II.

Nicolas de St-Germain, 1240.

Théobald Ier, 1266.

Nicolas II.

Théobald II, 1287, mort en 1330.

Jacob de Joinville.

Othon de Poitiers, évêque de Verdun en 1350.

Gérard de Podion.

Jean Charpentier, mort en 1377.

Digitized by Google

Hugues de Villeneuve, mort en 1403.

Jean de Friaucourt, 1421.

Thomas de Bruères, 1446.

Jacob Noisette, 1461.

Guillaume de Bosco, 1492.

Guillaume Piédieu, 1500.

Pierre Lanisson, 1531.

Jérôme de Bruges, évêque de Châlons, premier abbé commendataire, quitte en 1573.

Cosme Clausse, évêque de Châlons.

Le cardinal de Richelieu, mort en 1642.

Le cardinal-nonce Bichi, mort en 1657.

Le cardinal de Mazarin, mort en 1661.

Henry de Foix, quitte avant 1662.

Pierre de Beauvilliers-St-Aignan, tué en Hongrie à la bataille du Saint-Gothard, en 1664.

Paul de Beauvilliers, son frère, quitte en 1671.

Guillaume Egon de Furstemberg, évêque de Strasbourg.

François de Valpergne de Mazin, év. de Maurienne, nommé en 1680.

N. de Raigecourt, évêque d'Aire, 1738-1789.

Les archives de l'abbaye sont riches et complètes, on y trouve beaucoup de chartes des XII^e^ et XIII^e^ siècles, toutes d'une belle conservation. Mais ce qu'il y a de plus remarquable est le grand cartulaire du XII^e^ siècle.

(15) Au huitième siècle, Saint-Sulpice était un monastère dépendant du chapitre, auquel il fut plusieurs fois disputé et rendu. Carloman donna en 884 une charte qui en ordonnait les restitutions : « Abbatiolem sancti Sulpicii in suburbio » juxta partem super maternam. » (Pièce citée par le chanoine Beschefer, dans son exemplaire de la Gallia Christiana, annoté et conservé au chapitre.)

(16) Voici la charte du vidame : « In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Notum sit tam futuris quam præsentibus quod ego Hugo, vicedominus Cathalaunensis, terram illam quæ circa ecclesiam Insulanam sita est, sicut liberam et absque omni consuetu-

Digitized by Google

dine et a pontificibus Romanæ ecclesiæ, et regibus Francorum, et episcopis Cathalaunensis ecclesiæ, ab omnibus in debitis servitiis et exactionibus emancipatam, bannum quoque, totius insulæ habitatores, illius et pontem per quem libere de insula transeatur in civitatem, in ea libertate et eo jure quo liberos eos esse concepit dominus noster Philippus, illustris Francorum rex, et Guido Cathalaunensis episcopus. In elemosynam, concedo eos permanere liberos et absque calumnia et inquietatione: elemosynam præfatæ ecclesiæ collatam laudo et approbo et hanc approbationem titulo elemosynæ stabile firmamentum et robur obtinere, in perpetuum concedo. Quod ut ratum solidumque servetur in posterum, præsens scriptum sigilli mei testimonio confirmo: subscriptis testium qui affuerunt nominibus; Signa: Macharii, Roberti de Condeio, Hugonis de Porta Maternæ, Hugonis de Faisneriis, Milonis Forelli, Bertrannis Prant, Johannis pometarii. Actum Cathalauni anno incarnati verbi, M° C° LXXX° V°, regnante in Gallia Philippo rege Francorum; præsidente sede Cathalaunice Guidone episcopo. — Scellé d'un grand sceau au cavalier. (Archives de la préf.)

J'aurais voulu rapporter la charte de fondation, donnée en 1062 par l'évêque Roger, mais son étendue ne me le permet pas; voici les biens qui s'y trouvent énumérés: la moitié du fief de Viaspre-sur-Aube, le fief et le moulin d'Ognes, l'église d'Oger, des fermes à Vienne-la-Ville, à Berzieux et Saint-Memmie, l'église et la seigneurie de Saint-Gibrien, plusieurs terrains, moulins et cens dans Châlons, le droit de pêche autour de l'île et ce que nous avons déjà cité, deux fermes près la maison du vidame, la cure de Saint-Sulpice, etc.

(17) Cartulaire de Toussaints: « Altaria seu parrochia ad » collationem abbatiæ Omnium Sanctorum. » Elle possédait des fermes et des dixmes dans quarante-neuf villages, entre autres à Ante, Aulnay, l'Aître, Auve, Chouilly, Connantre, le fief de Maisonvigny, à Dommartin-sur-Yèvre, Fagnières, où existait au XI^e^ siècle une maison pour les pestiférés, Férébrianges, Plivot, Fère-Champenoise, Vienne-la-Ville, Berzieux, Sommevesle, etc. (Arch. de la préf.)

(18) La chronique de l'abbaye raconte ainsi ce fait: » Abbas (Pierre d'Antre), excommunicatus est cum suis a

Digitized by Google

» canonicis S. Stephani, anno 1344, ob quamdam dissentionem » in processione reliquiarum postridiè Pentecostes fieri solita » apud Cathalaunensem exortam, in qua pugnis et fustibus » canonici ecclesiæ Cathedralis canonicos Insulæ male exce- » perant. »

(19) *Liste des abbés.*

Rainevard, 1047.
Odon, 1092.
Orbert, 1121.
Eustache, 1128.
Raimbaud, 1135.
Pierre Ier, 1145.
Jacob Ier, 1148.
Hugues.
Roger, 1174.
Milon, 1196.
Jacob II, 1202.
Gérard, 1213.
Pierre II, 1235.
Guillaume Ier, 1259.
Clarin, 1280.
Pierre Eistres, mort en 1299.
Henri.
Gautier, 1306.
Egide, 1323.
Pierre d'Antre, 1344.
Ferry de Beauseys, 1369.
Pierre IV, 1373.
Robert, 1373.
Michel, 1384.
Guillaume Brau, mort en 1419.
Nicolas de Mailles, mort en 1433.
Michel Joly, mort en 1461.
Jean le Marmel, mort en 1483.
Jacob Lambesson, mort en 1521.

Digitized by Google

Claude de Godet de Faremont, son neveu, mort en 1557.

Antoine Trusson, quitte en 1574.

Louis de Clèves, év. de Bethléem, mort en 1609.

Jean de Clèves, son neveu, év. de Bethléem, mort en 1619.

Charles de Clèves.

Charles Edeline, 1631.

Jacob Lescot, év. de Chartres, mort en 1656.

Antoine Talon, conseiller d'état, élu après une vacance de trois ans.

Arthur Talon, mort en 1680.

Joseph Elian, quitte en 1720.

Panage le Maître de Paradis, mort en 1768.

N. de Chamillard, 1768 à 1789.

(20) Les opinions sont très divisées au sujet de la vie de saint Memmie : les uns, suivant la légende au pied de la lettre, considèrent notre premier évêque comme contemporain des apôtres ; d'autres le font exister à la fin du IIIe siècle seulement. Jusqu'à ce que de nouvelles lumières soient venues éclairer la question, je serais porté à croire que saint Memmie, sans être contemporain de saint Pierre, devait vivre dans les toutes premières années du IIIe ou les dernières du second. Voir à ce sujet : *Monuments inédits des Apôtres*, par M. l'abbé Faillon, et surtout l'introduction du tome II de l'*Histoire ecclésiastique de la province de Trèves*, par M. l'abbé Clouet, bibliothécaire à Verdun (1852).

(21) Gallia Christiania, tom. IX, colon. 943.

(22) Diplôme royal de l'an 1065 : « Tertiam partem In foris » factorum in civitate Cathalaunensi quæ proveniunt a nonâ » horâ sextæ feriæ, usque ad vesperam sequentis sabbati. (Arch. » de la préf.)

(23) La bulle du pape contient le récit détaillé de ces faits (Ibidem.)

(24) *Liste des abbés :*

Etienne, 1131.

Baudouin, 1146.

Odon 1er., 1147.

Yves, 1162.

Odon II, 1172.

Digitized by Google

Jean 1er, 1174.
Henri, 1217, mort en 1243.
Robert, 1250.
Guy, 1255.
Jean de Herbitin, 1276.
Erard de Guerchiau, mort en 1307.
Jean de Cierges, 1345.
Raoul de Cluys, mort en 1360.
Anselme de Selape, mort en 1365.
Jean de Cannabère.
Bernier Girotel, mort en 1412.
Hubert Macabrey, mort en 1413.
Jean Nandouil, mort en 1443.
Jacques Rifflard, mort en 1466.
Pierre Chièvre, mort en 1470.
Nicolas Guyot, mort en 1489.
Pierre Sauvage, mort en 1492.
Louis de Dinteville, mort en 1500.
Theobad Perthori, mort en 1510.
Jean Waucher, mort en 1512.
Jacob Perrin, mort en 1540.
Edmond Sorel, mort en 1563.
Vespasien Grimaldi, premier abbé commendataire.
Edmond de Lauge, conseiller d'état, 1575.
François de Foix, mort en 1594.
Louis de Nogaret de la Valette, archev. de Toulouse.
Le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen.
Louis Pothier de la Terrasse, protonataire apostolique, 1613.
Hector Douvrier.
François Waultier, mort en 1652.
Jacob de la Madeleine.
François Molé, fils du chancelier, év. de Tarbes, m. en 1712.
Anne de Cambout de Coislin, aumônier du roi, m. en 1729.
Louis de Coetlogon, mort en 1735.
N de Choiseul-Beaupré.
N. de Rys, 1771 à 1789.

Digitized by Google

(25) Ce n'était alors, dit la chronique manuscrite de l'abbaye, qu'une petite maison, *cœnobitium*.

(26) La tradition rapporte que Gui à la barbe, et son frère, choisirent leur sépulture dans l'église d'Huiron, et on leur attribue une grande pierre tombale placée près du maître-autel : chaque année on célébrait un service anniversaire pour eux, le mercredi après le quatrième dimanche du Carême.

Il ne reste plus aujourd'hui de vestiges curieux de ce riche couvent; le presbytère est formé des débris des bâtiments conventuels.

(27) Pendant ces guerres, les moines enterrèrent leurs archives et se retirèrent à Vitry, ce qui fait qu'aujourd'hui les chartes sont tellement détériorées par l'humidité, qu'on peut à peine les déchiffrer; la bulle du pape Lucien III, qui contient l'énumération de tous les biens est totalement illisible.

(28) *Liste des abbés commendataires :*

Nicolas du Marteau, protonotaire apostolique, 1535.

Gaspard de Marteau, son neveu, 1544.

François Viart, 1580.

Pierre Louvet, 1594.

Pierre de Saint-Quentin, 1609.

Florent Bodineau, 1638.

Louis Barbier du Metz, 1665.

Charles de la Rochejacquelin, 1700.

Alexandre Tamisier, 1705.

Antoine Allaire, précepteur du duc de Chartres, 1754.

Olivier le Creen de Kerbolo, son neveu, 1769 à 1789.

(29) Il y a aux archives une seule charte de l'évêque de Troyes, mentionnant une donation faite par Guillaume, sire de Dampierre, à l'abbaye de Sainte-Marie *de Avignei* (1154).

(30) *Voici la liste des abbés depuis le concordat de* 1510.

Pierre Brunel, quitte en 1513.

Thomas Gobert, 1515.

Pierre Adeline, quitte avant 1539.

Jean Louvat, 1548.

Gilbert de Tournebulle, vicaire général de l'ordre, mort en 1582.

Digitized by Google

Mathieu de Sommièvre, mort en 1588.

Simon de Sommièvre, son neveu, mort en 1612.

Claude de Verneuil, mort en 1624.

Antoine du Hamel, mort en 1658.

Antoine du Hamel, son neveu, mort en 1693.

Remi Canelle, mort en 1708.

Antoine de la Mer, mort en 1709.

Nicolas Canelle, 1709 à 1728.

(31) L'abbaye avait encore d'autres biens à Saint-Amand, Blacy, Heilz-le-Maurupt, Ponthion, etc., le huchage sur les vins à Vitry. En décembre 1237, l'abbesse acheta la rivière de Merlaut, et sa pêche entre le moulin de Changy et celui du château de Vitry, pour la somme de 273 livres tournois. En 1271, Gauthier du Plessis, chevalier, donna des terres à Verzet, à cause de deux de ses filles qui avaient pris le voile à l'abbaye de Saint-Jacques.

(32) Sous le règne de Philippe-le-Long, les habitants de Vitry exercèrent pour ce motif d'affreuses persécutions contre les juifs. Soixante-sept de ces malheureux étaient déjà tombés sous leurs coups; quarante avaient été jetés dans le cachot du château. Pendant qu'on délibérait sur le genre de supplice à leur infliger, le plus jeune des prisonniers, assisté du plus âgé, coupe la gorge à tous les autres; le vieillard reçoit ensuite la mort des mains du jeune homme qui, effrayé de ce spectacle, cherche à s'échapper au moyen d'une corde faite avec les vêtements de ses compagnons. Il tombe et se casse une jambe, on s'empare de lui et une heure après on le brûlait vif, au milieu des cadavres des prisonniers. Si l'on en croit la tradition, une juive, condamnée au bûcher avec ses fils, se serait écriée: « Malheur à toi, ville cruelle » et maudite: ces flammes se rallumeront à plusieurs reprises » et te consumeront un jour tout entière. » Triste prophétie réalisée trois fois en moins de deux siècles et demi.

(33) On prétend que la première abbesse fut Blanche fille de Thibaut V, comte de Champagne; mais on ne peut trouver aucune pièce à l'appui de cette assertion.

Voici la liste des abbesses commandataires:

Claude de Louvat, 1550.

Madeleine de la Haie, 1558.

Digitized by Google

Marie de Guise, 1585, 1602.

Perrine, princesse de Savoie, morte en 1623.

Louise de Maupeou, morte en 1648.

Anne de Vaudetar de Persan, morte en 1677.

Anne Charlotte de Vaudetar de Persan, sa nièce, m en 1720.

Marie-Anne-Thérèse de Napier, coadjutrice en 1716, mort en 1779.

N. de Pont de Vaux, 1779 à 1789.

(34) Boson occupa le siége de Châlons de 1153 à 1162.

(35) La charte porte : . . . « Omnia que aliquamdiu *injuste* » et violenter detinuimus, ed causa Dei et pro salute ani- » marum nostrarum libenter et juste restituimus. . . » (Arch. de la préf.)

(36) *Liste des abbés commendataires.*

Pierre Maillart, 1533.

Jérôme de Burges, évêque de Châlons.

Le Cardinal Philippe de Lénoncourt, nommé en 1556.

Philippe II, de Lénoncourt.

Philippe III, de Lénoncourt.

Guy de Chaumont, grand-maître de la garde-robe du roi, 1668-1671.

Henri de Villars, procureur-général du clergé, mort à Rome en 1691.

Louis d'Harcourt de Beuvron, mort en 1692.

Armand de Rohan Soubise, quitte en 1720.

Gabriel Petit de Ravenne, conseiller d'état, mort en 1747.

Antoine de Malvin de Montazet, archevêque de Lyon, 1747 à 1789.

(37) L'abbaye reconnaissait pour fondateurs : les habitants du lieu, le comte Hugues de Vitry, Pierre le vénérable, abbé de Cluny, Benoît, abbé de Saint Pierre-aux-Monts, et le chapitre de Compiègne.

(38) *Liste des abbés depuis Louis de Dommange qui obtint la croix et la mitre, et mourut en* 1536 *: il était également abbé de Cheminon*

Jean d'Escrienne, mort en 1536.

Louis de Lorraine, 1542.

Digitized by Google

Claude de Lorraine, 1589.

Henri le Picard, conseiller d'état, 1627.

Jean de Ruzé, fils du maréchal d'Effiat, mort en 1698.

Le Cardinal Henri de Thiard de Bissy, mort en 1737.

Le Cardinal Guérin de Tencin, archevêque de Lyon, mort en 1758.

Le Cardinal de Bernis, 1758 à 1789.

(39) L'abbaye comptait près de cent villes ou villages parmi ses tributaires : entre autres, Bar-le-duc, Bettancourt (1117), Bronne (1150), Husserie (1150), Lombroye (1117), Saint-Dizier, Vassy, Villers-le-sec (1151), etc : les seigneuries des Trois-fontaines et de Baudevilliers, le prieuré de Sermaize, la forêt de Luiz, etc.

(40) C'est à peine si on compte aujourd'hui une douzaine de chartes antérieures au XIVe siècle. Par l'une d'elles, du mois d'avril 1274, Gui de Dampierre, sire de Saint-Just, donne à l'abbaye une croix d'or fin garnie de saphirs et autres pierres précieuses, avec un piédestal en argent.

(41) Dans cette charte, le comte Thibaut ne prend que la qualité de comte de Blois, *Blecensis comes*.

(42) Jean de Montluc, frère du célèbre maréchal, fut d'abord employé par François Ier et Henri II, comme ambassadeur en Angleterre, en Écosse, en Italie, en Allemagne, et contribua beaucoup à l'élection de Henri III au trône de Pologne : il obtint en 1547 l'abbaye de Haute-Fontaine, et fut nommé, en 1559, à l'évêché de Valence.

(43) Nous François de Luxembourg, duc de Piney, pair de France, conseiller du roy en ses conseils d'État et privé, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances de S. M., savoir faisons que sur la requeste à nous faicte par nos féaux et amés les abbé et religieux de Haulte-Fontaine, estant par la vollonté du roy en nostre protection, nous leur avons, en vertu du pouvoir qu'il a plu à S. M. nous donner, de faire chasser et tirer l'arquebuse, par son arrêt du 22 mai 1599, signé Henry, et plus bas Pothier ; avons permis et permettons de porter harquebuze et à leurs forestiers ou gardes des bois et au-dedans des territoire, justice et finage dudit Haulte-Fontaine, et d'aller tirer aux loups, renards, oiseaux de vivier et aultres gibiers non défendus par les ordonnances

Digitized by Google

royaulx, conformément à nostre pouvoir. En vertu duquel etc., scellé à nos armes, en nostre hostel à Paris, le 19e jour de may 1600. Francoys, et plus bas, Collot. (Arch. de la préf.)

(44) *Liste des abbés commendataires.*

Jean de Montluc, nommé en 1547, mort en 1579, mais quitte auparavant.

Thomas Delvêche, 1559.

Henri Leclerc, 1563.

Dominique Vauthier, 1569.

N. de Luxembourg, 1600.

Tobie Tomelot, 1601.

Henri de Lambert, aumônier du roi, 1621

Louis Stewart de Lanoi, seigneur d'Aubigny, chanoine de Paris, mort en 1665.

Guillaume Le Roy, mort en 1684.

Jean-Baptiste de Noailles, évêque de Châlons.

Simon Roynette, mort en 1700.

Antoine Laigneau, doyen du chapitre de Châlons, mort en 1736.

N. Descajeuls.

N. D'Arguel, vicaire-général des Carmes en France, nommé en 1747.

N. Berthelot, 1775 à 1789.

(45) Ces seigneurs étaient Isambard, chevalier; Dodon, fils de Hubert, chevalier; Richer de Ponthion et Lambert de Belesme.

(46) La charte de fondation, de 1110, porte: — « Cum aqua, » lignis, banno et justicia seu cæteris usibus in perpetuum ». (Arch. de la préf.)

(47) Depuis lors les religieux durent payer à l'église Saint Jean-de-Latran, de Rome, une rente de dix sols, monnaie de Châlons.

(48) Chronique manuscrite de l'abbaye; arch. de la préf.

(49) Le procès-verbal de la visite de Jacques de Pontaillé, abbé général de Cîteaux, en 1503, nous apprend qu'il y avait à Cheminon « vingt-et-un religieux, deux de chœur,

Digitized by Google

» y compris l'abbé, quatre moines, un convers et dix-huit, » tant oblats que serviteurs domestiques. » (Arch. de la préf.)

(50) On compte vingt-huit abbés réguliers ; voici la liste des abbés commendataires :

Claude d'Ancienville, 1546.

Jacob de Belleaux, 1549.

François de la Valette, 1580.

Le cardinal de Vaudemont, 1583.

Éric de Lorraine, év. de Verdun, 1587.

Charles de Lorraine, év. de Verdun, 1606.

Louis de Simiane de Gordes, 1640.

Charles, comte de Poitiers, prince évêque de Liége, 1661.

Maximilien Ier, comte de Poitiers, son neveu, 1683.

Max II Jérôme, comte de Poitiers, 1724.

Max. III, comte de Poitiers, év. de Liége, 1765 à 1789.

(51) Gallia Christiana, IX, p. 952. — Waseburge, Antiq. Belg. fol. 299 ; mais on y voit de nombreuses erreurs.

(52) Acte de notoriété du bailliage de Vermandois, du 31 octobre 1667. (Arch. de la préfecture.)

(53) *Liste des abbés commendataires* :

Remi de Boussu, 1548.

Theodoric Petit, év. de Tibériade.

Louis de Mainternes, nommé en 1562.

Louis d'Epinay, mort en 1644.

Le cardinal Alexandre Bichi, nonce apostolique, m. en 1657.

Claude de Galard de Béarn.

N. de Brassac, mort en 1679.

François de Montsaulnin de Montal.

Antoine Fagon, abdique en 1705.

Augustin du Rosel, mort en 1719.

Jean de Caulet, év. de Grenoble, mort en 1772.

Le comte de Toulouse-Lautrec, 1772 à 1789

(54) Voir la Gallia Christiana, tome IX, col. 932-933 : Voir aussi Histoire ecclésiastique de la province de Trèves, par M. l'abbé Clouet, tome II, page 122, notes.

(55) On sait peu de chose sur la vie des saints Calocerte

Digitized by Google

et Parthenier ; originaires d'Arménie, ils souffrirent le martyre vers 250 ; mis sur le bûcher, les flammes les respectèrent, ils furent alors décapités sur l'ordre de Libanius qui présidait au supplice. Les normands en pillant le monastère enlevèrent les châsses ; on dit que les corps des deux saints patrons furent retrouvés au mont Ivron, entre Maffrécour et Dommartin, dans un lieu appelé par corruption saint Galocier ; chaque année les moines de Moiremont s'y rendaient en procession.

(56) La charte octroyée en 1203 aux habitants de la Neuville-au-Pont, renferme des détails intéressants sur l'organisation municipale des villages à cette époque ; elle y établit avec soin les réglements de la commune et de la police : elle institua, à la nomination des bourgeois, un mayeur, des juges et sept notables (*septem sapientes*), qu'on devait réélire chaque année. Les détails relatifs à la police sont très curieux ; on y voit entre autres que la femme convaincue d'avoir dit des injures à une autre femme, devait lui donner six deniers, autant au mayeur et cinq au seigneur : que si elle ne pouvait payer, elle porterait des pierres dans son tablier à la procession du dimanche : « et » si nummos solvere noluerit, lapides portabit ad processio» nem die dominicâ *in camisiâ*. » Voici une autre charte de 1212 que je crois inédite, qui ajoute de nouveaux réglements et constate les droits de l'église de Reims sur l'abbaye.

Ego Blancha comitissa Trecensis palatina . omnibus ad quos præsentes litteras venerint, notum facio et cognosco quod talis pax facta est inter me et ecclesiam Remensem de villa de Ponte : videlicet, quod exsartis et homines de Ponte in terra Remensis ecclesiæ fecerunt aut facient usque ad metas quas dilecti mei Odo marescallus meus et Guido Piedeleu Remensis canonicus ponent, qui ex hoc sunt dictores; habebit Remensis ecclesia duodecimam garbam pro terragio, et illud terragium ducent homines ad grangiam inter villam de Ponte quam ibi habebit ecclesia si voluerit, nec extra villam prædictam Terragium ducere tenebuntur. In eadem villa habebit ecclesia Remensis unum servientem liberum ab exercitu, tolta et chevalcheia, et ille serviens custodiet res Remensis ecclesiæ in omnibus in quibus jus habet ecclesia vel habebit.

Digitized by Google

Præterea prata quæ debent costumam ecclesiæ Remensi, quæ homines de imperio solent tenere, tenebunt homines de potestate et qui erunt extra imperium, qui reddent ecclesiæ Remensi consuetudines et debitum terræ. Quilibet mansionarius eidem villæ qui habebit locum, et locum reddet ecclesiæ Remensi ad festum sancti Martini nomine, costum pro assentiis boleorum et aquarum suarum, unum pichetum avenæ ad mensuram ad quam homines Mourimentis reddunt costumas suas, et unum caponem, et nihil ultra ab eis exigi poterit pro aisentiis supradictis. Ecclesia vero Remensis habebit in suo domanio terras suas arabiles, prata, aquas et nemora, sicut hactenus dinoscitur habuisse : hoc excepto quod in illis nemoribus habebunt homines ejusdem villæ suum usurarium ad comburendum et ædificandum, sicut ibi habent homines Mourimontis ; et præterea habebunt ibi exsarta sua quæ fecerunt, et facient usque ad metas quæ ibi ponent præfati dictores Ado marescallus et Guido. Et si ipsi dictores defecerent vel decederent, loco eorum unum eligerem ego et alium ecclesia Remensis, ad ponendum prædictas metas ; quod ut notum permaneat et firmum teneatur litteris annotatum sigilli mei feci munimine roborari. Actum anno gratiæ m° cc° duodecimo, mense octobri.

— Scel de la comtesse en cire blanche.

(57) *Liste des abbés commendataires.*

Pierre Marot, nommé en 1538.

Claude Berzeau, conseiller d'état, 1546.

Le cardinal de Tournon, mort en 1562.

Théodore Berzeau.

Nicolas du Val, 1589.

Le roi donna pendant quelque temps la jouissance de l'abbaye à Marie de Lorraine, abbesse de Calense.

Henri de Lorraine, évêque de Verdun, 1605.

Thomas de Braux, 1609.

Gilbert de Clerambaut de Palluau, évêque de Poitiers, mort en 1680.

Jean de Mesgrigny, mort en 1725.

Michel Rioult d'Etoui, vicaire-général à Châlons, mort en 1738.

Digitized by Google

Louis La Taste, évêque de Bethléem.

Hervé Thépault de Breignon, évêque de Saint-Brieuc, nommé en 1754.

N. de Villeneuve d'Ansonis, 1766 à 1789.

(58) Cette charte de l'année 1120 est assez curieuse en ce qu'elle parle de Vertus comme constituée en commune : « municipium Vertudense » : c'est la plus ancienne pièce des archives de cette abbaye. (Arch. de la préfecture.)

(59) Ces pièces n'existent plus, mais sont mentionnées dans un inventaire dressé en 1669 et dans un autre répertoire plus ancien, intitulé : « Extraicts des sacques contenant les droits de l'abbé et des chanoines de Notre-Dame » de Vertus. » (Ibidem.)

(60) *Liste des abbés commendataires.*

Etienne Boucher, abbé de Saint-Sauveur, mort en 1571.

N. Gomer de Luzancy, abbé de Saint-Sauveur, quitte en 1618.

Emeric de Bragelongne, évêque de Luçon, 1624.

Hugues de Bar, éveque d'Aix, 1667.

Charles Coquart de la Motte, aumônier ordinaire du roi, mort en 1689.

François Gomer de Luzancy, mort en 1709.

Jean Bochart de Sarron, conseiller et aumônier du roi.

N. d'Aubenton, nommé en 1723.

Christophe de Beaumont de Repaire, archevêque de Vienne, puis de Paris ; nommé en 1738, quitte en 1747.

N. de Faraman de la Croze, vicaire-général de Paris.

N. de Bouzet, 1774 à 1789.

(61) Froissart, tome II, chap. 53.

(62) *Liste des abbés commendataires :*

Etienne Boucher, évêque de Cornouailles et abbé de Saint-Sauveur, nommé en 1560.

Claude Bonneau, nommé en 1571.

Claude de Breuil, conseiller au parlement de Paris, 1579.

N. Gomer de Luzancy, quitte en 1618.

Nicolas Ier Colbert, cède à son neveu en 1620.

Odoart Colbert, se dessaisit en 1654 pour son neveu.

Digitized by Google

Nicolas II. Colbert, évêque de Luçon, quitte en 1674.

Jean Martineau, conseiller au parlement de Paris.

Léonor Cauchon de l'Héri, nommé en 1681.

N. de Val Croissant, nommé en 1713.

N. de Pradines, 1761 à 1789.

(63) Mms. de Dom François : je citerai aussi une curieuse notice de M. Maupassant sur les abbayes de Notre-Dame et Saint-Sauveur de Vertus, insérée dans les volumes de la Société d'agriculture de la Marne de 1838 et 1839.

(64) *Liste des abbesses depuis le concordat de François Ier et de Léon X.*

Elisabeth de Bé.hune, morte en 1536.

Marie des Marins, morte en 1562.

Renée de S. Belin, cède presque aussitôt à :

Marguerite de la Boissière.

Marguerite d'Abancourt, 1596.

Marguerite de Gauville, morte en 1639.

Hilaire Pied de Fer, morte en 1657.

Claude de Gauville, morte en 1681, mais abdique avant.

Françoise Croisset, nommée en 1673.

Elisabeth de Lorges, fille du maréchal, nommée en 1717.

Marie-Renée de Boufflers de Remiencourt, nommée en 1738.

N. de la Roche-Aymon, nommée en 1746.

N. d'Hacqueville, 1765 à 1789.

(65) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. le baron de Baye, maire de la commune de Baye et propriétaire de l'ancien château qui a vu naître saint Alpin, l'illustre évêque de Châlons.

(66) Voici la charte du comte Henri qui fixe positivement la date de la fondation de la Charmoie-aux-Bois.

Ego Henricus Trecensis comes palatinus, notum facio præsentibus et futuris quod cum dederim totum fagetum meum ad construendam ibidem abbatiam de Charmeiâ, Cisteriensis ordinis, et eam etiam a fundamentis propriis sumptibus ob salutem animæ meæ et parentum meorum instituerim, ad ejusdem ecclesiæ commodum et utilitatem duas insuper grangias Betifontem et Gardum (le Jard) et omnes earum perti-

Digitized by Google

nentias cum omni in eis justitia, jure et consuetudine ad me pertinente fratribus de Charmeia in perpetuum possidendas concedo; quas fratres de Recluso ante tenebant, quibus terram et nemus in spinis de Lachi, ut metæ ab hominibus meis positæ determinant, pro compensatione commutavi, et ad eorum exsartationem ducentas libras dedi ut ampliùs in mea charta continetur. Præterea eisdem fratribus de Charmeia in elemosynam do terram et nemus vicecomitis de Mareuil quæ concambivi cum Joanne de Montemirabili, quæ adjacent grangiæ de Gardo, cum justitia relinquo. Hujus meæ donationis testes sunt Dominus Ancellus de Triangulo, Willelmus Maresiallus, Petrus Lingonensis. Actum anno incarnati Verbi M° C° LX° IX°. Per manum Stephani Cancellarii. (Arch. de la préfecture.)

(67) Le nom de la Charmoie vient de la quantité de *charmes* qui se trouvaient en cet endroit.

(68) Bulle pour l'installation de l'abbé Legendre. (Arch. de la préfecture.)

(69) *Liste des abbés depuis le concordat de Léon X et de François Ier :*

Jacques du Plessis de la Perrine, 1506.

Jacques du Chesnel, nommé en 1524, mort en 1540.

Le cardinal de Tournon, 1540. Les auteurs du Gallia Christiana placent à tort avant lui Eustache du Bellay, évêque de Paris, qui ne paraît dans aucune pièce : Abbé commendataire.

François des Essards, 1550.

Philippe Porcherot, 1562.

Simon de Sommière, 1587.

Octave Arnolfini, 1600, abbé commendataire, puis régulier.

Etienne Maugier, vicaire-général de l'abbé de Clairvaux, 607, mort en 1637.

Etienne Legendre, 1637, mort en 1647.

Charles Bourgeois, 1647, mort en 1667.

Etienne Guérin, 1667, mort en 1684.

Thomas Chevalier, coadjuteur en 1681, mort en 1697.

Paul Yves Pezeron, démissionnaire en 1702.

Digitized by Google

Jacques Nouel, démissionnaire en 1726.

Siméon Henault, mort en 1735.

Pierre Mellon Gruel, mort en 1751.

Yves Morice, nommé en 1751.

Simon Sauvé, nommé en 1766.

Joseph Bayard, 1782 à 1791.

(70) Nous Thiebaus par la grâce de Dieu roi de Navarre, de Champaigne et de Brie, cuens palagnis, faisons à savoir à touz ceux qui ces présentes lettres verront, que frère Pierre abé de Saint Benigne de Diion et touz li couvent de celleu nous ont a compoignie a toujourz perpetuelement, a leurs homes de Heys les Mauri, qui apendent à la maison d'Ormoi, par lasentement dou prieur et des noncins de celleu, et a leurs homes de Minecort, et de Jussecourt, et de Doutey, et de Vaurey, et de Decourt, et a touz les autres homes que ladite maison a de la Marne par devers Ormoy, en la Chastelenie de Vitri, en tele manière que nous aurons la moitié de la ioutise en quelque leu que ladite maison ait ioutise, et seront mis li sergent chascun an par nostre commandement et par le prieur d'Ormoi et feront le sairement a nous et audit prieur que il rendront la moitié a chascuns de nous de toutes les choses qui apartenront a ioutise, et li diz abés et li diz couvans ont retenu le plait des terres et des prez et des maisons qui doivent cenz et coustumes à la maisons Dormois a l—— de la chastelenie de Vitri et en tenra li prieur le plait, et seront senes les comandes, et un chascun des homes de ladite compoignie nous rendra chascun an a la Sainct Remi une mine d'avoine a la viez mesure de Vitri et six deniers sanz partie dou prieur et de ladite maison; et lidit homes rendront chascun an audit prieur à la Sainct Remi quarante livres de bons provenisiens fors, pour leur taille. Ne li diz abés ne li couvenz, ne li prieur ne les pucent de plus efforcier por raison de la taille, et le sergent juré desdites viles par le conseil de deux preudomes de chascune de ces viles que il atreront avec eux feront la taille, en tele maniere quelle soit paiee le ior de la Sainct Remi, et quiconques n'auroit paié des homes dedans la quinzaine après, il paieroit trois sols d'amende desquex nos aurons la moitié et li prieur

Digitized by Google

l'autre. Et les mains mortes desdiz homes et de lor hoirs demeurent au prieur et à la maison D'ormoi sanz partie de nous seil ne nos iapele, et seil nos iapelent nous iauronz le tiers à lus et a la coustume de la chastelenie de Vitri, et que lan les seant lever. Et tuit cil qui venront ester en ces dites viles es quex il ont eu ou pueent et doivent avoir atrait seront de la condtion dessus dite, sauf ce que il ne pueent nos homes detenir ne cez de nos fiez en ces dites viles sanz nostre octroi, se einfinz non com il les ont retenus ca en arriers, et est à savoir que nous ne nostre hoir ne poons amaser ne faire atrait de genz es-dites viles ne effinages qui ne seront de la compoignie et de la condition devant dite neil ausi. Et se il avenoit que nous ne nostre hoir aqueste siens èsdites viles héritages par quoi nous poissiens et deussiens avoir atrait esdites viles, nous userions de latrait envers aux ausine comme cil a cui nous aquesterions en usent. Et leur moulin et leur fours et toutes leur autres rentes et pres et gaaignages et possessions et usages de pastures et d'autres choses de la vile de Heys et des autres dites viles fors la compoignie desus dite leur demeurent sans partie de nous ou de nos hoirs. Ne nous ne nostre hoir ne poons faire fours ne moulins esdites viles par quoi lidits homes de la compoignie ne mollent et cuisent es fours et es moulins de ladite maison par banc aussi com il font orendroit. Et li homes de ladite compoignie se sont par devant nostre commandement Pierre, trésorier de Vitri, chanoigne de Chaalons, nostre clerc faial et Jehan Crestien, prevolt de Vitri, a ces convenances octroie. Et est a savoir que nous ne nostre hoir ne poons vendre, ne donner, ne mettre fors de nostre propre main cette compoignie. Einz voulons que quiconque soit cuens de Champoigne ou de Vitri que il taigne ceste compoignie en la manière devant dite ; et ceste compoignie volons nous et octroions et prometons à garder bien et loyaument pour nous et pour nos hoirs a tous jors sauf le droit d'autrui Et pour que ce soit ferme chose et estable a touz jors avons nous fait sceler et garnir ces presentes letres dou garnissement de notre scel. Ce fu fait en lan de grace mil deux cenz et soixante et un ou mois de mai.

Gd sceau avec lacs en soies verte et rouge.

(Arch. de la Préfecture.)

Digitized by Google

TABLE.

Introduction : — Organisation des Abbayes, — Abbayes doubles, — Modes d'élection, — Commandes, — Ordres principaux, *pages* 10.
Abbaye de S. Pierre-aux-Monts (Hom. — O. de S. Benoît), 16.
— de Toussaints (Hom — O. de S. Augustin), 21.
— de S. Memmie (Hom. — Ibid.), 23.
— de Huiron (Hom. — O. de S. Benoît), 25.
— de Montcetz (Hom. — O. de Prémontré), 28.
— de S. Jacques de Vitry (Fem. — O. de Citeaux), 30.
— de Monstiers-en-Argonne (Hom. — Ibid.), 32.
— de Trois-Fontaines (Hom. — Ibid.), 34.
— de Haute-Fontaine (Hom. — Idid.), 36.
— de Cheminon (Hom. — Ibid.), 38.
— de Chatrices (Hom. — O. de S. Augustin), 42.
— de Moiremont (Hom. — O. de S. Benoît), 44.
— de S^te^-Marie de Vertus (Hom.—O de S. Augustin), 47.
— de S^t^-Sauveur de Vertus (Hom.—O. de S. Benoît), 49.
— de Notre-Dame d'Andecy (Fem.—O. de S. Benoît), 51.
— de la Charmoie des Bois (Hom.— O. de Citeaux), 54.
Anciennes Abbayes abandonnées avant 1789, 57.

Digitized by Google

Communication de M. Onésime Seure,

(Membre correspondant).

LA FRATERNITÉ DES ARTS.

PROLOGUE.

Rendons un sanctuaire aux muses délaissées
Et fuyons du forum les clameurs insensées :
Le présent ne nous laisse, en cachant l'avenir,
Que la soif d'oublier et de nous souvenir.
Oublions à jamais nos sanglantes chimères,
Tâchons d'en consoler et nos sœurs et nos mères ;
Souvenons-nous d'aimer encor le vrai, le beau,
Et du génie éteint rallumons le flambeau.
Aux beaux arts éperdus, qui cherchent un refuge,
Ouvrons une arche sainte en ces jours de déluge ;
Préparons une tente aux Anges d'Abraham ;
Offrons du moins un arbre aux filles de Priam ;
Réunissons, enfin, dans ce modeste asile,
Tous ces dieux qu'un instant l'indifférence exile.
La science et les arts, qui nous tendent la main,
Comme le vieil Homère, ont cherché leur chemin ;
De s'arrêter ici que notre amour les prie.
Pour qu'ils ne quittent pas le sol de la patrie,
Entourons de respect ces rois infortunés,
Négligés quelquefois, mais jamais détrônés :
Ceux-là, du moins, jamais n'ensanglantent leurs armes,
Et rendent plus de biens qu'ils n'ont coûté de larmes.

O de l'humanité bienfaiteurs éternels !
Acceptez de nos soins les tributs fraternels.
Féconde agriculture, antique protectrice,

Digitized by Google

Des bons et des méchants indulgente nourrice,
Toi dont le soc progresse avec l'humanité,
Et fait dans nos sillons germer la liberté,
Salut, et puisse enfin ta moisson large et pleine
Suffire à tous les jours de la famille humaine.

Et toi, qui joins la force aux calculs studieux,
Pour ravir tour à tour les arcanes des Dieux,
De la puissance humaine invincible Prothée,
Des autels du travail miraculeux Panthée,
Noble industrie, à toi notre hommage et nos vœux,
Car tu nous sauveras; tu fais ce que tu veux!

Et vous, Muses, et vous, savantes immortelles,
Toujours jeunes, toujours riantes, toujours belles;
Soit que sous le peplum et sous la robe aux plis,
Et le front couronné d'hyacinte et de lis,
Vous chantiez sur la lyre et sur le mode antique,
Soit que vous caressiez la harpe romantique
Des longs cheveux épars des vierges de l'Edda,
Soit que vous inspiriez Corinne ou Velleda;
Salut à vous, salut, divinités chéries;
A vous nos cœurs, à vous nos âmes attendries;
Faites-nous oublier, par vos rêves si doux,
Tout ce qu'on doit laisser pour ne songer qu'à vous.
Attirez par vos chants les âmes qui s'ennuient;
Retenez près de nous les ingrats qui vous fuient,
Et consacrez ici cette sainte union
De la pensée, au moins, libre communion;
Point d'appui fraternel pour les mains désarmées
Des combattants choisis de toutes les armées;
Ici, tous sont amis; l'art n'a point de jaloux;
Tout, excepté le mal, est toléré chez nous.
Ce que nous demandons, c'est la paix, c'est l'étude,
Et d'un cercle choisi la docte solitude.

CHANT.

Aimables génies,
Paisibles vainqueurs,

Digitized by Google

Par vos harmonies
Enchaînez nos cœurs.
Loin de nous les armes
Et les lauriers ensanglantés ;
Ce n'est qu'en admirant d'éternelles beautés
Que nous voulons verser des larmes.
Travail glorieux,
Savante industrie,
De notre patrie
Devenez les dieux.

RÉCIT.

Comme vous, citoyens et frères,
Oui, nous aimons la liberté,
Noble fille des mœurs austères,
Mère de la sobriété.
Nous la voulons calme et sereine
Ornant son front, comme une reine,
De raisins, d'épis et de fleurs,
Et pressant, d'une main robuste,
Le soc auquel un peuple juste
Devra la fin de ses douleurs.

C'est toi, divine agriculture,
Qui soumis la terre à des lois ;
A toi d'affranchir la nature
Et d'abaisser l'orgueil des rois.
Conquérante toujours active,
Tu prendras la terre captive
Dans ta ceinture de sillons,
Et tu feras camper sur elle
Du peuple à la moisson fidèle
Les pacifiques bataillons.

Nous voulons aussi la justice :
Périsse le faste insolent,
Par qui le pauvre en sacrifice
Est offert au riche indolent !

Digitized by Google

Travaillons tous pour la patrie ;
C'est au zèle de l'industrie
De rétablir l'égalité ,
En utilisant pour nos frères
Du besoin les leçons sévères
Et la noble rivalité.

REFRAIN CHANTÉ.

Loin de nous la guerre inhumaine :
Le travail seul arme nos mains ;
Nos frères sont tous les humains ;
Notre ennemi , c'est la haine.
Travail glorieux ,
Savante industrie ,
De notre patrie
Devenez les dieux.

RÉCIT.

Industrie , à toi la richesse ,
A toi le travail et ses droits.
Du peuple éternelle noblesse ,
Arbitre du luxe et des rois.
A toi la vie et ses miracles ,
A toi le temps et ses oracles ,
A toi l'espace , à toi le fer ;
A toi la vapeur souveraine ,
A toi la force surhumaine ;
A toi le ciel , à toi l'enfer.

Sur toi notre espoir se fonde :
Tu sauveras l'humanité
En expliquant un jour au monde
L'énigme de l'égalité.
Tu ne dois rien aux vains systèmes ;
Tes droits , qui pour tous sont les mêmes ,
Sont consacrés par le succès ;
Le succès donne la richesse ;

Digitized by Google

Et tu fais toute la noblesse
De plus d'un chevalier français.

Mais pour que les hommes soient frères,
Il faut exercer leurs regards
Au sublime éclat des lumières
De la science et des beaux-arts;
Que notre muse familière
Soit une sœur hospitalière,
Humble sous un voile de lin;
De la divine poésie
Inclinons la chaste ambroisie
Jusqu'aux lèvres de l'orphelin.

Dans la république sensée
Des amis de la vérité,
Ce n'est que par la pensée
Qu'on acquiert son droit de cité.
L'homme grossier, comme la brute,
A ses erreurs toujours en butte,
Me fait pitié; mais je le fuis,
Si je n'ai du moins l'espérance
Que de l'arbre de la science
Je lui ferai goûter les fruits.

Des beaux-arts aimable génie,
Amant de l'immortalité,
Chaste père de l'harmonie
Qui donne la fraternité;
Couvre nos enfants de tes ailes,
Ouvre-leur des routes nouvelles
Dont nous puissions être jaloux.
Sous un ciel moins noirci d'orages
Rends-les bons, élégants et sages,
Et qu'ils soient plus heureux que nous.

REFRAIN.

Loin de nous la guerre inhumaine :
Le travail seul arme nos mains;

Digitized by Google

Nos frères sont tous les humains,
Et notre ennemi, c'est la haine !

Travail glorieux,
Savante industrie,
De notre patrie
Devenez les dieux.

RÉCIT.

Viens renouveler tes miracles,
Ancienne et jeune charité ;
Fais mentir les trompeurs oracles
Qui niaient ton éternité.
Jamais ta main compatissante
Ne rend l'aumône avilissante,
Car tu la tires de ton cœur ;
Tu l'ennoblis avec tes larmes,
Tu la couvres de tous tes charmes,
Et d'un attrait toujours vainqueur !

Que peut faire, que doit attendre
L'homme insuffisant à son pain ?
Ou pour recevoir, ou pour prendre
Ne doit-il pas tendre la main ?
Lorsque l'alternative impie
D'une froide philantropie
Le fait mendiant ou voleur,
La charité ouvre sa porte,
Et des ressources qu'elle apporte
Sa bonté double la valeur.

Non, je ne veux pas d'autre image
De la république de Dieu,
Celle qui convient à notre âge
Et qui doit régner en tout lieu :
Mère pacifique et sacrée
D'enfants chastement entourée,
L'œil sans courroux, le cœur sans fiel,
Aux peuples renaissants du monde

Digitized by Google

Offrant sa mamelle féconde
Et du doigt leur montrant le ciel !

Près d'elle que l'agriculture
Et le travail obéissant
Viennent consoler la nature,
En cachant les traces de sang.
Que la pacifique industrie
Apprenne aux fils de la patrie
A conquérir l'égalité ;
Et des beaux-arts que la lumière
Épure, pour la France entière,
Le jour de la fraternité.

Que ce jour soit propice aux fruits de notre étude ;
D'un siècle dédaigneux qu'il nous rende vainqueurs ;
Car l'union des arts doit être le prélude
De la sainte union des esprits et des cœurs.

UN MOT AUX MODERNES CARRIER.

—

Jusques à quand la France en larmes
Verra-t-elle des fils qu'ensemble elle a portés,
Entre ses bras ensanglantés,
Se menacer des mêmes armes ?
Quoi ! la fraternité qu'on écrit sur nos murs
Est-elle de la haine un symbole ironique
Qu'a dessiné le meurtre avec ses doigts impurs,
Et que du plomb mortel la trace nous explique ?
Quoi ! vous parlez de liberté,
Et devant vous il faut qu'on cède ou qu'on succombe !
Vous cherchez une base à votre égalité,
Et vous ne trouvez que la tombe.

Mais la tombe se creuse en vous engloutissant,

Digitized by Google

Et du char de la mort quand vous pavez l'ornière,
De vos frères en vain vous y versez le sang
Pour en cimenter la poussière :
La haine est un gouffre sans fond,
Et, dans sa nuit précipitée,
Toute grandeur bientôt se brise et se confond
Dans une boue ensanglantée.

Plus d'armes ! cachez-nous ce glaive encor fumant
Du sang perdu qui manque aux veines de nos mères ;
Le temps est arrivé de défendre autrement
Vos vérités ou vos chimères.
Soit maudit à jamais le droit du plus brutal !
Parlez, ne frappez pas, si l'on vous calomnie,
Et ne consacrez pas, en le rendant fatal,
Le pouvoir de la tyrannie.
Dès que le droit s'irrite, il cesse d'être fort.
Et l'intelligence féconde
Ne sera jamais servante de la mort
Pour devenir reine du monde.

Prouvez votre doctrine en nous faisant du bien ;
Faites goûter à tous le fruit de votre étude
Entée avec succès sur cet arbre chrétien
Qui doit nourrir la multitude.
Mais loin de nous, loin de nous à jamais
Ce noir trio de tricoteuses (*),
De bourreaux veuves désormais,
Et de leur vieillesse honteuses !

Plus de cette harpie au front désbonoré
Par le bonnet sanglant du bagne
Et que l'anarchie accompagne,
Prête à faire tomber le triangle adoré
Par les horribles saints de la vieille montagne.

(*) Femmes qui assistaient, en tricotant, aux séances de la Convention, des clubs populaires et du tribunal révolutionnaire.

Digitized by Google

Plus de l'égalité que donne le bourreau ;
Plus de fraternité pour nos fils et nos filles
Dans la Loire où Carrier baptisait les familles,
Ou dans le rouge tombereau.
Qui donc ose aujourd'hui justifier ces crimes ?
Et quel homme, du ciel révérant les desseins,
N'est pas du parti des victimes
Contre celui des assassins ?
Malheur aux assassins, qu'ils soient rois ou rebelles !
Et des derniers combats quels que soient les auteurs,
Dieu, faites retourner leurs balles criminelles
Contre leurs fronts provocateurs !

Des élus du socialisme
J'aime peu les tristes combats,
Quand je soupçonne de cynisme
Le civisme de leurs débats.
Je ne juge en rien leurs manières ;
Mais s'ils avaient, les pauvres frères,
Des systèmes moins visigots,
Des paroles plus ménagées,
Et des barbes moins négligées,
En seraient-ils moins nos égaux ?

Écoutons parler ceux qui savent,
Et serrons toujours sans danger
Les mains à ceux qui se les lavent,
En France comme à l'étranger.
Renions avec énergie
Les frères de la tabagie,
Du bagne et d'autres mauvais lieux.
De tout homme qui se respecte
L'origine en rien n'est suspecte ;
Le vice est toujours odieux.

Au concours devant la patrie,
Venez, novateurs turbulents,
De votre funèbre industrie
Exposer les produits sanglants. . . .

Digitized by Google

Mais, non, cachez ces tristes restes ;
Oublions des jours trop funestes ;
Paix à ces ossements blanchis.
Paix à ce sang qui fume encore !. . .
Mais du fléau qui nous dévore
Quand donc serons-nous affranchis ?

— Hélas ! sur le pavé mal affermi des villes
Roule auprès du canon des discordes civiles
Le char du fossoyeur qui récolte les morts ;
Et du peuple frappé la foule gémissante,
Laissant tomber le fer de sa main languissante,
Trompe de ses tribuns les stériles efforts. . . .

Assez, assez ! courbons la tête ;
Et, pour conjurer la tempête,
Unissons nos mains et nos cœurs ;
Les plus heureux sont ceux qui donnent,
Et, désormais, ceux qui pardonnent
Seront les rois et les vainqueurs.

Digitized by Google

Communication de M. Teste-d'Ouet,

(Membre correspondant).

UN PEU D'AIDE FAIT GRAND BIEN.

J'ai mes torts, vous avez les vôtres,
A chacun ses énormités.
En nos communes pauvretés
Entr'aidons-nous les uns les autres.
A l'humble comme à l'orifiant
La vie est un val rude et raide ;
Aux grands les petits soient en aide,
En aide aux petits soient les grands !

Vous vous drapez de cachemire,
Vous vous parez de falbalas,
Vous êtes belle, on vous admire ;
Mais, Luce, ne devez-vous pas
A votre habile camériste
Beaucoup d'amants, quelques appas ?
La soubrette est si grande artiste !

L'or brut, précieux toutefois,
L'est bien plus par la ciselure ;
Et l'idole que la nature
Avait faite un morceau de bois,
L'art en fait un dieu redoutable
Qu'hier à l'âtre on eût jeté,
Et du maillet d'un pauvre diable
Le dieu tient son éternité !
Je vous le dis en vérité :
Bien souvent aux petites choses

Digitized by Google

Nous faisons de petits emprunts,
Et l'éclat des plus belles roses
A besoin d'un peu de parfums.

LA VILLAGEOISE PARVENUE.

Rien au monde n'est plus joli,
Et, sous la robe diaprée
Qui lui tient la taille serrée
Et ne fait pas un petit pli,
Jeanne est souple comme la tige
Du saule, au moment de sa fleur!
C'est ce vivant pois de senteur,
C'est le papillon qui voltige;
Mais tous les brillants papillons
Naguères étaient des chenilles,
Et de ses premiers cotillons
Jeannette oublia les guenilles.

Bienheureux qui sait parvenir:
Mais doit-on rougir de son père!..
Ne fais pas fi de sa chaumière,
Tu pourras bien y revenir.

L'EMPRUNTEUR.

Les vieux onguents miton-mitaine
Valaient bien ceux de ce temps-ci,
Et les contes à la douzaine
Que ma grand' mère, Dieu merci,

Digitized by Google

Dans ses instructions intimes,
Pendant peut-être douze hivers,
Me répétait en prose, en vers,
M'ont quelquefois paru sublimes
Et se sont gravés dans mon cœur!
Témoin celui de l'Emprunteur,
Que je vais vous traduire en rimes.
— Eh! bonjour, monsieur le Curé.
— Bonjour, que veux-tu, quoi t'amène?
— Vous prier.... pour une semaine...,
Ou deux, au plus...; à votre gré...,
Me prêter...., chose très facile...,
Un.... sac de grain. — Je le veux bien,
Monte au grenier. — Au grenier, rien!
Y monter était inutile;
Gros-Pierre, bientôt descendu,
N'avait trouvé ni grain ni graine.
— Mais le sac de l'autre semaine,
Tu ne me l'as donc pas rendu?
— Dam'! non, monsieur. — A qui t'en prendre
De ne pouvoir plus l'emprunter?
Gros-Pierre, il fallait me le rendre,
Je pourrais te le reprêter.

LE SERPENT SOUS LES FLEURS.

Un serpent sous les fleurs!.... oh! la vilaine bête,
Qui se cache au passant qu'elle veut attaquer!
— Lâche! montre-toi donc, qu'il t'écrase la tête!
Ou sache, en plein soleil, au moins le provoquer;
Le combat échéant, qu'il se puisse défendre!

Ainsi le faux ami, dans l'ombre, vient nous tendre
Des piéges tout brillants des plus vives couleurs:

Digitized by Google

Ou s'y laisse tromper. — Heureux qui les évite!
Mais est-il découvert, écrasons l'hypocrite.
Rien n'est plus dangereux qu'un serpent sous les fleurs.

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN.

—

Je l'ai déjà dit quelque part,
Avant moi l'avait dit Panard,
Avant Panard d'autres encore,
Je veux le redire pourtant;
Libre à chacun d'en faire autant,
De sorte qu'aucun ne l'ignore.

Deux salons, de même hauteur,
Même largeur, même longueur,
L'un richement meublé, l'autre aux murailles nues
Sont comme deux voisins que je pourrais citer....
— Je ne le ferai pas, je saurai m'arrêter,
Comme tout galant homme, aux bornes convenues. —
Mais de nos deux salons lequel fait plus de bruit?
C'est le plus mal meublé, qui résonne sans cesse,
Qui résonne toujours et le jour et la nuit
— Ainsi des deux voisins : — l'un, rempli de sagesse,
De savoir et d'esprit, est modeste, et, jamais,
Il ne fait d'embarras. — L'autre n'est qu'une bête
Qui fait un bruit d'enfer; pourtant sa pauvre tête
Est un vrai galetas et non pas un palais;
Rien de si mal meublé!
— Que l'âne vienne à braire,
Il fait bien plus de bruit que n'en fait le cheval;
Et remarquez que l'animal,
— Je parle du voisin — dans mainte et mainte affaire
Triomphera de son rival.
A lui l'impudence et l'audace,

Digitized by Google

A lui les honneurs, les emplois;
C'est clair! et force gens en place,
Aux honneurs, aux cordons qui n'ont point d'autres droits.
Si le bon Panard put en rire,
Nous différons à cet égard;
Moi, depuis longtemps je soupire
En redisant, comme Panard :

« Au mérite humble et timide
» L'impudence ôte le pain,
» Et toujours le tonneau vide
» Fait plus de bruit que le plein (*).

LE RUISSEAU ET LE FLEUVE.

Marcher, parler sans but, errer à l'aventure
En discours, en chemins, c'est prendre le plus long :
Que fait, si l'on arrive!
— Où le ruisseau murmure,
Il est sans profondeur; où le fleuve est profond,
Il ne fait point de bruit — Le ruisseau, dans sa route
Serpente en longs replis, en moëlleux détours,
Parmi l'encens des fleurs, sur l'or et le velours;
Rien en lui des écarts qu'en ce fleuve on redoute.
Entrez, gentil ruisseau, soyez le bien venu.
— Et le fleuve? — Le fleuve envahit trop de place;
Point de fleuve chez nous (à tel point parvenu,
Il n'est tel ruisseau qu'il n'efface.)
Le nain près du géant ne paraîtrait plus rien,
Et, selon nous, rien ne grimace
Comme un puissant lion auprès d'un petit chien :
Ne les mettons pas face à face.

(*) 1837. Gymnase lyrique : vol. XIII, page 22.

Digitized by Google

Le poète en vain heurtera
Aux portes de l'Académie ;
Où le bel esprit entrera,
On repoussera le génie.

LA CITROUILLE ET LE GLAND.

Je hais ce grand parleur, qui parle et dit toujours ;
Il est froid, il est sec, et creux est son discours ;
Il a beau l'arrondir, c'est la creuse citrouille.
Ma foi, chacun son goût ; moi, j'aime beaucoup mieux
L'homme qui parle peu que l'homme qui bredouille,
Et mieux encor, qui pense et va silencieux :
Celui-ci, c'est le gland. — On y prend garde à peine. —
Bien, mais, chétif qu'il est, le gland renferme un chêne.

LES DEUX OEUFS.

Dans un même panier en paix gisaient deux œufs ;
Mais ne voilà-t-il pas qu'il arrive à l'un d'eux
De heurter son voisin ! — Et le voisin le choque,
Tant et si bien, qu'enfin chacun sentit sa coque
Se rompre sous les coups ! — Quel fut le plus heureux !
Ils se brisèrent tous les deux !

La vengeance est impitoyable,
Craignons l'ami par nous froissé ;
Tel se croirait invulnérable,
Qui serait le premier blessé.

Digitized by Google

REVUE RÉTROSPECTIVE.

Communication de M. Bonnomet,

Curé-Doyen de Pontfaverger.

Monsieur,

Vous me demandez un petit traité sur les abeilles; l'amitié que je vous porte ne me permet pas de vous rien refuser.

Je ne veux pas vous ennuyer par des détails minutieux qui sont indignes de vous. Je vous dirais bien que l'abeille est un insecte qui, avant de naître, lorsqu'il est formé dans l'alvéole, ressemble à un ver tel qu'il s'en trouve dans des viandes corrompues; la chaleur naturelle des mères fait éclore les mouches en leur temps. En naissant, sont-elles aussi vigoureuses qu'après quelques jours? C'est un secret que la nature s'est réservé. Il est très probable que tout dépend du degré de chaleur dans la ruche et dehors : si le temps est froid, elles seront moins vigoureuses, moins précoces, et beaucoup plus faibles.

Vous me demandez combien elles sont de temps à éclore; encore un secret de la nature. On peut douter, si elles sortent de l'alvéole en hiver, ou si elles attendent les beaux jours du printemps; tout ce

Digitized by Google

qu'on sait, c'est que du 15 avril au 15 juin, en général, une ruche peut produire deux peuplades aussi nombreuses qu'elle l'est elle-même; et quelques jours après, à moins qu'elle ne soit épuisée, elle sera aussi remplie de couvain que si elle n'avait pas donné d'essaim, quoique pourtant beaucoup moins peuplée.

Mais, me direz-vous, pourquoi moins peuplée? Je vous ferai observer que beaucoup périssent en campagne; les vents, les pluies, les oiseaux, les insectes ennemis, le passage des rivières, des étangs, le besoin de boire, tout contribue à leur destruction, et cette destruction diminue le degré de chaleur et retarde le couvain. Il n'est pas même rare que ces accidents partiels et trop répétés fassent périr toute la peuplade; c'est ce qui arrive lorsque la reine, dans ses promenades, se trouve prise dans quelque piége de ses ennemis, ou qu'elle périt naturellement. Ces accidents n'arrivent que dans une ruche faible qui a donné deux ou trois essaims; c'est à quoi ceux qui les conduisent doivent faire attention. Ils peuvent les éviter en rendant à la ruche au moins le dernier, qui, par son nombre quoique peu considérable, suppléera à la perte de celles qu'on ne peut garantir de la mort, fera éclore le couvain et remettra la peuplade dans son état naturel.

Le défaut de tous ceux qui, dans les campagnes, cultivent les abeilles, c'est qu'ils veulent trop faire. Peu de systèmes s'opposent à cette destruction, au contraire, tous la favorisent. Il semble que ceux qui ont traité ce genre d'industrie ne se proposaient que de ruiner leurs lecteurs; tous présentent un bénéfice clair à tirer pour le moment, et pas un ne donne

Digitized by Google

le mode de ne pas en tarir la source. Je connais des paysans qui tiennent leurs ruches de leurs ayeux, et n'ont jamais lu les ouvrages de nos savants, tandis que ceux qui les lisent ne peuvent pas se soutenir : il y a sans doute une raison pour laquelle l'un tombe et l'autre se soutient.

Cette raison est facile à trouver : l'un étudie les idées étrangères et poétiques d'un auteur plus ou moins instruit ; l'autre étudie la chose dans sa nature. Celui-ci ne prend que le superflu, son calcul est simple et juste. Il a hérité de son père cinquante ruches, estimées 20 francs, et il dit : j'ai ici 1,000 francs ; j'ai peu de travail à y faire, je mets de mon temps pendant quarante jours, pour les essaims, six heures de surveillance qui ne me retirent pas de mes affaires ; souvent cette surveillance est faite par un enfant ; tout se réduit à vingt jours, ce qui, au plus haut prix, fera 60 francs ; je dépenserai encore 40 francs en paille et ruches ; mon temps et mes déboursés feront 100 francs. Il se donnera bien de garde de chercher à doubler ni tripler ses ruches, par le nombre de ses essaims, il n'ira qu'au tiers ou même au quart; tout dépend de l'année plus ou moins favorable. Au mois de septembre, il fait son choix pour sa réserve, il en met vingt-cinq dehors, il prend pour sa maison les plus faibles, leur miel sert à soutenir après l'hiver les mouches qui ont quelque besoin ; il en met vingt en vente, pour le moins, dans le prix de 20 francs et souvent plus, parce que chez lui tout est bon ; il fait une somme de 400 francs, il en a dépensé 100, et son argent se trouve encore placé à 30 du cent ; c'est bien assez.

Dans neuf années, il en a deux mauvaises, où il ne

Digitized by Google

fait rien, seulement il ne périt pas, parce que ce qu'il a conservé est bon. Il ne tire que les cires superflues et inutiles, elles payent son temps ; il fortifie les mouches médiocres par la dépouille des plus faibles, il unira même les deux peuplades, et il attendra avec assurance une année favorable qui ne tardera pas. Dans ces neuf ans, il en aura cinq ordinaires et deux très bonnes, qui le dédommageront au double de celles où il n'a rien fait. Il n'a pas d'autre marche pour se conserver que celle de la nature, dont la source des biens est intarissable, avec cette différence qu'elle ne les donne pas toujours avec une égale profusion. Toute sa science se réduit à la bien suivre, et à ne pas exiger d'elle plus qu'elle ne veut lui donner ; pour lui, elle n'est jamais ingrate.

L'autre qui a lu ; avec ses grandes idées, son étude rafinée, sa connaissance exacte de tous les savants, veut commander à la nature ; la nature, aussi savante que lui, et aussi maîtresse de son action, lui résiste et méconnaît ses ordres. Comme cet antique père de famille, il possède cinquante ruches bien garnies ; au printemps il voit des tourbillons d'abeilles partir de son rucher et se disperser dans les airs, et bientôt reparaître et jaunir le tablier ; en peu de jours elles remplissent leur ruche de leur doux nectar, les fleurs de mai et de juin leur offrent leur suc, des essaims portent en abondance. Notre vieillard en compte à peine en juillet vingt à trente, ceux de notre naturaliste sont au nombre de cent. Preuve évidente de l'ignorance du vieillard et de la nullité de son vieux système ! Des mères et des enfants l'un compte cent cinquante, et l'autre à peine soixante-quinze à quatre-vingt.

Digitized by Google

Ce n'est pas tout : notre nouveau maître va transvaser les plus fortes, il aura double récolte. Notre vieillard ne s'étonne pas, il attend son concurrent, d'abord en automne, ensuite au printemps prochain. Ce n'est pas sans raison : en automne, les essaims du nouveau maître ont à peine 10 livres de miel, les mères ne sont pas plus riches et souvent elles sont plus pauvres encore ; ceux de notre vieillard en ont 30 et 40 et souvent plus en années ordinaires, et les mères se sont conservées, de manière à pouvoir attendre un nouveau printemps, et à recommencer à produire comme l'année précédente. Du tiers des autres, on peut à peine, de deux en faire une, qui gagne les beaux jours, un quart ne le pourra pas sans miel, et un sixième périra malgré le miel. Dans cent il en perdra huit, et vingt-cinq qu'il a réunies à d'autres ; de ses cent cinquante il reste à cent dix-sept. Comme notre vieillard, il en défait ou il en vend vingt-cinq à trente des meilleures. Tout bien rangé et réglé, pour l'hiver il lui en reste de soixante-quinze à quatre-vingt, et il a fait deux récoltes. Au vieillard, il n'en reste que cinquante, sa réserve ordinaire. L'autre se croit bien au dessus. Il ne faut pas oublier que les ruches de notre sage donnaient 40 et 50 livres et plus de miel, et que celles de notre savant n'en donnent que 12, 15 et 20, et rarement plus. Voyez à quoi se réduit toute la science de cet homme, qui veut commander à la nature ! Si vous le voulez, je lui accorde 600 livres de miel, c'est beaucoup. Après l'hiver, si le printemps est long et dur, dans les quatre-vingt, quarante auront besoin, les autres seront bien faibles ; elles dépenseront par jour un demi-quarteron de miel (c'est

Digitized by Google

bien peu); mettez un mois, et déjà vous aurez dépensé 150 livres; des 600 de profit, il vous restera seulement 450.

Après cela, mettez en parallèle les mouches du vieillard, qui, bien fournies, ont pu se conserver intactes, avec celles qui ont manqué du nécessaire, et vous verrez lequel des deux conducteurs a été le plus habile. La première année, tout était bon de part et d'autre; la seconde, il en est tout autrement: l'un est resté bon, l'autre plus nombreux, mais trop faible. Qu'il fasse encore une augmentation comme la première, au bout de trois ans, il sera ruiné; et pourquoi? parce qu'il a voulu trop faire. On peut en dire autant de tous les genres d'industrie: dans tous les états, l'amour immodéré du gain ruine les hommes.

Voilà la première idée que, je crois, vous me demandez. Je ne sais si vous voulez vous adonner à cette partie, ou non; c'est un amusement pour moi, j'ai pu l'étudier avec d'autant plus d'utilité que jamais je n'y ai mis le moindre intérêt; les sacrifices me coûtaient peu.

Dans un assez long séjour que je fis en Lorraine, j'avais vu plusieurs personnes qui s'occupaient de la culture des abeilles. Je revins habiter l'Ardenne; dans un de mes moments de loisir, je me promenais, je vis un homme qui ramassait un essaim; je m'approchai de lui à une distance respectueuse, et je le saluai. Il me dit: Ne craignez pas, elles ne vous feront rien; voyez comme je suis au milieu d'elles. Je m'approchai plus près, elles ne me firent pas plus de mal qu'à leur maître. En causant avec lui, il me dit: J'ai eu du malheur, je perds 10 francs; ce que

Digitized by Google

vous voyez n'est pas seulement un essaim, mais deux qui se sont réunis en sortant de la ruche mère. Il pèse huit livres ; comme le voilà, je ne peux en tirer que de 13 à 14 francs, et séparé, j'en aurais de 20 à 24. Je lui dis : Il vaut donc un peu mieux qu'un seul ? Il me répondit que oui. Il me fait réfléchir ; je le lui demande pour 20 francs, il me l'accorde bien volontiers. Je le fais transporter chez moi, je le place dans mon jardin, il attirait peu mon attention, et même je n'y pensais pas. Enfin, en novembre, un voisin me dit que je ferais bien de le rentrer chez moi. Je le place sous une cheminée, et je l'oublie encore. Vers le 15 mars, une personne de ma maison me dit que mes mouches volent à la fenêtre. J'y cours, le dommage était petit ; je replace la ruche à son ancienne demeure. En la portant, je remarquai encore un poids considérable ; je l'ai pesée, j'ai trouvé 50 livres. Je n'en ai été ni plus triste, ni plus joyeux ; j'ignorais ce qu'elle devait peser.

Néanmoins, quelques jours après, je rencontre mon marchand, qui me demande bien vite des nouvelles de ma mouche. Je lui dis que je la croyais bonne, qu'elle pesait encore 50 livres ; il est bon de vous observer qu'elle était surmontée de deux hausses. Oh ! me dit-il, si elle est de ce poids, elle est la meilleure du département. Comme les paysans savent quelquefois se moquer, je ne le crus pas ; pour me convaincre, il me conduit à son siège ; je vis avec pitié ses petites ruches, qui pesaient depuis 15 livres jusqu'à 30 ; il pleurait en outre la mort de deux ou trois dans dix ou douze. Tout cela m'amusait peu. Je reviens chez moi, j'oublie la mouche. Le 10 mai, une bonne voisine, comme

Digitized by Google

il s'en trouve dans tous les pays, vient me dire que ma mouche jette; cette nouvelle met pour la première fois la joie dans mon âme au sujet de mon acquisition, et de mon nouveau genre d'industrie.

J'avais pourtant préparé quelques ruches de la contenance de la mienne avec ses hausses; je m'empresse d'en disposer une, et je loge l'essaim près de sa mère; j'étais curieux de voir s'il travaillait comme elle; je le visitais souvent, et je le voyais toujours avec un nouveau plaisir. De temps à autre, je le soulevais de la main pour m'informer du progrès de son travail; chaque jour, chaque heure même je croyais en voir des marques; je le désirais, et je me persuadais qu'elles existaient. Je bâtissais bien des châteaux en Espagne avec ma mouche et sa fille; je calculais combien elles pourraient m'en procurer en dix ans; je voyais une fortune assurée. Dix jours après l'installation de mon premier essaim, en voilà un second. Oh! merveille! richesse! il faut doubler les calculs; me voilà riche et maître-mouchier. Je vais en raisonner et en parler savamment, j'en connais le produit, il est de 150 pour cent; j'aurai des mouches et je serai riche.

Tout plein de ces hautes pensées, les oreilles agréablement flattées du doux bourdonnement de mes abeilles, devenues tout-à-coup mes délices, j'entends sonner à ma porte; je n'y fais pas attention; mon domestique était en campagne, ma cuisinière était sortie, je ne pensais pas à tout cela, mes abeilles seules m'occupaient. Enfin, le pauvre sonneur se lasse; ne pouvant entrer par la porte, il fait le tour de la maison, pour voir s'il ne trouverait pas

Digitized by Google

quelque abri pour se poser en attendant une audience favorable. Il me trouve dans mon jardin, tout absorbé; sans m'informer comment il se trouvait là, je lui dis: j'ai aussi des mouches, venez donc les voir. Mais avant, me dit-il, ouvrez-moi la porte. Je me hâte de la lui ouvrir, et lui montre bien vite le germe et le principe solide de ma nouvelle fortune. Il se met à rire de ma folie, et je n'en étais pas très satisfait. Mon mécontentement ne le déconcerte pas, il me demande un verre de vin, que déjà je me disposais à lui offrir.

Ce Monsieur était un ancien colonel du génie, qui n'avait jamais connu l'esprit de parti, et qui avait toujours su servir son pays. Dans un âge très avancé, il se reposait à l'ombre de ses lauriers, et il les avait entourés d'une nombreuse quantité de ruches. Au milieu d'elles, loin du bruit tumultueux des hommes, ne se souvenant de ses campagnes que pour se rappeler ses hauts faits, sa bravoure et ses vertus militaires et ses vertus sociales, il coulait des jours tranquilles et heureux; attendant sans crainte la mort qui seule peut mettre fin au bonheur dont il jouit sur la terre; et s'en consolant à la pensé qu'il laissera sa riche succession à des enfants dignes de lui.

Cet honnête vieillard m'honorait de son amitié. Il était venu me demander à diner; de mon côté je le visitais souvent. Mille et mille fois il m'avait fatigué avec ses mouches; rien ne me paraissait plus minutieux que les détails qu'il en donnait, et je ne voyais pas que pour une, j'étais devenu pire que lui. Ce qui se passait en moi ne lui échappait pas; comme pour aiguiser davantage ma passion,

Digitized by Google

il affectait de détourner la conversation de ce qui m'occupait.

Il affecta même de rester à table plus longtemps que de coutume, comme pour mieux dédaigner mon empressement. Enfin il se leva, et me dit : Allons visiter vos mouches, elles sont plus paisibles qu'à midi. Je m'élance devant lui sous l'honnête prétexte de lui ouvrir les portes, et dans la réalité pour voir ce que faisait mon jeune essaim, que déjà d'imagination j'avais visité vingt fois, je le voyais aller avec sa mère et son frère au poids de 100 livres, et déjà j'avais dit : pour l'année prochaine, lui et les siens seront au nombre de trois ; il en sera de même de la mère et de son frère. Déjà j'étais riche de neuf ruches dans une année qui n'était pas encore.

Notre vieillard, avec sa haute canne et son chapeau à l'antique, me suivait de loin et sans le moindre empressement. Il se dirige vers mon jeune essaim, l'examine, le replace et ne dit rien. Il en fait autant de mon premier. Son silence, son air insouciant me donnaient toutes sortes d'idées. Je disais en moi-même : qu'est-ce que l'homme ? il n'estime que le sien ! Enfin, il visite ma mouche mère. Oh ! pour cette fois, il s'arrête, il s'étonne, il admire, et me demande comment j'ai pu la faire arriver là. Je le lui dis en deux mots. Il reprend : Eh bien ! le hasard vous a fourni le vrai moyen de réussir, pourquoi ne le saisissez-vous pas ? Comment ? lui dis-je. Votre mouche mère, répond-il, n'est très bonne que parce qu'elle est de deux essaims unis ; unissez donc vos deux, vous en aurez un bon comme la mère. C'était pour moi un grand sacrifice. Pour

Digitized by Google

l'année suivante, je ne voyais plus que quatre ruches au lieu de neuf. Je le prie de me donner ses raisons.

Il me dit : Votre mouche mère est remplie de miel et de couvain, qui exige un certain degré de chaleur. En donnant son premier essaim, elle a conservé la quantité de mouches nécessaire pour faire éclore ce couvain : c'est pourquoi votre premier essaim est peu nombreux. Le second lui cède peu, parce qu'il est composé des mouches restées à la ruche au départ du premier et de celles qui sont écloses depuis sa sortie ; une grande partie encore est restée pour attendre celles qui ne sont pas encore écloses ; la nature leur a donné cet instinct pour leur conservation. Dans trois jours elles sortiront et vous aurez un troisième essaim moins nombreux que les deux premiers, parce qu'il sera composé du peu de mouches qui ne sont pas sorties avec le premier et le second ; c'est le dernier effort que fait la mouche pour se conserver et établir ses colonies.

La nature, dans ses productions, veut que nous la secondions, ici, comme dans les autres choses, et voici comment. Votre mouche ayant donné son troisième essaim, se trouvera épuisée ; son couvain souffrira, les mouches nouvelles seront faibles, elles auront un vice inné, elles ne pourront pas supporter la variation de l'air en campagne et périront toutes. Au mois de septembre, votre mouche sera dégarnie des deux tiers, votre premier essaim sera très ordinaire, le second ne sera rien, et le troisième de même, et vos beaux projets s'évanouiront en vaines espérances. Dans deux ans, il ne vous restera que vos ruches, votre cire, et le doux sou-

Digitized by Google

venir d'avoir eu des mouches, et la désolante pensée qu'elles ne sont plus.

A ce discours, je reconnus facilement mon maître, et je ne balançai pas à le prier de me donner ses avis, me promettant bien d'en profiter, comme je le fis, même je peux dire, avec scrupule.

Avant son départ, il me donna une première leçon sur la manière d'unir les essaims sans les exposer à un combat funeste, qui, en détruisant l'union, nuirait aux deux peuplades ; car il est certain qu'en se battant, elles se font périr mutuellement.

Il prit du foin, en fit une fumée épaisse, et plaça en ma présence les deux ruches sur la fumée ; aussitôt il se fit un bruit horrible dans l'intérieur; il les laissa respirer la fumée huit à dix secondes, après quoi il tendit un linge à terre, et secoua vigoureusement mon dernier essaim dessus. Pas une mouche ne resta ; il ne fit que placer l'autre dessus, et il me dit : allons nous reposer chez vous, laissons-les à elles-mêmes. Je ne savais ce que cela signifiait ; je n'osais exprimer mon inquiétude sur le succès d'une opération si nouvelle pour moi. Nous nous retirons; il causait paisiblement de choses et d'autres, je m'ennuyais bien qu'il ne me dît : allons voir ce que font vos petites abeilles. Enfin, il s'était passé trois quarts d'heure, qui me parurent plus d'un an, il dit : allons voir si vos mouches sont d'accord; je vole, je n'ose toucher la ruche; il la lève, toutes étaient montées. Sans plus d'observation, il la remet à sa place, et me dit : maintenant, vous avez deux mouches; conservez-les, et pour cela, rendez à la mère le troisième essaim; ce que je fis.

Digitized by Google

Cependant je voyais avec peine diminuer mon siége du tiers; je ne tardai pas à me consoler. Un ouvrier, sur le même moment, vint m'annoncer un essaim qu'il avait trouvé. Mon mentor me dit en souriant : Voilà l'occasion de vous rendre aussi riche que vous étiez tout à l'heure; si vous en voulez profiter, j'irai avec vous, je vous dirai ce que vous devez faire. Nous y allâmes de suite. Le bon villageois n'en savait pas plus que moi, il me fit son essaim 8 francs; mon colonel me dit : ce brave homme ne connaît pas cela, donnez-lui 12 francs, et il vous apportera son essaim. Je ne dédis pas mon maître; notre bonhomme, content, ne se le fit pas dire deux fois, il se chargea de la commission.

Une chose m'embarrassait, c'est que mon nouveau venu était mal logé; mon colonel le savait bien. En arrivant, sans me dire mot, il le transvase dans ma ruche, et me dit : laissez-le une heure, et vous le replacerez à côté des deux autres. Le soir approchait, Monsieur remonte en voiture et part. J'étais étonné qu'il m'eût fait unir mes deux essaims, et que pour celui-là il ne m'eût rien dit. Je savais le poids de ma ruche; je la pèse, je trouve 8 livres de mouches; je compris facilement qu'il se suffisait. Le lendemain, je le suivis de près; je remarquai avec satisfaction un travail actif. Au bout de trois jours, arrive l'essaim promis, je le rendis le soir à sa mère, qui le reçut.

Le lendemain, j'allai rendre ma visite à mon colonel, et le remercier de ses leçons, dont le succès ne me paraissait plus douteux. Il remarqua que j'étais épris d'une passion violente pour les mouches. Pendant le dîner, souvent interrompu pour les es-

Digitized by Google

saims, il me dit : Vous voulez avoir des mouches, ce que vous avez est très bon, vous n'avez pas pour vous amuser. Il faut que je vous en vende pour que vous en ayez au moins une vingtaine ; j'accepte sa proposition, et il me vend dix-huit essaims pesant chacun 8 livres de mouches. Il me les livre en moins de dix jours, et m'envoye le dernier dans les premiers jours de juin. Néanmoins, quoique mon siége prospérât ostensiblement tous les jours, je ne laissais pas de me reprocher d'avoir payé un peu cher les leçons de mon colonel, car je lui avais donné 18 louis ; avec d'autres petits frais, je comptais 20 louis.

J'avais vingt-une mouches, je voyais bien que tous les jours elles augmentaient le poids; mais où cela me conduira-t-il ? Tant d'argent pour contenter une sotte idée ! Mon colonel avait reçu mes louis, et ne me visitait plus. Je disais : Il m'a joué un tour. Mes mouches ne m'offraient plus rien que d'ordinaire ; à la fin, elles m'ennuyaient. Du mois de juillet je ne les vis pas une fois; je ne les aurais pas plus visitées du mois d'août, si le 25 mon ami ne s'était enfin souvenu de moi, et n'était venu me faire visite. Il s'aperçut de suite que ma passion s'était bien ralentie ; il me parlait mouches, je ne répondais qu'à demi. Enfin, il me demande à les voir; je ne m'empresse plus de lui ouvrir les portes, je les lui laisse ouvrir. Il arrive, il veut lever ma mouche-mère, le poids l'arrête ; il parcourt la ligne, partout il rencontre la même résistance. Je croyais qu'il me plaisantait, et lui croyait que j'avais voulu le surprendre agréablement. Pour ne pas le choquer sans une petite connaissance de cause, je veux faire

Digitized by Google

comme lui, et jouer avec une ruche à la main ; mais ce n'était plus le temps, elles pesaient toutes depuis 70 jusqu'à 120 livres. Mon colonel, qui ne suivait qu'à demi le système qu'il m'avait indiqué, ne pouvait m'offrir rien d'aussi bon ; je sentis ma passion renaître et mon espérance revivre. Vous savez que je n'étais pas riche alors, 20 louis pour moi n'étaient pas peu de chose. Pour m'assurer encore mieux de ma richesse, quelques jours après je fus faire visite à mon maître, je vis son nombreux siége qui était au nombre de cent. Nous les visitâmes toutes, et il en pesa plusieurs devant moi, que je lui choisissais parmi les plus pesantes; nous ne trouvâmes que 65, 50, 40, et plus de moitié 30 et 35. Pour mieux m'assurer encore du succès de mon système, je visitai les petites ruches de nos villageois, qui ne connaissent que la quantité des ruches; je trouvai 45, rarement 50, et souvent 18, 25 et 35. J'en conclus sans peine que mon système était bon. Le feu de ma passion était ralenti, je raisonnais, je m'informais des moyens de leur faire passer l'hiver. Je crus pouvoir prendre l'avis de nos bons villageois, je ne leur disais mot du poids de mes mouches.

Je trouvais les avis partagés: les uns disaient qu'il valait mieux les loger dans un bâtiment ; les autres, qu'il valait mieux les laisser dehors. J'en trouvai un qui faisait le connaisseur, et qui me dit : je rentre les petites chez moi, je laisse mes fortes dehors. Je lui demandai la raison de son procédé : il me dit que les petites avaient moins de chaleur, et qu'elles pouvaient périr; qu'au contraire, la chaleur pouvait faire périr les grosses. C'est pourquoi, pour

Digitized by Google

passer l'hiver, il préférait les petites, pourvu qu'elles eussent de quoi vivre. Je lui demandai ce qu'il entendait par une petite mouche qui a de quoi vivre pour passer l'hiver, et par une grosse qu'il faut laisser dehors ? il dit : Une petite, c'est une mouche de 25, 30 et 35 livres ; une grosse, c'est depuis 40 jusqu'à 60; au delà, il n'y en a pas dans ce pays-ci. Il avait voyagé, il dit : Je n'en ai vu que dans le midi. Quelquefois nous avons des essaims qui se mêlent, ils produisent jusqu'à 80 et même plus. Il y a deux ans, mon voisin a eu 90 ; j'ai eu 75 il y a un an, mais nous prenons toujours le profit de ces mouches-là ; elles ne travailleraient plus, quand même elles ne périraient pas l'hiver.

Ce raisonnement m'inquiétait, je lui dis : Pourquoi sont-elles exposées à périr l'hiver plutôt que les petites ? Il me répondit : La chaleur du miel les accable de sueur ; par la gélée, le givre s'empare d'elles ; au dégel, elles périssent dans l'eau; si elles échappent, la ruche conserve un principe d'humidité qui les rend malades et les empêche de travailler. Ce discours me parut vrai et augmenta mes craintes. Je lui demandai dans quel poids la mouche court ces dangers. Il me dit : Depuis 45 jusqu'à 60 et plus. Mais, lui dis-je, ne connait-on pas de moyens de les garantir de ces accidents ? Peut-être le pourrait-on, dit il, en leur donnant beaucoup d'air ; mais à quoi bon ces essais ? nous ne voulons que le profit, il existe, nous le prenons, sans en chercher plus au risque de tout perdre.

Je reviens chez moi peu satisfait de mon affaire ; j'aurais volontiers donné mes grosses mouches pour des petites. Ignorant ma richesse, j'aurais voulu être

Digitized by Google

pauvre ; je croyais de jour en jour voir mes 20 louis perdus.

A la Saint-Hubert, monsieur le colonel dînait chez un ami dans mon village, il vint me voir avant le dîner. Il s'aperçut de mes inquiétudes, et m'en demanda la raison; je lui exposai mes craintes et leur cause, il se mit à rire et me dit de lui préparer des petits morceaux de bois de 4 à 5 lignes d'épaisseur, il les mit tout autour de mes ruches et ne laissa des ouvertures que pour passer les mouches, et trop étroites pour les souris. Il vit qu'elles étaient bien empaillées, et me dit : allons dîner, si vous voulez, nous ferons un marché nous deux, qui vous tranquillisera parfaitement : je vous propose de vous donner au premier avril autant de louis comme vous aurez perdu de mouches, et vous me donnerez douze francs par ruches si vous n'en perdez pas. Si vous en avez dix qui ne donnent pas d'essaim, je vous donnerai dix louis, et si elles donnent toutes, vous me donnerez six francs par essaim; voyez si je suis certain de votre affaire. Tout cela était fort bon en conversation; il faut attendre le printemps, je comptais les jours avec impatience; enfin il arrive.

Le mois de février avait été froid et humide, les mouches n'avaient pu sortir. Le cinq mars au matin, il y avait un peu de neige; j'avais un petit voyage à faire, je le fis le matin, pensant bien que mes mouches ne sortiraient pas encore. Vers huit heures, il fit un beau soleil, à dix heures la neige était disparue ; je me hâte de revenir, je trouve à onze heures mes mouches en campagne ; je les visite toutes le soir, je les trouve pleines de vie. Il fit dix jours de beau temps de suite; bientôt l'é-

Digitized by Google

quinoxe le remit tout de bon. Je ne désirais plus qu'une chose, c'était le moment des essaims; il arrive à son tour, comme le commencement des beaux jours. C'était en 1820, peu de printemps sont plus favorables; le 8 mai me donna mon premier essaim; le 4 juin donna le dernier; il en vint 40, j'en fis 39, d'après les avis de mon colonel, que je prenais bien exactement. Je l'informe que je ne pouvais plus raisonnablement en attendre; que je ne croyais pas que mes ruches fussent aussi fournies que l'année précédente.

Dès le lendemain, il arrive avec son domestique, à huit heures il était chez moi; je m'étonnais de le voir de si bonne heure. Aussitôt, il visite ma nouvelle fortune, il trouve que j'avais été un disciple obéissant et que tout était bien; il me dit que pour lui il laisserait les choses comme elles étaient, mais que pour un novice il fallait du certain, des ruches qui puissent se soutenir par elles-mêmes, quelle que soit l'inconstance du temps. Il dit: je vais vous en donner les moyens, et qui plus est, celui de retirer vos 20 louis que vous croyez perdus.

Aussitôt il installe son domestique, le mien et deux ouvriers que je fis venir; à deux heures tout était transvasé. Après le dîner, pour me faire voir mon bénéfice, il en défit deux devant moi, et il fit de la première, une des plus pesantes, 30 livres, et 22 d'une médiocre; enfin, il remit à un autre jour le reste. Nous tirâmes en cire et miel pour 25 louis, mon argent était rentré, les essais ne me coûtaient plus rien.

Enfin, il fallait tirer le parti le plus avantageux des mouches dévalisées; mon guide me dit: un

Digitized by Google

homme qui a l'expérience des mouches pourrait faire sept ruches de vos vingt-et-une mères, en en mettant trois dans le même panier ; si les temps sont favorables, elles pourraient avec peu de secours gagner le nouveau printemps ; alors, il donnerait à chaque pannier un essaim qui les mettrait au niveau des plus fortes. Il le ferait d'autant plus sûrement que déjà vos essaims paraissent assurés ; mais nous devons pour vous faire du certain. Nous ne nous trompons jamais en augmentant le nombre des mouches d'une ruche ; nous nous trompons souvent en le diminuant. Néanmoins, je vais en sacrifier six pour en faire trois petites ; le reste nous le remettrons avec vos plus petits essaims, et vous aurez de fortes mouches.

La chose fut exécutée dans la soirée, et tout s'accommoda à merveille. Il plaça mes trois à peu près où elles étaient, et ne leur laissa qu'un très petite entrée. Je lui demandai pourquoi il faisait cela ? il me dit : demain toutes les mouches-mères, par habitude, reviendront pour rentrer dans leurs ruches ; elles chercheront, elles essayeront de rentrer avec celles-ci, elles seront repoussées : si l'entrée est large, elles entreront malgré la résistance ; il se fera des combats, ou bien leur nombre en imposera ; elles s'établiront dans celles-là, et notre travail deviendra inutile ; ou même si elles se battent, ce sera une perte réelle : si au contraire l'entrée est étroite, elles ne pourront pas pénétrer, et, rebutées de la résistance, elles retourneront d'où elles sont sorties.

En effet, dès six heures du matin, je vis les tabliers de mes mouches-mères couverts et leur vol aussi actif que si elles eussent encore été logées là ; elles

Digitized by Google

s'efforcèrent de rentrer chez mes petites, qui étant peu dépaysées les repoussaient vigoureusement ; quelques-unes des plus courageuses s'obstinaient pour prendre la place d'assaut, elles furent victimes de leur témérité. Le spectacle des morts et des mourants déconcerta les moins courageuses. Au bout de quelques heures le combat cessa ; seulement, pendant plusieurs jours, avant de rentrer, elles venaient assiduement saluer le lieu de leur ancienne demeure, puis elles retournaient chez elles, où elles trouvaient leurs enfants et leurs frères d'armes. Mon affaire allait, on ne peut mieux, et j'en faisais mes plus chères délices; j'aimais d'autant plus mes ruches qu'elles étaient le fruit d'un bénéfice clair.

Au commencement de juillet, mon premier marchand vient me voir et m'annoncer des mouches, en me disant : Qu'il n'avait jamais été si riche. Je lui fais voir les miennes, leur poids l'étonne ; il me demande comment j'avais fait : je ne lui cache rien, il ne veut pas m'entendre. Il conclut que mon jardin est le meilleur site du pays, et il dit qu'il sait qu'il existe des mouches plus laborieuses que d'autres, et que sûrement les miennes sont de ce nombre. Il les examine bien, et me donne ses conseils. Il en voit sept à huit qui pesaient plus de 100, il dit : Si c'était à moi ce rucher, je déferais tout, parce qu'elles sont exposées à périr (toujours la même idée qu'une forte mouche ne fait plus rien); mais quand je serais certain d'en tirer plus de bénéfice en les conservant, en attendant mieux, je déferais les plus fortes, les transvasées pourraient encore se procurer de quoi vivre avec peu de secours ; je sauverais ma mouche avec certitude et avec un bénéfice acquis.

Digitized by Google

Ce raisonnement me paraissait vrai, j'étais bien disposé à m'y rendre ; cependant je ne voulus rien faire sans l'avis de mon maître. Dès le jour suivant je vais le voir, j'étais toujours content et joyeux de mon affaire ; je lui expose mon nouveau moyen d'augmenter mon bénéfice, qui déjà était grand. Mon raisonnement lui fit pitié, il me dit : Ce printemps est un des plus favorables que j'aie jamais vu : toutes les mouches, fortes et faibles, ont produit cent pour cent ; vos paysans comptent là dessus pour l'année prochaine, il peut arriver qu'ils seront tous ruinés, parce qu'ils conserveront les plus petites ; et si le printemps n'est pas avantageux, il en mourra un sixième, le reste ne fera pas d'essaim, ou si elles en font, elles les feront à la fin de juin ou même en juillet ; les essaims et les mères mourront.

Il faut que je vous fasse connaître une chose que vous ignorez. Chaque année, si mauvaise qu'elle soit, a ses moments propres pour donner son miel; il en est très peu qui ne le donne pas, cependant il y en a qui n'en donnent pas du tout : chose bien rare ! Cela n'arrive guère qu'après une année qui en donne deux fois avec une égale abondance ; enfin cela arrive quelquefois, c'est pourquoi il est bon de s'en défier toujours, quand on veut se conserver. Cette année, le printemps a donné toujours et en abondance, l'été donnera-t-il ? nous ne le savons pas. Vous avez, par une réussite des plus heureuses, passé cent pour cent, ne vous exposez pas à tarir radicalement la source de votre bénéfice par un vain désir de faire davantage ; si vous n'étiez pas mon ami, je vous laisserais faire pour rire de vous à mon aise.

Digitized by Google

Il faut que je vous dise que les moments abondants en miel, surtout les surabondants, durent au plus six jours au printemps : ils arrivent du premier mai au 20 juin ; avant qu'ils n'arrivent, il s'en est trouvé de temps à autre de plus ou moins favorables ; la forte mouche en profite pour augmenter son butin et fortifier son couvain ; la faible peut à peine se rétablir, souvent même désespérant de le faire, un beau jour elle déloge, vous laisse sa ruche et va tenter fortune ailleurs ; ces émigrations ne sont pas rares au printemps. Si elle demeure, au moment favorable elle sera deux jours à s'enivrer du suc des fleurs, elle ne commencera que le troisième à travailler sérieusement ; si son peuple est nombreux, en peu de jours elle disposera son essaim, et elle le donnera ; il emportera avec lui la majeure partie du butin. Que le bon temps cesse au bout de deux ou trois jours, chose très commune ! la mère et l'essaim seront réduits à la misère : qu'elle donne un second et un troisième essaims, que le miel ne donne plus, c'en est fait de la mère et des enfants ; le seul moyen de la sauver, ce serait de lui rendre au moins ses deux derniers essaims et même le premier. Nos bonnes gens de campagne n'entendent pas cela, c'est le nombre qu'il leur faut. Si du moins, ne voulant pas tout rendre à la mère, ils mettaient le premier dans une petite qui se rétablit difficilement, pour peu qu'il ait encore de moment favorable, il la rétablirait, parce que là il se trouve un travail préparé, il n'a que de le suivre. Les deux derniers trouvent la même chose chez leur mère ; mettez-les dans une ruche vide, il leur faut au moins quatre jours

Digitized by Google

de beau temps pour établir leur travail ; qu'après cela le mauvais temps vienne pendant dix jours, le peu de miel sera dépensé ; au retour du beau temps la débilité, la faiblesse les empêchent d'agir, de sortir : si elles sortent, elles ne peuvent se soutenir qu'avec peine, et même le quart périt. Non, il n'est pas rare de voir diminuer d'un quart les jeunes essaims qui n'ont eu ni la force ni le moment de se pourvoir avant les temps de pluie et de froid, et même de les voir périr complètement. L'homme qui sait prévenir ces accidents, leur donne du miel ou du sucre dès le troisième jour du mauvais temps.

J'écoutais avec admiration le raisonnement de mon maître ; je convenais encore que, près de lui, j'étais bien neuf. Il ajouta : Ces petites mouches peuvent réussir dans leur petit état deux fois en sept ans ; ce sont ces réussites accidentelles qui trompent et font périr nos villageois. C'est pour tenter ces réussites qu'ils multiplient leurs ruches à l'infini : quand elles réussissent, elles sont des ruches ordinaires ; ils se félicitent de l'expédient, ils ne se rappellent pas leurs pertes passées, ils ne font pas attention que si ces ruches sont bonnes, s'ils les avaient unies elles seraient au délà des bonnes pour réserve, et que, dans une année ordinaire où elles ne sont rien isolées, elles seraient au moins bonnes pour attendre le printemps, si elles avaient été unies dans un moment convenable. Voilà pourquoi vos villageois qui vous donnent leurs conseils, périssent en multipliant le nombre de leurs ruches ; ils périssent, parce qu'ils les multiplient. Ils s'obstinent à les multiplier, parce qu'ils réussissent quelquefois ; et quand

Digitized by Google

ils ne réussissent pas, ils sont loin de s'en prendre à la cupidité qui exige trop de la nature ; ils s'en prennent à leurs mouches, qui ne leur donnent pas suivant leur désir et leur attente. Ils ne veulent pas faire attention que la nature ne donne ses surabondances que comme supplément de ce qu'elle n'a pas donné en des temps où nous pouvions raisonnablement l'attendre. Ces suppléments de la nature dans tous les genres d'industrie trompent les gens qui ne s'étudient pas à la suivre ; ils sont souvent cause de leur perte.

Ils ne veulent pas se souvenir que la nature ne s'est engagée qu'à faire mouvoir les moyens qu'ils lui donnent, et de les faire mouvoir suivant leur force, et ils s'étonnent que l'effet ne réponde pas à leur attente. Eh ! ils veulent un effet plus riche que la cause qui doit la produire. Nécessairement, pour qu'ils ne soient pas trompés, il faut une surabondance que la nature ne promet pas, et qu'elle donne à son gré ; la forte mouche a chez elle une forte cause, elle est elle-même cause forte ; pour peu qu'elle agisse, elle produit un grand effet ; pour qu'elle agisse fortement, il suffit que la nature lui manifeste ses intentions ; elle devance ces riches moments, où elle se trouve prête à les saisir.

Mon colonel, que j'écoutais avec admiration, me dit encore : cette année, vos mouches n'attendaient pas les ordres de la nature, elles lui en donnaient et la commandaient de les servir ; les petites, au contraire, attendaient ses ordres, et elles n'ont agi qu'en conséquence. Vous avez eu vos essaims en mai, les autres en juin et juillet. L'année aurait été moins favorable, vous les auriez eus à la fin de

Digitized by Google

mai et au commencement de juin, les autres à la fin de juin et au commencement de juillet. Vous auriez eu du bon, et moins riche que cette année, les autres peu ou point ; tout aurait dépendu de la fin de juillet et du commencement d'août, parce que d'abord vous auriez donné à la nature de quoi vous servir en son temps. Vous avez de quoi la servir plus abondamment encore ; n'essayez pas de lui donner en moins, car, s'en s'offenser ou paraître l'être, elle ne vous donnera que le produit de ce que vous lui confierez ; et si ce que vous lui confierez n'est pas assez fort pour se soutenir, elle le laissera périr. Pour cette année, restez comme vous êtes ; l'année prochaine, je vous enseignerai une marche que vous ne connaissez pas encore.

Je reviens chez moi après le dîner, tout en méditant les leçons de mon maître. Quelques jours après, je vis tous mes villageois transvaser leurs mouches et tirer du miel en abondance. J'oubliais que j'avais tiré le mien, et j'aurais voulu en tirer encore ; néanmoins, je ne le fis pas ; l'idée que je pouvais tout perdre m'arrêta. J'attendais le mois de septembre pour voir le bon effet de leur système, je le vis, et il était couronné du plus heureux succès ; je regrettais bien de ne pas l'avoir suivi. J'en fis mes réflexions à mon colonel ; je lui dis que j'aurais mieux aimé le double de suite que d'avoir en deux ans ; d'ailleurs, qu'il était évident que mes villageois avaient fait une fois plus que moi dans leur proportion, et qu'ils se trouvaient aussi bien que moi en état de continuer l'année suivante. Mes observations le choquèrent sensiblement ; il ne me répondit rien, et fut longtemps sans me voir.

Digitized by Google

Enfin, le printemps vient de nouveau, je visite mes mouches. O douleur profonde ! Une, pesant 90 livres, était morte ! Eh ! mes paysans me l'avaient bien dit que je perdrais mes grosses mouches ! Je n'osais voir les autres ; enfin je me hasarde, je les trouve bien portantes. A quoi attribuer cette mort ? je n'en sais rien ; il me faudrait les leçons de mon maître. Mes trois petites étaient bien faibles, comment marcher ? Me voilà arrêté. Je ne voulais pas demander avec bassesse excuse à mon colonel, il m'aurait méprisé. Cependant il fallait le voir, et trouver le moyen de le satisfaire sans me compromettre, ni l'obliger de me dire qu'il oubliait mes injures. Il me prévint. Il arrive. Bonjour : eh bien, me dit-il, comment vont les mouches ? Je le reçois très bien, un peu honteux de mon aventure. Je lui dis : ma ruche la plus riche est morte. Il me demande des nouvelles de mes trois petites, je lui dis qu'elles se portent bien, mais qu'elles ne sont pas riches en butin. Il réplique que si je les avais mises toutes à ce niveau, je toucherais à ma ruine. Je fus obligé d'en convenir. Il me dit : nous allons ressusciter votre défunte.

J'étais inquiet de ce nouveau procédé que je regardais comme un conte, il prit les mouches de la plus faible de mes petites, il les mit dans ma ruche morte, elles s'accommodèrent on ne peut mieux de ce changement. Une heure après l'installation, elles donnaient déjà la sépulture à celles qui étaient restées dans les alvéoles ; au bout de deux jours la ruche fut ce qu'elle était avant l'hiver. Il me dit : je me doutais bien de quelque accident, c'était pour le réparer que je vous avais fait ces petites ; il vous en reste deux, il faut

Digitized by Google

les nourrir jusqu'au bon temps: ces deux suffisent pour vous prouver ce qu'il vous en aurait coûté si elles eussent toutes été pareilles ; elles vous montreront comment, au lieu d'enrichir leur maître, elles peuvent le ruiner. Il me marqua la portion de miel que je devais leur donner chaque semaine; je le fis bien exactement et je parvins à les sauver. Les beaux jours arrivent, elles se préparent à se rétablir : mes fortes se remplissent d'un nombreux couvain ; les jeunes mouches portent en foule. J'imagine, dès le 8 mai, voir sortir les essaims, ce n'était pas l'année ; le 24, je reçois le premier. Mes deux petites s'étaient soutenues, et elles restaient toujours dans le fond des rayons. Déjà j'avais eu douze essaims de mes fortes, avec lesquels j'en avais fait six, qu'à peine je voyais mes petites s'étendre peu serrées vers l'extrémité de leurs rayons, et gagner peu de poids, tandis que les autres étaient redevenues avec usure ce qu'elles étaient avant l'hiver. Enfin mon maître arrive, il examine, il vit que tout était bien ; je n'avais pas encore eu de seconds essaims.

Ensuite il me donne de nouveaux ordres, et me dit : vous mettrez les deux premiers essaims qui vous viendront dans vos deux petites mouches, vous en ferez encore deux comme les six premiers, si vous en avez, mais, ajouta-t-il, c'est chose probable ; le reste des premiers vous les laisserez seuls. Il me désigna huit paniers des plus fortes qui avaient déjà donné, et me dit : vous recevrez les huit seconds essaims de ces huit paniers, vous les unirez deux par deux ; s'il en vient des troisièmes, vous en mêlerez trois dans la même ruche ; faites en sorte d'en avoir huit, quels qu'ils soient (j'écoutais bien

Digitized by Google

attentivement ces ordres) ; et s'il vous en vient des seconds des autres ruches, rendez-les à leurs mères.

Dans la crainte que toutes ne m'en donnassent pas, je fis d'abord mes huit petites et ensuite mes deux grosses. Je n'eus pas de peine à remettre les autres à leurs mères, ils ne sortirent pas. De mes huit désignées, il n'en vint que trois, cinq n'en donnèrent pas, sept ne donnèrent pas de premiers J'étais à demi content ; mes huit et mes deux petites ruches devenaient tous les jours de plus en plus célèbres dans leur Athénée, mais mes petits essaims ne jouaient pas un grand rôle. Je m'ennuyais bien que mon maître ne vînt pas à leur secours. Enfin, vers le 15 juillet, il arrive avec son domestique et ses cinq chiens ; à cette vue, je compris qu'il voulait donner des ouvrières en plus à mes petites. En effet, il prit ses renseignements sur l'état de toutes, il examina bien les mères ; il retira les huit qui lui parurent avoir le moins de couvain et les transvasa ; il les remit chez mes petites. Il me dit qu'il ne répondait pas du succès de ce procédé, parce qu'il était un peu tard, néanmoins, que je ne m'exposais pas en l'employant, puisque ces huit étaient bien remplacées par mes premiers essaims qui étaient bons, et que d'ailleurs je tirais du miel pour une somme suffisante, pour n'avoir pas raison de me plaindre du produit de cette année, quand même mes petites ne réussiraient pas ; que d'ailleurs, pour peu qu'elles pussent être secondées par la nature, il saurait les faire arriver au printemps ; que peut-être l'année prochaine elles seraient les seules qui me feraient leur bénéfice : pourvu, ajouta-t-il, que vous les conduisiez bien. Je veux aussi vous montrer à quoi s'exposent ceux qui divi-

Digitized by Google

sent les mouches à l'infini, et vous prouver, par l'action même, qu'il n'est pas étonnant qu'ils se ruinent.

Au mois de septembre, il vint voir son ouvrage; il trouve du faible, et ne se déconcerte pas. Il me dit : La nature nous a peu secondés, il faut y suppléer; il visita toutes les autres qu'il trouva très bonnes. Déjà de mes huit j'avais tiré plus de 200 francs, tant cire que miel; il me fait remarquer que mes sept qui n'avaient pas donné d'essaim, pèsent plus de 100, et que sans me démonter je puis les défaire; que, dans tous les cas, il en faut une pour renforcer les petites. Je le laisse le maître, il transvase mes mouches, et les loge dans mes plus fortes qui s'en accommodent très bien; il donne la dépouille d'une à mes petites, et pour cela il défait les rayons avec précaution, et les replace sur le plat dans les petites qu'il tenaient renversées; il les couvre d'un linge, les tient par la queue deux jours, après quoi je les remis à leur place. Les mouches n'avaient fait qu'une masse de ces rayons et des leurs. Mes autres ruches me donnèrent encore plus que ce que j'avais déjà tiré, et je me trouvais aussi riche que l'année précédente; à l'exception de mes petites, qu'il avait mises de 40 à 50, tout allait de 70 à 100. Je commençais déjà à voir comment il fallait marcher; je découvrais le but de la nature. Je marchai avec ce système jusqu'à ce que vient une de ces années défavorables qui ruinent tout; elle ne tarda pas à venir.

Je continuai deux ans sans éprouver la plus petite résistance. Nos villageois croyaient mes mouches privilégiées, et d'une nature toute autre que les

Digitized by Google

leurs. Pendant mes deux années de succès j'ai eu le temps de faire bien des questions utiles à mon colonel : je lui demandai pourquoi, cette année, il ne m'avait pas fait transvaser toutes mes mouches aussitôt qu'elles eurent donné leurs essaims comme l'année dernière, et pourquoi il m'avait fait faire de gros et de petits essaims ; et pourquoi il avait attendu la fin de juillet pour les renforcer ?

Il me répondit : L'année dernière, tous vos essaims sont venus en mai, les derniers sont venus au temps que vous avez eu les premiers cette année, ils avaient encore tout le mois de juin pour travailler : vous en aviez trop fait. L'année, quoique se présentant bien, pouvait être moins bonne : en leur rendant du peuple, elles sont déjà en bon train, et quel que soit le temps, leur succès devient indubitable, parce qu'ils se trouvent assez forts pour profiter de tous les moments, si petits qu'ils soient ; en juin, il y a toujours du miel, si peu que ce soit, et c'est pour les fortes mouches ; j'appelle forte mouche celle qui a du miel et un peuple nombreux. Déjà vos essaims avaient du miel, en les unissant à leurs mères ils devenaient un peuple nombreux ; dans ce cas, il n'est pas nécessaire que la quantité de miel soit grande, il suffit qu'il y en ait assez pour que la mouche ne souffre pas dans les moments où elle ne peut aller en campagne. L'année dernière, toutes les vôtres en étaient là ; il en était tout autrement cette année. Le mois de juin n'était plus, vous n'y deviez plus compter ; en outre, vos petites mouches avaient peu ou point de miel pour elles ; si elles eussent été plus nombreuses, elles auraient éprouvé des besoins, surtout dans les premiers jours de juillet, qui est

Digitized by Google

presque toujours le temps le plus stérile en miel. Si elles périssent, elles périssent seules ; si elles sont assez heureuses pour se soutenir, elles préparent le travail, elles amassent un peu de miel que les autres trouveront au 20 juillet. Dans tous les cas, ces moments sont toujours très peu favorables aux mouches, surtout à celles qui ont peu de provisions, il en périt un quart ; les grosses en perdent aussi, le couvain y supplée ; les jeunes essaims n'ont pas cette ressource. En laissant dans les ruches celles que vous leur destinez, ils les trouvent en leur temps. Vous les auriez unis à la fin de juin ; si seuls vous avez perdu un quart, unis vous en auriez perdu une fois autant. Il est évident qu'au 20 juillet vous avez un quart de plus à leur donner, ou plutôt qu'ils se trouvent un quart plus nombreux ; en outre, ces mouches que vous leur rendez sont vigoureuses, pleines de vie ; arrivées là, elles se consolent de leur perte, et s'empressent de la réparer en augmentant le peu qu'elles trouvent ; leur activité ranime les autres, et toutes profitent à qui mieux mieux des plus petits moments favorables. Ces temps viennent ordinairement à la fin de juillet et au commencement d'août. S'ils ne viennent pas, chose qui arrive quelquefois, surtout après un mois de mai ou de juin abondant, vous conservez au moins vos mouches ; alors voici l'usage que vous en faites : dans ces années défavorables, vos fortes mouches comme vos faibles périssent en grand nombre, souvent même les reines succombent ; vous rendez la dépouille des petites à vos fortes, et elles se trouvent à leur niveau comme si elles n'avaient rien perdu. Il arrive rarement que ces temps, dans

Digitized by Google

un pays de prairies, de bois, de bruyères, de sarrazin, ne donnent pas du tout; il arrive souvent qu'ils donnent peu; dans ces cas, vous voyez le mieux. Si votre petite mouche peut gagner le printemps avec peu de secours, vous en sacrifiez une grasse pour la leur donner, ou bien vous en mettez deux dans le même panier; ou, mieux encore, vous faites sortir les mouches d'une petite, vous les rendez aux fortes. Vous mettez la ruche de côté, loin de l'humidité, vous suivez bien celles qui restent dans leur ruche, et lorsque vous présumez qu'elles ont consommé son miel, vous les remettez dans la ruche que vous avez mise en réserve. Ce moyen est infaillible; et avec un petit essaim que vous leur rendez encore en juin, ou même en mai, si cela est possible, vous en faites des mouches de première classe la seconde année.

Si, au contraire, l'année est favorable, ayant été unies à temps opportun, comme nous l'avons fait, elles se mettent en peu de jours en état de se soutenir par elles-mêmes, et vous donnent la faculté d'en défaire encore des plus fortes pour votre profit, sans nuire au nombre de votre réserve annuelle; si elles ne réussissent pas, remarquez que nous n'en avons exposé qu'autant que vous aviez d'essaims capables de les remplacer. Dans ce cas, vous n'avez à regretter que de ne pas avoir fait autant que vous pouviez espérer; et vous n'avez rien perdu, puisque vous n'avez exposé qu'un superflu de la nature, qui, s'il était resté dans son état, vous aurait dépensé votre miel, au lieu de vous en fournir davantage.

Ces raisonnements m'étonnaient, et j'en sentais la

Digitized by Google

justesse. Je commençais à pouvoir marcher par moi-même. Je crus pourtant devoir encore faire à mon maître plusieurs questions qui m'embarrassaient : je lui demandai pourquoi, en certaines années, les mouches ne donnaient que peu ou point d'essaims, surtout les fortes ? Je tenais cela de mes villageois, qui me disaient que, dans ces cas là, ils faisaient des essaims artificiels. Je lui demandai ce que c'était que ces essaims artificiels, et s'il était avantageux d'en faire? Il me répondit : Il n'est pas rare que des fortes mouches logées dans des grandes ruches ne donnent pas d'essaims, ou qu'elles n'en donnent que bien peu ; j'ai cru en trouver la raison ou la cause. Il y en a deux principales et tout opposées.

La première, c'est la trop grande abondance de miel qu'elles ramassent en peu de jours. Dans ce cas, elles placent ce nouveau miel qu'elles rapportent avec précipitation, partout où elles trouvent des alvéoles vides de couvain ; les rayons, sans être tous remplis, sont tous occupés par ce miel déposé irrégulièrement en plus ou moins grande quantité. Que ce travail irrégulier et surabondant dure huit, dix et douze jours, c'est autant de jours que la reine ne peut trouver de place pour déposer ses œufs. En outre, il peut arriver que déjà les œufs de trois ou quatre jours auparavant soient aussi noyés dans le miel : voilà un retard de quinze jours bien prouvé pour le couvain. Ce qui me fait présumer cette raison, c'est que, dans des moments d'abondance, j'ai trouvé ce placement irrégulier dans mes ruches, surtout dans les fortes, et rien ne m'étonnait en ne les voyant pas donner d'essaims, surtout si, avant l'abondance, le temps avait été froid et peu

Digitized by Google

favorable. Les petites mouches, moins nombreuses, ayant plus de vide, étant moins vigoureuses et moins actives, placent leur miel régulièrement, et laissent à la reine le temps et les moyens de multiplier le couvain à l'infini; c'est pourquoi la faible donne un essaim, et la forte n'en donne pas.

La seconde cause, tout opposée à la première, c'est la pénurie de la nature qui se présente mal, et qui fait présager qu'elle donnera peu; dans ce cas, la bonne mouche cherche à se conserver et pas plus, elle le fait en augmentant son miel et son couvain. La faible sort moins que la forte, le centre de la ruche qu'elle occupe est moins garni de miel; elle le remplit de couvain et donne ses essaims, qui quelquefois réussissent, mais le plus souvent périssent aussi bien que leurs mères. Rien de plus commun que de voir quantité d'essaims dans des ruchers dont toutes les ruches étaient faibles, et de n'en voir que peu dans de très forts.

Dans ce cas là, est-il à propos de les forcer de donner leurs essaims? Je ne le crois pas: vous violentez la nature, qui, sans vous résister, refusera de vous servir. J'ai remarqué que toutes les fois que l'année se présente bien, ayant avec elle le principe d'abondance, qu'elle développe tout doucement et avec régularité, la forte mouche donne ses essaims en mai et dans les premiers jours de juin, et la petite ne les donne que longtemps après; alors j'ai cru pouvoir présumer qu'il ne faut pas faire de ces essaims artificiels, si l'on veut se conserver. C'est la disette ou l'abondance qui arrête l'essaim, la chose est indubitable; si c'est la disette, vous l'augmentez encore en retirant les mouches; si c'est l'abondance

Digitized by Google

de miel, et que cette abondance ait empêché le couvain, vous mettez le pannier à nu, le peu que vous laissez de mouches ne suffira pas pour le garder, et vous l'exposez au pillage; ce qui arrive souvent. En outre, j'ai remarqué qu'il faut un tiers de mouches en plus dans ces essaims artificiels, et que les mouches d'où on les tire ne font plus rien de l'année. J'ai dû chercher la raison pour laquelle il fallait un tiers de plus de mouches que dans un essaim naturel, je crois l'avoir trouvée; il ne m'a fallu que peu de raisonnement. J'accorde à la mouche, ce qui est chez tous les ovipares qui nourissent leurs petits, du suc de leur estomac, ou d'aliments déjà préparés à la digestion. Nous avons toutes sortes de raisons de croire que la mouche forme dans son estomac le liquide qui fait développer le germe du couvain; la nature lui donne comme aux oiseaux la faculté de le produire en son temps; parce que vous l'avez éloignée de son couvain, elle ne le produit pas moins; ne trouvant plus où le déposer, il durcit dans son estomac et la fait périr. Je crois même que ce chile trop abondant est la seule cause des maladies que les mouches éprouvent du 25 juin au 12 ou 15 juillet; elles les éprouvent surtout après de grandes chaleurs, où le couvain peut éclore subtilement, de manière à ne pas donner le temps aux mouches-mères de se purger. La maladie attaque surtout les essaims qui ont beaucoup de miel et peu de rayons. Si la mouche restée sur ses rayons périt, parce que le couvain ne se trouve pas assez nombreux pour la purger, que ne doit-elle pas éprouver dans une ruche vide? aussi il en périt un tiers. Si ce n'est pas là la raison, j'ignore comment on peut en donner une autre.

Digitized by Google

Ce qui m'a déterminé à admettre cette raison, c'est que pour peu que le temps soit favorable, l'essaim naturel ne perd pas une mouche ; en peu de temps il établit son travail, et l'autre ne sait à quoi se déterminer, et ne compte ses moments que par le nombre de ses morts ; pourquoi? si ce n'est pas parce que l'une est mère et que l'autre ne l'est pas encore. Ce qui m'a paru rendre plus de poids à mon système, c'est que toutes les fois que nous mettons à temps opportuns, qui sont le commencement de juin ou fin de juillet, les transvas ou essaims artificiels dans des ruches garnies de rayons, d'un peu de miel, de mouches et de couvain, comme nous l'avons fait l'année dernière et celle-ci, nous ne perdons pas une mouche ; et en les plaçant dans une ruche vide, nous en perdons un tiers, chose prouvée par l'expérience. Et voilà ce qui m'a toujours fait regarder le système des essaims artificiels comme un principe de destruction, puisqu'il détruit d'abord sans certitude de succès un tiers des mouches, et qu'en outre il a exposé évidemment la ruche-mère à sa perte. Si elle est peu fournie en miel, elle s'occupera de se repeupler, et mangera le peu qu'elle a ; si elle est trop riche en miel, elle se repeuplera difficilement, et n'augmentera pas. Elle ne fera, dans tous les cas, même avec les temps les plus favorables, qu'une faible mouche, et son essaim ne sera pas plus riche. Que l'année suivante soit peu abondante, si l'un et l'autre ne périssent pas, ils ne se soutiendront que difficilement. Qu'on essaye de leur tirer encore des essaims artificiels, devenant encore plus faibles, elles ne verront pas le printemps de la seconde année ; si

Digitized by Google

elles le voyent, ce sera sans profit et sans utilité. Interrogez tous ceux qui suivent ce système, vous saurez que je dis vrai, et ils conviendront qu'ils ne se soutiennent qu'en allant de la mort à la vie et de la vie à la mort, et toujours avec peu de gain et beaucoup de peine et de travail, et que souvent ils ont fait périr la mère et les enfants.

Si, au contraire, ils avaient laissé leurs mouches à elles-mêmes, et que la pénurie ou une trop forte abondance les empêchent de donner leurs essaims, elles auraient réparé dans le premier cas les brèches de leur infortune, elles se seraient augmentées d'un couvain nombreux, fort vigoureux, qui se serait trouvé à même de saisir tous les moments favorables; au lieu que le peu qui lui vient, n'ayant eu qu'un faible degré de chaleur après le départ de l'essaim artificiel, n'est lui-même que faiblesse, et se trouve incapable de prospérer. Il en est de même pour celui que l'abondance arrête; il n'a pu faire de couvain. Peut-être que quand vous le transvasez pour tirer votre essaim artificiel, son couvain était en bon train: vous l'arrêtez en retirant le degré de chaleur convenable, il languit et devient faible, aussi bien que l'autre, et les unes et les autres ne se rétablissent qu'imparfaitement. Laissez-la dans son ensemble, elle augmentera son butin, elle le doublera même si le temps est favorable: vous aurez moins de ruches, vous les aurez toutes bonnes. Une bonne ruche vaut mieux que deux faibles, quelque espérance qu'elles donnent pour l'avenir, soit que vous vouliez la conserver ou la défaire; si vous la conservez, elle ne demande aucun soin; si vous la défaites, elle donne à elle seule plus que vos deux

Digitized by Google

petites. J'ai vu, en conséquence de tous ces principes posés, qu'il n'était pas avantageux de faire ces essaims artificiels, que c'était s'exposer à ruiner les mères et les enfants; que le seul moyen de tirer du miel avec profit, était de transvaser les mouches qui avaient donné leurs essaims, de le faire au commencement de juin ou fin de juillet, et de mettre les mouches où déjà il y avait un travail, du miel, des mouches et du couvain, et j'ai remarqué qu'il était bon de ne faire passer qu'un petit nombre de ruches par cette épreuve, et de ne pas toucher à celles qui n'ont pas donné d'essaim, avant le mois de septembre; alors vous voyez sûrement ce que vous pouvez prendre et laisser; autrement, vous ne marchez que par des à peu près, et vous restez toujours sur le penchant de votre ruine.

Interrogez tous ceux qui ont péri à la suite des mauvaises années, ils vous diront que l'année précédente ils ont eu force essaims artificiels et naturels. Demandez pourquoi ils sont morts, ils vous diront qu'ils étaient trop faibles, sans convenir qu'ils ont voulu trop faire; ils vous diront que l'amour immodéré du gain les a trompés; ils vous diront que ceux qui n'ont pas eu d'essaims ont été heureux, parce qu'ils ont conservé leurs mouches. Le mieux et le plus sûr est donc d'attendre la nature, de ne la pas forcer, puisqu'en ne la forçant pas vous réussissez quelquefois, il est vrai, avec moins de gain, mais toujours sûrement, et puis qu'en la forçant, vous pouvez quelquefois périr, et même, souvent, périr complètement.

Depuis que mon colonel m'eut donné ces leçons, j'ai pu, par plusieurs expériences, prouver que son

Digitized by Google

raisonnement était vrai. En 1822, les mois de mai et de juin furent très abondants, j'ai eu peu d'essaims; de trente-six mouches, je n'en pus faire que douze. J'espérais qu'il m'en viendrait encore pour préparer des pied-à-terre à mes transvas; il ne m'en vint pas, et je ne fis pas de transvas avant la fin de juillet. Je réunis les mouches dans celles que je destinais pour ma réserve, elles ne firent plus rien. Mes voisins transvasèrent, et firent grand nombre d'essaims artificiels; en septembre, presque tous étaient morts. Ils se consolèrent facilement, parce qu'ils étaient largement indemnisés par la dépouille des mères. Ils défirent encore les plus fortes, et gardèrent les plus faibles qui leur paraissaient encore trop riches. L'année 1823 ne donna pas du tout; toutes les réserves qui n'avaient que pour gagner le printemps, périrent. Un voisin entre autres, qui en faisait commerce, de deux cents en perdit cent soixante. Mon petit siége et celui de mon colonel se soutinrent, parce que nous n'avions fait ni transvas ni essaims artificiels, et que nos ruches se trouvaient pourvues pour deux ans; tous ceux qui suivaient notre système furent sauvés de l'orage, et ils furent les seuls.

En 1829, je venais tout récemment de quitter le fond de l'Ardenne pour venir habiter les rives de la petite rivière de Suippe; déjà j'avais remis mon siége à son niveau ordinaire, qui est de 50 à 100 livres, et plus haut s'il est possible; quoique 1827 et 1828 eussent été peu favorables, j'y étais parvenu malgré les observations de mes Champenois, qui regardaient la chose comme impossible. Je vois venir 1829, j'avais dix-sept mouches, je fis huit

Digitized by Google

essaims, c'est tout ce que je pus faire, et c'était trop. Au mois de septembre, trois pouvaient se soutenir; sans prétendre conserver les autres, je les remets avec les mères, je donne les mouches aux plus fortes et le miel aux plus faibles, et j'avais, de vingt, 1,400 livres. Elles gagnèrent facilement le printemps, qui, sans être très bon, me donna 48 essaims; j'en fis quinze forts, et cinq beaucoup plus faibles, qui néanmoins gagnèrent les beaux jours sans secours. En 1830, ma réserve fut de trente ruches, compris mes petites; je pus faire 100 livres, quinze passaient 80; en 1831, deux qui ne donnèrent pas d'essaims arrivèrent l'une à 140, l'autre à 160. Dans ma réserve de cette année, il s'en trouve sept de 100 à 120. Pour arriver là, je n'ai jamais employé d'autre système que celui de mon colonel, dont vous voyez la simplicité.

Toute cette science consiste à ne pas exiger de la nature plus qu'elle ne veut donner, et à lui donner des moyens assez forts pour qu'elle puisse produire son effet. Depuis dix ans, je fais constamment des essais dans ce système; ils sont toujours couronnés d'un succès proportionné aux causes employées. J'ai mis dans une seule ruche 22 livres de mouches, à la fin de juillet; elle put gagner le printemps, en peu de jours elle arriva à 180. Mon colonel admirait mon essai, et en était étonné. Je faisais à l'ordinaire mes petits, qui ne pouvaient qu'avec du secours et des chances diverses gagner le beau temps : ce qui me donna lieu de lui demander pourquoi les fortes mouches ramassent au moins assez pour vivre, et souvent trois fois plus, tandis que les faibles peuvent rarement se pourvoir pour l'hiver, et que le plus souvent elles n'ont pas assez.

Digitized by Google

Il me répondit : Ce mystère est facile à expliquer. La mouche faible est faible en tout : elle est faible par son nombre, elle est faible par son peu de chaleur et par la médiocrité de son travail, qui ne peut avancer qu'avec lenteur. Vous me direz que, dans sa proportion, elle doit l'avancer autant que la forte. Je vous réponds que la chose est impossible, et voici comme je le prouve : la forte, avec ses 8 à 10 livres de mouches, a chez elle un fort degré de chaleur ; elle peut, sans le diminuer de manière à nuire au couvain, mettre 5 livres de son peuple en campagne, ce qui fait les trois quarts de son nombre. La petite ou la faible, n'ayant dans son ensemble que le degré suffisant, et souvent encore peu suffisant par les petits froids, ne peut quitter son couvain sans l'exposer à périr ; elle préfère le conserver, elle ne met en campagne que son plus petit nombre, et si la chaleur du soleil diminue, elle le diminuera encore ; elle ne pourra envoyer dehors qu'un sixième, un huitième, même un douzième. La forte peut toujours envoyer 2 livres et plus, avec celles qui vont et viennent ; son degré de chaleur reste toujours suffisant pour le couvain. Je crois, ajouta-t-il, que vous trouverez mon raisonnement juste, et que vous concevrez facilement pourquoi la forte mouche est toujours riche, quelle que soit la stérilité de la nature, et pourquoi la faible est toujours faible, quelle que soit l'abondance et la fertilité ; pourquoi l'une a deux ou trois fois plus qu'il ne lui faut, et l'autre n'a pas de quoi se nourrir, ou n'a que le petit suffisant, et vous comprendrez facilement combien il est avantageux d'unir les deux peuplades, et combien il est nuisible de les séparer.

Digitized by Google

Voilà comme mon colonel, pendant cinq à six ans que j'ai demeuré dans son voisinage, me faisait raisonner, et m'apprenait à saisir la marche de la nature. Je lui faisais de temps à autre des observations sur ces unions plus ou moins fortes; quelquefois elles allaient jusqu'à 12, 14 et 15 livres, et toujours avec un succès proportionné; mais il ne me paraissait pas toujours régulier. Quelquefois 15 livres de mouches donnaient abondamment, quelquefois elles ne donnaient que très peu plus que 12, quelquefois pas plus, quelquefois elles donnaient un peu moins. Tout cela m'embarrassait. Il me dit : Toutes ces choses sont des mystères que la nature s'est réservés; nous ne pouvons les expliquer que par des à peu près. Les mêmes inconvénients existent dans l'isolement des essaims; dans les fortes ruches comme dans les petites, vos fortes font moins qu'une un peu moindre, ou ne font pas plus : cela peut tenir de la nature de la reine peu féconde ou des abeilles elles-mêmes qui sont peu vigoureuses : néanmoins, elles ont beaucoup fait; il peut arriver que, seules ou placées en deux ou trois petites ruches, elles eussent ramassé à peine de quoi vivre, comme cela se voit si souvent dans un nombreux siége, où on tient à la quantité de ruches plutôt qu'au nombre de chaque peuplade. Vous ne rencontrez jamais cela dans les vôtres, à moins que vous ne les ayez unies dans un temps où ni l'une ni l'autre ne peuvent amasser; alors ce n'est plus le vice du système, c'est le vice du temps, que rien ne peut réformer.

Je lui dis : Nous pouvons aussi perdre beaucoup dans ces unions. Si une reine peut peupler une vaste ruche, celles que nous perdons dans l'union ne pro-

Digitized by Google

duisent plus, et nous perdons autant de couvains que celles qui restent en produisent. Il me répondit : La reine seule ne produit pas le couvain, c'est la chaleur des mouches qui peut le faire éclore ; cette chaleur est plus grande dans une forte ruche que dans une faible, et le couvain arrive plus subtilement à son terme ; et venant avec moins de temps, il s'en trouve un plus grand nombre. A la fin, ce nombre remplace facilement celui que la reine perdue aurait pu produire ; il le remplace toujours avec utilité, parce qu'il trouve toujours de quoi vivre, se fortifier, et se mettre en état de travailler avec sa mère ; au lieu que, dans l'autre cas, ayant plus de faiblesse, moins de vigueur, souvent ils ne peuvent que manger et peu travailler.

Je lui dis : Ce raisonnement me satisfait peu ; j'ai vu de petites ruches qui donnaient de plus gros essaims que mes grands panniers ; elles faisaient donc autant et plus de couvains que mes grosses. Il me répondit : Les mouches de ces petites ruches, comme déjà nous l'avons observé, sortent peu, et en petit nombre ; rapportant peu de miel, elles donnent à la reine tous les moyens de déposer ses œufs ; sortant peu, elles couvent avec plus d'exactitude, elles tendent à se rendre plus nombreuses, elles ne peuvent être sur le couvain et être en campagne. Cette ruche peut donner un, deux ou trois essaims plus forts et plus nombreux que ceux de vos grosses ; mais après cela, si vous ne lui rendez pas au moins les deux derniers, elle n'a plus que bien peu de mouches, un faible couvain, et peu ou point de miel. Au contraire, votre forte ruche va aussi vous donner un essaim, peut-être moins nombreux que

Digitized by Google

la petite, mais elle reste dans son niveau ; rendez-lui son second, elle va prospérer, et bientôt redevenir ce qu'elle était avant la donnée de son premier essaim, et se remplir d'un miel abondant. La petite même, avec son deuxième essaim, sera toujours faible et donnera peu de miel. L'expérience m'a prouvé la justesse de ce raisonnement ; depuis dix ans je marche avec ce système, et je m'en suis rarement écarté sans m'en repentir, et je ne l'ai jamais employé sans bénéfice.

Vous voyez assez clairement que pour réussir, ici comme ailleurs, il faut donner à la nature les moyens suffisants pour qu'elle puisse nous servir. Faites vos essaims forts, faites-les en leur temps, ne les forcez pas ; en juillet, même fin de juin, remettez-les à leurs mères, ou ne les conservez que pour les doubler du 20 juillet au 1er août ; conservez vos fortes, attendez la mi-septembre pour régler votre réserve, ne hasardez qu'un très petit nombre de faibles, conservez les plus fortes : vous serez toujours certain de réussir.

Mon colonel me fit encore bien d'autres observations utiles. Il me fit remarquer qu'il fallait surtout conserver les fortes ; après un printemps et un été pluvieux, le miel est moins bon et la mouche en consomme plus. Il me fit remarquer que souvent ces années humides étaient suivies d'un long hiver et de fortes gelées qui augmentent la dépense de la ruche, contre le sentiment de plusieurs. Il me dit que la mouche mangeait plus dans les forts hivers ; il me montra qu'elle ne dormait pas du tout, comme ces messieurs le prétendent. Au contraire, les fortes gelées les mettent dans un mouvement perpétuel et

Digitized by Google

augmentent la consommation. Dans un hiver doux, elles consomment peu ; les faibles et les fortes gagnent facilement les beaux jours. Dans un hiver rigoureux, les fortes se soutiennent avec peine, et les faibles périssent avant le mois de mars ; si elles ne périssent pas, il faut les nourrir avant les beaux jours qu'elles atteignent avec peine, et toujours avec grands frais et peu de profit pour leur maître. Souvent même la forte, qui a eu peine à se soutenir, ne fait que réparer ses pertes, et c'est bien assez pour elle.

Dans ce cas, lui dis-je, il est bon, pour se mieux conserver, de ne rien tirer. Il me répondit : Je connais des personnes qui ne tirent rien, c'est un abus que je ne condamne pas ; mais je crois qu'il vaut mieux tirer tous les ans, si mauvaise que soit l'année, et je le fais toujours avec succès ; je le fais, même au risque de voir diminuer le nombre de mes ruches. Voici l'avantage que j'y trouve : nous avons toujours des ruches qui, même ayant un miel abondant, se trouvent peu peuplées, je leur rends les mouches de la ruche que je défais, et je les rends plus nombreuses ; au printemps suivant, elles sont les premières qui donnent les essaims, et s'il est encore plus avantageux (chose rare deux fois de suite, mais qui arrive), elles ne donnent alors leur essaim que tard. Je vois déjà la disposition de l'année, elles seront peut-être les seules qui donneront. Je mets ces essaims avec les plus faibles, ou je les laisse seuls jusque fin de juillet ; s'il y a quelque espoir, je leur rends encore les mouches des ruches que je veux défaire. Si je ne réussis pas, je n'expose pas mes petites téméraire-

Digitized by Google

ment, je prends le peu qu'elles ont, et je les loge de nouveau chez leurs mères; ou si avec deux je peux en nourrir une, je les unis, mouches et butin, et je réserve une des deux ruches pour les y placer, quand elles auront consommé ce qui était dans la première: je diminue peu mon nombre, et je tire le fruit de mon travail et de mon industrie.

Il y a des années tellement mauvaises, que la mouche, loin de gagner, perd toujours; pour cela, il ne faut qu'un mois de mai ou de juin toujours froid. La mouche fera un nombreux essaim qui la ruinera, ou elle n'en fera pas du tout. L'une périra parce qu'elle a trop de peuple, l'autre parce qu'elle en manque. C'est inutilement que j'ai cherché un remède à ce mal. J'ai cru pouvoir tirer de l'une un essaim artificiel, et le loger dans celle que je dépeuple; j'ai quelquefois réussi à sauver le miel qui restait, mais le défaut de nourriture faisait périr l'essaim artificiel. Si par hasard la fin de juillet donnait quelques jours favorables, ni l'un ni l'autre ne pouvaient en profiter. Celle que j'avais dépeuplée se trouvait trop peu nombreuse; l'essaim artificiel, s'il n'avait pas péri complètement, se trouvait trop faible. J'ai donc vu que le mieux était de les laisser toutes à elles mêmes, de laisser tomber celle qui paraissait ne pouvoir se soutenir, et de laisser à l'autre sa force pour qu'elle puisse la faire servir à son avantage, si le temps le permet; d'attendre le mois de septembre pour mettre en état de passer l'hiver celles qui paraîtraient les mieux conservées, et de défaire toutes celles dont on doute, pour en tirer un profit quel qu'il soit, et toujours dans l'utilité de celles qui restent. J'ai toujours pour principe de ne rien tirer de ma poche

Digitized by Google

Voilà ce que j'ai cru devoir faire dans ces années stériles, où rien ne peut suppléer au refus de la nature. J'ai quelquefois vu diminuer mon siége de plus de moitié ; je m'en consolais, parce que j'avais su profiter de mes fortes, même par elles soutenir le peu qui me restait, et réparer mon dommage. Ma seule perte réelle, c'est que, ces années, je ne gagnais pas avec autant d'usure le fruit de mon travail ; mais je conservais le principe de mon bénéfice pour un meilleur avenir, qui, dans ce cas, n'est pas vainement attendu : toujours la nature a su donner dans une année ce qu'elle nous a refusé dans une autre. Nous étant bien préparés à ses faveurs, nous les recevons infailliblement en leur temps ; seulement n'essayons pas de la forcer quand elle s'obstine à nous fermer la porte de ses trésors, nous l'importunerions inutilement, et nous le ferons rarement sans qu'elle nous punisse de notre témérité.

Quelquefois, dans une année de mort, vous aurez le sixième de vos mouches dont les reines auront péries, c'est un mal que vous ne pouvez réparer. Profitez des mouches qui restent ; si elles ont chez elles un peu de miel, rendez-les aux plus faibles avec les rayons, elles en profiteront pour se soutenir et se fortifier ; si, au contraire, ces ruches n'ont que peu ou point de miel, réservez-en les cires dans ce panier pour loger un essaim l'année suivante. Ce travail fait lui sera très utile ; 5 livres de mouches feront autant que 8 ; votre perte se répare avec avantage. J'ai toujours employé ce moyen avec un grand succès : avant de placer mon essaim dans cette ruche, je coupais avec soin toutes les cires mauvaises, je ne laissais que celles qui me paraissaient naturelles et bien saines.

Digitized by Google

Puisque nous en sommes à parler de la mort des reines, remarquons que souvent elles périssent dans l'hiver. Dans ce cas, vers la fin d'avril ou au commencement de mai, vous prenez une reine dans les ruches qui en produisent plusieurs (vous les trouvez dans des alvéoles particulières), vous la coupez sans la toucher, vous la reposez dans la ruche en l'attachant aux rayons ; aussitôt les mouches viennent la couver. Au bout de quelques jours, elles la font éclore, et, sous sa conduite, elles se renouvellent ; et un peu plus tard vous lui rendez un petit essaim, ou les mouches d'une ruche dont vous voulez tirer le miel ; si le temps est bon, en peu de jours cette ruche arrivera au rang des plus fortes ; j'ai toujours réussi avec ce moyen.

L'expérience, ajouta-t-il, nous instruit. Le mouvement des choses fait plus que les leçons. Le grand principe, c'est de faire toujours des paniers nombreux, de les unir à temps opportun ; de ne jamais conserver de ruche trop faible, surtout après les mauvaises années, parce que le miel est moins bon ; de se défier aussi de l'année surabondante, parce que, comme les années d'Egypte, elles sont le prélude d'une ou de plusieurs années de stérilité.

En effet, j'ai eu lieu de le remarquer, en 1822 l'abondance était au comble, et le miel n'avait donné qu'une fois ; l'année suivante, il ne donna pas du tout. Nos fortes mouches purent se soutenir l'été et la plus grande partie de l'hiver ; les faibles périrent. Comme de 1829 à 1830, les fortes se soutinrent cette année sans miel, parce qu'elles avaient fait un peu vers la fin de mai ; les faibles n'avaient pas eu assez de temps, elles périrent presque généra-

Digitized by Google

lement. Tout contribua à leur mort : elles se trouvaient fort peuplées, parce qu'elles n'avaient produit que du couvain ; l'hiver fut fort dur et fort long, et augmenta la consommation du miel qui déjà n'était pas bien bon, et était par conséquent peu nutritif. Les pluies abondantes de l'été diminuèrent la qualité du miel, et ces mouches périrent presque toutes avant la fin des gelées : il fut impossible de les soutenir. En 1823, petites et grosses pour la plupart auraient éprouvé le même sort, si l'hiver avait été le même, n'ayant rien amassé l'été ; quelles qu'aient été les provisions de l'année précédente, elles étaient insuffisantes pour deux ans ; il fallut nourrir les abeilles pendant près de trois mois.

J'avais encore besoin des leçons de mon maître, et il voulut bien me les donner. Il prit du miel, du jus de poires, des prunes sèches, que nous faisions cuire dans l'eau, et des carottes rouges ; nous en faisions une espèce de confiture. Tous les trois jours nous en donnions six onces à chaque ruche ; elles prospéraient, comme si elles eussent eu leur miel chez elles. Il me fit remarquer que cette nourriture valait mieux que du miel pur, qui souvent en fait périr un grand nombre, soit parce qu'elles en prennent trop, soit parce quelles n'en prennent point assez. Tout le mois de février nous renversions le panier, et nous mettions cette nourriture à côté des mouches, qui s'y portaient aussitôt. En mars, nous la mettions simplement sur le tablier, elles la venaient prendre. Nous la leur donnions le soir ; si le matin elles n'avaient pas tout enlevé, nous la retirions, dans la crainte que l'odeur n'attirât les autres, et qu'il ne se fît de dangereux combats. Tout allait à merveille, le printemps fut très

Digitized by Google

bon ; et bientôt tout fut rétabli, et notre nombre ne diminua point.

Je demandai encore à mon guide pourquoi on croyait généralement que les mouches travaillent plus dans une petite ruche que dans une grande ? Il me répondit : C'est toujours par la même raison ; la chaleur est nécessairement plus grande dans une petite ruche que dans une grande. Pour se servir de grandes ruches, il faut beaucoup de mouches. Il est évident que si vous mettez 2 ou 3 livres de mouches dans une grande ruche, elles auront moins de chaleur que dans une petite qui ne peut que les contenir. Il ajouta : J'ai vu des personnes qui se servaient de grandes ruches, et qui n'y mettaient pas plus de mouches que dans une petite ; voyant qu'elles travaillaient moins, elles en concluaient que les mouches raisonnaient comme les hommes, et qu'ayant calculé leur peu de ressources, et les trouvant insuffisantes pour remplir le lieu de leur demeure, elles se livraient à un triste désespoir et cessaient d'agir ; ces personnes ne voulaient pas se souvenir que le raisonnement est le domaine de l'homme seul ; que l'animal brut n'en est pas susceptible ; que la raison qui l'arrête dans sa marche, c'est qu'il n'a pas tous les moyens exigés pour arriver à sa perfection, et le moyen le plus nécessaire à la mouche c'est la chaleur. Pour arriver à toute sa perfection, ou au moins à un certain degré plus ou moins élevé, il faut qu'elle trouve cette chaleur dans la contenance de sa ruche ou dans la température de l'air ; ou, si elle est dans une grande ruche, dans le nombre qui compose sa peuplade ; et c'est pour arriver à ce but que toujours, dans vos grandes ruches, nous avons mis un nombre

Digitized by Google

de mouches proportionné à leur contenance ; et nous avons réussi, parce qu'elles trouvaient dans leur ruche et dans leur nombre un degré de chaleur suffisant pour être à même de profiter de tous les moyens favorables pour le miel, avantage que n'a pas toujours la petite ruche, comme nous vous l'avons fait remarquer. Elle ne peut jouir de cet avantage que lorsque tout la seconde, la chaleur du soleil et de son petit nombre bien serré dans son petit logement. Il est facile de sentir que ce petit logement perd plus facilement son degré de chaleur que le grand, qui renferme deux ou trois fois plus de mouches, à proportion, que la petite : pour preuve, mettez dans une grande pièce et dans une petite les deux mêmes degrés de chaleur, ouvrez les portes, vous verrez que la petite pièce perdra bien plus vite sa chaleur que la grande ; il en doit nécessairement être de même dans les petites et dans les grandes ruches. Ayez donc de grandes ruches et mettez-y des mouches en nombre suffisant, vous verrez qu'elles travailleront mieux que dans une petite ; et tous les raisonnements de désespoir qu'on suppose prouveront que ceux qui les font ont peu étudié la nature des abeilles, qui n'agissent qu'autant qu'elles sont secondées de la chaleur.

Je demandai comment il se faisait que nos essaims n'émigraient jamais, tandis que chez nos voisins il en émigrait un douzième, et souvent davantage. Mon colonel me répondit : Moi, je soigne mes ruches par goût ; dans le temps des essaims, je ne les quitte pas ; vous, dans le feu de la jeunesse et la vivacité de vos passions, vous ne les quittez pas plus que moi, et aussitôt que l'essaim part de

Digitized by Google

la ruche mère, nous le voyons ; il est rare qu'il ne se fixe pas, surtout dans des jardins plantés de petits arbres, comme le vôtre et le mien : aussitôt qu'il est fixé, nous le logeons dans une des ruches que nous avons préparées, nous le mettons à l'ombre et à la fraîcheur, il trouve ce qui lui convient, il se fixe immuablement dans la ruche que nous lui avons donnée, et commence son travail par nettoyer sa demeure.

S'il fait mine de ne pas se poser à quelque branche d'arbre, nous lui jettons de l'eau en abondance, et bientôt il prend le parti de se fixer.

Ceux qui en perdent, les perdent parce qu'ils ne prennent aucun de ces moyens, ils ne les surveillent pas ; souvent ils ne les voient pas du tout, ou ne les voient que plusieurs heures après qu'ils sont sortis. La chaleur brûlante du soleil les a irrités ; si après avoir longtemps attendu inutilement qu'on les loge mieux, on ne le fait pas, ils prennent leur parti, et vont voir si ils seront plus heureux ailleurs ; ils partent de leur propre mouvement. Ou étant trop échauffés, si avant de les mettre dans la ruche on ne les arrose pas d'une certaine quantité d'eau, ils dédaignent cette ruche tardive, et partent malgré les invitations qu'on leur fait de vouloir bien rester. Voilà pourquoi vous ne perdez pas d'essaim, et pourquoi les autres en perdent tant.

Quoique vous n'en ayez jamais perdu, vous pouvez en perdre, malgré vos soins et votre vigilance ; il y a des essaims qui ne se fixent pas, surtout dans les deuxièmes et troisièmes ; cela peut venir de la quantité de reines qui s'y trouvent. Quelquefois

Digitized by Google

ils ne s'arrêtent pas du tout : à peine sortis, ils s'élèvent dans les airs et partent ; d'autres fois ils s'arrêtent longtemps, puis ils partent. Dans ces cas là, il ne vous reste que de les saluer et de leur souhaiter un bon voyage.

Tandis que mon colonel me faisait ces observations et bien d'autres que vous trouverez dans les auteurs, il me faisait remarquer que les mouches des fortes ruches rapportaient des charges doubles de celles des petites ; que souvent même, outre leurs pattes, elles en avaient sur le dos, elles étaient couvertes de cire. Il me faisait voir qu'elles étaient, à la fin de juin et au commencement de juillet, les premières qui se débarrassaient des bourdons.

A cette occasion, je lui demandai s'il était bon et utile de couper les rayons qui les contenaient encore nymphes ? Il me répondit que cela lui paraissait inutile, et peut-être nuisible, surtout chez les fortes mouches qui ont toujours de quoi se défendre de ce qui peut leur nuire ; elles font bien vite périr ces individus gloutons, lorsque leur inutilité est prouvée. Il dit qu'il ne condamnait pas ceux qui le faisaient, que pour lui il ne faisait rien de tout cela ; qu'il les laissait à elles-mêmes pour faire justice de leur monde quand elles le jugeaient convenable. Il me fit remarquer qu'avant de les attaquer, elles les éloignaient du miel, et les affaiblissaient doucement, et lorsqu'elles les voyaient assez affaiblis, en deux jours ils étaient expédiés. Quelquefois les mouches faibles ne les tuent pas ; c'est un signe que la reine est morte ou peu vigoureuse.

Digitized by Google

Si la ruche est fournie en miel, mettez-y un transvas, ou un petit essaim, les bourdons disparaîtront le même jour. Si elle a peu de miel, prenez-le, et rendez ces mouches à une ruche voisine ; vous verrez le même jour périr les bourdons.

Il est bon de vous dire que souvent les mouches reproduisent des bourdons dans le mois d'août. Quand l'année est abondante en miel, elles les tuent en fin de septembre ; si après ce mois vous en voyez en quantité, c'est une preuve que la mouche a perdu sa reine ; retirez-la de sa ruche et mettez-la avec d'autres ; tirez parti de son butin, soit en la défaisant, soit en la réservant pour une faible dans les jours du printemps.

Il y a aussi de fortes mouches qui ne donnent jamais d'essaim, elles ne travaillent qu'en miel ; tous les ans elles augmentent leur butin de 20 ou 30 livres. Celle de 160 que j'ai défaite cette année, était de ce nombre ; en quatre années elle était venue à ce poids, et donna environ 90 livres de miel ; je l'avais surmontée de deux hausses, de dix pouces chacune.

Il est très bon dans les grandes chaleurs de mettre aux mouches des hausses, quand elles ont rempli la ruche. La trop grande chaleur leur nuit encore plus que le froid ; elle fait quelquefois tomber les rayons, ou les amollit au point que les mouches ne peuvent plus travailler.

Le système des hausses est très bon, même en hiver, surtout dans les endroits humides. Je surmonte toutes mes fortes mouches d'une hausse, et je conserve mes cires. Souvent, au printemps, je n'en ai que peu

Digitized by Google

retiré, et ma mouche est plus avancée ; car il ne faut pas s'y tromper, tandis que la mouche fait sa cire, elle ne fait pas de miel. Ce retranchement retarde aussi le couvain, cela est indubitable ; je ne coupe absolument que les cires nuisibles, et pas plus. Je conserve surtout les rayons du milieu, où se trouve ordinairement le fort du couvain, à moins que les alvéoles ne soient remplis de cette cire brute appelée communément rougeole ; dans ce cas, je coupe jusqu'au fond, s'il le faut. Ces rayons sont nuisibles, il faut les ôter, mais n'en ôtez pas davantage. L'expérience prouve mieux que nos observations ce qui convient. Je retire, au printemps, en taillant les cires nuisibles ou pourries, les hausses que j'ai mises pendant l'hiver : la mouche a plus de chaleur pour son couvain. Il est des personnes qui mettent leurs essaims, même en les unissant comme nous, dans des ruches d'une moyenne capacité ; quand elles les ont remplies, ils mettent des hausses. Sans condamner ce système, je crois qu'il est bon de mettre l'essaim dans une ruche telle qu'elle puisse lui suffire pour la première année. La hausse, à laquelle les mouches ne sont pas habituées, les dérange deux ou trois jours ; elle leur fait souvent perdre un temps précieux. Mon colonel m'a toujours conseillé de donner à mes essaims des ruches qui pussent les occuper l'année, de manière à ne pas nous exposer à les déranger de leur travail, et toujours je m'en suis bien trouvé.

Cependant, à moins que l'année ne se présente très bien, il ne faut point tailler avant la fin d'avril, surtout dans les pays ou contrées peu boisés. En retirant les cires mortes, vous laissez un vide qui pro-

Digitized by Google

voque le froid. La mouche, dans les longues nuits, se resserre vers le haut, elle abandonne le couvain qui périt dans les alvéoles, et souvent y occasionne des mauvaises odeurs qui font périr les peuplades. Si le printemps est froid, ne taillez que dans le mois de mai; attendez les chaleurs, qu'il y ait déjà du miel pour fortifier les plus faibles, et les mettre en état de résister au froid sans quitter le couvain; je parle du froid des nuits. Vous y trouverez encore un autre avantage : elles nettoyeront elles-mêmes bien des cires que vous auriez cru devoir couper; c'est autant de conservé pour l'essaim. En outre, il faut que je vous apprenne que la rougeole est une espèce de miel dont la mouche se nourrit; elles en ont toutes; quelques-unes en ont en bien petite quantité, surtout dans les années abondantes en miel. Dans les années stériles, vous en trouverez beaucoup. Si vous le retirez trop tôt, vous exposez votre mouche à mourir de faim. Vous me direz : Si elle se nourrit de cette rougeole, pourquoi la retirer? Je vous réponds que, dans quelques-unes, il y en a une grande quantité, et elle est éparpillée dans la ruche; elle remplit à demi les alvéoles, et les mouches ne peuvent plus déposer leur miel que dans ce qui reste vide, et il se trouve confondu avec cette rougeole. Il sera en petite quantité et mêlé de toutes ces ordures; il sera sans qualité, et lorsque le nouveau miel donne, coupez tout cela, jetez-le dehors; vous renouvelez votre ruche, qui se remplira de nouveaux rayons et du plus pur miel. Ici, comme ailleurs, c'est l'expérience qui instruit. Le mieux est de ne point se presser, surtout pour les mouches faibles : telle était la pratique de mon

Digitized by Google

colonel. Il m'a dit aussi que, dans certains pays peu humides, on ne taillait point du tout ; mais qu'il était rare qu'il ne fût point très utile de couper quelque chose ; qu'il y avait presque toujours des cires pourries que la faible mouche ne pouvait employer, et que la forte arrachait elle-même et jetait dehors ; ce qui prouvait l'utilité de la taille, et même la nécessité pour un très grand nombre.

Il m'apprit aussi la manière de renouveler ou de rajeunir une mouche, et de la conserver pendant bien des années ; ce qui est très utile, surtout pour certains paniers qu'il appelait ses laborieux. Car c'est un fait certain, qu'il y en a de bien plus actives les unes que les autres ; elles ont un miel plus fin et plus délicat, et elles en ont toujours en plus grande quantité ; elles donneront habituellement chaque année leur essaim, qui, comme sa mère, sera très bon.

Voici son procédé pour renouveler ces paniers : il coupait un côté de la cire jusqu'au fond ; l'année suivante, il coupait l'autre côté. Mais il me fit remarquer que cette opération ne devait avoir lieu que dans les beaux jours, où le miel commence à donner abondamment et le couvain à éclore. Si on le faisait plus tôt, les mouches pourraient souffrir du froid ; il pourrait même en périr un très grand nombre. Il faut donc attendre les beaux jours, et la mouche de cinq à six ans devient une mouche de deux ans, qui continue ses travaux avec la même activité que dans sa première jeunesse.

Chaque fois que je me trouvais avec lui, je lui faisais des observations, je cherchais à m'instruire. Je lui dis un jour que j'avais vu des paniers qui ne faisaient jamais rien ; observation que je lui fis

Digitized by Google

à l'occasion des éloges pompeux qu'il faisait de ses paniers laborieux, qu'il tenait à renouveler et à conserver toujours.

Il me répondit : Ceci provient de deux causes. La première peut provenir de la nature de la mouche qui est faible, et ensuite de son petit nombre, ou enfin d'un défaut intérieur dans les cires ; et plus généralement, cela provient de son petit nombre, qui ne se trouve jamais assez élevé pour produire le nécessaire, tant s'en faut qu'il produise le superflu ou au moins l'abondant. Si c'est le nombre qui manque, rendez-lui un petit essaim ou un transvas, à temps convenable : s'il ne produisait point, ce serait une preuve qu'il y a dans la ruche un défaut, ou dans les abeilles, qui le communiquent à celles qui leur sont unies. Ces défauts peuvent être dans les reines ; nous ne pouvons le savoir. Ce qui les fait soupçonner, et c'est la seconde cause que je crois pouvoir donner de l'inertie de certains paniers qui proviennent presque toujours des essaims artificiels, et plus souvent encore des paniers d'où on en a tiré ; ce qui nous donne lieu de le croire, de le présumer, c'est que si la reine-mère est sortie, il ne reste qu'une jeune, qui, souvent, n'est pas encore éclose. La mouche reste sans couvain par défaut de reine ; en outre, il peut arriver qu'elle sera très faible, et que les mouches ne la conserveront que faute d'autre : car vous savez, me dit-il, qu'il s'en trouve plusieurs dans un panier, c'est la plus vigoureuse qui triomphe ; ce qui ne peut avoir lieu quand il ne s'en trouve qu'une, qui, si elle en produit, n'en peut produire que de faibles comme elle. Il arrive même que la plus grande partie de son couvain mourra

Digitized by Google

dans les alvéoles, et causera une putréfaction dans la ruche, qui fera périr la peuplade en peu de temps.

Ils nous faut faire le même raisonnement pour l'essaim artificiel qui sort avec une jeune reine, qui n'est pas encore suffisamment formée, et qui aurait encore eu besoin de la ruche-mère quelques jours. On en peut dire autant de l'essaim naturel, qui, dans les grandes chaleurs sont trop tôt, et chez lesquels on rencontre les même choses. Le remède est de détruire la peuplade, de la mettre avec d'autres fortes, si vous le voulez, dans sa ruche; car seule, elle ne fera jamais rien.

A cette occasion, il me dit: Il est bon de renouveller ses ruches de temps en temps, et même de vendre d'année à autre, surtout celles qui paraissent s'arrêter sans donner d'essaim; à un certain poids, il est rare qu'elles profitent davantage. Vous trouverez aussi un autre bénéfice, c'est que la mouche changée de localité devient plus active. Il est rare, dans les bonnes années, qu'elle ne donne point d'essaim; il me dit l'avoir fait avantageusement dans sa jeunesse.

Je m'étonnais que non seulement il me donnât à moi des leçons journalières, mais qu'il les donnât encore à tous ceux qui voulaient les recevoir. Il soignait les ruches de ses voisins comme les siennes; sa conduite m'étonnait. Je lui fis entendre que les mouches en quantité excédante pouvaient se nuire. Il me répondit avec un peu d'émotion: Cela prouve votre ignorance, et peut-être êtes-vous attaqué de la plus basse des passions, la jalousie ou l'envie contre ceux qui font avec succès ce que nous faisons.

Digitized by Google

J'aime à me persuader que vous êtes au dessus de cette vile passion, et si je pouvais soupçonner que vous fussiez assez faible pour vous en laisser dominer, vous cesseriez d'être mon ami.

Il est des services que nous ne pouvons rendre aux autres sans nous nuire à nous-mêmes: dans ce cas, il est bon de voir à quel degré ces services peuvent nous être préjudiciables; il ne faut point ressembler à ceux qui font les affaires de tout le monde, et qui négligent les leurs. Ce n'est point ici le cas. Les abeilles ne se nuisent pas par leur nombre, comme le prétendent certains hommes à génie étroit, qui voudraient que la terre avec toutes ses richesses ne fût que pour eux; par là ils arrêtent l'industrie, ils paralysent autant qu'il est en eux plusieurs branches de productions utiles, ils ruinent le commerce.

Je voudrais, me dit-il, pouvoir enseigner à tous nos cultivateurs, nos petits bourgeois et ouvriers, l'art d'avoir utilement des mouches; ils en auraient tous, ils ne se nuiraient point l'un à l'autre. Si je voyais que le champ qui produit la fleur, qui contient le miel, ne fût que de quelques arpents, qu'il ne produisît qu'une espèce de fleurs, je conçois qu'il suffirait à peine pour alimenter quelques paniers, qu'il serait bon d'en diminuer le nombre; mais quand je pense à l'étendue des champs, à la multitude, à la variété des fleurs qui les couvrent, et que toutes contiennent du miel, et des milliers de fois plus qu'il n'en faut pour alimenter plus de vingt et cent sièges plus nombreux que le vôtre et que le mien, je vois qu'il ne faut pas mettre de bornes aux ruches.

Digitized by Google

Il y a ici une raison que bien des hommes ignorent : le miel n'est point exclusivement le produit de la fleur, c'est plutôt celui de la rosée qui vient d'en haut, que la fleur attire par les lois de l'attraction, de la sympathie, qui, pour nous être inconnues, n'en sont pas moins certaines et admirables. Quel est le physicien, le naturaliste qui puisse calculer combien la nature en verse sur ses productions ? Soit que le miel vienne d'en haut, ou de la terre, les mouches, quel que soit leur nombre, en laissent encore des milliers de fois plus qu'elles n'en peuvent ramasser ; elles seraient vingt fois plus nombreuses, elles ne se nuiraient pas. La rosée donne du miel à l'infini ; souvent, dans les années abondantes, il tombe des pluies de miel, ce qui arrive particulièrement en juin et juillet et quelquefois en août ; quelquefois ce sont de petites pluies douces le matin, qui n'empêchent pas les mouches de voyager. Dans ce moment, elles rapportent on ne peut savoir combien. Si elles trouvent le miel dans l'eau de cette pluie, ou si c'est cette pluie qui le fait produire aux fleurs, quel nombre ne faudrait-il pas pour suffire à tout enlever ? Convenez que nous ne pouvons raisonnablement porter envie à ceux qui font comme nous, ni leur refuser nos avis, sans manquer aux devoirs réciproques que nous nous devons les uns aux autres. J'ai cent ruches, j'en ai eu deux cents, elles ne font pas mieux que cinquante, et cinquante ne feraient pas mieux que cent. Mes voisins pourraient en avoir autant ; ils ne me porteraient aucun préjudice, quand même ils seraient au nombre de mille ; je n'en ai que cent, parce que cela suffit pour m'amuser.

Digitized by Google

En général, dans les beaux jours la mouche ne travaille que depuis six heures du matin jusqu'à dix heures, et depuis trois heures jusqu'à six ou sept, c'est-à-dire que c'est toujours la rosée qui la conduit. La gelée de mai tarit la source du miel, et la douce rosée le donne en profusion, et toujours en plus grande abondance que les plus nombreux siéges ne peuvent le recueillir.

Je sais, me dit-il, qu'il y a des personnes qui attribuent quelquefois la pauvreté des ruches à leur trop grand nombre; c'est une erreur, leur pauvreté ne vient que de la stérilité de l'année, ou de ce que les ruches sont mal conduites, et qu'il serait à propos de les renouveler ou de les changer. Ceux qui ont l'avantage d'être placés près des bois, des bosquets, des taillis qui bordent les prairies, font toujours très bien de les y placer, surtout dans les premiers jours du printemps et les chaleurs de la canicule. Au printemps, elles sont garanties des vents du nord; aux mois de juillet et d'août, des ardeurs brûlantes du soleil: ces positions leur sont très favorables. Si vous n'avez pas de bois, il est mieux de les laisser à l'ombre des arbres de votre jardin; les mettre en pleine campagne, sans abri d'arbres, c'est les exposer à périr dans les temps orageux et par les soleils brûlants; dans un pays non boisé, mieux vaut les laisser dans les jardins.

Il ajouta: Il y a des sites bien plus avantageux les uns que les autres; tels que des vallons dont les collines qui les bordent les couvrent des vents du nord et du midi, et dont le bas est arrosé de ruisseaux bordés de prairies naturelles ou bien artificielles. Souvent on déplace avantageusement les es-

Digitized by Google

saims pour les transporter sur certains endroits boisés et garnis de sainfoins, luzernes, et autres plantes mielleuses.

Ces observations en amenaient toujours des nouvelles. Il me dit: Nous laissons toujours avec confiance nos mouches dehors tout l'hiver; il faut que je vous dise que les mouches peuvent résister aux plus grands froids de nos contrées: néanmoins, quand le froid arrive depuis le douzième degré jusqu'au quinzième, et plus, chose rare, il est bon de les remettre dans un bâtiment fermé, où la température de l'air soit moins rude; car, sans qu'elles périssent toutes, il peut en périr une grande partie. En hiver, les mouches occupent ordinairement le centre de la ruche, le miel se trouve placé au dessus d'elles et à leurs côtés; elles se pressent les unes contre les autres, toutes ne peuvent occuper le centre; en montant, elles ont commencé par manger le miel des côtés; les mouches placées en avant de ce miel sont séparées de la réserve du haut et du centre, et se trouvent éloignées par un ou deux rayons; la masse se serre à cause du froid, et les éloigne encore; le froid et la disette se placent entre deux; ne pouvant franchir l'espace, elles périssent non de froid, mais de faim. Le froid est la première cause de leur mort, parce qu'il les a séparées du foyer principal, et parce qu'il ne leur a pas permis de s'y rattacher.

Il me dit encore: Vous avez sans doute remarqué que les mouches communiquent les unes avec les autres par des petits trous qu'elles font à leurs rayons; dans les chaleurs, ils leur suffisent, et même dans les froids ordinaires, pour se communiquer les secours réciproques; mais, dans les grands froids où elles

Digitized by Google

sont forcées de ne marcher qu'en colonne serrée, ces trous de communication ne suffisent plus; un petit nombre passe peut-être, les autres sont arrêtées; elles vivent du miel qui est à leur portée; quand il est consommé, elles périssent. C'est à quoi j'ai cru devoir attribuer la mort du quart des mouches des ruches, après les forts hivers, lorsque je les laissais au jardin: inconvénients que j'évitais, en les rentrant lorsque le froid gagnait le douzième degré; quelquefois elles périssent complètement sur le miel. Si ce n'est pas le froid qui les tue, c'est souvent le dégel: le givre qui est dans la ruche produit une quantité d'eau; les mouches se desserrent pour respirer un air plus doux; ayant peu de forces, elles tombent dans cette eau qui les glace, elles périssent à l'instant. Ces inconvénients n'arrivent qu'à des ruches trop fermées; pour les éviter, aussitôt que le dégel commence, desserrez les ruches, établissez-y un courant d'air, il la séchera de suite; la mouche, qui sentira cet air froid, qui vient de dehors, ne fera aucun mouvement et se conservera la vie; quand la ruche sera bien vide d'eau et d'humidité, vous la remettrez en sa position ordinaire, et la mouche voyagera sans le moindre danger.

Voilà, à peu près, tous les petits renseignements que vous me demandez. Il reste bien des petites choses curieuses, vous les trouverez dans les auteurs que vous avez chez vous. Vous ne voulez que mon système de conservation, je crois l'avoir suffisamment développé pour que vous le conceviez dans son ensemble. Il est inutile que je vous dise d'éloigner de vos ruches tous les insectes ennemis, que vous les garantissiez de la pluie, de l'humidité; que vous cou-

Digitized by Google

piez au printemps toutes les cires mortes, que vous ne les placiez pas près des étangs, des rivières, où il se trouve des courants d'air violents et orageux; placez-les dans de jeunes bois au printemps, loin des grands arbres, ou dans un jardin un peu boisé d'espaliers et de quenouilles; ne les exposez pas aux ardeurs du soleil, ni aux vents du midi, ni aux froids du nord; cela se fait connaître à tout le monde.

Si ce que je vous dis ne suffit pas, dans les visites que vous me promettez, je tâcherai de ne vous laisser rien à désirer; en attendant ne vous écartez pas de ces principes, vous réussirez.

Reims, Imp. de P. Regnier.

Digitized by Google

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1851-1852.

N° 9. — 3e *Trimestre* 1852.

Discours de son Eminence le cardinal Gousset,

Archevêque de Reims, président annuel.

Séance publique du 1er Juillet 1852.

Messieurs,

En célébrant cette fête littéraire, l'Académie de Reims vient clore solennellement, devant ce public choisi qui veut bien s'unir à elle, la onzième année de son existence, et c'est pour la cinquième fois que vos suffrages m'ont décerné l'honneur de vous présider. Je suis particulièrement heureux que les circonstances qui m'ont éloigné si souvent et si malgré moi de vos réunions, toujours intéressantes dans leur objet et par l'esprit de la Compagnie, m'aient permis de prendre part à cette solennité; j'y trouve

Digitized by Google

l'occasion favorable de vous féliciter et de me féliciter avec vous, messieurs, de la manière dont l'Académie a su continuer ses travaux, sans s'écarter des voies qu'elle s'était tracées dès son origine. Dans une circonstance entièrement analogue à celle qui nous rassemble aujourd'hui, nous vous disions il y a quelques années : ce n'est point dans les recueils des sociétés savantes qu'il faut chercher les productions que l'on doit au génie créateur, ces ouvrages de la plus haute puissance de l'esprit humain, que nous admirons, parce qu'ils sont rares ; qui sont immortels, parce qu'ils ne se remplacent pas. Jamais une Académie de province n'a eu la prétention d'enrichir de ses inventions ou de ses théories le domaine de l'intelligence. Introduire dans le pays par d'heureuses applications les découvertes qui viennent de la capitale ou des régions lointaines ; rendre compte des publications qui paraissent, afin de mettre à profit ce qu'elles contiennent d'utile ; exciter parmi les jeunes gens une noble émulation pour les études sérieuses ; encourager les talents timides ou trop modestes ; honorer la mémoire des hommes du pays, qui ont rendu des services aux lettres ou qui se sont montrés les bienfaiteurs de l'humanité ; voilà toute l'ambition d'une Académie de province, et de celle de Reims en particulier. M. le Secrétaire-général vous rappellera tout à l'heure en détail ce que chacun de vous a fait durant le cours de cette année pour parvenir à ce but. Je me bornerai à indiquer, en quelques mots, ce qui appartient à la Compagnie toute entière ; ce qu'elle a fait dans l'intérêt de la science et des lettres, comme société scientifique et littéraire ; dans l'intérêt du bien, comme établissement d'utilité publique.

Digitized by Google

Parmi les grands hommes à qui la ville de Reims s'honore d'avoir donné le jour, il en est un que la France entière nous envie, et dont la mémoire ne périra jamais; c'est Colbert. Dès sa première année, notre Académie désireuse de payer au grand ministre le tribut de son admiration, s'empressait de mettre son éloge au concours; elle n'a point cessé depuis sa fondation d'unir ses efforts à ceux de l'administration pour faire placer la statue de Colbert sur l'une de nos places publiques. La persévérance de l'Académie ne tardera pas à être couronné de succès; ses récentes tentatives n'auront point été infructueuses: grâce au patriotisme qui anime l'autorité municipale, le monument tant désiré va enfin s'ériger dans notre ville, et l'Académie ne cessera de s'en occuper que le jour où elle aura pris part à son inauguration.

Un autre Rémois, contemporain de Colbert, partage avec lui, quoique à des titres bien différents, notre admiration, notre amour, notre reconnaissance. Je veux parler du Vénérable J.-B. de la Salle, fondateur des écoles chrétiennes, et chanoine de Reims. Nous n'hésitons pas à le nommer un grand homme, en attendant que l'église nous autorise à l'appeler un grand saint. Un jour nous l'espérons, la religion dressera sous son invocation des autels dans cette même cathédrale, où il vint si souvent prier le Dieu qui inspire à ses serviteurs le dévouement et l'héroïsme. En attendant, l'Académie, jalouse de faire connaître hautement les sentiments qui l'animent pour le bienfaiteur des enfants du peuple, a mis au concours son éloge; et je m'estimerai heureux, comme Archevêque de Reims et comme prince de

Digitized by Google

l'église, de décerner en votre nom, une médaille d'or à l'auteur du meilleur ouvrage, qui vous ait été adressé sur un aussi intéressant sujet.

Vous n'avez point oublié, messieurs, les offres pleines de générosité de M. le baron de Montgenet, proposant, à la ville de Reims, dans une réunion solennelle du congrès scientifique de 1845, de lui faire donation des riches et nombreuses collections botaniques qu'il possède dans son Château de Vandeuil, pour la création d'un *jardin des plantes*, si utile et si bien placé dans nos murs. L'Académie a su en apprécier l'opportunité; elle espère que tous les obstacles étant surmontés, la ville de Reims ne tardera pas à avoir son *jardin des plantes;* et une commission, choisie dans son sein, a été nommée par l'administration pour l'exécution d'un projet digne d'une grande cité. Ce n'est pas tout, une autre institution d'une nécessité plus pressante encore, et d'un ordre plus relevé, puisqu'il s'agit des malades et des pauvres, est venue fixer, dans le cours de cette année, l'attention de l'Académie de Reims.

C'est à l'initiative et aux études de cette savante Compagnie sur le *Service sanitaire des campagnes*, que l'on doit des mémoires approfondis, qui ne laissent rien à désirer sur la question générale; et pour la conduire à l'état pratique, l'Académie encouragera, non seulement de ses conseils et de son expérience, mais directement et par une subvention, cette œuvre, à laquelle le premier magistrat de l'arrondissement donne le plus actif concours, et qui assurera à la population des campagnes les secours réguliers et actifs de la médecine pendant la

Digitized by Google

maladie, et une assistance quelquefois plus nécessaire encore pour le temps de la convalescence.

Enfin, voulant mettre à profit tous les moyens dont elle peut disposer dans l'intérêt de tout ce qui est bien, l'Académie de Reims, par une délibération spéciale, a décidé qu'elle adresserait à l'Académie française un rapport sur les actions vertueuses qui lui seraient signalées. Ce sera toujours un bonheur pour la Compagnie de découvrir la vertu qui se cache, d'encourager ses efforts généreux, et d'attirer sur le vrai mérite, dans la sphère de son action, les récompenses que la divine Providence lui réserve même en cette vie. Aussi, dans cette solennité, nous profitons avec empressement de la présence des magistrats et de toutes les personnes honorables qui se pressent autour de nous, pour réclamer leur concours, en les priant de nous faire connaître tous ceux qui se seront rendus dignes de quelque récompense particulière.

Je finis, Messieurs, en priant l'Académie de Reims d'agréer l'expression de ma vive gratitude pour l'honneur qu'elle m'a fait en m'appelant au fauteuil de la présidence. Encore que mes occupations ne me permettent pas de suivre exactement ses travaux, elle pourra toujours compter sur ma sympathie et sur mon dévouement. Toujours je serai fier de lui appartenir; heureux de m'unir à elle, soit qu'il s'agisse de quelques publications dans l'intérêt des lettres, de la science et des arts, soit qu'en se rappelant qu'elle est un établissement d'utilité publique, elle se montre toujours disposée à seconder, suivant ses moyens, les autorités locales, en tout ce qui peut améliorer la position des classes laborieuses de notre belle cité et du département.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE, ANNÉE 1851-1852,

Par M. H. PARIS, Secrétaire général.

—

Messieurs,

Je n'ai jamais mieux compris les difficultés de la position où m'a élevé la bienveillance de mes confrères qu'en ce moment, où il me faut, devant eux et en quelque sorte en leur nom, parler de leurs propres œuvres. Je les ai toutes relues avec le plus grand soin, et il me sera permis d'ajouter avec le plus vif intérêt. Mon premier désir serait d'exprimer ici toute la satisfaction que j'en ai ressenti, tout le charme que j'y ai goûté, mais ce qu'on appelle les convenances de mon rôle arrêtent le libre élan de ma reconnaissance, et semblent me faire au contraire un devoir de m'abstenir. Dussé-je toutefois paraître manquer à ce devoir, je n'ose prendre dès le préambule l'engagement d'être constamment impartial.

La carrière que j'ai à fournir sera longue; je dois à mes auditeurs de l'abréger autant qu'il dépendra de moi, et pour cela, j'entre de suite en matière :

SCIENCES.

Au début des *Travaux scientifiques*, nous rencon-

Digitized by Google

trons le curieux examen d'un phénomène de cyclocéphalie auquel s'est livré devant nous M. le docteur Landouzy. Vous avez en effet été appelés à voir de vos propres yeux un vrai cyclope. Ce qu'on regarde assez ordinairement comme une monstrueuse invention de la Fable, s'est réalisé devant vous. Un cyclope s'est trouvé, en plein XIX^e^ siècle, sur notre beau pays de France, et qui plus est, tout près de ces contrées. Vous avez pu le voir, le toucher, assister à l'analyse et à la dissection de ses organes. Il n'avait eu pour berceau ni rochers, ni cavernes. pas même l'un de ces souterrains que l'on nous signalait, il y a quelques jours, comme les catacombes de Pontfaverger et de Machault. Il était né tout simplement d'une pauvre brebis dans l'étable d'une ferme des environs de Brienne.

On se rappelle qu'Ulysse, jeté par la tempête sur les côtes de la Sicile, après avoir vu dévorer quatre de ses compagnons, fut enfermé dans l'antre qui servait d'abri au tendre amant de Galatée ainsi qu'à ses troupeaux.

L'artificieux roi d'Itaque fit tant boire son geôlier, en l'amusant par le récit du siége de Troie, qu'à la faveur de son ivresse il lui creva l'œil avec un pieu : puis, s'attachant lui et ses autres compagnons sous le ventre des moutons, il parvint à s'enfuir quand le géant, ôtant cette pierre qui fermait l'entrée de la caverne, et que cent hommes n'auraient pu ébranler, laissa passer ses moutons un à un entre ses jambes.

Notre agneau cyclope descendait-il de ces troupeaux qui permirent à Ulysse d'échapper à la fureur du cruel

Digitized by Google

rival d'Acis ? Notre savant confrère n'a pas poussé jusque là ses recherches; mais ce qu'il a étudié, ce sont les caractères si étranges de cette anomalie ; ce qu'il a appris à un grand nombre d'entre nous, c'est qu'elle consiste, non pas comme on le pense communément dans l'unité de l'œil, mais dans le rapprochement des deux yeux entrainés par l'attraction de soi par soi, par la tendance des organes similaires l'un vers l'autre.

M. Landouzy nous a encore entretenus d'un cas de pellagre observé tout récemment à l'hôtel-Dieu de Reims. Cette maladie, assez ordinaire en Italie, en Espagne, dans les Landes ou dans l'Aude, n'avait pas encore été signalée dans le département de la Marne. Cet exemple, rapproché de quelques autres remarqués dans les hôpitaux de Paris, pourrait faire craindre qu'une nouvelle infirmité ne vînt encore s'ajouter à toutes celles qui assiégent déjà notre pauvre nature. M. Landouzy a cherché à nous rassurer à cet égard. Il en serait, nous a-t-il dit, de cette maladie comme de beaucoup d'autres, qui ne sont devenues plus fréquentes que depuis qu'elles ont été mieux connues. Remercions la science de pareilles découvertes !

M. Charlier nous a fait une communication très intéressante sur une bronco-pneumonie suraiguë, non contagieuse, chez une vache le cinquième jour du vêlage, sur le traitement de cette maladie, et sur ses causes probables. Prononcer le nom de M. Charlier, c'est rappeler ces curieuses expériences sur ce qu'il appelle la *femelle bovine*, ces procédés aujourd'hui passés dans la pratique pour arriver à faire de bonnes laitières, procédés bizarres, en contra-

Digitized by Google

diction apparente avec la nature et qui, bien mieux qu'Argus, eussent servi la vigilance et la jalousie de Junon. Je ne saurais analyser ici les observations de M. Charlier sur cette vache qu'il nous a dépeinte au moment où elle lui était confiée, triste, immobile, la tête tendue sur le cou, éloignée de son auge autant que sa longe le lui permet, le regard fixe et non dirigé vers l'abdomen, puis, au bout de douze jours seulement d'un traitement habile, reprenant ses allures ordinaires, l'œil vif, ruminant et rentrant triomphalement dans l'exercice de toutes ses fonctions. M. Charlier a pu alors entrer vis-à-vis de nous dans des détails qui doivent rester ici voilés. La science a sans doute ses hardiesses et ses priviléges :

> Mais le lecteur français veut être respecté.
> Du moindre sens impur la liberté l'outrage
> Si la pudeur des mots n'en adoucit l'image.

M. Baudesson nous a parlé de l'état général de la production chevaline dans l'arrondissement de Reims. Il s'est élevé contre cette erreur : que sans pâturage il est impossible d'élever les chevaux. Parmi les causes qui nuisent à la production chevaline, il signale la routine et l'apathie des cultivateurs, l'ignorance des soins à donner aux élèves, la grande division de la propriété, et le mauvais choix des étalons. A chaque cause du mal il indique le remède, et par dessus tout il recommande la substitution aux étalons lourds et massifs de la Belgique, du cheval léger et plein de feu, du cheval de sang. L'étalon Percheron est celui qui lui paraît convenir le mieux à une partie de notre arrondissement. Après avoir toutefois rendu hommage aux efforts et aux succès

Digitized by Google

de quelques éleveurs, et notamment de M. Thiérot, de Reims, M. Baudesson tire de son travail les deux conclusions suivantes :

1° L'arrondissement de Reims pourra produire de bons chevaux, quand les cultivateurs voudront y donner quelques soins.

2° Ne devrait-on avoir d'autres résultats que d'élever les chevaux que l'on produit ailleurs, qu'il n'en faudrait pas moins encore encourager cette industrie.

Dans les sciences mathématiques, vous avez eu un rapport de M. Sornin sur les asymptotes rectilignes courbes algébriques d'un M. Beaudoin.

Qu'est-ce qu'une asymptote ?

Avec cette forme polie dont on use vis-à-vis de ceux qui n'ont pas la moindre notion des choses qu'on leur révèle, M. Sornin répond :

« Vous savez que certaines courbes, qu'on les définisse soit par leurs propriétés mécaniques ou géométriques, soit par leur équation, comportent des branches qui s'étendent indéfiniment. Parmi ces branches infinies, les unes peuvent occuper toutes les régions du plan dans lequel elles sont situées, les autres, au contraire, ne peuvent ni traverser ni même atteindre une droite dont elles se rapprochent cependant de plus en plus. »

Voilà ce que c'est qu'une asymptote. Son importance, M. Sornin nous l'explique dans des termes non moins clairs, et après quelques critiques sur l'œuvre de M. Beaudoin, qui lui paraît notamment avoir parlé de l'infini comme d'une quantité déterminée, tandis que, suivant lui, c'est l'absence de toute détermination, M. Sornin proclame le travail

Digitized by Google

de M. Beaudoin digne d'être mentionné honorablement dans l'étude de la géométrie analytique.

Sous le prétexte de nous rendre compte des travaux du cercle pharmaceutique de Reims, M. Vély nous a entretenu des causes de la décomposition et de l'infection du vin de Champagne dans certaines bouteilles livrées au commerce. Il y a 12 à 14 ans, nous raconte M. Vély, un négociant des environs de Reims achète d'une verrerie 30,000 bouteilles, semblables par la forme, la couleur, à celles qu'il avait toujours employées et défiant l'œil le plus exercé. Quinze jours s'étaient à peine écoulés depuis le tirage, que les ouvriers remarquent sur les parois des bouteilles un dépôt différent de celui qu'amène ordinairement la fermentation. On les ouvrit. Le vin était décomposé et chaque bouteille exhalait une odeur insupportable. Un procès s'en suivit, et le propriétaire de la verrerie fut condamné à des dommages intérêts, que dans son heureuse ignorance de ces sortes de choses, M. Vély s'étonne de n'avoir pas été la juste réparation de la perte éprouvée.

A quoi attribuer un tel accident? M. Vély a trouvé dans le procès-verbal des travaux du cercle pharmaceutique une explication qui ne le satisfait pas. Ce serait, dit-on, la mauvaise qualité des soudes employées dans la fabrication des bouteilles. — Mais depuis longtemps on a remplacé la soude par le sulfate de soude, sans que les mêmes accidents aient disparu.—La raison est péremptoire.—Vous vous rappelez, Messieurs, à cette occasion, la discussion qui s'est élevée entre MM. Max-Sutaine, Maumené, Landouzy et Gobet. On se demandait si quelques grains de plomb restés dans les bouteilles ne seraient pas

Digitized by Google

cause de tout le mal. Puis, dans une autre séance, M. Maumené est venu relever les erreurs qui se seraient glissées dans la discussion précédente, et pour mieux étudier cette question vous avez, sur la proposition de M. Forneron, nommé une commission dont vous attendez le rapport.

J'ai prononcé le nom de M. Maumené, et peut-être vous êtes-vous étonnés que ce soit pour la première fois. M. Maumené, en effet, est l'un des membres de l'Académie aux travaux et à la science desquels nous devons le plus de communications. Ici, c'est un rapport adressé à la Mairie de la ville de Reims et à la Chambre de commerce sur l'examen de l'industrie des laines en France et à l'étranger, d'après l'exposition à Londres ; là, c'est la nouvelle de la découverte de M. Pelouze d'un sucre dans les fruits du sorbier. Au commencement de l'année, il nous faisait connaître un nouveau procédé de préparation du chlore et de l'azote offrant à l'industrie de grands avantages, et répandant de vives lumières sur l'action des agents anesthétiques, tels que l'éther et le chloroforme. Quelque temps après, il répétait devant nous l'expérience du télégraphe électrique, l'un des triomphes de la physique moderne, qui permet de se parler à mille lieues de distance comme si on était en tête à tête. Plus tard, il nous entretenait des calculs d'oxyde cystique présentant un grand intérêt pour la médecine, et de la découverte d'un calcaire excellent pour la fabrication de la chaux hydraulique trouvée dans la montagne de Rilly. Enfin, dans ces derniers jours, vous nommiez sur sa propositon une commission pour s'occuper des préparatifs d'une ascension aérosta-

Digitized by Google

tique, afin d'aller étudier les phénomènes de l'atmosphère.

Il me reste, Messieurs, à parler, au point de vue des sciences proprement dites, de l'invention de M. Fontenau et du rapport que vous en a fait M. Pierre Massé. M. Fontenau est venu exprès de Nantes pour nous présenter son nouveau système de sûreté pour les armes à feu.

Pour éviter les nombreuses causes d'accidents qu'entraîne avec lui le mécanisme actuel de nos fusils, M. Fontenau a modifié légèrement le chien de la cheminée. La tête du chien, nous dit M. Pierre Massé, qui dans les armes à percussion frappe directement sur la capsule et en détermine l'explosion, est rendue mobile à volonté au moyen d'une vis que l'on peut faire tourner avec les doigts. Il suffit de remonter la vis d'un demi-tour seulement pour rendre impossible tout contact entre le chien et la capsule, et dans cette position l'explosion ne peut avoir lieu. Comme vous le voyez, il suffit de quelques précautions pour éviter les accidents de l'imprudence.—Cette heureuse découverte se recommande à votre attention, a dit M. P. Massé, sous le rapport industriel et aussi, a-t-il ajouté, sous celui de l'humanité.

BEAUX-ARTS.

Vous avez tous entendu parler de la belle collection des bannières et drapeaux de la France due au pinceau de notre confrère M. Pernot, et placée aujourd'hui près de la bibliothèque des Invalides. M. Maquart a examiné devant vous la notice consacrée par M. Auguste Galimard à cette brillante collection.

Digitized by Google

Qu'est-ce qu'un drapeau ? s'est-il demandé en commençant, « sinon le plus glorieux symbole auquel » l'homme s'est plû à rattacher tous les sentiments » d'honneur et de patrie, le principe matérialisé de » tout un peuple, son idée politique, son gouvernement, sa couleur, comme on dit maintenant? » N'est-ce pas sous le drapeau que viennent s'enrôler, et le courage militaire qui fait les héros et » les braves, et le dévouement joint à la discipline » qui animent les défenseurs du pays et des lois? » Sous le drapeau l'intrépidité s'exalte; elle marche » d'un pas égal au danger comme à la gloire. Le » drapeau est le talisman qui protége la valeur; » c'est lui qui donne la victoire. C'est encore lui » qui ranime l'ardeur des combattants fatigués ou » accablés; c'est pour sa défense que le sang coule » sur le champ de bataille; enfin, il est glorieux » de mourir pour son drapeau. Depuis César, con- » quérant des Gaules, jusqu'au César moderne, » l'histoire fourmille de faits à l'honneur de la vieille » France, comme de la France nouvelle, dans les- » quels le dévouement au drapeau atteint la dernière » limite du sublime : le sacrifice de la vie. »

M. Maquart nous apprend ensuite que l'œuvre de M. Pernot ne se compose pas moins de 1,500 figures depuis le v^e^ siècle jusqu'à nos jours, depuis la chape de S^t^ Martin de Tours en passant par l'oriflamme et la cornette de Charles VII, jusqu'à la réunion dans un même drapeau des trois couleurs vraiment nationales.

L'auteur de la notice, dit M. Maquart, par un rapprochement très délicat, sanctifie le nouveau drapeau en disant qu'il fut la réunion des couleurs

Digitized by Google

de la chape de S^t^ Martin laquelle était bleue, de l'oriflamme qui était rouge, et de la cornette de Charles VII qui était blanche. Je dirai, quant à moi, ajoute-t-il, que la glorieuse renommée du drapeau tricolore sous l'empire lui donna assez belle origine pour n'avoir pas besoin de lui en découvrir une autre.

Cette dernière phrase a certainement échappé à la plume de notre spirituel confrère, qui n'est pas seulement un artiste habile, mais aussi un savant archéologue. Peut-être y verrait-on une petite intention de flatterie adressée aux temps actuels, si je ne me hâtais de dire qu'elle était écrite le 28 novembre 1851.—Ce rapprochement dont parle M. Maquart n'est-il donc que délicat et ne repose-t-il pas sur les documents les plus irrécusables de notre histoire?

La grande gloire de la France c'est de n'avoir jamais été inférieure à elle-même, qu'elle ait été conduite par ses anciens rois, qu'elle ait eu à sa tête le grand capitaine des temps modernes. Aussi les trois drapeaux ont-ils une égale illustration. Aucun d'eux ne le cède aux autres. Laquelle des trois couleurs pourrait, en effet, revendiquer la prééminence?

Le bleu brillait à Vouillé près Poitiers quand le fort roi Clovis arrachait à Alaric, de sa propre main, le sceptre avec la vie. Plus tard on le voit flotter dans les plaines de Bouvines avec Philippe Auguste, et dans des temps plus rapprochés François I^er^, après l'avoir promené triomphant à Marignan et à Cérizoles, abritait dans ses plis glorieux notre honneur seulement sauf à Pavie. C'était sous la bannière rouge

Digitized by Google

que Charles Martel, à Poitiers et à Tours, refoulait les Saxons et les Sarrasins, et c'était devant elle que, quelque temps après, Witikind et les Normands fuyaient devant Charlemagne ! Le blanc !.. Laissez-moi, Messieurs, rappeler son origine.

Le honteux traité de Troyes, arraché à la démence de Charles VI, venait d'accorder à Henri d'Angleterre, avec la main de Catherine de France, le titre de régent et d'héritier du royaume. On appelait alors Charles VII le *soi disant Dauphin*. Henri vint à mourir, Charles VI le suivit de près dans la tombe, et un enfant de 9 mois, Henri VI d'Angleterre, fut proclamé roi de France. Maître de Paris, de Saint-Denis et de l'oriflamme, les Anglais, pour consacrer davantage leur odieuse usurpation, quittèrent le drapeau blanc qui était celui du roi d'Angleterre, pour arborer l'oriflamme. C'est alors que Charles VII et son armée en haine des Anglais, s'emparèrent du drapeau qu'ils avaient délaissé. C'est avec lui que victorieuse à Patay, puis à Orléans, Jeanne d'Arc fit son entrée dans Reims, où, sur les pas de cette magnifique basilique dont l'ombre nous couvre en ce moment, devait s'accomplir sa mission miraculeuse. Le drapeau blanc, qui avait ainsi son origine dans la haine du joug étranger, prenait place dès ce moment parmi nos couleurs nationales. Sous son égide, nos ancêtres reprirent nos provinces sur les Anglais, reconquirent notre indépendance et immortalisèrent ensuite le grand nom de la France sur tous les champs de bataille de l'Europe. Les couleurs de la chape de S^{t} Martin et de l'oriflamme ne disparurent pas pour cela de notre histoire ; elles devinrent avec le blanc les couleurs de la maison de

Digitized by Google

France, jusqu'au moment où la révolution les réunit sur la même bannière.

C'était le 16 juillet 1789, M. Bailly venait d'être nommé maire de Paris, et M. de La Fayette commandant de la milice Parisienne. Il circulait comme une fièvre de changements ; on changea la cocarde, de blanche, on la fit verte; puis s'apercevant que cette couleur appartenait à M. le comte d'Artois dont la tête était mise à prix, on la rejeta pour les couleurs de la ville de Paris, bleue et rouge. Elle fut ainsi présentée le 17 juillet au roi et acceptée par lui sur les marches de l'hôtel de ville, le jour où cet infortuné prince entendait pour la dernière fois les acclamations et les bénédictions de son peuple. Le 25 juillet, M. de La Fayette demande aux électeurs de Paris d'unir aux couleurs bleue et rouge, la couleur blanche, en signe d'union de la nation avec le roi.

Beaucoup de personnes ont cru et croient encore à tort que ces trois couleurs furent adoptées parce qu'elles distinguaient la famille d'Orléans. La famille d'Orléans ne les portait qu'en sa qualité de branche de la maison royale, issue du frère cadet de Louis XIV. L'habit bleu, le collet rouge, les épaulettes et les brandebourgs en argent, tel était le costume des gardes du corps du roi et de l'ancienne garde française. Pour la famille d'Orléans, le fond rouge remplaçait le fond bleu, les galons étaient bleus et blancs.

Je vous demande, Messieurs, pardon de ces détails qui sortent un peu des limites d'un compte-rendu, et je reviens aux beaux-arts.

Quelles sont les causes des révolutions que les

Digitized by Google

beaux-arts ont subies depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, et quels sont les enseignements qu'il faut en tirer pour assurer l'avenir de l'art?

Cette question, offerte comme sujet de concours par l'Académie nationale de Bordeaux, a été traitée par M. Max. Sutaine, et avec succès. Après avoir fait un brillant tableau de l'art chez les Grecs, l'auteur arrive à l'époque de la conquête romaine:

« La révolution, nous dit-il, dont la guerre étrangère avait frappé l'art, lui fut mortelle; non que les Romains fussent insensibles à ses beautés, mais leurs mœurs positives, leur organisation guerrière, cette avidité de conquêtes qui les entraînait dans des expéditions lointaines, s'opposaient à ce que l'art s'implantât profondément dans leur sol.

» Les émotions délicates et douces qu'il provoque ne pouvaient suffire à ce peuple dévoré par une agitation fiévreuse, qui ne lui laissait ni trêve ni repos. Ce qu'il lui fallait, à ce peuple, c'étaient les péripéties sanglantes du cirque, l'agonie des gladiateurs, les rugissements des bêtes féroces dans l'arène; et cependant, à la vue des richesses de ses rivaux, il comprit que quelque chose manquait encore à son luxe.

» Alors, semblables à ces parvenus qui achètent à prix d'or la noblesse pour déguiser la vulgarité de leur origine, les Romains spolièrent les nations conquises et peuplèrent de leurs chefs-d'œuvre leur propre capitale. Les merveilles du Parthénon enrichirent le Capitole, et la solitude, triste présage des ruines, se fit dans les temples dévastés de la Grèce. »

La statuaire prit toutefois à Rome ses développe-

Digitized by Google

ments inouis. Pline nous raconte que sous l'édilité de Scaurus, un seul théâtre renfermait plus de 3,000 statues, et les découvertes faites à Pompéi et à Herculanum, nous ont appris avec quelle profusion les maisons des particuliers eux-mêmes en étaient décorées. M. Sutaine nous fait assister ensuite au réveil des arts sous l'inspiration du christianisme qui, suivant ses belles expressions, devait le couronner d'une auréole plus pure, sinon plus brillante que le myrthe d'or dont avait resplendi leurs fronts. C'est en Italie même, d'où étaient partis jadis les coups qui l'avaient frappé, que l'art se réveille aux temps modernes. Cimabué, Giotto, sont les précurseurs de Raphaël et de Michel-Ange. Les dernières limites du beau ont été atteintes; l'art s'affaisse peu à peu avec le relâchement des mœurs. Passant à l'époque actuelle, M. Sutaine constate avec douleur son état d'infériorité, il assigne pour principales causes, l'absence de la foi, ce point d'appui sur lequel peut être soulevé le monde, et cette fièvre d'indépendance qui chasse trop tôt l'élève de l'école et lui inspire la pensée de devenir maître avant le temps, avant l'étude.

M. Sutaine avait parlé de l'art en général, voici maintenant un de nos correspondants et de nos compatriotes qui nous adresse un travail sur l'un des hommes qui a le plus marqué cette époque merveilleuse, dont nous parlions tout-à-l'heure. Vous avez déjà nommé Paul Véronèse. Dans une intéressante notice, M. Detouche nous fait suivre les progrès de l'école vénitienne jusqu'au moment où elle produisit comme d'un seul jet les Bellini, Titien, Tintoret, Giorgione et Paul Véronèse. Prenant ensuite son héros aux premiers pas dans la carrière, il nous le con-

Digitized by Google

duit depuis sa *madone* de San-Fermo, et *Jésus-Christ guérissant la belle-mère de saint Pierre*, de saint Bernardin, jusqu'à ces magnifiques productions connues sous le nom de Cènes, les *noces* de *Cana*, la *Madeleine aux pieds de Jésus chez Simon le pharisien*, *Jésus et les Apôtres chez Simon Lévi le publicain.*

M. Duchêne vous a fait connaître sa belle collection de gravures et dessins relatifs à l'histoire de Reims. Il vous a expliqué l'ordre adopté par lui dans sa classification. En première ligne viennent les portraits des Rémois célèbres, puis les monuments, ensuite les vues, plans et cartes, et enfin les œuvres des peintres et artistes Rémois.

Je ne dois pas, Messieurs, quitter cette matière sans rappeler le rapport de M. Maquart sur les travaux de la Société libre des Beaux-arts; la communication faite par M. Lory, de cette ville, de plusieurs épreuves photographiques sur papier représentant diverses vues de Reims, et notamment de la cathédrale; et enfin le don fait à l'Académie des deux dessins photographiques reproduisant l'image des deux statues destinées à décorer l'entrée de notre palais de justice : l'Intégrité et la Fermeté. L'intégrité s'exprimant par les symboles de Conscience, Droiture, Désintéressement, la Fermeté, par ceux de Force, Loi, Lumière, offrent l'idée des vertus les plus particulières à la magistrature.

ARCHÉOLOGIE.

Me voici arrivé, Messieurs, à l'une des questions qui a le plus vivement agité l'Académie pendant le cours de cette année, et sur laquelle vous avez entendu ce rapport si fin, si habile et si éloquent

Digitized by Google

de M. l'abbé Tourneur. Il s'agit de l'érection des flèches du portail de Notre-Dame, sujet qui touche encore aux beaux-arts et nous conduit en même temps dans le domaine de l'archéologie.

Commence-t-on l'achèvement des tours de la cathédrale? Telle était la première partie de la question. Plaisante demande! dira-t-on. Ne suffit-il pas pour y répondre d'ouvrir les yeux et de voir ces lourdes assises qui surchagent la tour septentrionale? Eh bien, c'est là une étrange erreur, du moins M. le rapporteur cherche à nous le démontrer. D'après des renseignements positifs et pris à bonne source, l'architecte se serait borné à reconstruire ce qui existait déjà.— Et ces trois assises de pierres? —Sans doute; mais comme il fallait, répond M. l'abbé Tourneur, reconstruire les quatre pignons triangulaires qui terminent chacun des côtés de la tour, et que la base de la flèche doit relier et consolider entre eux les quatre frontons, il a fallu élever cette base avec eux et comme eux. C'est très bien; — mais alors on a donc élevé la base des fléches, on commence donc l'érection des flèches?

Est-il convenable de continuer ces travaux? Telle était la seconde partie de la question, et ici elle se divisait au point de vue théorique et au point de vue pratique. En théorie, M. l'abbé Tourneur se prononce pour les flèches. Les flèches sont le complément indispensable de la cathédrale. Il n'en existe, il est vrai, ni à Rouen, ni à Amiens, ni à Paris, ni à Bourges: mais Chartres, Tours, ont les leurs, notre saint Nicaise avait les siennes. D'ailleurs la question est tranchée par l'autorité, et ici dans un passage aussi plein de richesses de style que de véritable éloquence,

Digitized by Google

M. l'abbé Tourneur nous démontre que Hugues Libergier, Robert de Coucy, ou l'auteur pour nous inconnu du portail, a dit clairement que la cathédrale devait avoir des flèches. Au point de vue pratique, tout en réservant la question de solidité, notre savant rapporteur a reconnu qu'on ne devait songer à achever qu'après avoir réparé.

La tâche du rapporteur n'était pas des plus faciles. Ses idées sur beaucoup de points différaient de celles de la majorité de votre Commission : aussi ses conclusions présentaient-elles avec le rapport lui-même des contradictions et des étrangetés que M. Loriquet a relevées avec beaucoup d'esprit quelques jours après. La lecture de M. Loriquet, semée de traits piquants, avait été très attachante ; mais, me sera-t-il permis de le dire? après l'avoir entendue et y avoir pris grand plaisir, on ne saisissait pas bien sa véritable opinion. Si celle de M. le rapporteur était trop claire, celle de son contradicteur ne l'était peut-être pas assez.

Dans de pareilles conjonctures, la majorité de l'Académie a pensé qu'il convenait d'adopter des conclusions très nettes, sans ambages, sans réticences, et sur la proposition de l'un d'entre nous, vous avez voté la résolution suivante :

« L'Académie de Reims, vivement préoccupée des travaux récemment exécutés sur le sommet de la tour septentrionale de la cathédrale de Reims, et qui paraissent avoir pour objet de commencer l'érection des flèches ;

» Appelle l'attention de M. le Ministre des cultes sur l'opportunité de ces travaux ;

« Et émet le vœu que les fonds destinés aux répa-

Digitized by Google

tions de ce monument soient employés à des travaux plus urgents. »

Cette résolution a été transmise à M. le ministre.

Puisque j'ai prononcé le mot d'archéologie, je dois encore citer comme rentrant dans cette partie de nos travaux, la lettre de M. Harlin de Mouzon, sur les caveaux souterrains de Pontfaverger et de Machault, et j'aborde de suite l'histoire.

HISTOIRE.

M. de Barthélemy, l'un de nos plus récents correspondants, nous a adressé une statistique des seigneuries de l'élection de St-Ménehould et des familles qui les ont possédées. C'est une énumération qui ne comprend pas moins de 140 articles classés sous les titres de duchés, principautés, marquisats, comtés, vicomtés, baronies, seigneuries et fiefs, et dans laquelle M. de Barthélemy a déposé le fruit de longues et curieuses recherches. Dans un nouveau travail que le même auteur vous a envoyé tout récemment, il s'est occupé de l'histoire de abbayes du département de la Marne, mon successeur aura l'an prochain plus particulièrement, a en rendre compte.

Chacun sait que la reine Catherine de Médicis était assez indifférente en matière de religion. *Eh bien, nous prierons Dieu en français,* s'écriait-elle quand on lui apprit la nouvelle de la perte de la bataille de Dreux. Par contre, elle avait une très grande foi en astrologie. Suivant un historien contemporain, nous dit M. Gérardin, la reine mère était tourmentée par un horoscope qui lui prédisait qu'elle verrait régner ses trois fils ; déjà la mort prématurée de François II avait réalisé une partie de la prophétie. Pour détourner ce fâcheux présage, elle voulut donner au duc d'Anjou une couronne

Digitized by Google

au dehors. Elle commença par demander pour ce jeune prince, qui était presque enfant, la main de la reine Elisabeth d'Angleterre, qui touchait à la quarantaine; elle voulut ensuite négocier avec le sultan Selim II pour l'investiture du royaume d'Alger, et enfin, elle tourna ses vues, d'après les conseils de Jean de Montluc, évêque de Valence, sur le trône de Pologne. Le moment était propice; le dernier des Jagellons, Sigismond Auguste II, allait descendre dans la tombe. Ce prince mourut le 7 juillet 1572, et aussitôt Montluc fut envoyé en Pologne pour y préparer et proposer aux Palatins l'élection du duc d'Anjou. La relation de cette ambassade, d'après un curieux volume laissé par Jean Choisnin, secrétaire de l'évêque de Valence, a fourni à M. Gérardin la matière d'une intéressante lecture, sous ce titre: Comment Henri III fut-il roi de Pologne. M. Gérardin nous raconte les incidents de l'ambassadeur de France pendant son voyage, plus loin il nous le montre dans la résidence de Connin que lui avait assignée le sénat, occupé à réfuter les faux bruits répandus sur les projets sanguinaires du duc d'Anjou, écrivant jusqu'à trente lettres par jour, se faisant des partisans parmi les Castellans et les Palatins, et répondant aux pamphlets et aux libelles publiés contre la France. Son habilité triompha enfin, et du czar de Russie, et du roi de Suède qui tous deux prétendaient personnellement à la couronne, et de l'empereur Maximilien II, qui appuyait l'élection de l'archiduc Ernest son fils. Sans en rien abaisser le mérite des négociations de Jean de Montluc, ne peut-on pas faire observer que le succès de ces négociations fut heureusement secondé par la renommée des victoires de Jarnac et de Montcontour, qu'à l'âge de 17 ans seulement venait de remporter le plus jeune fils de Catherine de Médicis.

Digitized by Google

Sous le titre de Voyage de Gerbert en Espagne, M. l'abbé Gainet a saisi l'occasion d'examiner l'état de la civilisation arabe au x^e^ siècle. Cette époque est celle de la plus grande prospérité et du plus haut degré de lumières que les Mahométans aient jamais pu atteindre. La puissance et la gloire de leurs armes avaient rendu leur nom redouté de tout l'univers. Les mosquées de Damas et de Cordoue, le palais de l'Alhambra avec ses élégantes et légères colonnes multipliées à l'infini, avec sa cour des Lions si vantée, sont restés les témoins de la splendeur de leur architecture. La réputation d'Abenzoar a survécu aux siècles et dit encore quelle était leur renommée en médecine. Au point de vue commercial, ils avaient, en exceptant toutefois les républiques d'Italie, le pas sur toutes les nations, sinon par la bonne foi, du moins par l'importance de leurs transactions commerciales ; ils étaient les courtiers entre l'Inde et l'Europe. Dans le domaine des sciences, nulle part les découvertes n'avaient été portées aussi loin. Leur poésie rachetait par l'éclat la grandeur qui lui manquait, et leur littérature, encore bien qu'elle consistât surtout dans de fades compilations scientifiques, dans des commentaires où l'on rencontre plus de loquacité que de goût, dominait encore celle des autres peuples à cette époque. M. Gainet compare entre elles la civilisation chrétienne et la civilisation arabe, et s'il n'hésite pas à accorder sur certains points incontestables la supériorité à la dernière, il se hâte d'ajouter : « Et cependant avec tous ces élé-» ments de progrès, non seulement ils n'ont pas » marché, mais de siècle en siècle ils sont descen-» dus au dessous d'eux-mêmes. »

Digitized by Google

A l'occasion de l'étonnante invention de Gerbert, M. l'abbé Gainet avait parlé de son jeu d'orgues à vapeur, qui semblait prédire les merveilles de notre temps.

Serait-ce donc que l'on devrait au génie de Gerbert la découverte de la vapeur? Cette question, agitée à plusieurs reprises dans le sein de l'Académie, a été tranchée par M. l'abbé Bandeville. Il est résulté en effet de l'examen d'un passage de Guillaume de Malesbury, que la vapeur n'était pas destinée à faire mouvoir une mécanique, mais bien à remplacer le vent dans le sommier et à faire parler les tuyaux.

Sous ce titre, *Visite aux Ruines de la Motte*, M. Forneron nous a narré ce que fut cette redoutable place et comment, après plusieurs siéges héroïques, elle disparut, démolie de fond en comble par les ordres du cardinal Mazarin. Bâtie et érigée en commune l'an 1248 par Thiébaut, comte de Bar, « La Motte avait passé plusieurs fois, nous dit M. Forneron, de la domination des comtes de Champagne à celle des ducs de Lorraine, et avait comme servi d'appoint à plusieurs traités. Assise sur le roc et de toutes parts environnée de pentes rapides, fortifiée d'âge en âge par les ducs de Lorraine et de Bar qui voyaient en elle le boulevard de leurs états contre la France, elle était réputée imprenable; ses fortifications avaient du moins répandu sa renommée en Europe.

« En 1634, à la suite de troubles survenus dans la maison de Lorraine, la cour de France négocia et obtint à l'aide de promesses qui devaient rester sans effet, un lettre de jussion, adressée au

Digitized by Google

gouverneur, le comte de Choiseul d'Ische, pour qu'il remît la place aux troupes du roi. »

C'est à l'occasion du refus fait par le gouverneur, que fut entreprit ce fameux siège de 1634, où Turenne commandait pour la première fois un régiment français, sous le maréchal de Caumont-la-Force. Le siège dura près de cinq mois, la ville fut obligée de se rendre après des prodiges de valeur. Remise quelques années après au duc Charles qui refusa de remplir ses engagements, elle fut de nouveau assiégée et là se renouvelèrent ces actes de courage et d'inviolable fidélité qui avaient déjà illustré ses malheureux habitants.

Cette fois, Mazarin fut impitoyable, et la duchesse d'Orléans interposa vainement ses bons offices auprès de la reine mère.

« Le Tellier ne fut pas plus traitable; il allégua pour toute raison au ministère, que La Mothe ayant causé au roi la perte de tant de braves officiers, et d'un nombre considérable de soldats, il était bien juste que sa majesté très chrétienne, fît de cette place ce qui lui semblerait plus convenable au soulagement de son peuple; que le meilleur usage qu'il en pourrait faire était de la raser, pour prévenir les orages que les partis continueraient de causer dans les pays voisins par leurs excursions, si jamais il arrivait que cette forteresse rentrât par un traité de paix sous l'obéissance des ducs de Lorraine. » (1).

Elle fut en effet rasée, et en présence des restes déplorables de la ville, un poète du pays, raconte M. Forneron, put s'écrier :

(1). Second siège de La Mothe, Chronique de Champagne. Tome 2, p. 244.

Digitized by Google

O murs qui serviez de remparts
A nos provinces désolées,
Vous n'êtes plus que mausolées
Pour enterrer nos étendards !

La narration de M. Forneron, à laquelle attachent de touchants épisodes, est à la fois un morceau d'histoire et de littérature. Elle nous conduit naturellement à ce dernier sujet :

LITTÉRATURE.

Ici nous mentionnons un rapport du même auteur, M. Forneron, sur les travaux de la Société de l'Aveyron, et sur un volume des publications de la Société scientifique de l'Aube, des opuscules de M. Sellier, de la Société académique de Châlons-sur-Marne, et un rapport de M. Loriquet sur les travaux de l'Académie de Metz.

M. Loriquet nous a lu également une critique d'un roman de M. Chevallet, intitulé *la Quiquengrogne*. L'examen de ce roman, que M. Loriquet place comme simplicité, comme vérité et comme morale surtout, au dessus de *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo, lui a donné l'occasion de nombreuses et intéressantes digressions sur le moyen-âge, sur l'histoire de la ville de Saint-Malo, sur le mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne, et la réunion de cette province à la France.

Dans une de ces causeries que l'on entend toujours avec un si grand charme, et qu'il est difficile d'analyser, M. Robillard nous a entretenu de la littérature actuelle, et de l'état de stagnation dans lequel elle languit. Il espère que ce n'est qu'un temps d'arrêt utile pour renouveler nos forces, et il appelle à son aide la bonne critique avec toute

Digitized by Google

son impartialité, son indépendance et son audace.

M. Robillard nous a lu une autre fois une étude sur *Perse* qu'il a surtout envisagé au point de vue philosophique et moral. Il appartient, nous dit M. Robillard, plus intimement et plus sérieusement qu'aucun autre poète de Rome à cette noble secte un peu fastueuse et insolente peut-être, qui a servi de transition entre la société décrépite du paganisme et la civilisation meilleure dont l'aurore commençait à poindre quelque temps avant l'ère chrétienne. A ce sujet il a examiné la doctrine de Zénon et l'influence sur la société romaine de cette religion du stoïcisme et de *ces sentiments romains qui séparent les républiques de l'antiquité des monarchies modernes, et les fables du polythéisme du dogme des chrétiens* (1).

« Le rôle important, nous dit il, que j'assigne au stoïcisme dans l'histoire du perfectionnement moral de l'homme, ne m'empêche pas de croire fermement que le christianisme est d'origine céleste, et que Dieu même en fut le révélateur. En effet, rien ne défend, je suppose, à la Providence qui est maîtresse des siècles de préparer quelque temps à l'avance le succès de ses desseins, pour leur donner plus de naturel, de surprendre moins l'esprit humain, même alors qu'elle médite les choses les plus miraculeuses. Elle peut donc avoir suscité de longue main les stoïciens comme précurseurs de la religion divine qu'elle devait introduire un jour dans le monde. Les stoïciens sans être, ainsi que le prophète du Jourdain, les hérauts inspirés, les annonciateurs infaillibles du Christ, dont ils ignorèrent la venue et la mort, furent pourtant les véritables

(1) Perreau, traduction de Perse (Introduction).

Digitized by Google

précurseurs du Christianisme, dans l'ordre philosophique,, et ils ne crièrent pas, quant à eux, dans le désert ; les plus fermes esprits, les plus nobles cœurs, Caton, Lucain, Tacite, Thraséas et des milliers d'autres les introduirent et apprirent à leur école deux choses, que dans Rome dégénérée, il devint essentiel de savoir : comment il fallait vivre, et quand il convenait de mourir. »

Il n'y a rien à redire à ce passage, bien digne d'être cité pour donner une idée de l'œuvre de M. Robillard. Oserons-nous toutefois réclamer contre le nom de Lucain, placé ici parmi les plus fermes esprits et les plus nobles cœurs ? Non pas que la *Pharsale* ne respire un sentiment de vertu et de grandeur qui rapproche cette œuvre de la philosophie des *Satyres ;* mais comment oublier cette fin si malheureuse rapportée par Tacite lui-même ?

On venait de découvrir la conspiration de Pison ; Lucain, Quinetianus et Senecion sont arrêtés. Ils nièrent longtemps, puis, séduits par l'impunité et pour excuser la lenteur de leurs aveux, Lucain dénonça sa propre mère, Quinetianus et Senecion leurs meilleurs amis.

« Post promissa impunitate corrupti, quo tarditatem excusarent Lucanus Atillam matrem suam, Quinetianus Glitium Gallum, Senecio Annium Pollionem, amicorum præcipuos, nominasse. »

Si une pareille horreur pouvait jamais s'effacer, elle le serait peut-être par le courage de sa mort. S'il avait oublié comment il fallait vivre, et quand il convenait de mourir, il sut du moins comment il convenait de mourir.

Digitized by Google

Pendant que le sang coulait, sentant que ses pieds et ses mains se refroidissaient, et que peu à peu la vie quittait les extrémités, *ubi frigiscere pedes manusque, et paulatim ab extremis cedere spiritum*, tandis que son cœur conservait encore sa chaleur, et qu'il était maître de sa pensée, se rappelant des vers qu'il avait composés sur un soldat blessé qui mourait de la même manière, il récita ses propres vers et ce furent ses dernières paroles.

Senèque fit l'apologie du meurtre d'Agrippine par Néron ; mais il y a loin de là encore à dénoncer (*impunitate promissâ*), sa propre mère.

La poësie ! qui donc y pense aujourd'hui ! se demandait mon prédécesseur dans le dernier compte-rendu que vous avez entendu. Il me faut jeter le même cri de détresse ! Nous aurions à citer plus de défections que de traits d'audace ! M. Clicquot seul est resté fidèle. Il serait injuste de ne pas rappeler aussi la fable du *Loir* et de l'*Ecureuil*, de notre fidèle correspondant M. Violette, et celles que vous avez reçues dernièrement de M. Teste d'Ouest. Parmi celles-ci, permettez-moi une courte citation et j'ai fini.

LES DEUX ÉPIS.

La sottise, parfois, marche de fête en fête ;
Le mérite, souvent, va d'affront en affront.
Moins de grains à l'épi, plus il lève la tête ;
L'épi chargé de grains baisse humblement le front.

Digitized by Google

Lecture de M. G. Massé.

RAPPORT SUR LE CONCOURS RELATIF A LA QUESTION DE L'ASSISTANCE MÉDICALE.

Messieurs,

Un des plus précieux attributs des Académies, appelées à concourir au progrès des lettres, des sciences et des arts, c'est de diriger vers l'amélioration morale et matérielle de l'humanité les études qu'elles font ou qu'elles encouragent sur les différentes branches de connaissances dont elles n'acceptent le dépôt qu'à la condition d'en dispenser les bienfaits dans la mesure de leurs forces et de leurs moyens.

A des époques diverses, les sciences administratives et économiques se sont occupées de l'assistance publique, et de l'organisation de secours aux indigents; mais à aucune époque on ne s'en est plus occupé que de notre temps qui a eu le triste privilége de voir naître, à côté des idées utiles et applicables, les systèmes les plus impraticables et les plus dangereux.

L'Académie, persuadée que dans cette matière si délicate, où le bien peut facilement se changer en

Digitized by Google

mal, où l'assistance au malheur peut facilement devenir un encouragement à la paresse et à l'imprévoyance, la crainte de faire trop ne doit pas empêcher de faire quelque chose ; l'Académie persuadée qu'en ces temps d'utopie et d'incertitude, le meilleur moyen de détourner les esprits inquiets et aventureux de la recherche de l'impossible, c'est de montrer la volonté de faire le possible ; désireuse d'ailleurs d'apporter son contingent d'efforts au succès d'une œuvre dont elle ne se dissimulait pas les difficultés, l'Académie a demandé au concours un *Projet d'organisation du service sanitaire pour les indigents des campagnes.*

Dans les villes, l'indigent malade trouve sous différentes formes l'assistance dont il a besoin : l'hôpital lui offre un abri, des soins et des remèdes ; le dispensaire, des consultations ; et la charité privée, partout largement organisée, vient jusque dans son domicile lui apporter des secours et des consolations. Dans les campagnes, rien de tout cela : on y trouve, comme partout, la charité privée ; mais elle y manque presque toujours d'organisation, et les secours qu'elle distribue, en quelque sorte éparpillés, n'obtiennent pas les résultats que produirait la même somme d'efforts réunis, soumis à une direction unique, et intelligemment répartis. D'ailleurs la charité privée, qui ne suffit pas dans les villes où elle est plus vivement excitée, ne peut non plus suffire dans les campagnes. La question posée par l'Académie embrassait donc à la fois et le mode de distribution des secours aux indigents des campagnes, et les voies et moyens de se procurer ces secours.

Le problème, au surplus, n'est pas nouveau, et

Digitized by Google

on a essayé de le résoudre d'une manière plus ou moins satisfaisante, dans certains départements et surtout dans quelques pays étrangers, notamment en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, dans le Piémont. Il y a depuis longtemps des médecins cantonnaux dans le département du Bas-Rhin; on en a établi plus récemment dans les départements de la Moselle, de Saône-et-Loire et du Loiret. Mais l'Académie qui connaissait ces essais d'organisation, a pensé que l'institution de médecins cantonnaux ne remplissait pas complètement le but qu'elle se proposait. Elle a pensé que lorsqu'il s'agissait de faire appel à la charité privée et de mettre à contribution les ressources communales, il ne fallait pas songer à une organisation purement cantonnale. Le canton n'est autre chose qu'une circonscription administrative qui n'établit entre les communes qui le composent, ni unité d'intérêt, ni lien sympathique. La commune, au contraire, a une existence naturelle antérieure à l'existence qu'elle a reçue de la loi; la commune est une agglomération d'intérêts et de familles qui constitue une grande famille, groupée autour d'un clocher qu'elle connaît et qu'elle aime. Quand il s'agit de secours sanitaires aux indigents des campagnes, c'est donc une organisation communale qu'il faut établir; ce qui d'ailleurs n'empêche pas de soumettre à une surveillance cantonnale l'administration charitable de chaque commune.

Aussi est-ce l'organisation d'un service communal que, dans son programme, l'Académie a demandé aux concurrents.

Il y a déjà deux ans que cette question a été mise au concours. L'année dernière, l'Académie a

Digitized by Google

distingué un mémoire qui, bien que remplissant à certains égards les conditions du programme, laissait cependant à désirer sous quelques rapports. Aussi, tout en accordant une médaille d'argent à l'auteur de ce mémoire, elle avait maintenu la question au concours, dans l'espérance que des travaux plus complets et plus développés répondraient à son appel: cette espérance n'a pas été trompée. Deux mémoires ont, à divers degrés, attiré l'attention de l'Académie; l'un, sous le n° 1er, avec cette devise : *Ut quimus, aiunt, quandò ut volumus non licet;* l'autre, sous le n° 2, avec cette devise : *Melius anceps, quam nullum tentare remedium.*

Ce dernier mémoire, qui renferme des parties fort estimables, péche par l'ensemble, et manque sur certains points des développements nécessaires; on n'y trouve guère que des indications; l'on dirait qu'il se rapporte à un autre mémoire, et qu'il n'a pas été fait pour se suffire à lui-même. L'auteur a très bien vu qu'avoir seulement des médecins cantonnaux, c'est déshériter la commune; mais il n'a pas suffisamment expliqué comment on pourrait arriver à l'organisation de la médecine communale. Il fait très bien le budget de l'administration charitable d'une commune; mais il n'est pas aussi heureux, quand il s'agit de trouver les ressources de ce budget, et surtout quand, pour les compléter, il s'adresse directement à l'État dont le trésor doterait les bureaux de bienfaisance de chaque commune, et détournerait ainsi de leur destination, pour les mettre au service d'intérêts purement locaux, des fonds qui doivent rester affectés aux intérêts généraux et aux charges publiques. Enfin l'Académie,

Digitized by Google

tout en rendant justice aux consciencieux efforts de l'auteur du mémoire n° 2, et à la sagesse de quelques-unes de ses vues, regrette ou plutôt se félicite d'avoir trouvé dans le mémoire n° 1, un travail qui, s'il ne remplit pas complètement toutes les conditions du programme, s'en rapproche beaucoup, et dont certaines parties sont traitées d'une manière fort remarquable.

Il n'y a que des éloges à donner au style de ce mémoire, constamment écrit avec facilité, souvent avec élégance ; on aime à y trouver l'expression du désir éclairé de soulager les misères de nos semblables, réglé par le sentiment des saines doctrines économiques qui commandent de renfermer l'assistance publique dans des limites telles, qu'elle soit un soulagement pour la misère sans devenir une excitation à l'imprévoyance ; on y rencontre une connaissance assez exacte des faits, et une juste appréciation de l'impuissance des administrations communales, quand elles ne sont pas aidées par une impulsion venue de plus haut. Enfin l'auteur y fait preuve d'une expérience personnelle des besoins des campagnes et des ressources qu'on peut y trouver pour les satisfaire.

Voici, sauf les détails dans lesquels il n'est pas possible d'entrer ici, ce que propose l'auteur du mémoire n° 1 :

Une caisse de bienfaisance affectée au service des indigents malades d'une circonscription cantonnale, à laquelle les communes contribueraient selon leurs ressources, et le département pour le surplus ;

Une commission cantonnale de bienfaisance ;

Des commissions communales de charité,

Digitized by Google

Une liste des pauvres dressée tous les trois mois par la commission communale ;

Un service médical, composé de tous les médecins qui, offrant des garanties de moralité, et s'engageant à donner leurs soins aux indigents malades d'une circonscription rurale, seraient admis par la commission cantonnale, et parmi lesquels pourraient choisir tous les indigents d'une commune : les visites des médecins seraient payées par la caisse de bienfaisance ;

Des gardes-malades désignées par la commission communale parmi les journalières les plus intelligentes ;

Un dépôt, au canton, des appareils les plus coûteux et les moins usuels, et dans chaque commune des appareils dont l'usage est le plus habituel ;

Des pharmacies communales composées des médicaments indispensables, et confiées à la garde de l'un des membres de la commission, par exemple, du curé ;

Enfin des réunions périodiques, soit de la commission cantonnale chargée de coordonner l'ensemble du service, soit des commissions communales chargées de la surveillance du service local ; et des assemblées de la commission cantonnale et des commissions communales réunies, pour arrêter les mesures générales.

Supposant un canton composé de quinze communes, les frais de premier établissement s'éleveraient d'après un détail très minutieux à 2,081 fr. 50 cent., et les dépenses annuelles à 1,900 fr., ce qui ferait pour chaque commune 138 fr. 76 cent.

Digitized by Google

pour dépenses de premier établissement, et pour dépenses annuelles 120 fr. 60 cent.

L'Académie croit que ce plan renferme les éléments d'une bonne organisation du service médical des campagnes, et qu'avec quelques modifications il pourrait être utilement appliqué.

Ainsi elle admet une surveillance partie du canton qui pourrait être exercée par la commission d'hygiène publique ; cette commission serait chargée de tout ce qui dans le service sanitaire des campagnes peut être utilement centralisé au canton. Des bureaux de bienfaisance établis dans chaque commune auraient l'administration de tout le service communal, sans réunions ou assemblées générales qui seraient impossibles ou inutiles.

A cet effet, il y aurait au canton une caisse cantonnale formée par les cotisations des communes, et dans chaque commune une caisse communale, dont les fonds seraient votés par la commune, et complétés, en cas de besoin, soit par la charité privée, soit par des allocations du conseil général sur les fonds départementaux.

Les médecins des pauvres, agréés par la commission d'hygiène ou par les bureaux de charité, et qui ne seraient point fonctionnaires publics, prendraient l'engagement de faire des tournées périodiques dans la circonscription rurale qui leur serait assignée, et de visiter les malades : ils seraient payés de leurs tournées par la caisse cantonnale, et de leurs visites ou consultations par la caisse communale.

Ils délivreraient aux malades des bons pour les

Digitized by Google

remèdes qui seraient fournis par la pharmacie communale.

Ici se présente une des difficultés pratiques de l'institution d'un service sanitaire pour les indigents des campagnes : c'est de limiter ces secours de manière à ce qu'ils ne soient donnés qu'à ceux qui sont réellement indigents, et de n'en pas faire un moyen pour ceux qui peuvent les payer, de spéculer sur la charité publique. Sortir de ces limites c'est s'exposer à fatiguer la charité, qui n'est inépuisable qu'à la condition d'être ménagée ; c'est en même temps démoraliser les populations auxquelles on apprend qu'elles n'ont pas besoin d'être prévoyantes, en leur faisant croire que la société se charge de l'être pour elles La difficulté semble résolue au moyen d'une liste des indigents qui serait dressée par le bureau de bienfaisance : cette solution, l'Académie la repousse de toutes ses forces. De la liste des pauvres à la taxe des pauvres, il n'y a qu'un pas ; la liste des pauvres divise les habitants d'une commune en deux parties : ceux qui sont sur la liste et ceux qui n'y sont pas. La pauvreté, au lieu d'être un accident ou un malheur contre lequel doivent lutter le courage et le travail, devient une sorte de position et une situation presque normale. On hésitera peut-être avant de se faire porter sur cette liste, et de devenir ainsi officiellement pauvre et indigent ; mais une fois sur la liste, on y restera. Une liste des pauvres augmente toujours et ne diminue jamais ; dès qu'elle est ouverte, elle passe à l'état d'institution, et ne se ferme plus. Et d'ailleurs, que de pauvres honteux dont la dignité consentirait à accepter les secours offerts

Digitized by Google

à l'infortune, mais non la qualification légale qui en deviendrait la condition?

Il faut donc renoncer à ce moyen dangereux qu'on peut remplacer par un procédé analogue à celui qui est employé dans les villes pour les admissions dans les hôpitaux. Les bureaux de bienfaisance délivreraient des billets de visite, de consultation, comme on délivre des billets d'hôpital. Le malade qui voudrait l'assistance du médecin des pauvres s'adresserait au bureau de bienfaisance de sa commune, dans lequel devraient figurer le curé qui connaît tant de misères secrètes, le maire qui ne doit rien ignorer; c'est en connaissance de cause, et en raison de la situation actuelle du malade que des secours lui seraient accordés. Les secours obtenus aujourd'hui ne créeraient pas un droit pour l'avenir. Discrètement donnés et reçus, ils ménageraient l'honorable susceptibilité des âmes délicates, en même temps qu'ils rappeleraient au respect d'eux-mêmes ceux qui seraient tentés de s'en écarter; enfin on pourrait jusqu'à un certain point les envelopper du mystère qui double le prix de la charité.

Telles sont, Messieurs, les idées que l'Académie croit praticables, et qu'elle trouve en partie dans le mémoire n° 1, auquel elle a décerné le prix du concours.

L'Académie ne se dissimule pas qu'en France, où il y a si peu d'iniative individuelle; où, pour faire quelque chose, chacun attend que le Gouvernement fasse lui-même, une loi est peut-être nécessaire au succès de l'organisation d'un service sanitaire dans les campagnes: une loi serait même, dans tous les cas, indispensable pour obliger les communes à faire

Digitized by Google

tout ou partie des fonds destinés à alimenter la caisse des bureaux de charité. Mais elle est tellement convaincue que cette organisation est possible que, pour favoriser les essais qui seraient tentés, elle met une somme de 200 fr à la disposition de l'honorable magistrat qui administre cet arrondissement : elle connaît ses intentions philanthropiques et sait que toutes ses mesures sont prises pour que dans un temps très prochain, le service sanitaire soit organisé dans plusieurs communes.

Si l'expérience réussit, l'Académie sera heureuse d'en avoir donné l'idée, et elle félicitera l'auteur du mémoire couronné d'avoir concouru avec elle au succès de cette œuvre de charité.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX ADMIS A CONCOURIR POUR LES MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT,

par M. MAUMENÉ.

Messieurs,

En dehors des prix qu'elle accorde aux développements des sujets du programme, l'Académie, notre vénérable Président le disait tout à l'heure, se plaît à rechercher les travaux utiles et à les signaler au public par ses encouragements ou ses récompenses.

Nous avons le plaisir de pouvoir citer cette année trois personnes dont les efforts ont atteint dans des voies différentes un but d'intérêt général.

M. Mathieu Chauffour, fabricant de caisses à vin de Champagne, est parvenu depuis plusieurs années à vaincre les difficultés de la construction mécanique. Son usine peut être aujourd'hui considérée comme fournissant une solution achevée de ce problème.

En second lieu, M. Leconte aîné, ancien pharmacien de l'hôtel-Dieu, mérite d'être cité pour les services rendus à la salubrité publique et à l'agriculture, par l'usine dont il a jeté les fondements en 1847.

Enfin M. Lory, à Reims, nous a soumis les résultats des efforts qu'il ne cesse de faire pour se tenir au courant de la photographie. Nous croyons devoir encourager son zèle en vue des applications nombreuses du bel art de Daguerre.

Digitized by Google

Nous allons essayer de faire apprécier en peu de mots les titres des trois candidats.

L'industrie du vin de Champagne et celle de la laine, qui font l'honneur et la richesse de notre ville, ont dû tous leurs perfectionnements aux sciences.

Tous les détails de la fabrication du vin sont exécutés de jour en jour avec plus de succès, à l'aide de méthodes fournies par les progrès continuels de la chimie et de la mécanique. — Ainsi tout le monde sait combien la conduite de la mousse était difficile autrefois; c'est une opération presque régulière maintenant par l'usage du procédé chimique de M. François. — La graisse était jadis un accident redoutable: le même chimiste a montré le moyen d'en détourner les causes; il suffit d'ajouter au vin de petites quantités de tannin pur ou, comme on le fait par un heureux détour, en se fondant sur le même principe, de mêler le vin des crus graisseux avec celui d'autres crus où le tannin domine. — La qualité des sucres, celle des esprits pour les liqueurs, ont reçu la plus grande amélioration de méthodes chimiques perfectionnées.— Les bouteilles sont fabriquées maintenant dans plusieurs usines avec une régularité presque mathématique; elles sont élégantes et de l'emploi le plus commode; on doit ces grands avantages à la chimie; c'est elle, en effet, qui dirige les verriers et leur donne les procédés les plus sûrs pour obtenir un verre fusible, homogène, et dont l'ouvrier tire tout le parti que peut lui suggérer son adresse. — Le liége est une matière d'une constitution variable, et c'est encore un problème que d'éviter les recouleuses; mais la mécanique a vaincu déjà certaines difficultés par l'invention des machines de bouchage : elle les

Digitized by Google

surmontera toutes probablement avec le concours des autres sciences.

Nous devrons à la mécanique un nouveau progrès dans cette même industrie. Grâce au zèle et à l'habileté de M. Chauffour, une des grandes difficultés du commerce des vins mousseux, le transport, va être notablement diminuée. — L'usine dirigée par cet habile constructeur fournit des caisses fabriquées avec une précision géométrique, et nous nous hâtons d'ajouter avec une notable économie.

Nous n'entrerons pas dans le détail des machines qui ont fonctionné sous nos yeux. Nous nous bornerons à signaler celle qui nous a paru la plus ingénieuse et la plus utile : c'est une scie circulaire oblique destinée à creuser les entailles d'assemblage ou queues d'aronde, et dont les rapides fonctions produisent un travail des plus réguliers et des plus économiques.

M. Chauffour a créé une industrie dont le mérite peut être apprécié d'un seul mot. Le prix des caisses a baissé depuis son établissement de 25 p. %. Aujourd'hui même, il livre ses produits avec un avantage de 15 p. %.

L'Académie, en considération de l'utilité des dispositions mécaniques de M. Mathieu Chauffour, décerne à leur auteur une *médaille d'argent*.

S'il est un objet qui doive préoccuper les magistrats rémois, c'est la recherche des moyens à employer pour détourner les causes d'insalubrité si nombreuses et si puissantes dans toute l'étendue de notre ville. Chacun sait combien l'air, au dessus des terrains marécageux de la Vesle, est chargé de miasmes

Digitized by Google

fiévreux. Parcourez les bords de la rivière au dessous de Reims jusqu'au delà de Champigny, et de nombreux cadavres de poissons vous montreront avec évidence le danger de respirer les gaz continuellement dégagés par ces eaux que nos égouts empoisonnent dans une grande longueur. Et pourtant ce danger n'est pas le plus grand : c'est sous nos pieds qu'existe celui dont nous avons le plus à craindre. Il est partout dans les entrailles du sol que l'imprévoyante ignorance de nos pères a viciées, que nous vicions tous les jours et d'où s'exhalent sans cesse des vapeurs funestes, mortelles même, n'hésitons pas à le dire. En effet, par une idée des plus malheureuses, on a cru depuis longtemps, on croit encore se débarrasser des eaux ménagères en les versant dans un souci, peu profond, comme si la fermentation de ces eaux pouvait n'avoir aucune suite. A coté d'un souci se trouve ordinairement une fosse pour les matières dont nous pouvons ne pas dire le nom, et les fosses ont eu, jusqu'en ces derniers temps, une communication directe avec le terrain environnant. Or voyez : de ce terrain s'élève lentement, mais sans cesse, une vapeur méphitique sous laquelle doivent tomber à la longue les plus robustes santés: et, bien pis, c'est dans ce terrain que sont creusés les puits dont l'eau, peut-on le croire, semble encore, à quelques personnes des moins éclairées, préférable à l'eau de la rivière ou des meilleures sources. — Nous ne nous hâterons jamais assez de porter remède à un tel état de choses.

Les soucis doivent être comblés et les eaux versées sur la voie publique où des égouts d'une dimension

Digitized by Google

suffisante, seront construits pour les recevoir et les conduire au loin. Félicitons-nous de pouvoir remercier l'administration municipale qui marche résolument dans cette voie.

Quant aux fosses, il ne suffit point de les construire avec assez de soin pour les rendre vraiment imperméables, il faut encore suivre l'exemple donné par d'autres grandes villes et recevoir de la chimie le secours inespéré que ses lumières seules peuvent fournir.

A ce titre, nous vous entretiendrons des efforts d'un de nos concitoyens les plus intelligents et les plus instruits. Sans consulter les difficultés d'une application nouvelle, et n'écoutant que son zèle pour l'intérêt public, M. Leconte, ancien pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu, a fondé, voici cinq ans, une usine destinée à préparer les produits nécessaires pour la désinfection la plus complète : ces produits ont été employés dans mainte circonstance : ils ont donné les résultats les plus concluans : des charriots découverts ont transporté en plein jour des vidanges désinfectées, et sur le chemin personne n'a eu le moindre soupçon de leur présence. La dépense occasionnée par l'emploi des produits de M. Leconte est des plus minimes, et, chose importante, la préparation chimique est exécutée de manière à constituer un engrais bien plus puissant qu'il ne le serait sans elle, et de manière encore à ne pas altérer la maçonnerie dont elle reçoit le contact.

Au point de vue de l'intérêt agricole, les services rendus par l'habile chimiste dont nous parlons, ont été considérables : ils le seront bien plus dans l'avenir. Nos terrains reçoivent une extrême amé-

Digitized by Google

lioration de l'emploi des engrais qui ont cet origine, principalement des engrais liquides, et M. Leconte est en mesure d'en fabriquer les quantités les plus fortes.

Un résultat si important mérite de fixer l'attention générale : à l'intérêt dont il est digne en lui-même s'ajoute celui d'une grande difficulté vaincue. Ce qu'il a fallu dans M. Leconte de persévérance et de tenacité pour lutter contre des préjugés souvent confondus avec les plus sages idées conservatrices, nous ne pourrions le faire apprécier avec assez d'exactitude. L'Académie s'empresse de reconnaître les mérites de M. Leconte, et voulant montrer l'estime que lui inspirent des travaux qui servent à la fois la salubrité publique et l'agriculture, elle décerne à leur auteur une *médaille d'argent.*

La photographie tient les promesses dont les amis de la science et des arts s'étaient fait les garans à sa naissance. Elle rend tous les jours plus de services, et l'industrie elle-même en reçoit aujourd'hui sa part. Aux épreuves sur plaque d'argent dont la finesse est si grande, mais qui ne peuvent éloigner complètement le reproche d'une froideur ou d'une tristesse parfois sépulcrales et dont le fatiguant miroitage est inévitable, les photographes opposent les épreuves sur papier. Malgré leur infériorité dans la netteté des images, infériorité contestable d'ailleurs, ces épreuves l'emportent absolument par la beauté, la vigueur et la variété de leurs tons dont l'exécutant reste maître dans tous les cas. — C'est là encore un des beaux triomphes de la chimie moderne. Par elle notre siècle a connu mille substances nouvelles et certaines de ces substances ont une valeur né-

Digitized by Google

cessaire dans le travail photographique. L'Iode et le Brôme doivent être cités au premier rang. Ils partagent avec le chlore la faculté de s'unir à l'argent de manière à former des composés qui restent incolores ou d'un blanc mat en l'absence de la lumière solaire, mais qui deviennent violets et même noirs sous l'action des rayons lumineux. La nuance de ces composés varie par l'influence d'un grand nombre d'agens chimiques, différens de la lumière, surtout par celle des acides végétaux, tels que le vinaigre, le tannin, l'acide de l'oseille, etc. Elle peut même changer par le contact du papier dont le collage est fait avec des matières très diverses. De là résulte une source de variété pour le ton des épreuves, où l'exécutant choisit à volonté le moyen d'obtenir la nuance la plus convenable à son sujet. Ajoutons que les blancs peuvent être conservés dans toute leur pureté, même lorsque les noirs sont le plus intenses: ils n'ont pas de reflet métallique et peuvent être ainsi comparés à ceux des plus belles impressions de gravures, ce qui est énorme. — Enfin, l'emploi des agens chimiques sur papier, nous offre une ressource toute spéciale et qui promet à la photographie le plus bel avenir. L'action de la lumière sur les combinaisons d'argent donne d'abord dans la chambre noire une fausse image des objets extérieurs, une image où les lignes sont d'une exactitude rigoureuse, mais où les lumières et les ombres sont entièrement renversées. Ainsi les lumières des objets produisent un noir plus ou moins foncé dans l'image, et réciproquement les ombres les plus prononcées des objets laissent dans l'épreuve un blanc parfaitement pur. Ces images sont appelées *négatives*.

Digitized by Google

Il faut une deuxième opération pour obtenir une figure exacte, une épreuve où l'ombre et la lumière soient distribuées comme dans la nature, c'est à dire une image *positive*. — Au premier aperçu, la nécessité de cette double opération paraît un défaut et même un défaut grave de la photographie sur papier; mais ce défaut est largement compensé par la facilité singulière avec laquelle une seule épreuve négative fournit un nombre illimité d'épreuves *positives*.

La photographie sur plaque métallique s'exécute par un procédé qui laisse toujours une assez grande place au hasard, et qui donne rarement deux épreuves parfaitement semblables. Mais avec une belle épreuve négative sur papier, rien de plus simple que de faire une série quelconque d'épreuves positives de la même nuance et de la même intensité. — On peut ainsi réaliser cette application si remarquable mise depuis une année dans les mains du commerce parisien, cette publication périodique d'épreuves destinées à l'étude des arts ou des sciences, de l'histoire ou de l'archéologie. Le prix de cette publication dirigée par M. Blanquart Evrard, un des maîtres de la photographie, ne dépasse pas celui des gravures ou lithographies les plus modestes. Six belles épreuves de monuments ou statues sont livrées pour la somme de 10 francs.

On ne tardera pas à faire servir ces utiles procédés pour la reproduction des objets d'industrie. Une machine nouvelle, un dessin de tissu peuvent être répandus dans le public à l'aide de la photographie sur papier, à un prix très bas et avec une exactitude dont la gravure ne pourrait jamais se flatter.

Il est facile de comprendre l'intérêt qu'une ville

Digitized by Google

comme la nôtre peut trouver à posséder une personne exercée dans l'art photographique, et surtout dans la production des épreuves sur papier. Nous avons pu constater avec plaisir les efforts de M. Lory, à Reims, pour se tenir au niveau des progrès de l'art daguerrien. Honoré d'une récompense de l'Académie en 1840, M. Lory n'a pas cessé de cultiver la photographie avec tout le soin dont il est capable : il mérite aujourd'hui de nouvelles marques d'encouragement.

L'Académie décerne à M. Lory le rappel de la médaille d'argent obtenue par lui en 1840.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE,

Par M. GODA.

Depuis son origine, toute récente encore, l'Académie de Reims a déjà eu le bonheur de couronner un grand nombre de travaux remarquables; en peu d'années, elle a vu l'économiste, l'agriculteur, l'historien, l'industriel même, briguer ses suffrages et se disputer ses palmes; toutefois, si remarquable qu'elle fut, la nomenclature des talents qu'elle avait encouragés dans ses concours n'était pas complète, quelques poètes manquaient à la liste de ses lauréats.

Aujourd'hui, cette lacune se trouve heureusement et amplement comblée : car les annales de notre Académie viennent de s'enrichir de plusieurs poèmes dont pourraient être jalouses ses sœurs, même les plus favorisées.

C'est un résultat que nous sommes heureux de proclamer; en effet. encourager la culture des lettres et de la poésie, a été de tous temps la plus grande préoccupation des sociétés savantes; quelques-unes même et entr'autres leur aînée à toutes, l'ancienne Académie des jeux floraux de Toulouse, n'ont été fondées que dans ce seul but et c'est probablement à leurs encouragements que le pays doit une partie de ses célébrités littéraires.

Digitized by Google

Dorénavant, nous l'espérons, notre secrétaire-général, dans le compte-rendu de nos travaux, n'aura plus à pousser comme d'habitude son cri de détresse; qui donc pense aujourd'hui à la poésie?

A partir de cette année, l'Académie de Reims pourra s'honorer d'avoir su exciter l'émulation de plusieurs poètes, dont quelques-uns sont sans doute destinés à se faire un nom dans les lettres; c'est un nouveau titre qu'elle va pouvoir revendiquer, et ce titre n'est pas celui dont elle sera le moins fière.

Le sujet mis au concours était l'éloge de M. Jean-Baptiste de Lasalle, fondateur de l'Institut des frères des écoles chrétiennes.

Ce sujet qui, en tous temps, eut été heureusement choisi, offrait un intérêt plus puissant encore, un intérêt tout à fait de circonstance et local, présenté par une société savante établie dans la ville qui fut le berceau du pieux fondateur, à l'époque où l'église s'occupe de sa béatification, lorsque son œuvre, grande, prospère et vénérée étend ses racines sur tous les points de la France et pénètre même dans toutes les parties du monde.

D'ailleurs, quoi de plus éminemment poétique que la vie si simple et en même temps si auguste de l'abbé de Lasalle; que son inaltérable dévouement comparé aux persécutions dont il fut l'objet, que son affectueuse tendresse pour ses élèves mise en regard de l'inflexible rigidité qu'il sut imposer à son ordre.

Jean-Baptiste de Lasalle était fils d'un conseiller au présidial de Reims et ses parents le destinaient lui-même à la magistrature, carrière dans laquelle son

Digitized by Google

nom, sa fortune et sa précoce intelligence lui assuraient un avancement rapide; mais, dès son enfance, une vocation invincible l'appelait vers les autels; de Lasalle en fit l'aveu à sa famille qui résista d'abord, mais fut bientôt obligée de céder et de laisser le jeune prédestiné se diriger vers le but que Dieu lui indiquait.

Dans les ordres, un avenir brillant lui paraissait également réservé; jeune encore, il était déjà docteur en théologie et chanoine de la métropole de Reims; son savoir était incontesté, sa conduite exemplaire; aussi, en pensant à la haute position qu'on lui croyait réservée, ses parents se consolaient de l'avoir vu abandonner la carrière où s'étaient illustrés ses ancêtres; mais si Dieu avait poussé l'abbé de Lasalle vers les autels, ce n'était point pour en faire un prince de l'église, un puissant prélat, il lui destinait un apostolat plus humble quoiqu'aussi sublime.

A cette époque, la France l'emportait sur les autres puissances, non seulement par l'éclat de ses conquêtes, mais encore par ses célébrités de tout genre; l'étude des lettres et des sciences y était protégée par un ministre qui, lui aussi, eut Reims pour berceau; Colbert avait fondé en 1664 l'Académie des sciences, il venait de porter la bibliothèque du roi, de 16,000 à 40,000 volumes, d'établir l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de fonder le cabinet des médailles, et le journal des savants; de concert avec Lionne, il avait dressé un état des écrivains de la France et de l'Europe, et leur adressait des pensions et des présents; mais ces encouragements ne tombaient que sur les som-

Digitized by Google

mités, ils appelaient le perfectionnement et ne descendaient pas jusqu'aux premiers éléments de l'instruction qui restaient toujours d'un accès difficile, souvent même impossible; en effet, les campagnes alors étaient entièrement dépourvues de maîtres élémentaires, et, si dans certaines localités importantes, on en trouvait quelques-uns exerçant sous le titre de maîtres jurés, leurs classes qui ne s'ouvraient qu'à prix d'argent et en vertu d'un monopole, étaient inabordables pour l'enfant du pauvre.

Avant l'abbé de Lasalle, quelques tentatives avaient été faites pour fonder des cours gratuits, mais ces essais avaient mal réussi faute d'une direction ferme et persistante; l'abbé de Lasalle, quoique connaissant le peu de succès de ces premières entreprises ne s'en alarma pas et se mit courageusement à l'œuvre; des remontrances lui furent faites par sa famille et par une partie du clergé qui voyait avec peine un chanoine, un docteur en théologie descendre à la position de simple *magister*. Il résista; le peuple en faveur duquel il se dévouait, loin de lui savoir gré de ses efforts, l'accabla ainsi que ses disciples, d'injures et de sarcasmes, ces invectives trouvèrent de Lasalle inébranlable.

Une épreuve plus pénible lui était réservée: une partie de ses disciples découragés par les injures continuelles dont ils étaient l'objet, et incertains sur l'avenir de l'œuvre, eurent un moment la pensée de quitter leur maître, quelques-uns mêmes murmurèrent contre lui: En cas d'insuccès, disaient-ils, notre fondateur aura toujours pour refuge son patrimoine et son canonicat; quant à nous, nous resterons sans ressources; ces plaintes arrivent aux

Digitized by Google

oreilles de l'abbé de Lasalle. Pour les faire taire, il se dépouille de son patrimoine et abandonne son canonicat ; puis, aussi pauvre que le plus pauvre d'entre eux, il va trouver ses disciples et leur dit : « frères que voulez-vous de plus ? »

Une pareille abnégation rend la confiance aux plus faibles ; l'œuvre marche, s'étend, se propage ; des maisons professes se fondent en différentes villes, notamment à Paris et à Rouen, mais au prix de quelles persécutions ? Injures de la multitude, procès avec les maîtres jurés, interdit lancé contre le Fondateur qui, abreuvé de dégoût, va finir ses jours à Saint-Yon, dans une maison de l'ordre.

Un pareil sujet était certainement digne d'attirer l'attention de nos poètes ; aussi, l'Académie a vu un grand nombre de concurrents répondre à son appel : la commission à laquelle a été renvoyé l'examen des poèmes adressés, a reconnu avec plaisir dans tous les candidats, une conviction profonde et un désir formel de se tenir, autant que possible, à la hauteur d'un sujet dont chacun comprenait la sainteté et l'importance morale ; mais de son avis unanime, tous n'ont pas vu leurs efforts couronnés du même succès et deux seulement lui ont paru mériter les suffrages de l'Académie.

La pièce de vers que nous avons surtout remarquée porte pour épigraphe ces paroles de Saint-Vincent de Paul : *qu'un bon prêtre est une sainte chose !*

Ce morceau de littérature est sans contredit bien supérieur aux ouvrages des autres candidats ; presque partout, on rencontre une versification facile, des expressions heureuses, des idées poétiquement

Digitized by Google

rendues et toujours en harmonie avec les diverses parties du sujet.

L'auteur veut-il peindre le siècle glorieux de Louis XIV, il prend le ton élevé de l'épopée et sait en outre, dans les vers suivants, entremêler sans contraste ses inspirations mystiques :

Déjà vers son déclin le grand siècle avançait :
Pêle-mêle au tombeau déjà le vent poussait
Les chefs et les soldats, les chantres, les prophètes ;
Le grand roi vieillissait dans les pleurs et les fêtes,
Et son front couronné de tant d'exploits guerriers
Semblait déjà fléchir sous le poids des lauriers ;
Mais, pour combler sa gloire, il lui manquait encore
Des saints, ces fleurs du ciel que Dieu seul fait éclore.

Ailleurs, avec plus de simplicité mais avec autant de vérité et de poésie, il trace ainsi le portrait d'un prêtre selon l'évangile :

Qu'un prêtre vertueux est une sainte chose !
C'est un trésor secret où le riche dépose
Le tribut de son or, et le pauvre ses pleurs ;
C'est un abri qui s'offre à toutes les douleurs !

. . . . . .

O pasteurs ! de Lasalle était votre modèle !
Que de fois on l'a vu, dans le feu de son zèle,
Aux genoux d'un pécheur lent à se convertir,
Mendier pour son Dieu le cri du repentir.

Quoi de plus touchant et de plus véritablement empreint de sentiment maternel que les vers suivants :

C'est ainsi qu'une mère,
Tremblante et prête à voir se changer en cercueil
Le berceau de l'enfant qui faisait son orgueil,
Dédaigne les secrets d'une obscure science,
Élève jusqu'au ciel sa tendre confiance,
Et s'écrie à genoux, dans l'ardeur de sa foi :
« Vous me l'aviez donné, mon Dieu, rendez-le-moi ! »

Digitized by Google

En présence de passages aussi remarquables, la commission a regretté de ne pouvoir déclarer qu'elle approuvait sans réserve l'ouvrage dont ils sont extraits. Mais elle a été forcée de reconnaître que toutes les parties n'en étaient point également heureuses; toutefois, ces défectuosités existant étant le résultat d'un peu de précipitation, et se trouvant largement compensées par l'heureuse versification de l'ouvrage et le sentiment poétique qu'on y rencontre partout, la commission n'a pas hésité à proposer à l'Académie de décerner à l'auteur la médaille d'or.

Ces conclusions ont été adoptées.

Le poème qui, après le précédent, nous a semblé le plus remarquable, porte pour épigraphe :

> A l'exemple du Christ, il dit : laissez venir
> Ces petits rejetons, trésor de l'avenir.

Cet ouvrage est loin d'égaler en mérite celui du premier lauréat; on peut reprocher à son auteur de n'avoir pas toujours méthodiquement coordonné les diverses parties de son œuvre, de n'en avoir pas suffisamment châtié le style en différents endroits, enfin d'avoir été un peu prodigue de licences poétiques.

Quoiqu'il en soit et malgré ces défauts que la commission, dans son impartialité a cru devoir signaler, nous avons été heureux de reconnaître dans ce poème des inspirations vraies, des idées réellement poétiques; nous citerons notamment les vers suivants :

> Au lieu d'élever l'homme, on s'attache à l'instruire ;
> On le laisse marcher, on devrait le conduire ;
> Il agirait ainsi, l'architecte imprudent
> Qui prétendrait fonder sur un sable mouvant.

Digitized by Google

Et encore ceux-ci qui terminent le poème:

Ainsi le bienheureux, au terme du voyage,
Achevait de l'exil le long pélerinage,
Après avoir conquis son immortalité!
N'est-ce pas vivre encor que mourir regretté?

Mais ce qui a surtout obtenu l'approbation de la commission, c'est l'heureuse idée qu'a eu l'auteur de faire apparaître Dieu à l'abbé de Lasalle, pour lui indiquer la route qu'il doit suivre et le fortifier contre les entraves qu'il rencontrera sur son passage.

Beaucoup de poètes ont déjà eu recours, et presque toujours avec succès, à cette intervention de la divinité dans les choses humaines; l'éloge de l'abbé de Lasalle plus que tout autre sujet, se prêtait merveilleusement à cette fiction religieuse; la commission a été heureuse de la rencontrer dans un des poèmes envoyés à l'Académie. Elle a donc proposé de décerner à l'auteur une mention honorable.

Ces conclusions ont également été adoptées.

La commission croit devoir ajouter que, bien qu'elle se soit bornée à demander les encouragements de l'Académie pour deux poèmes, néanmoins les autres ne sont pas tous sans mérite.

Elle en a remarqué un en vers latins portant pour épigraphe ces paroles de l'ecclésiaste: *Cum esset sapientissimus docuit populum.*

Dans ce poème, auquel on doit aussi reprocher un peu l'abus des licences poétiques, l'auteur a su, de temps en temps, lutter heureusement contre les difficultés que lui présentait l'emploi d'une lan-

Digitized by Google

gue morte ; on y rencontre quelques vers bien rendus et d'une élégante latinité, tels que ceux-ci :

Sis felix et ovans Remorum urbs splendida! Primum
Ex te vitales assumpsit parvulus auras.

Dans un autre poème, dont l'épigraphe commence par ces mots de Malherbe :

Quelle terre n'est parfumée
Des odeurs de sa renommée.

Nous avons remarqué ce passage où l'auteur faisant allusion à la béatification prochaine de l'abbé de Lasalle, s'adresse en ces termes au prélat que le diocèse et l'Académie de Reims s'énorgueillissent de voir à leur tête :

Dans cette métropole, où l'on vit tant de fois
Poser le chrême saint sur le front de nos rois,
Tu viendras, revêtu de la pourpre romaine,
Proclamer que du Saint l'auréole est certaine ;
Mille voix s'uniront dans ce jour solennel
Pour chanter à sa gloire un hymne à l'Éternel.
L'orgue retentissant sous les voutes antiques,
L'airain grave des tours, les célestes cantiques,
L'odeur d'un pur encens s'élevant de ces lieux,
Se joindront aux concerts qu'on fera dans les cieux.

Enfin, dans un autre poème portant pour épigraphe ces mots : *Dieu et Patrie*, la commission a lu avec plaisir les vers suivants :

O France ! tu le dois, rends un pieux hommage
A de Lasalle, aux fils créés à son image ;
Mais, en les honorant, sache les imiter.
L'abîme où l'incrédule a failli te jeter
Pourrait s'ouvrir encor, si tu n'y prenais garde ;
Marche, comme les saints, disant : Dieu me regarde !

Digitized by Google

ÉLOGE

DE J.-B. DE LASALLE,

FONDATEUR DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES,

Par J. L. Victor LECUYER.

Qu'un bon prêtre est une sainte chose!
S. Vincent de Paul.

Au citoyen qui tombe en sauvant la patrie,
Au roi dont la mémoire est ici-bas chérie,
Au soldat parvenu qui meurt victorieux,
Qu'on élève, à grands frais, un tombeau glorieux!
Que pour eux le talent dans des vers pleins de charme,
Aiguillonnant l'envie, aussitôt la désarme;
Sous de pompeux lauriers qu'il cache leurs défauts,
Qu'il partage leur gloire en chantant leurs travaux;
Que l'homme, en ces récits, avec une humble adresse
Se dérobe, et que seul le héros apparaisse
Aux regards bienveillants d'une postérité
Qui recherche la gloire avant la vérité!

Mais si c'est un héros tel que la Foi les donne,
Que la terre dédaigne et que le ciel couronne;
Un héros sans orgueil, sans renom, sans grandeur,
Mais rempli, mais brûlant de ce feu créateur
Que nul souffle n'éteint, que nul amour n'égale,
Un prêtre, un sage, un saint.... enfin un de Lasalle;
Que servent les efforts et les secrets de l'art?
Sur un front de chrétien pourquoi mettre du fard?

Digitized by Google

Il faut à des vertus si modestement belles
Pour éloge un récit aussi modeste qu'elles.

I.

Déjà vers son déclin le grand siècle avançait :
Pêle-mêle au tombeau déjà le temps poussait
Les chefs et les soldats, les chantres, les prophètes;
Le grand roi vieillissait dans les pleurs et les fêtes,
Et son front couronné de tant d'exploits guerriers
Semblait déjà fléchir sous le poids des lauriers;
Mais, pour combler sa gloire, il lui manquait encore
Des saints, ces fleurs du ciel que Dieu seul fait éclore.
Tout à coup s'élevant de son obscurité
A la voix du Seigneur, et par sa main guidé,
De Lasalle apparut comme autrefois Élie.
Ses yeux, brillans du feu dont son âme est remplie,
La suave candeur qui distingue ses traits,
Son port, sa voix, son air, tout respire la paix;
Courageux sans audace et pieux sans contrainte,
Prudent et réservé, mais sans fard et sans crainte,
Il met toute sa gloire à répandre le bien,
Et toute sa richesse à ne posséder rien;
Désireux de souffrir, content lorsqu'on l'oublie,
Et fuyant la grandeur comme on fuit l'infamie.
Reims l'avait vu grandir : Reims, auguste cité,
Berceau de la patrie et de la royauté,
Reims, où pour les Français la foi se plut à naître,
Reims, la ville des rois, Reims qui devait peut-être
Par de Lasalle un jour ranimer dans les fils
La vertu des aïeux et la foi de Clovis !

Il naît : la grâce en lui devançant la nature,
Sa raison faible encore et pourtant déjà mûre,
Au joug de la vertu son cœur abandonné,
Tout frappe, tout enchante, et d'un œil étonné
Ses parents, en leur fils découvrant un apôtre,
Bien des fois en secret se sont dit l'un à l'autre

Digitized by Google

Dans les épanchements d'un amour orgueilleux :
« Que sera donc un jour cet enfant merveilleux ?
Ils le verront bientôt, du fond de sa retraite,
Aux combats du salut préparer un athlète,
Un héros à la France, à l'Église un docteur,
Au ciel un bienheureux, au peuple un protecteur.
Jeune encore aux vieillards il donnera l'exemple,
Et plus tard, étendu sur le pavé du temple,
Il ouvrira son âme aux dons du Saint-Esprit,
Et se relèvera prêtre de Jésus-Christ.

II.

Qu'un prêtre vertueux est une sainte chose !
C'est un trésor secret où le riche dépose
Le tribut de son or, et le pauvre ses pleurs ;
C'est un abri qui s'offre à toutes les douleurs !
Bon pasteur, au désert il s'élance à la suite
D'une ingrate brebis que le monde a séduite,
Et le prodigue, au lieu d'un trop juste abandon,
Ne retrouve en ses bras que tendresse et pardon.
O pasteurs ! de Lasalle était votre modèle !
Que de fois on l'a vu, dans le feu de son zèle,
Aux genoux d'un pécheur lent à se convertir,
Mendier pour son Dieu le cri du repentir,
Fondre ce cœur glacé par d'éloquentes larmes,
Et forcer son orgueil à lui rendre les armes !
Que de pleurs il sécha ! combien de malheureux
L'ont vu se dépouiller et s'appauvrir pour eux !
Mais que dis-je ?... ils l'ont vu jusque sur leur misère
Abaisser un regard envieux et sincère :
Non content de les plaindre et de les secourir,
Comme s'il eut voulu leur apprendre à souffrir,
Ils l'ont vu, dans l'ardeur d'une sainte folie,
De leur calice amer vidant jusqu'à la lie,
Comme eux privé de tout, comme eux tendant la main,
Aller de porte en porte en demandant son pain !

Digitized by Google

L'amour de ses parents, leur espoir, leur richesse,
Les reproches cruels de leur vaine sagesse,
Il a méprisé tout ! Céleste pauvreté,
Eh ! qu'importe à ce cœur épris de la beauté
La gloire d'ici-bas, cette amante perfide,
Dont les rares faveurs laissent l'âme aussi vide,
Et qui trompe à la fois, de son œil double et feint,
Celui qui la poursuit et celui qui l'atteint ?

III.

Contraste douloureux ! comme une autre couronne,
La science grandit sur les marches du trône,
Enfantant ses chefs-d'œuvre et promulguant ses lois
Dans le secret du cloître ou le palais des rois ;
Mais le pauvre gémit au sein de l'ignorance !
Lui qui soutient les grands à force de souffrance,
Pour prix de son travail, de son sang, de son pain,
Réclame la lumière et la réclame en vain !
Qui rendra la chaleur à son âme glacée ?
A son front avili qui rendra la pensée ?
Qui déliera sa langue, et formera ses yeux
A lever chaque jour un regard vers les cieux ?
Où trouver pour ses fils un maître qui les aime
Et qui fasse pour eux ce qu'il ne peut lui-même :
Un maître sans orgueil, sans colère et sans fiel,
Qui sache leur parler le langage du ciel ;
Exempt d'ambition ; dont le savoir modeste
Ne leur puisse jamais être un présent funeste ;
Qui règle ses discours sur les leçons du Christ ;
Qui s'adresse à leur cœur autant qu'à leur esprit ;
Qui sache, d'une main tour à tour douce et ferme,
Hâter les bons désirs, et trancher dans leur germe
Aux jours de l'innocence et des illusions
Ces fleurs au suc amer qu'on nomme passions !
De Lasalle naquit. En le voyant paraître,
L'enfance, d'un regard, a deviné son maître,

Digitized by Google

Et du vrai dévoûment reconnaissant l'aspect,
A ses pieds s'est rangée avec un saint respect.
Lui, de ces cœurs nouveaux amollissant l'argile,
Le tourne et le façonne aux lois de l'Évangile;
Jusqu'à leur pauvreté, plein d'amour, il descend,
Comme eux devenu faible et comme eux impuissant.

Bientôt dans ses leçons une foule empressée,
Que Dieu même associe à l'œuvre commencée,
Vient puiser les secrets de cet art merveilleux
Qui fait d'un humble enfant un homme vertueux
Il fixe leur séjour dans son humble demeure:
Là, chaque enseignement, chaque jour et chaque heure
Fait éclore et mûrir de généreux desseins;
Là, tout se réunit pour en faire des saints,
Là, Dieu versant en eux ses dons les plus intimes,
Prépare à son autel d'agréables victimes.

Le sacrifice est prêt. Alors, au nom de tous,
Au Dieu des malheureux de Lasalle, à genoux,
Consacre ses talents, sa vie et sa tendresse;
Ardente à l'imiter, cette faible jeunesse
Veut asservir son âme à ce joug onéreux,
Et vouer au Seigneur un amour généreux.
Un chef, maître absolu de leur indépendance,
De leurs goûts vagabonds fixera l'inconstance;
Dépouillés de leurs biens et de leur liberté,
Ils vivront étrangers à toute volupté,
Sans joie et sans amour, sous une bure austère,
Traînant partout l'ennui d'un exil volontaire
Ils l'ont juré, le ciel a reçu leur serment,
Le ciel de leur espoir sera le fondement!

Engagements bénis, vous seuls comblez le vide
D'un cœur que le plaisir laisse toujours avide;
Par vous l'homme ici-bas voit ses maux consolés,
Et ses biens dans le ciel à jamais centuplés;
Doux rafraîchissement des soifs les plus brûlantes,
Inébranlable appui des vertus chancelantes,

Digitized by Google

Vœux sacrés, gage saint d'un meilleur avenir,
Heureux qui vous professe et qui sait vous tenir !

Avance désormais, avance avec courage,
Saint héros, le Seigneur a béni ton ouvrage !
Comme aux fils d'Israël, son invisible main
Saura parmi les flots te tracer un chemin :
Vois comme les cités t'ouvrent déjà leurs portes !
Vois comme chaque jour vient grossir tes cohortes
Et serrer doucement le nœud qui les unit !
Vois, Paris les appelle, et Rome les bénit !
A présent meurs en paix : ton âme est satisfaite,
Ton œuvre est accomplie, et ta couronne est prête !

IV.

Mais il manque à son nom déjà si glorieux
L'épreuve du malheur, ce sceau mystérieux
Qui des forces de l'homme indique la mesure,
Et rend l'âme qu'il touche ou plus vile ou plus pure.
Dieu l'en marque bientôt. Peindrai-je sur son front
L'injustice imprimant un criminel affront ;
A force de travaux sa famille épuisée,
Partout faisant le bien et partout méprisée ;
Son troupeau dans ses bras lâchement décimé ;
La nuit, dans ses sillons le mauvais grain semé ;
Dieu même lui montrant un visage sévère ;
Et, comme en souvenir des tourments du Calvaire,
Des ingrats, ces heureux que son or avait faits,
Levant sur lui des mains pleines de ses bienfaits !
Mais lui, comme un rocher que respecte l'orage,
A ses pieds sans frémir laissant passer l'outrage,
Il le brave ; et parfois, prête à crouler sur lui,
Si son œuvre en péril a besoin d'un appui,
Dieu seul est son recours : « Souveraine justice,
» Toi qui sais, tour à tour inflexible et propice,
» D'une main nous frapper, de l'autre nous guérir,
» Vois, Seigneur, disait-il, ton œuvre va périr !

Digitized by Google

» Seigneur, à tes enfants jette un regard de père !
» Faible et vil, ce n'est point en mon nom que j'espère,
» Mais en ton sang pour nous répandu tant de fois ;
» En cette humble jeunesse, attentive à ta voix,
» Qu'un généreux serment plaça sous ta défense ;
» En leurs pieux travaux, en cette aimable enfance
» Que ta bonté jadis se plaisait à bénir !
» *Jusqu'à moi*, disais-tu, *ah ! laissez-les venir*,
» *Et bienheureux au ciel celui qui leur ressemble !*
» Mon Dieu, bénis aussi la main qui les rassemble !
» Je te les destinais : leur cause t'appartient ;
» Contre eux et contre moi, si ton bras nous soutient,
» Que pourront les méchants et leur rage éphémère ? »

C'est ainsi qu'il priait, c'est ainsi qu'une mère
Tremblante, et prête à voir se changer en cercueil
Le berceau de l'enfant qui faisait son orgueil,
Dédaigne les secours d'une aveugle science,
Élève jusqu'aux cieux son humble confiance,
Et s'écrie à genoux, dans l'ardeur de sa foi :
» Vous me l'aviez donné, mon Dieu, rendez-le-moi ! »

V.

Vœux superflus ! Celui qui frappe ceux qu'il aime,
Jusqu'au lit de la mort le traite en anathème.
Mais quand, haï du monde et partout repoussé,
Il expirait, toi seul ne l'as point délaissé,
Seigneur ! mais entr'ouvrant sa mourante paupière,
Tu voulus l'éclairer de ta propre lumière ;
Dans les vagues lueurs d'un lointain horizon,
Tu lui fis voir ta droite abritant sa maison,
Son nom couvert de gloire, et la grandeur future
Que ta bonté réserve à sa famille obscure.
Alors, comme un bon père entouré de ses fils,
Il distribue à tous de paternels avis,
Bénit jusqu'à la main qui vient de le maudire,
Et va chercher au ciel le prix de son martyre.

Digitized by Google

C'est ainsi qu'expirant dans un pays lointain,
Quand Jacob exilé regrette le Jourdain
Et les temps orageux de son pélerinage,
Soudain des jours futurs il franchit le nuage,
Et comme pour charmer des souvenirs amers,
Il entrevoit, pareille à l'arène des mers,
Jusqu'à la fin des temps sa semence féconde,
Juda, par son Sauveur asservissant le monde;
Et, tout rempli de joie à son dernier moment,
Dans les bras de ses fils il s'éteint doucement.

Il est mort!... à ce cri la cité se réveille,
Tout pleure, tout s'émeut : ceux qu'on a vus la veille
Imprimer à son front le sceau du déshonneur,
Désormais abattus, et muets de douleur,
Contemplent son cercueil comme un objet d'envie;
Il est mort : et pourtant son nom seul rend la vie!
Et déjà sur sa tombe un long siècle a passé,
Sans qu'un pieux amour se soit jamais lassé
De couronner de fleurs sa vénérable cendre,
D'y chercher un appui, d'y prier, et d'attendre
Qu'ici-bas comme aux cieux un décret immortel
Change sa mort en fête et sa tombe en autel!

VI.

Ah! c'était à vous seuls à dire ses louanges,
A vous, petits enfants, dont l'âme est sœur des anges,
A vous qu'il a jadis tant bénis, tant aimés!
Chez ces maîtres pieux que son zèle a formés,
Votre cœur vierge encor, lorsqu'il venait de naître,
Apprit à fuir le mal avant de le connaître;
Par lui, joyeuse et pure ainsi que votre voix,
Votre enfance s'écoule à l'ombre de la croix;
Par lui, dans ces combats que la jeunesse apporte,
Contre l'instinct du mal votre âme sera forte.
Foi, bonheur, avenir, tout, excepté le jour,
Tout, jusqu'à la vertu, vous vient de son amour!
Petits enfants, venez, mon impuissant hommage

Digitized by Google

En passant par vos mains lui plaira davantage !
Priez à son tombeau ; vos soupirs innocents
S'élèveront vers lui comme un suave encens !
Oui, priez ! pour qu'un jour ces anges tutélaires
Que le plus humble enfant peut appeler ses frères,
Se voient récompensés du bien qu'ils ont produit ;
Pour que de leurs travaux multipliant le fruit,
Dieu réalise en vous leur plus chère espérance !
Priez ! et dites-lui de protéger la France !
La France, dont, hélas ! soixante ans de tourments
Ont assez expié les longs égarements !
Dites-lui que nos fils vaudront mieux que leurs pères ;
Que des jours vont venir, jours bénis et prospères,
Où sa famille en paix, sur un sol plus chrétien,
Pourra semer sans crainte et récolter le bien !
Dites-lui que toujours elle veut en partage
De ses humbles vertus conserver l'héritage !
Dites-lui qu'aux lieux même où Dieu mit son berceau
On prépare à sa cendre un triomphe nouveau ;
Qu'une savante main travaille à sa couronne,
Que son jour est venu, que déjà l'heure sonne,
Où, pleins d'un saint orgueil, ses fils verront enfin
L'Église devant lui courber son front divin.

Pour moi, quand le désir d'exalter ta mémoire
M'inspira d'égaler ma louange à ta gloire,
(Espoir présomptueux d'un amour trop ardent !)
Je comptais sur mon cœur à défaut de talent
Hélas ! à te louer mon cœur n'a pu suffire :
Je suis vaincu ! Pardonne à mon pieux délire,
Vénérable héros ! Eh ! qu'importe ici-bas,
Si ma voix balbutie en chantant tes combats ?
Qu'importe si jamais l'homme ne doit prétendre
A louer des vertus qu'il ne saurait comprendre ?
Le ciel seul, où le bien s'évalue à son prix,
Le ciel, où Dieu prépare à ses enfants chéris
Des trésors dont le poids est pour nous un mystère,
Le ciel acquittera la dette de la terre !

Digitized by Google

DE L'ORGANISATION

D'UN SERVICE SANITAIRE POUR LES INDIGENTS DES CAMPAGNES,

Par M. CAZIN, médecin à Boulogne-sur-Mer.

Ut quimus, simt, quandò ut volumus non licet. (TÉRENCE.)

La nécessité de créer un service de santé gratuit en faveur des malades pauvres de la campagne est généralement reconnue. Tout le monde sait que l'indigent et le manouvrier, quand la maladie frappe, sont beaucoup plus malheureux dans les communes rurales que dans les villes, où l'on trouve les soins éclairés d'un médecin, la sollicitude active des institutions de bienfaisance et des associations libres de charité. Ces dernières multiplient les ressources sous l'influence de l'agglomération, et en présence d'une misère s'offrant pour ainsi dire en masse à tous les yeux. Les campagnes, privées de ces avantages, restent abandonnées à elles-mêmes. Aussi, les malades indigents y manquent-ils presque toujours, dans cet état d'isolément, des soins les plus indispensables, des secours les plus urgents.

Digitized by Google

Dans la plupart des États de l'Europe, des secours gratuits sont accordés aux malades pauvres des campagnes. En Espagne, où tant d'autres choses sont arriérées, la place de médecin cantonnal est donnée au concours et rétribuée par une répartition proportionnelle ajoutée aux contributions directes. En Allemagne, l'exercice de la médecine est organisé, en général, de manière à assurer des secours à toutes les classes, et à offrir les garanties de moralité et d'instruction qu'exigent les intérêts sacrés de l'humanité. Des médecins *fonctionnaires publics* sont salariés par l'État et forment un corps qui dépend du ministère de l'intérieur. En Angleterre, une taxe qui frappe les propriétaires ruraux, assure tous les soins possibles aux malades pauvres des villages, et sert à payer les médecins chargés du service de santé des districts.

En France, dans le département du Bas-Rhin, des médecins cantonnaux ont été créés en 1810, et mieux organisés en 1835. Cette institution qui fait le plus grand honneur au magistrat qui l'a conçue et mise en activité, a dû servir de modèle à celles du même genre établies depuis quelques années dans les départements de la Moselle, de Saône-et-Loire, et tout récemment dans le Loiret, où le conseil général a généreusement alloué un crédit de 26,000 francs pour les secours à donner aux incurables, aux vieillards invalides, et pour le service médical des campagnes.

Les médecins cantonnaux, dans ces départements, sont chargés, non seulement de traiter les malades indigents des communes rurales, mais aussi de l'inspection des enfants-trouvés en nourrice dans la cir-

Digitized by Google

conscription, de la police médicale, de l'hygiène publique et de la statistique médicale. Ils sont, en outre, tenus de fournir à l'administration départementale tous les documents relatifs à l'exercice de leurs fonctions. Pour faciliter leur mission, il leur est délivré des tableaux qu'ils remplissent et qui abrègent le travail de leurs comptes-rendus trimestriels. Ces tableaux, au nombre de quatre, sont ainsi désignés : 1° traitement des malades indigents ; 2° visites des enfants-trouvés ; 3° vaccinations ; 4° épidémies, hygiène publique, police médicale et observations générales.

Le traitement des malades contient, en six colonnes, les divisions suivantes : 1° désignation de la commune ; 2° nom et âge du malade : 3° nature de la maladie ; 4° durée de la maladie ; 5° terminaison de la maladie ; observations particulières.

Le médecin n'inscrit que les malades traités à domicile, et indique seulement ceux qui l'ont consulté ; car, outre les visites, il donne chaque semaine, dans un lieu et aux heures qui lui conviennent, des consultations à tous les malades porteurs de certificats des maires constatant leur indigence.

Le médecin cantonnal se transporte immédiatement dans les communes où se manifestent des épidémies, y donne les premiers soins aux malades, et en informe le sous-préfet. Celui-ci y envoie sur-le-champ le médecin des épidémies de l'arrondissement, lequel prend, conformément aux instructions particulières à cette matière, la direction du service.

Pour compléter le service de santé cantonnal, pour en régulariser et centraliser l'action, un conseil de salubrité est établi au chef-lieu de département. Ce

Digitized by Google

conseil exerce une surveillance constante sur tout ce qui intéresse la santé publique. Il propose à l'autorité administrative toutes les mesures de précaution, d'ordre ou de police concernant l'hygiène. Il donne des instructions aux médecins cantonnaux sur toutes les parties de leur service; les rapports de ces médecins lui sont communiqués.

Tous les ans, dans la première quinzaine de janvier, le conseil présente au préfet un rapport sur les travaux de l'année écoulée et sur les améliorations obtenues dans les différentes parties du service de salubrité. Il joint à ce rapport l'indication des travaux et des recherches à faire pour détruire les abus qui existeraient encore.

Ces divers services, dont toutes les parties bien liées attestent, dans l'ensemble comme dans les détails, l'esprit d'ordre administratif qui a présidé à leur organisation, présentent pourtant des difficultés, et ne fonctionnent pas toujours dans l'application immédiate sans irrégularité, sans obstacles, ni sans abus. Un coup d'œil rapide sur chacun d'eux suffira pour en juger.

Dans le département du Bas-Rhin, l'un des plus riches par ses ressources agricoles et manufacturières, et où l'établissement du service de santé gratuit a pu se maintenir, chaque médecin cantonnal ayant dans son exercice la circonscription d'une justice de paix, jouit d'un traitement de 600 francs, qui sont répartis entre les communes de cette circonscription, comme contribution proportionnée aux ressources de chacune d'elles. Ce traitement peut être augmenté par déli-

Digitized by Google

bération des conseils municipaux, sauf l'approbation du préfet.

Le traitement de 600 francs est reconnu insuffisant et n'est nullement en rapport avec le pénible et ingrat service qu'on demande d'un seul médecin par canton, service exigeant l'entretien d'un cheval, qui seul absorbe la presque totalité de ce traitement (1). S'il est possible, ce que je ne crois pas, qu'un seul médecin puisse convenablement soigner les indigents malades de tous les villages d'un canton, il faut tout au moins lui allouer un traitement de 1,200 francs.

Le département ne contribue en rien au traitement des médecins cantonnaux du Bas-Rhin. Ce traitement étant tout à fait à la charge des communes, il en résulte que quelquefois il est diminué par la mauvaise volonté de certains conseils municipaux peu soucieux de leurs besoins, ou par la nécessité de pourvoir à d'autres dépenses considérées comme plus urgentes. Les communes négligent souvent aussi de faire inscrire au budget une somme pour les médicaments, par la crainte d'une allocation supplémentaire plus ou moins onéreuse. Il arrive de là que les médecins cantonnaux, pour me servir de l'expression de l'un d'eux qui a bien voulu me fournir ces détails, sont des soldats sans armes, ou des généraux sans armée.

Quoique l'institution du service de santé du Bas-Rhin soit encore loin du but qu'on s'était proposé, elle a été d'une grande utilité et continue de ren-

(1). On m'objectera que le médecin de campagne a un cheval pour sa clientèle ; je répondrai que pour une telle besogne il en fatiguerait deux.

Digitized by Google

dre des services réels. Avant sa création, les malades pauvres des communes rurales étaient à la merci du charlatanisme et de l'ignorance; ils ne sont plus aujourd'hui les dupes ni les victimes de ces deux fléaux; la médecine y est mieux faite. La place de médecin cantonnal y est donnée aux concours; les examinateurs sont le plus souvent pris parmi les professeurs de la faculté de médecine de Strasbourg.

Dans la Moselle, les médecins cantonnaux sont organisés comme dans le Bas-Rhin.

Dans le département de Saône-et-Loire, ils reçoivent dans la proportion des fonds mis à la disposition du préfet par le conseil général, une indemnité qui ne s'élève guère au dessus du remboursement de leurs frais. La fourniture des médicaments est à la charge des communes. D'une part, l'indemnité accordée aux médecins, si elle n'a été augmentée, est insuffisante, et, d'autre part, les communes ne veulent pas toutes profiter d'un bienfait qui met à leur charge les médicaments fournis par un pharmacien que l'administration désigne. Ce refus est justifié jusqu'à un certain point. Si, en effet, pour ce qui concerne la pharmacie, l'administration départementale *a craint de s'engager dans des dépenses* dont elle ne pourrait mesurer l'étendue (ce sont ses propres expressions), les communes ne sont-elles pas autorisées à alléguer les mêmes raisons, puisqu'elles ne peuvent non plus, même approximativement, *mesurer l'étendue de ces dépenses*, variables comme les éventualités qui les nécessitent, et qui doivent considérablement augmenter pendant le règne des épidémies?

Digitized by Google

Relativement au service médical proprement dit, il est de la dernière évidence que si la fortune permet à quelques médecins de campagne de se livrer gratuitement à ce service avec le dévouement que la souffrance et la misère inspirent à toutes les personnes qui, par état ou par inclination, sont appelées à soulager les malheureux, la plupart sont dans une position trop peu aisée pour pouvoir accorder à la médecine des pauvres, sans un dédommagement suffisant, un temps péniblement consacré à leur clientèle. Cette clientèle, disséminée sur une grande étendue que le modeste praticien parcourt à cheval du matin au soir et souvent du soir au matin, nécessite de longs voyages, une fatigue de postillon pour visiter peu de malades, recevoir de faibles honoraires et vivre très médiocrement. Il n'y a pas là exagération, je dis ce que j'ai vu, ce que j'ai moi-même éprouvé pendant les quelques années que j'ai exercé la médecine à la campagne.

Le département du Loiret a accordé pour le service de santé rural une somme qui lui permet, selon ses prévisions, de se charger à la fois de l'indemnité due aux médecins et de la dépense pour fourniture des médicaments, de sorte que les communes n'ont rien à payer. Il y a certes dans cet élan généreux tous les éléments d'une prompte réussite, mais aussi tous les abus d'une humanité irréfléchie quant au but qu'on doit se proposer, puisqu'il peut résulter pour le paupérisme un encouragement qui, comme la taxe des pauvres en Angleterre, creuserait l'abîme au lieu de le combler. La véritable humanité consiste bien moins à répan-

Digitized by Google

dre abondamment des secours, qu'à mettre les populations pauvres à même de s'en passer (1).

(1) L'abondance des secours multiplie les malheureux. La taxe des pauvres, si légère à son origine, s'élève maintenant à plus de cent cinquante millions. Cette taxe étant directe en Angleterre frappe les yeux et met à nu les déplorables conséquences de l'abus de l'assistance publique ; mais le mal, peut-être moins visible, n'en atteint pas moins les autres nations civilisées, et la France n'y a point échappé. Les sommes consacrées par l'état au soulagement de certaines classes d'infortunes, ces taxes qui vont alimenter les hôpitaux, ces suppléments tirés des quêtes et des souscriptions à domicile, ces bals, ces concerts, ces loteries, etc, au profit des indigents, des ouvriers sans travail, des salles d'asile, ne constituent-ils pas en réalité, et avec tous ses abus, une véritable taxe des pauvres?

Cette taxe indirecte, enfantée par une commisération douce et respectable dans des calamités passagères, telles que celles qui résultent d'un hiver rigoureux, menace de devenir comme en Angleterre, une plaie dévorante. Elle calme pour un instant la douleur, mais elle aggrave et étend le mal. C'est une prime trop souvent offerte à la paresse et à l'immoralité.

Nous sommes loin de vouloir éteindre brutalement tous les sentiments généreux. Placé entre l'humanité qui nous fait compatir aux misères de nos semblables, et la science économique qui nous montre les choses d'une manière froide et calme, nous pensons que tout en accordant des secours aux pauvres ; on doit avec le même zèle attaquer le paupérisme dans ses véritables causes, le poursuivre dans ses racines les plus profondes. Quiconque est inspiré par le désir sincère de faire le bien dans les limites de la raison et de la justice, s'attachera plus particulièrement à prévenir le mal, et pensera comme nous qu'il faut avant tout pour cela :

Une instruction élémentaire suffisante, et une *éducation morale bien dirigée*, basée sur la religion — Rendues obligatoires pour les familles indigentes.

L'abolition à tout prix des impôts qui pèsent sur la classe ouvrière.

Du travail : l'ouvrier qui est en état de travailler et qui ne manque pas de travail, ne doit point obtenir de secours : celui qui manque de pain et qui demande du travail doit trouver l'un ou l'autre ;

Digitized by Google

Ces réflexions, suggérées par ce qui existe dans les départements dont nous venons de parler, nous amènent naturellement à l'examen de ce qui n'est qu'à l'état de projet.

Les décisions du congrès médical concernant la médecine rurale gratuite, se présentent d'abord comme ayant eu une publicité retentissante. Cette question, en effet, y a été débattue avec éclat sur le terrain de la spécialité, et élucidée par des hommes d'un mérite incontestable et dont l'opinion peut faire autorité. Dans sa séance du 8 novembre 1845 le congrès a adopté les conclusions suivantes du rapport de M. le docteur Requin sur l'établissement des médecins cantonnaux :

1° La création de médecins cantonnaux n'est pas nécessaire pour assurer le service de santé des cam-

Des mesures hygiéniques, surtout la salubrité des habitations, et l'éloignement, autant que possible, des causes morbifiques inhérentes aux professions.

La défense expresse de *l'emploi précoce des enfants dans les manufactures*. — Emploi qui *attaque* à la fois le corps, le cœur et l'esprit de l'enfance.

La propagation des idées de *sobriété*, de *prévoyance*, *d'économie*, et pour cela, *établissement* de *succursales* de *caisses d'épargne* dans tous les chefs-lieux de canton, de *caisses* de *secours mutuels*, de *prix annuels* de *moralité* pour les ouvriers.

Diminuer autant que possible *l'agglomération* des *ouvriers dans les villes*. — Les villes s'encombrent, les campagnes manquent de bras. « *Presque toutes les douleurs des classes ouvrières*, dit M. Blanqui, viennent de ce mouvement extraordinaire de concentration dans les villes, où mille fléaux attendent les ouvriers pour les décimer et les démoraliser sans relâche. » Pour arrêter ce déclassement : *Lever les obstacles* qui *s'opposent* aux *progrès* de *l'agriculture* et par conséquent au maintien des ouvriers dans les communes rurales qu'ils abandonnent faute de ressources.

Digitized by Google

pagnes. Elle porterait une atteinte grave aux intérêts du corps médical ;

2° Il sera créé des dispensaires ruraux ;

3° Le service médical sera fait dans ces dispensaires par tous les praticiens de la circonscription, librement appelés par les malades pauvres ;

4° Les pauvres de la campagne qui auront des maladies impossibles à traiter à domicile seront adressés à un hôpital de département, et là traités aux frais du budget départemental.

Ces propositions très simples et brièvement formulées, semblent au premier coup d'œil, devoir être adoptées, comme en effet, elles l'ont été par le congrès. Toutefois, passons-les rapidement en revue et osons les apprécier à leur juste valeur.

Je pense avec le congrès médical, que l'on peut se passer des médecins cantonnaux tels qu'ils sont organisés dans les départements où ils existent depuis quelques années. Etablir, en effet, un service exclusif dépendant directement de l'autorité supérieure et se rattachant à un système complet d'organisation hiérarchique administrativement centralisé au chef-lieu de département, serait à la fois porter atteinte à l'indépendance du corps médical et à la liberté des malades pour le choix de leurs médecins. Il me paraît d'ailleurs impossible de constituer, et surtout de maintenir dans la plupart des départements, un service aussi compliqué que celui de Saône-et-Loire, ou aussi onéreux que ceux du Bas-Rhin et de la Moselle. Il faut voir les choses, non telles qu'on les désire, mais telles qu'elles sont, si l'on veut éviter de fâcheux mécomptes. Accueillir avec enthousiasme

Digitized by Google

des améliorations sociales bonnes en elles-mêmes, mais non encore applicables, c'est s'exposer à les faire rejeter d'une manière absolue. Ce qui est praticable dans les villes, où tout favorise les efforts de la philanthropie, devient une utopie dans les campagnes, où les éléments les plus nécessaires manquent, faute de ressources ou de bonne volonté. Une caisse municipale presque toujours vide, l'inertie la plus complète, et quelquefois même l'opposition la plus absurde, voilà, la plupart du temps, ce qu'on rencontre, lorsque, pour faire le bien, on réclame le concours volontaire des communes rurales. Nous en avons eu la preuve dans la non-exécution de la loi sur les chemins vicinaux tant que l'application en a été confiée aux autorités municipales : les rôles étaient remplis, presque tout se faisait sur le papier, l'administration supérieure qui ne voyait pas au delà de ses bureaux, s'en contentait, et les chemins restaient impraticables ; sans la création des agents-voyers, ils seraient encore dans le même état.

Le congrès a proposé des dispensaires ruraux ; mais il n'a pas dit comment et avec quelles ressources on les créerait. La fourniture des médicaments était la question la plus importante, mais aussi la plus embarrassante : il en a laissé à d'autres la solution; car il n'a pas dû penser que le département, au budget duquel il a cru pouvoir inscrire d'office les frais de traitement à l'hospice pour les malades qui ne pourraient être traités à domicile, prendrait encore à sa charge cette dépense. Il est rare, en effet, qu'un département veuille ou puisse agir aussi généreusement.

Le congrès médical a-t-il prétendu imposer aux médecins de campagne *librement appelés par les ma-*

Digitized by Google

lades pauvres, l'obligation de traiter ceux-ci gratuitement (1)? Ou, ce qui est plus probable et plus juste, a-t-il pensé que ces médecins, eu égard à leurs pénibles fonctions, seraient annuellement et uniformément rétribués par le département ou par les communes?... Dans cette dernière hypothèse, un corps médical jouissant d'un traitement qui n'augmente ni ne diminue par le plus ou moins de zèle dans la mission qui lui est confiée, apportera-t-il toujours cette bienveillante attention, cette intelligente et ponctuelle persévérance que l'émulation fait naître, que l'amour-propre entretient, et qu'une rémunération proportionnée au travail couronne? Non, bien certainement. Il suffit d'avoir observé sans prévention le service médical de la plupart des bureaux de bienfaisance de nos provinces pour n'avoir plus là-dessus le moindre doute. Les médecins de ces établissements, comme tous les médecins pénétrés de la noblesse de leur profession, ne reculent devant aucun des dangers qui, pendant les épidémies, jettent l'effroi dans les populations. Martyrs de leur dévouement, ils n'ont jamais alors d'autre motif que l'amour sacré du devoir, et souvent d'autre récompense que la satisfaction de s'être acquittés d'une mission toute de désintéressement et d'humanité. Mais s'il en est ainsi dans ces grandes calamités, avouons à regret qu'on

(1). Si les membres du congrès médical ont pensé que les médecins de campagne devaient se fatiguer gratuitement pour visiter tous les malades indigents d'un canton, il faut, à plus forte raison, proposer la suppression du traitement dont jouissent la plupart de ces messieurs pour le service si facile, si honorable, je dirai même pour quelques-uns, si resplendissant et si profitable des hôpitaux confiés à leurs soins et à leurs lumières.

Digitized by Google

rencontre rarement dans les temps ordinaires, dans les besoins de tous les jours, l'exactitude, la constance, l'abnégation, en un mot ce dévouement silencieux et ignoré qui distingue le véritable médecin des pauvres. Trop souvent de jeunes médecins, préoccupés de l'incertitude de leur avenir, se chargent avec empressement du service de santé des établissements de secours à domicile pour se créer des relations parmi les familles charitables, se faire une clientèle, et arriver ainsi au salon du riche en passant par le réduit obscur de la misère. Une fois le but atteint, ils dédaignent le marche-pied qui les a élevés, et cèdent la place à d'autres postulants fraîchement sortis de l'école.

Le congrès central d'agriculture, séant au Luxembourg, a émis récemment les vœux suivants concernant le service médical des campagnes :

ARTICLE PREMIER. — En ce qui concerne l'hygiène et la salubrité publique ;

1° Établissement d'un comité d'hygiène et de salubrité dans chaque canton, avec leurs attributions déterminées par les comités d'arrondissement établis par l'article XII du décret du 18 octobre 1848, et dont feraient partie, indépendamment d'un ou plusieurs hommes de l'art, le juge de paix, l'un des membres du clergé de la circonscription et l'un des cultivateurs du canton ;

2° Libre initiative pour les conseils en ce qui concerne soit la réunion de leurs membres, soit la délibération des mesures ou projets de réglements à soumettre à l'autorité départementale ;

3° Stricte exécution des lois et réglements sur les

Digitized by Google

inhumations, sur l'établissement et la tenue des cimetières, et, en général, sur l'hygiène et la salubrité publiques.

ARTICLE II. — En ce qui concerne le service médical :

1° Que les préfets et conseils généraux soient invités à prendre les mesures qui leur paraîtront les plus efficaces et le mieux appropriées aux besoins de chaque département pour l'amélioration du service médical et pharmaceutique des indigents dans les communes rurales ;

2° Que des encouragements et des distinctions honorifiques soient accordés aux médecins et aux personnes qui se seront consacrées au soulagement des indigents malades.

ARTICLE III. — Réitération des vœux précédemment émis :

1° Publication, distribution gratuite et admission au nombre des livres d'instruction élémentaire, de manuels d'hygiène à l'usage des campagnes, par les soins et avec les encouragements de l'administration ;

2° Conditions égales de capacités et d'études pour tous les membres à admettre dans le corps médical ;

3° Protection et encouragement aux associations particulières, religieuses ou laïques, ayant pour but le soulagement des malades dans les communes rurales

Le congrès central d'agriculture, en émettant ces vœux, n'a fait que poser la question d'une manière analytique, sans données pratiques. Il reste à la développer, à la discuter, à l'élaborer, à l'amener à l'état d'application. Cette tâche est réservée aux hom-

Digitized by Google

mes spéciaux qui, pénétrés des idées de bienfaisance et familiarisés par état avec tout ce qui s'y rattache, peuvent à la fois embrasser largement l'ensemble des choses et descendre avec sagacité dans les moindres détails. C'est à l'œuvre humanitaire de ces hommes que je viens aujourd'hui m'associer. Quelque faible que soit ma participation, je m'estimerai heureux si elle peut contribuer à dissiper un doute, à éclairer un point, à lever une difficulté dans un projet dont la réalisation serait pour les campagnes un des bienfaits les plus dignes de la reconnaissance publique.

Dans la création d'un service de santé rural, il faut procéder par des moyens simples, adaptés à l'état actuel des localités et employés dans les limites du possible. Vouloir faire plus, c'est faire moins, ou même ne rien faire. Ici surtout le mieux est l'ennemi du bien. C'est à chercher purement et simplement le bien que nous devons d'abord nous appliquer. Le mieux, marchant à pas lents, mais surs, en sera plus tard la conséquence naturelle, le complément nécessaire.

Les communes rurales, comme je l'ai dit plus haut, n'agissent jamais spontanément pour améliorer leur position. Elles reconnaissent les avantages d'une amélioration produite, achevée, et en jouissent avec gratitude. Cependant, ce résultat même ne les porte pas à augmenter leur bien-être, et quand elles y sont forcées, elles ne s'acquittent, en général, que difficilement et incomplètement des obligations qui leur sont imposées à cet égard. Il faudrait donc que l'action partît d'un centre commun et se répandît dans les villages chargés d'en propager les bienfaits, de tout rapporter à une organisation bien ordonnée

Digitized by Google

dans ses diverses parties et uniformément dirigée sur tous les points.

A cet effet, il serait créé :

1° Une caisse de bienfaisance affectée au service des indigents malades des communes rurales, à laquelle ces communes contribueraient pour la moitié ou les deux tiers, suivant leurs ressources, et le département pour le reste (1). Cette caisse serait confiée au percepteur des contributions directes résidant au chef-lieu de canton ;

2° Une commission cantonnale de bienfaisance, composée de cinq membres, présidée par le juge de paix ou le membre de la chambre d'agriculture qui en serait de droit partie, et, à leur défaut, par le membre le plus âgé. Les autres membres de cette commission seraient nommés par les communes, au scrutin secret et à la majorité relative des suffrages, ils seraient renouvelés par tiers tous les ans. Les membres sortants seraient désignés par le sort pendant les trois premières années, et ensuite par rang d'ancienneté. Ils seraient indéfiniment rééligibles ;

3° Une commission communale de charité dans chaque village, composée du maire, du curé et d'un conseiller municipal ;

(1). Les communes intéressées s'imposant elles-mêmes, il ne serait point à craindre qu'elles abusassent de ce droit. D'un autre côté, elles ne reculeraient pas devant l'obligation de sacrifices suffisants, attendu que le département proportionnerait toujours ses efforts aux leurs. — La répartition, de la contribution, faite en assemblée générale serait proportionnée aux ressources de chaque commune ; et il résulterait de cette sorte de caisse mutuelle l'assurance de secours et de soins égaux pour le village le plus pauvre comme pour le plus riche.

Digitized by Google

4° Un service médical (médecins de charité, pharmacies, sages-femmes).

La *commission communale* se réunirait tous les trois mois, présenterait la liste des pauvres au conseil municipal, qui la discuterait, l'arrêterait en session légale, et la transmettrait à la commission cantonnale. Elle choisirait parmi les journalières deux ou trois gardes intelligentes pour les cas où la famille serait insuffisante, ou peu apte à soigner les malades, (surtout dans les cas graves) (1). Elle s'occuperait, de concert avec les médecins, de l'hygiène publique et même privée; elle veillerait à la salubrité des logements, qu'elle ferait surtout aérer; signalerait le danger de l'entassement de plusieurs individus dans des locaux malsains ou trop étroits; celui de faire coucher dans le même lit, les enfants et les vieillards; ferait connaître les inconvénients des eaux stagnantes près des habitations; obligerait, conformément à la loi, à l'enterrement des animaux morts, qu'on laisse presque toujours exposés à l'air, qu'ils corrompent par leur putréfaction; veillerait à l'exécution des lois et règlements sur les inhumations, sur la tenue des cimetières; distribuerait des préceptes d'hygiène et en ferait même la lecture, etc.

Cette commission, d'après l'avis du médecin, délivrerait des bons pour la viande, le vin, etc. Elle remplirait, à cet égard, les mêmes fonctions que les bureaux de bienfaisance.

Les médecins de charité fourniraient chaque trimestre

(1) On pourrait ainsi, pour quelques sous par jour, procurer aux malades indigents des soins que les relations habituelles et l'analogie de position rendent plus efficaces.

Digitized by Google

la liste des malades qu'ils auraient traités. Cette liste, présentée à chaque session municipale, contiendrait le nom de la commune, le nom et l'âge du malade, le genre, la durée et la terminaison de la maladie. Ils fourniraient également, mais seulement chaque année, la liste des individus qu'ils auraient vaccinés.

La *commission cantonnale* s'assemblerait aussi tous les trois mois pour former ou réviser la liste générale des pauvres, prendre connaissance des renseignements fournis par les commissions communales et par les médecins de charité, et proposer les améliorations à apporter au service, tant dans son ensemble que dans ses détails.

Copie de la liste générale des pauvres serait donnée aux médecins.

Les états trimestriels de chaque commune, joints aux renseignements hygiéniques locaux, offriraient à la fin de l'année un travail tout fait, simplifié par la division, et dont la commission cantonnale coordonnerait les diverses parties pour en former un état synthétique complet, et établir ainsi la base du rapport général qu'elle serait chargée de présenter sur le service de la circonscription rurale de santé.

La *commission cantonnale* et les *commissions communales* se réuniraient chaque année en assemblée générale, pour prendre connaissance, d'après les documents dont nous venons de parler, de toute l'administration de bienfaisance pendant l'année écoulée; faire la répartition de la contribution proportionnelle des communes pour la caisse de charité (1); arrêter

(1) S'il existait des conseils cantonnaux, cette répartition rentrerait dans leurs attributions.

Digitized by Google

les mesures propres à assurer le service pendant l'année suivante; signaler et faire disparaître les causes morbifiques; indiquer les moyens physiques et moraux tendant à diminuer le nombre des indigents, etc.

Les délibérations de l'assemblée générale et toutes les pièces propres à éclairer l'autorité seraient transmises au préfet, qui les mettrait sous les yeux du conseil général pour l'allocation au budget départemental de la somme destinée aux caisses cantonnales de bienfaisance.

Les pauvres qui ne pourraient être traités à domicile seraient admis à l'hospice du chef-lieu d'arrondissement ou du lieu le plus voisin, à la charge de la caisse de charité. Cette circonstance ne se présenterait guère que dans les cas de blessures graves, dans ceux qui nécessiteraient de grandes opérations chirurgicales, ou lorsque le malade se trouverait dans un isolement complet.

Dans la plupart des départements, les journées d'hospice sont ordinairement d'un franc. En pareils cas, il en coûterait beaucoup plus pour les soins à domicile, et l'on ne pourrait d'ailleurs réunir les conditions que les grandes opérations ou les pansements de blessures graves exigent impérieusement.

Toutefois, malgré ces avantages, applicables seulement aux cas exceptionnels que nous venons de désigner, il faudrait, autant que possible, restreindre les admissions à l'hospice. L'indigent malade, surtout dans les campagnes, éprouve de la répugnance à se séparer de la famille pour aller dans un hôpital recevoir des secours étrangers. « Certains indigents, bien qu'isolés, bien que dénués de tout, dit

Digitized by Google

M. Félix Hatin, préfèrent encore la solitude et la pauvreté de leur demeure au confort de l'hôpital. — Leur habitation est un galetas, leur coucher un fouillis de haillons. Ils n'ont ni linge, ni couvertures, ni vêtements, ni ustensiles de ménage... N'importe... Ils sont chez eux. — Ils voudraient y rester, y vivre, y mourir...

» Cependant, en présence de tant de misère, on est bien forcé de leur conseiller d'aller à l'hôpital.

» Mais c'est le plus petit nombre qui est dans cet état de dénuement absolu. La grande majorité a le mobilier indispensable, une famille et quelques relations d'amitié. — Si cependant les indigents, même placés dans ces conditions, vont encore à l'hôpital, c'est que les soins à donner aux malades interrompent forcément le travail, et que le travail est leur unique ressource. Que faudrait-il à ceux-là pour les retenir à la maison? une garde-malade pendant le jour. Le soir venu, la famille reprendrait son zèle, et le pauvre souffrant, aussi bien qu'à l'hôpital, n'aurait pas la douleur de se voir livré tout entier à des mains étrangères (1). »

Prise au point de vue des rapports sociaux, l'assistance à domicile a encore une supériorité que je ne puis mieux faire sentir qu'en mettant sous les yeux du lecteur ce que dit à cet égard l'honorable médecin (Félix Hatin) que je viens de citer : « Elle n'impose aucune séparation douloureuse, elle respecte et resserre les liens de la famille, tandis que c'est tout le contraire pour l'admission dans les hôpitaux.

(1) *L'observation*, journal de méd. et de chir. pat. 2me année, p. 249 et 250.— Quelques mots sur le service médical de l'assistance publique, etc.

Digitized by Google

« Exiler, en effet, du domicile commun, abandonner à des mains étrangères celui des siens que la maladie vient de frapper, n'est-ce pas là un acte contre nature et anti-social au premier chef?

» Tout ce qui peut atténuer la répulsion instinctive que chacun éprouve pour cet acte odieux, tout ce qui tend à le rendre familier, à lui fournir une excuse, un prétexte, est une atteinte portée aux bonnes mœurs, un encouragement donné aux mauvais penchants, un appel à l'égoïsme, à la cupidité, à l'ingratitude, à la désaffection.

» L'assistance dans les hôpitaux, qui nécessite et excuse cet abandon, a donc contre elle de blesser la morale publique dans ses sources les plus profondes, dans les affections de la famille, dans les devoirs réciproques de ses membres les uns envers les autres.

» Prise au point de vue philanthropique, l'assistance à domicile a encore l'avantage sur l'assistance dans les hôpitaux.

» Quels que soient le grandiose ou l'élégance de ses proportions, le luxe de sa propreté, le confortable de ses dépendances, un hôpital est une demeure insalubre; son atmosphère seule est une cause de maladie. Elle exige, pour être supportée, un véritable acclimatement.

» Les chirurgiens de Paris le savent bien et ne pratiquent jamais une opération qui peut être différée, que lorsque le patient s'est habitué à l'air de la maison. N'est-ce pas convenir que ceux qu'on est obligé d'opérer immédiatement ont contre eux, en outre des dangers de l'opération, les chances contraires attachées à l'atmosphère de l'établissement.

» Ces chances sont quelquefois si désastreuses qu'el-

Digitized by Google

les dépassent de beaucoup en gravité le mal pour lequel on est venu les braver. Tel est entré pour une entorse, et s'en retourne borgne, si ce n'est aveugle. Tel autre n'avait qu'une bronchite et contracte une petite vérole qui le défigure, ou une fièvre typhoïde qui l'emporte.

» Dans les cas les moins malheureux, la maladie est toujours allongée par l'air du lieu, la convalescence plus tardive, le rétablissement plus incertain (1).»

Ces lignes, dictées par un sentiment d'humanité et par une conviction que je partage, me dispensent de parler des hospices cantonnaux que quelques philanthropes ont proposé d'établir pour les malades indigents des campagnes. Bien que les petits hôpitaux soient loin de présenter, sous le rapport de l'insalubrité, les inconvénients graves que vient de signaler M. Félix Hatin, les raisons morales qu'il a exposées étant applicables à tous les établissements de ce genre, il reste démontré que l'assistance à domicile doit être, autant que possible, préférée et encouragée.

Le conseil cantonnal admettrait pour remplir les *fonctions de médecins de charité* tout praticien légalement reçu, offrant des garanties de moralité, et qui s'engagerait à donner assidûment ses soins aux indigents malades de la circonscription rurale (2). Ces

(1) Loc. cit., pages 248 et suiv.

(2) On objectera sans doute que la plupart des médecins de campagne ont peu d'instruction. Cela est vrai; mais beaucoup ont acquis, après quelques années d'exercice, un *bon sens pratique* dû, peut-être à un état d'isolement qui les livre à l'observation, élément primitif et base fondamentale de l'art. Quelques-uns parviennent à gagner ainsi en profondeur ce qui leur manque en étendue, quoiqu'ils n'aient pour guide, le plus souvent, qu'un journal succinctement rédigé et à bon marché: Ils sont à l'égard de beaucoup de docteurs de nos cités populeuses,

Digitized by Google

derniers auraient ainsi le choix libre parmi les hommes de l'art attachés au service de santé gratuit. C'est justice pour le malade comme pour le médecin. Celui-ci a autant de droits à la clientèle pauvre que celui-là au choix du médecin que la confiance lui désigne. S'il est pénible pour l'un de ne pouvoir traiter les malheureux qui réclament ses secours, il est peu charitable d'imposer à l'autre des soins antipathiques qui ajoutent à ses maux au lieu de les adoucir. Qui ne sait que le médecin guérit autant par la confiance qu'il inspire que par les médicaments qu'il prescrit?

D'autres avantages résulteraient encore de cette généreuse latitude. Le service étant partagé entre la plupart des praticiens des cantons, parce que la plupart tiendraient à honneur d'y participer, de s'associer à une bonne œuvre, deviendrait d'autant plus facile qu'il serait plus divisé, et les malades, ayant à leur disposition plusieurs médecins, seraient plus promptement secourus et mieux soignés. Il suffit, en effet, de la plus simple réflexion sur le temps que demande la médecine des campagnes, pour être convaincu de l'insuffisance d'un médecin par circonscription de justice de paix. Les patients, en raison de l'absence fréquente de ce dernier et des distances à parcourir, attendraient longtemps avant d'avoir les

ce que sont les cultivateurs de nos campagnes comparés aux savants agronomes de nos sociétés d'agriculture.

On peut appliquer aux médecins de campagne devenus praticiens par la pratique, ce passage de Baglivi : « Il y a des hommes très médiocrement instruits, chez qui l'on trouve cet admirable instinct qui leur révèle sur le champ la nature d'une maladie et la médication qui lui convient; instinct qui ne laisse pas de faire défaut à d'autres hommes remplis de science. » *(Méd. pratiq. de Baglivi, traduct. du dr Boucher, Paris,* 1851.

Digitized by Google

premiers secours, et la négligence serait le résultat inévitable d'une trop grande besogne.

Le service ainsi réparti serait pour le médecin de campagne une honorable mission qui, en étendant ses bienfaits, ajouterait peu à ses occupations ordinaires. En parcourant les villages, il pourrait en même temps visiter le pauvre et le riche : grâce aux ressources qu'une institution de bienfaisance peut seule offrir, il serait relativement aussi utile à l'un qu'à l'autre (1).

L'indemnité à accorder à chaque médecin de charité serait arrêtée tous les ans dans l'assemblée générale tenue au chef-lieu de canton. Cette indemnité, fournie par une allocation spéciale portée au budget de la caisse de bienfaisance rurale, serait proportionnée au nombre des voyages, aux distances parcourues, aux soins donnés, constatés par les rapports des commissions communales, et ceux des médecins eux-mêmes. Il serait, en outre, décerné des primes d'encouragement et des médailles en argent, en vermeil et en or aux praticiens qui se seraient distingués par leur zèle, leur dévouement, leur humanité (2).

(1) « Ce ne sont pas les médecins qui manquent à l'assistance publique, mais bien l'assistance publique qui manque aux médecins. » (M. le docteur Amédée Latour ; *l'Union médicale* ; 11 octobre, t. v, p. 480.)

(2) « Si le paresseux et le malhabile, dit l'abbé de Saint-Pierre, ont la même récompense que le laborieux et l'habile, il n'y a plus d'émulation, plus d'application ; tout tombe dans la nonchalance, et bientôt après dans le désordre. » (*Les rêves d'un homme de bien* ; Paris 1775 ; Projet d'organisation de la médecine des pauvres, p. 296.)

D'un autre côté, il ne faut pas que les justes intérêts des médecins soient sacrifiés aux prétentions d'une injuste philanthropie. Trop souvent, en pareil cas, par une économie mal entendue, ou

Digitized by Google

Les longs services seraient recommandés, comme pour les médecins des hôpitaux et ceux de l'armée, à la bienveillance du gouvernement, dispensateur des récompenses nationales.

Les médecins qui, renonçant aux avantages intellectuels et aux agréments des villes, se condamnent aux pénibles fonctions de la pratique rurale, méritent bien une rémunération dont l'effet, en définitive, tourne encore au profit de l'humanité par l'émulation qu'elle excite.

Il est une chose très importante, complètement négligée dans les campagnes, de nature pourtant à appeler toute l'attention de l'autorité administrative et que l'on devrait annexer au service de santé cantonal : c'est la constatation de tous les genres de mort par un homme de l'art. La loi n'exige pas la visite du médecin pour vérifier le décès dans les cas ordinaires. L'officier de l'état civil, qui devrait à cet effet se transporter sur les lieux pour s'assurer au moins de l'identité de l'individu, se contente de la déclaration de deux témoins aussi étrangers que lui à la connaissance de l'homme physique.

dans l'unique intention d'épargner au riche une partie de ce qu'il est obligé, selon les principes sociaux et religieux, de donner pour l'entretien du pauvre, on diminue autant que possible l'allocation destinée au service médical, on exploite le médecin, on le fait marcher gratuitement ou on le rétribue d'une manière insuffisante et presque ridicule. Si un traitement fixe anéantit l'émulation, la non appréciation ou l'oubli des services rendus, serait indubitablement un germe de découragement, de relâchement et de négligence.

L'on pourrait attacher les médecins à l'administration de bienfaisance rurale par un traitement fixe très minime, et leur accorder chaque année, sur une allocation spéciale divisée en sommes décroissantes, une indemnité proportionnée pour chacun d'eux au travail impartialement constaté par les commissions réunies. C'est un moyen mixte qui peut avoir ses avantages.

Digitized by Google

Il est donc bien reconnu qu'aucune sécurité n'existe dans l'état actuel de la législation sur la certitude de la mort, et que l'on reste dans l'ignorance la plus complète des causes qui ont pu la produire. Si elle n'est qu'apparente, le défaut de secours la rendra réelle, et exposera même à l'affreux malheur de l'inhumation avant l'entière extinction de la vie. Il est incontestable qu'un grand nombre d'individus ont été enterrés vivants et qu'ils sont morts dans la tombe, en proie aux angoisses les plus déchirantes. L'exhumation générale faite à Paris au cimetière des Innocents, en présence d'une commission dont Thouret faisait partie, a fourni à cet égard des preuves si convaincantes que ce dernier, au rapport de Degenettes, fut tellement frappé de tout ce qu'il avait vu, que la crainte d'être exposé un jour à lutter dans la tombe contre des obstacles invincibles, lui fit prendre les précautions les plus étranges pour éviter un pareil supplice.

Winslow, après avoir été condamné deux fois par son médecin à être enseveli, pria ceux qui devaient le voir dans le même état que les sujets dont il parle dans sa *Dissertation sur l'incertitude de la mort*, de ne négliger pour lui aucun des moyens qu'il propose en pareil cas pour rappeler à la vie.

Bruhier d'Ablincourt (1), MM. Vigné (2) et Julia de

(1) *Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort et l'abus des enterrements et embaumements précipités;* Paris, 1752. Cet auteur cite cinquante-deux personnes enterrées vivantes et ouvertes avant la mort, cinquante-trois revenues spontanément à la vie lorsqu'elles étaient ensevelies, soixante-douze réputées mortes sans l'être.

(2) *Traité de la mort apparente;* Paris 1811.

Digitized by Google

Fontenelle (1) ont rapporté un grand nombre d'exemples de prétendus morts, rappelés à la vie spontanément, accidentellement, ou par le secours de l'art.

Si, comme cela peut surtout arriver dans les habitations rurales isolées, la mort a été causée par le poison ou par une violence quelconque, le défaut d'exploration du corps par un homme de l'art viendra couvrir le crime d'un voile impénétrable.

(1) *Recherches médico-légales sur l'incertitude des signes de la mort, les dangers des inhumations précipitées, les moyens de constater les décès et de rappeler à la vie ceux qui sont en état de mort apparente;* Paris 1834. — Cet auteur dit avoir recueilli plus de deux cents faits semblables, tant anciens que modernes, la plupart se rattachent à des maladies qui simulèrent la mort, telles que l'hystérie, la léthargie, l'asphyxie, etc. On trouve dans son ouvrage l'observation suivante qu'on peut regarder comme une des plus curieuses dans ce genre :

« M. Rousseau, de Rouen, avait épousé une femme de quatorze ans, qu'il laissa en parfaite santé pour faire un petit voyage à quatre lieues de la ville. Le troisième jour de son voyage, on vint lui annoncer que s'il ne part promptement, il trouvera sa femme enterrée. En arrivant chez lui, il la voit exposée sur la porte, et le clergé près de l'enterrer. Tout entier à son désespoir, il fait porter la bière dans sa chambre, la fait déclouer, place la défunte dans son lit, lui fait faire vingt-cinq scarifications par un chirurgien ; à la vingt-sixième, plus douloureuse sans doute que les autres, la défunte s'écrie : ah ! que vous me faites mal ! On s'empresse de lui prodiguer les secours de l'art. Cette femme a eu depuis vingt-six enfants. »

Je ne puis, au risque de m'étendre trop sur le même sujet, passer sous silence un fait de mort apparente qui s'est offert à mon observation en 1814.

Madame Duflos, ancienne garde-malade, âgée de soixante ans, était, disait-on, morte d'apoplexie depuis environ une heure et déjà ensevelie lorsqu'on m'appela pour délivrer le certificat de décès à présenter à l'officier de l'état civil.

Les signes de la mort ne me paraissant pas assez prononcés, je fis aussitôt ôter le drap qui enveloppait et comprimait le corps

Digitized by Google

Il est donc de la plus grande nécessité de faire constater tous les décès dans les communes rurales par les médecins qui exercent légalement, ou mieux, par ceux qui auraient accepté les fonctions de médecin de charité (1). Dans cette vérification on relaterait l'identité de l'individu, la réalité de la mort, le caractère de la maladie ou les causes apparentes qui l-

et ayant placé ce dernier sur un matelas, au milieu de la chambre, la tête et les épaules élevées, à l'aide de deux chaises renversées, je l'examinai plus attentivement. je crus sentir un léger mouvement au cœur; je me hâtai de mettre en usage tous les moyens propres à réveiller un reste de vitalité (Frictions à la région précordiale avec l'eau de cologne, et sur tout le corps, avec un mélange d'eau-de-vie et d'ammoniaque étendu dans l'eau tiède, titillation dans les narines, la trachée artère; lavement avec le sel commun et la poudre de semence de moutarde, frottement à la plante des pieds avec une brosse rude, vapeur d'ammoniaque dans les voies aériennes, etc, etc.)

Après une demi-heure environ, je vis avec une indicible émotion, de légères contractions des lèvres et un peu d'écume sanguinolentes sortir de la bouche et des narines. Je sentis au cœur des mouvements plus prononcés; les joues prirent une teinte légèrement rosée, les yeux s'entr'ouvrirent, la respiration se rétablit graduellement, la circulation prit plus de force, le pouls se fit sentir; la malade recouvra peu à peu l'usage de ses sens, et jouit enfin de tous les attributs de la vie.

Madame Duflos, rétablie au bout de quinze jours, vécut encore dix ans. Il lui était resté seulement une paralysie complète de l'œil gauche et un léger engourdissement hémiplégique du côté droit.

(1) Ce service serait d'autant plus facile que le médecin traitant, connaissant la nature de la maladie et l'état du malade, n'aurait point à vérifier la mort qu'il aurait prévue comme inévitable, pour la certifier. La visite ne serait nécessaire que dans les cas de mort subite ou imprévue, et dans ceux où aucun médecin de la circonscription n'aurait été appelé à donner ses soins pendant le cours de la maladie et jusqu'au moment du décès

Digitized by Google

conques ayant pu produire l'extinction de la vie. On indiquerait les motifs qui obligeraient à l'inhumation avant le terme fixé par le Code civil (art. 77), ou nécessiteraient un délai plus ou moins prolongé au delà de celui de vingt-quatre heures voulu par la loi.

Le délai de vingt-quatre heures, disons-le hautement, est insuffisant. L'article 77 qui le consacre étant regardé dans quelques villes comme dangereux, des arrêtés administratifs le rendent heureusement sans autorité. A Strasbourg, par exemple, les médecins vérificateurs de décès fixent eux-mêmes le jour et l'heure de l'inhumation; à Tours, elle ne peut avoir lieu que vingt-quatre heures après la vérification. Il résulte d'observations rigoureuses et de documents exacts que, dans l'immense majorité des cas, les premiers signes évidents de décomposition se manifestent dans les soixante-douze heures qui suivent la mort certaine. Le terme de soixante-douze heures, fixé par la nature, serait donc celui que la loi devrait adopter; il est établi dans les états d'Allemagne, et on le dépasse constamment en Angleterre, où l'inhumation n'a souvent lieu que cinq ou six jours après la mort.

La désignation du genre de maladie, jointe aux autres documents locaux, pourrait servir très utilement, par la succession des renseignements, à établir la statistique médicale de chaque commune.

Telles sont les considérations dans lesquelles j'ai cru devoir entrer concernant la vérification des décès, question de la plus haute importance et dont la législation devrait sérieusement s'occuper.

Comme partie intégrante et indispensable du ser-

Digitized by Google

vice médical, se présente actuellement tout ce qui a rapport à la matière médicale et à la pharmacie.

Dans la plupart des institutions de charité, les médicaments sont fournis au rabais par un pharmacien qui, se trouvant ainsi placé entre son intérêt et son devoir, peut quelquefois trouver une pente plus douce dans le premier de ces moteurs. Il est à craindre alors que les substances prescrites ne soient falsifiées, ou les ordonnances mal exécutées. Quelques bureaux de bienfaisance accordent avec plus de raison et de justice à tous les pharmaciens la liberté de fournir aux pauvres les médicaments d'après un tarif où les prix réduits concilient leur intérêt et celui de l'humanité.

Mais l'économie consiste bien moins dans la fourniture des médicaments en général, que dans le choix de ces derniers. Si le médecin prescrit une substance d'un prix élevé, il faut nécessairement que le pharmacien la fasse payer, et c'est toujours celle sur laquelle il gagne le moins. Il est donc important de bannir de la thérapeutique des institutions de bienfaisance, ces médicaments dont la cherté fait tout le mérite aux yeux du riche, qui les paie avec d'autant plus de plaisir qu'ils viennent de plus loin et et qu'ils sont moins connus. Il faut aussi s'abstenir de cette polypharmacie qui séduit le jeune praticien enthousiaste de la puissance de l'art et peu confiant dans les ressources de la nature, à laquelle tous les frais de la guérison peuvent être si souvent attribués. De simples boissons délayantes, quelquefois la saignée, suffisent à l'ouvrier dans les maladies inflammatoires résultant de causes accidentelles. De bons bouillons, de bons potages, un peu de vin conviennent

Digitized by Google

mieux dans les maladies de langueur le plus souvent causées par la misère, que les médicaments composés, que les formules de luxe qui surchargent si inutilement le budget de la plupart des institutions de charité. « Je pense, dit Merat, qu'avec de l'eau miellée, de l'oxycrat, de l'émétique, des têtes de pavot, quelques amers indigènes, quelques purgatifs également indigènes et le quinquina, on peut faire toute la médecine des pauvres. On ferait également celle des riches, mais quel médecin aurait le courage de se hasarder à cette indigence médicamenteuse, ou quelle foi robuste ne supposerait-elle pas dans le malade qui s'y soumettrait (1).

En effet, le préjugé en faveur des médicaments rares et d'un prix élevé, l'intérêt du pharmacien et celui du médecin s'opposeront toujours à l'adoption de la médecine économique dans les villes. Le citadin veut être drogué ; il n'attache de prix à la visite du médecin qu'autant qu'elle a pour résultat immédiat *une ordonnance*. Le médecin, de son côté, se soumet au préjugé pour *conserver* son client (2). J'ai dû, je l'avoue, après deux ou trois ans de candide et infructueux exercice, me conformer à cet usage dans la pratique urbaine. Pour contenter le malade, inspirer la confiance, cacher parfois l'impuissance de

(1) Dictionnaire des siences médicales, t. xxxi, page 529.

(2) « N'est il pas, dit M. Forget, (*du courage médical*, discours prononcé en séance publique de la société de médecine de Strasbourg) bon nombre de praticiens qui donnent leur sanction à cet apophthegme qui paraît être de l'invention des apothicaires d'autrefois :

« A moins d'une ordonnance écrite,
» Tout médecin doit perdre sa visite. »

Digitized by Google

l'art, et surtout, pour ne pas céder la place à une polypharmacie moins innocente ou à un charlatanisme plus dangereux, j'ai souvent proscrit des remèdes insignifiants, mais élégamment étiquetés et pompeusement décorés du néologisme scientifique le plus inintelligible.

On peut faire partout de la médecine à bon marché pour la classe indigente. Dans une ville dont la population était de 10,000 âmes, et où j'ai exercé comme médecin de charité pendant vingt ans, 300 francs étaient portés au budget du bureau de bienfaisance pour la fourniture des médicaments. Cette somme, toute modique qu'elle paraisse, n'a été dépassée qu'en 1832, à cause de l'épidémie du choléra qui sévissait principalement chez les pauvres. Quelquefois la dépense ne montait, au bout de l'année, qu'à 200 fr. environ. Il va sans dire que le luxe pharmaceutique était exclu, que presque toujours les substances indigènes les plus communes étaient substituées aux médicaments exotiques, en exceptant toutefois, pour les cas de fièvres pernicieuses surtout, le quinquina et ses diverses préparations. L'eau de graine de lin, par exemple, remplaçait constamment et avec avantage l'eau et le sirop de gomme arabique, la racine de réglisse servait à édulcorer les boissons, au lieu de sucre, de sirop et même de miel, dont l'usage devient souvent onéreux; l'oxycrat (mélange d'eau et de vinaigre) était substitué à la limonade, la crême de tartre au tamarin, les tisanes émollientes de mauve, de guimauve, de bourrache, etc., aux loochs savoureux, aux juleps qui ne servent qu'à flatter le palais blasé du riche; les plantes amères, aromatiques et astringentes indigènes fournissaient amplement les

Digitized by Google

toniques, les excitants, sans avoir recours à la serpentaire et au polygala de Virginie, au quassia amara, au rathania, etc. Le jalap, le sel d'epsom, le nar-prun, la bryone dans l'huile d'épurge ou d'œillette etc., formaient la liste des purgatifs. Il en était de même de tous les genres de médication; toujours je trouvais le moyen d'employer un traitement à la fois économique et efficace.

Dans les campagnes, où tout se rapproche de la nature, la médecine expectante triomphe souvent des maux les plus graves, et donne ainsi aux médecins drogueurs des leçons dont ils devraient bien profiter. Chez le paysan la respiration d'un air pur, la sobriété, un genre de vie simple et uniforme, un système nerveux peu développé, à peine impressionné par les relations sociales, et partant, des passions moins vives, sont autant de modifications qui impriment aux maladies une marche conforme à l'état physiologique: régularité au physique, calme au moral (1). C'est là qu'on rencontre ces efforts médicateurs bien marqués, ces crises et même ces jours critiques dont la plupart des modernes ont nié et nient tous les jours la réalité, parce qu'ils n'ont pu les observer sous la puissance perturbatrice ou jugulante de leur thérapeutique (2). Le premier qui a dit d'une manière

(1) La peur de mourir, si fréquente chez l'homme qui vit dans le tourbillon du monde et dont l'intelligence est cultivée, la sensibilité vive, les sympathies actives, ne se rencontre presque jamais à la campagne; le paysan meurt aussi paisiblement qu'il a vécu: c'est pour lui une dernière fonction à laquelle il se soumet avec résignation.

(2) Corvisart (*Nouvelle méthode pour reconnaître les maladies int. de la poitrine, etc*, par Avenbrugger, traduit et commenté

absolue : *remedia sanant*, a jeté le germe d'un mal infini ; il a produit cette foule de médicastres et d'empiriques entreprenant toutes les cures et promettant la guérison de tous les maux. « Il faudrait, dit Munaret, un autre Hercule pour balayer l'écurie de nos Augias polypharmaques, après avoir brisé avec sa massue ces centaines de bocaux à galbanum qui ne renferment que de l'érudition en substance pour le formuliste, de l'argent pour celui qui fait métier de la vendre, et des nausées au moins inutiles pour la portion malade de l'humanité (1). »

Mais, me dira-t-on, comment obliger les médecins attachés aux institutions de bienfaisance de ne se servir que de telle ou telle substance, de limiter leur matière médicale, de s'arrêter dans la manie d'accumuler drogue sur drogue au détriment des malades et au préjudice de l'administration de charité ? Rien de plus facile ; il suffirait pour cela d'adopter une pharmacopée spéciale et de s'y conformer. La liste des substances admises et des formules simples constitueraient ce *codex*, que tout médecin vraiment praticien, et à ce titre ennemi de la polypharmacie, peut facilement composer, et dont je donnerais ici un aperçu si les limites tracées par la nature de mon travail ne s'y opposaient. Cette mesure,

par Corvisart, Paris 1808, p. 92 et suiv.) nie formellement l'existence des crises à jour fixe. Si ce savant professeur avait tenu compte de l'influence des traitements, et observé des malades abandonnés aux seules ressources de la nature, il eût, comme Hippocrate, reconnu la réalité des jours critiques sans en établir l'infaillibilité.

(1) Des médecins des villes et des médecins de campagne, 2me édit. p. 228

Digitized by Google

en vigueur depuis longtemps dans les hôpitaux et dans quelques établissements de secours à domicile, ajouterait beaucoup au système d'économie réclamé de toutes parts, sans pourtant mettre obstacle à l'emploi de médicaments d'un prix élevé dans les cas exceptionnels où ils seraient jugés d'une nécessité absolue.

Le préfet de la Moselle, frappé de l'énormité des dépenses pour médicaments dans le service des médecins cantonnaux institués dans ce département, a confié, en 1849, à la Société des sciences médicales de Metz la composition et la rédaction d'un *formulaire pharmaceutique* destiné à ce service. Une commission nommée à cet effet s'est adressée aux médecins cantonnaux eux-mêmes, afin de mieux connaître leurs besoins, et comme des renseignements nombreux lui sont parvenus, et qu'elle s'est occupée avec zèle de ce travail, elle a dû ou doit prochainement en présenter le résultat (1).

Les choses les plus vulgaires peuvent rendre d'importants services à la médecine rurale. Quand on ne trouve pas ce que l'on désire, il faut savoir se servir de ce que l'on trouve. Partout le médecin de campagne peut avoir sous la main :

L'eau, qui a tant de propriétés que plusieurs médecins anciens et modernes ont prétendu, pour

(2) *Exposé des travaux de la société des sciences méd. de la Moselle* (1849), Metz, 1850, p. 82. Parmi les *Pharmacopées des pauvres* qui ont paru à diverses époques, je citerai comme pouvant être consultée avec fruit celle du philanthrope et savant praticien Wauters. Elle a pour titre : *Dispensarium pharmaceuticum Belgii pauperibus propriam atque dicatum*; Gandæ, 1850.

Digitized by Google

le traitement de la plupart des maladies, réduire à elle seule toute la matière médicale. Combien d'indications l'eau à diverses températures ne peut-elle pas remplir sans tomber dans l'exclusif de l'hydrothérapie ? Les maladies que l'eau simple peut guérir sont innombrables. Elle est la base des boissons, le véhicule de beaucoup de médicaments et le meilleur des délayants. Je laisse après moi trois grands médecins, disait Dumoulin : l'eau, l'exercice et la diète. J'aurais abandonné la chirurgie des armées, dit Percy, si on m'eut interdit l'usage de l'eau (1). Celle du Nil a fait des prodiges dans les mains de Larrey ; seule elle a guéri les plaies les plus terribles (2).

J'ai vu maintefois à la campagne des malades atteints de fièvre typhoïde, n'avoir d'autre ressource que l'eau froide, refuser toute autre médication et guérir tout aussi bien, et peut-être plus facilement qu'avec le concours des nombreux moyens employés contre cette maladie, et tour-à-tour vantés ou dépréciés suivant la prédominence de telle ou telle doctrine.

Le *vin*, médicament tonique, excitant, surtout pour les campagnards qui n'en usent pas habituellement : *Non fieri potest, ut sentiant, qui aquam et qui vinum bibunt*, dit Baglivi. Le vin sert de véhicule à beaucoup de médicaments, et s'emploie à l'extérieur comme tonique, résolutif, etc. L'eau-de-vie, l'alcool, trouvent aussi leur emploi ; on en fait des teintures, etc.

Le *vinaigre*, avec lequel on acidule les boissons, qui sert à faire l'oxycrat, l'oxymel, et qui peut rem-

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. X, p. 481.

(2) Ibid.

Digitized by Google

placer le citron : employé à l'extérieur comme astringent, résolutif, antiseptique, etc.

Le *lait de vache*, *de chèvre*, *d'ânesse*, soit comme aliment, soit comme médicament, offre les plus grands avantages. Le petit-lait, boisson rafraichissante. La crême, considérée par M. Munaret comme le cérat des campagnes. Le beurre, comme adoucissant, comme excipient pour des pommades, onguents, etc.

Les *œufs*, dont le jaune sert à faire des émulsions, des loochs domestiques ; le blanc d'œuf ou albumine, pour clarifier les sirops, les sucs d'herbes, etc., qu'on emploie à l'intérieur dans diverses maladies, et comme contre-poison du sublimé-corrosif.

Le *sel commun*, qui offre les plus grandes ressources comme vermifuge, *fébrifuge*, fondant, résolutif, etc.

Le *miel*, dont les propriétés sont si généralement appréciées que les fermiers, qui ont toujours des ruches, en font des provisions pour leurs maladies et celles de leurs bestiaux. Il peut, dans tous les cas, remplacer le sucre.

L'*orge*, l'*avoine*, le *seigle*, le *froment*, dont la semence s'emploie journellement en tisane. La farine, le son, l'amidon, etc, dont les usages thérapeutiques sont généralement connus pour boissons, cataplasmes, appareils inamovibles, amovo-inamovibles, etc.

Le *lin*, dont la semence fournit un mucilage préférable à celui de gomme arabique, et que l'on met en usage à l'intérieur et à l'extérieur comme adoucissant et émollient. L'huile de lin, qui, comme médicament, peut remplacer celle d'olives.

Digitized by Google

Le *charbon végétal*, fréquemment mis à profit pour désinfecter les eaux malsaines, indépendamment des vertus thérapeutiques qu'on lui a reconnues; employé à l'intérieur et à l'extérieur.

La *suie*, d'un usage efficace dans diverses affections cutanées chroniques, que j'ai employée avec succès comme vermifuge, etc.

La *cendre*, servant dans les pédiluves, les bains locaux et généraux, à cause de son principe alcalin.

Le *feu*, si employé dans l'antiquité, aujourd'hui si négligé, sans doute à cause de l'effroi qu'il inspire à une génération efféminée. Les cas chirurgicaux qui réclament l'emploi de ce puissant agent, sont plus fréquents à la campagne qu'à la ville, et il est plus facile au médecin de l'employer; car le paysan le craint moins que l'instrument tranchant; peut-être en raison de l'habitude de son usage dans la chirurgie vétérinaire. J'ai décidé un cultivateur à se laisser faire quelques raies de feu sur une tumeur blanche du genou, en lui rappelant que son cheval, atteint d'un engorgement articulaire de même nature, avait été guéri par ce moyen.

Le marteau de Mayer, une cuiller, ou toute autre pièce de fer analogue qu'on trouve facilement et que l'on fait chauffer dans l'eau bouillante, peut suppléer à l'action trop lente des épispastiques, produire une impression vive sans détruire profondément les tissus. L'eau bouillante elle-même, appliquée convenablement, peut produire un effet analogue (1).

(1) Si le feu fut trop vanté jadis, il est aujourd'hui trop négligé. On sait pourtant tout le parti qu'en ont tiré Aëtius, Aretée, Paul d'Egine, Alexandre de Tralles, Cælius Aurelianus,

Digitized by Google

La matière médicale que nous venons de passer rapidement en revue est tout à fait domestique. L'application journalière que le médecin de campagne peut en faire avec autant de succès que d'économie, nous a paru une raison suffisante pour ne pas l'omettre dans un travail d'une utilité spécialement applicable aux classes laborieuses et pauvres.

Mais là ne se bornent pas nos ressources. Pour satisfaire à presque toutes les indications, le médecin de campagne peut largement puiser dans la *Flore médicale indigène*, tant et si injustement dédaignée de nos jours. C'est pour lui une ressource dont il peut d'autant plus facilement tirer parti, que l'homme des champs témoigne de la prédilection pour les plantes que la nature fait naître avec profusion autour de lui (1). N'est-il pas heureux, en effet, pour le malade comme pour le médecin en tournée, de trouver dans une plante fraîchement cueillie et aussitôt employée, un médicament qui, dans un cas pressant, se ferait longtemps attendre de la ville, et arriverait souvent trop tard ?

Le médecin de campagne, de concert avec la commission communale, pourrait faire cultiver dans les jardins des habitants aisés de chaque village, l'absyn-

Albucasis, Fabrice de Hilden, Marc-Aurèle Severin, Gui de Chauliac, Fabrice d'Acquapendente, Ambroise Paré, Ponteau, Percy, etc. *In igne secretum omnibus vitiis expugnandis remedium*, dit Fabrice de Hilden.

(1) A l'exception du quinquina et de la noix vomique, les végétaux exotiques peuvent être remplacés dans la médecine rurale par les plantes indigènes. On mettrait ainsi les ressources thérapeutiques à la portée de la classe ouvrière, et on affranchirait en même temps la France des millions qu'elle paie pour des drogues étrangères.

Digitized by Google

the, l'aconit napel, l'ail, l'alkékenge, l'angélique, l'anis, l'aurone, la balsamite ou baume-coq, la belladone, la digitale, l'ellebore noir, l'ellebore blanc, la guimauve, l'hyssope, l'iris nostras, la laitue vireuse, le laurier-cerise, la mélisse, la menthe crépue, la menthe poivrée, le mézéreum, la nigelle ou nielle domestique, le pavot blanc, le piment annuel, la pomme épineuse ou stramonium, le raifort, le rhapontique ou rhubarbe indigène, le romarin, la rue, la sabine, la santoline blanche, la sauge, etc. (1)

Ces différentes plantes seraient partagées pour la culture, entre plusieurs personnes, afin d'en diminuer le nombre pour chacune de ces dernières, et de faire choix du terrain et de l'exposition qui conviennent à chaque espèce. Les plantes vénéneuses, telles que la belladone, l'aconit, le stamonium, seraient cultivées à part et dans la partie la moins accessible du jardin (2).

La commission communale, d'après les indications données par les médecins, ferait récolter dans chaque village, les plantes médicinales qui y croissent spontanément, pour les faire sécher et conserver. Une

(1) Il est des contrées où quelques unes de ces plantes croissent spontanément et où l'on peut par conséquent se dispenser de les cultiver.

(2) Les médecins de campagne peu familiarisés avec la botanique médicale et qui ignorent les propriétés thérapeutiques des plantes que notre sol produit, pourraient puiser de précieuses connaissances dans les *Essais botaniques sur les plantes indigènes substituées à des végétaux exotiques*, par Coste et Wilmet, Paris, 1793; dans le *Cours de botanique médicale comparée*, par Bodart, Paris, 1810; le *Repertorium remediorum indigenorum de* Wauters, Gand, 1810, le *Traité de l'emploi des plantes médicinales indigènes*, par M. Cazin, Paris, 1850, chez Labé.

Digitized by Google

petite instruction lui servirait de guide pour ces choses, qui, bien que simples, exigent pourtant des soins et des précautions indispensables.

Quoique l'on puisse remplir la plupart des indications thérapeutiques avec les plantes indigènes, quelques autres substances seraient nécessaires pour compléter la pharmacie communale. Je dis *pharmacie communale*, parce qu'en effet il faut que chaque commune ait sa petite pharmacie. « Je vais vous en faire comprendre les divers motifs : deux lieues de distance nécessitent quatre et même cinq heures d'attente pour obtenir quelques grains d'émétique; et dans un cas d'apoplexie ou d'empoisonnement, par exemple, ce délai peut laisser mourir le malade et compromettre la réputation du médecin. Autre inconvénient : si vous délivrez à un paysan une formule pour le pharmacien de la ville, il attend une *occasion*, sans égard pour l'infortuné qui souffre; ou bien il remet sa *commission* avec d'autres jusqu'au jour de la foire ou du marché, afin de ne pas perdre son temps. Ainsi peuvent s'écouler des semaines entières, pendant lesquelles la maladie s'aggrave, se complique, change de nature, et rend votre prescription impuissante, inopportune et même contraire (1). »

A ces motifs, que tout le monde appréciera, il faut joindre la raison d'économie. Les médicaments composant la pharmacie communale seraient fournis par le droguiste au prix commercial, et dans leur état simple il serait plus facile d'en constater la qualité que dans les diverses préparations délivrées sur prescriptions par le pharmacien.

(1) M. le docteur Munaret, ouvrage cité, page 231.

Digitized by Google

Les médicaments officinaux désignés dans la liste suivante indiquant les quantités et les prix, joints à ceux que l'on peut préparer avec les plantes indigènes, m'ont paru devoir pleinement suffire pour chaque commune.

Noms	Quantités	fr.	cent.
Aloès succotrin,	30 gram.	»	15
Ammoniaque,	250 id.	»	20
Alun (1),	1 kil.	»	40
Calomel,	50 gram.	»	60
Cantharides,	60 id.	»	80
Chlorure de chaux sec,	500 id.	»	60
id. d'oxide de sodium,	1 litre,	1	50
Crême de tartre,	500 gram.	1	20
Diachylon (emplâtre),	120 id.	1	50
Émétique,	50 gram.	»	30
Éther sulfurique,	50 id.	»	20
Extrait d'opium gommeux,	4 id.	»	60
Extrait de Saturne,	125 id.	»	25
Fleur de soufre,	1 kil.	»	40
Huile de ricin indigène,	500 gram.	2	50
Id. de térébenthine,	500 id.	»	60
Ipécacuanha en poudre,	30 id.	1	»
Kermès minéral,	15 id.	»	20
Laudanum liq.,	60 id.	1	40
Oxide de fer noir ou éthiops martial,	250 id.	1	»
Potasse caustique en plaque (2),	30 id.	»	20
Sel ammoniac,	160 id.	»	50
Sel d'epsom,	1 kil.	1	»
Sel de nitre,	500 gram.	1	»
Sulfate de quinim,	20 id.	15	»
Térébenthine épaisse,	500 id.	»	60
		33	70

(1) Il est facile, tout le monde le sait, de faire de l'alun calciné avec l'alun ordinaire simplement exposé au feu sur une grille de fer.

(2) Le caustique de Vienne, dont l'action se limite à volonté

Digitized by Google

Cette première dépense pour la pharmacie de chaque village ne se renouvellerait pas annuellement. Il suffirait de remplacer les substances employées dans le cours de l'année, ce qui ne nécessiterait qu'une faible allocation aux budgets ultérieurs de l'administration cantonnale de bienfaisance.

La pharmacie communale devrait nécessairement subir quelques modifications pour le choix et la quantité des médicaments, suivant les maladies inhérentes aux localités, la population, etc.; d'après les renseignements recueillis sur les lieux ou fournis par les médecins de charité.

La commission cantonnale tiendrait à la disposition des médecins et des commissions communales quelques autres médicaments dont l'emploi n'est point urgent, qu'il serait inutilement dispendieux de déposer dans toutes les communes, tels que l'huile de foie de morue, l'iodure de potassium, quelques préparations mercurielles. Ces médicaments, d'un usage spécial, ne seraient fournis qu'au fur et à mesure des besoins. Les bandages herniaires (simplement confectionnés, mais solides), les pessaires, les sondes en gomme élastique seraient aussi fournis par la commission cantonnale. Cette commission aurait une baignoire pour le service de la circonscription (1).

est aujourd'hui généralement préféré à la potasse caustique. Il est composé de cinq parties de cette dernière, auxquelles on ajoute peu à peu dans un mortier de fer six parties de chaux vive en poudre. On renferme ce mélange dans un flacon bouché à l'émeri. Pour s'en servir on en fait une pâte avec quantité suffisante d'eau-de-vie ou d'eau de cologne. Au bout de cinq à dix minutes d'application la peau est cautérisée jusqu'au tissu cellulaire.

(1) Dans la plupart des cas, « des cuveaux ou des tonneaux

Digitized by Google

Dans la plupart des cas les sangsues pourraient être remplacées par les ventouses scarifiées. Lorsqu'elles seraient jugées indispensables, il y aurait avantage à les prendre chez un pharmacien à mesure qu'on en aurait besoin, sur un bon de l'un des membres de la commission cantonnale, à cause des soins qu'elles exigent, des maladies qui les attaquent et des pertes qui en résultent.

Le vieux linge pour pansement, et la charpie, seraient abondamment fournis par les personnes charitables de la circonscription rurale de santé (1).

Les substances très actives ou toxiques seraient placés, conformément à la loi, dans une armoire ayant une serrure semblable pour tous les villages, et dont les médecins seuls auraient la clef.

Une première dépense, celle d'établissement,

défoncés remplacent une grande baignoire; des vases de nuit, des sceaux de ménage, des plats et des marmites, au besoin, servent pour les bains de siége ou de pieds. Un linge plié en bourrelet est fixé sur le bord de tous ces vases, un autre étendu par dessus et maintenu par une ligature circulaire, procureront à votre malade un siége mou, élastique, susceptible de hausse et de baisse, selon sa commodité. » (M. le docteur Monaret, loc. cit., p. 241.)

(1) Si, par les dons de la charité, par le concours des souscriptions, par celui de l'administration supérieure et les ressources de la caisse cantonnale de bienfaisance le permettaient, on pourrait établir une lingerie, et prêter aux malades secourus par le service médical, sur la demande écrite du médecin, de la sage-femme ou d'un membre de la commission communale, des draps, des chemises, une couverture, pour huit jours, au bout desquels les objets seraient rapportés et échangés, s'il en était encore besoin, contre d'autres blancs propres. Le dépôt de la lingerie serait confié à deux personnes désignées par la commission cantonnale; une femme en ferait nécessairement partie.

Digitized by Google

consistant en mobilier et ustensiles de pharmacie, pièces d'appareils, etc., serait indispensable; elle consisterait en :

Un mortier en fonte,	5	»
Id. en porcelaine,	4	»
Id. en verre,	2	50
Une grande balance,	18	»
Une petite balance,	10	»
Spatules en fer et en bois,	1	»
Deux entonnoirs en verre,	1	70
Fioles, bouteilles (1), bocaux, boites, etc.,	30	»
Un clysoir ou clyso-pompe,	2	50
Deux petites seringues à injections,	»	50
Attelles de différentes longueurs,	2	»
Calicot pour mouchoirs à pansements (2),	3	»
Une armoire à tablettes contenant tous les médicaments désignés ci-dessus, et ayant une partie fermant à clef pour les substances actives, (le tout bien étiqueté),	15	»
	94	20

La pharmacie serait confiée à l'un des trois membres de la commission communale. Le curé, appelé naturellement par ses lumières et par une vocation toute providentielle à seconder le médecin, paraît

(1) On aurait soin de faire rapporter les fioles et bouteilles qui auraient servi. La farine de moutarde délayée dans une quantité d'eau froide ou tiède a la propriété d'enlever l'odeur aux vases ayant contenu des huiles essentielles ou des teintures odorantes.

(2) Ces mouchoirs, pliés à la manière de *Mayor*, (nouveau système de déligation chirurg, 3e édit ; Paris, 1838) en carré long, en triangle, en cravate et en corde, peuvent dans tous les cas remplacer nos bandes et nos bandages, toujours plus ou moins difficiles à appliquer

Digitized by Google

devoir être plus particulièrement chargé du dépôt des ressources thérapeutiques. Toutefois, il ne faut pas oublier que MM. les curés ont presque toujours la prétention de faire de la médecine, sans l'avis du médecin, ne se doutant pas le moins du monde des dangers auxquels expose cette aveugle charité.

Il faudrait donc, comme condition essentielle, que le curé auquel serait confié ce dépôt, se bornât à consoler les malades, à détruire les préjugés relatifs à la santé, à répandre les connaissances hygiéniques, à diriger les soins les plus vulgaires en attendant le médecin, et, surtout, à faire ponctuellement les prescriptions de ce dernier.

Un manuel rédigé d'une manière simple et concise, serait distribué aux commissions communales et vendu aux personnes les plus intelligentes de chaque localité, pour les guider dans les secours que réclament les cas d'empoisonnement, d'asphyxie, d'apoplexie, d'épilepsie, de mort apparente, de blessure, d'hémorragies, de brûlures, de morsures faites par des animaux enragés ou venimeux, de corps étrangers introduits dans les ouvertures naturelles, etc., (1).

En administration, il faut toujours en venir aux chiffres pour juger de la possibilité des choses, et ces chiffres doivent toujours être en rapport avec les ressources dont on peut disposer. En supputant les dépenses que nécessite notre plan d'organisation

(1) L'ouvrage du docteur Trousseau, ayant pour titre : *Des premiers secours à administrer dans les maladies et accidents qui menacent promptement la vie*, etc., indique la conduite à tenir en pareil cas. Paris, chez Labé, place de l'Ecole de Médecine, 23.

Digitized by Google

et en les appliquant à *quinze communes* formant la circonscription cantonnale de santé, nous arrivons aux résultats suivants :

Frais de premier établissement.

Mobilier, ustensiles de pharmacie, pièces d'appareils, 91 fr. 20 cent. pour chaque commune,	1,443	» c
Première dépense pour médicaments, 33 fr. 70 cent. par commune,	565	50
Une baignoire en ferblanc peint, à la commission cantonnale,	40	»
Dix bandages herniaires, dont deux doubles,	24	»
Six pessaires en gomme élastique (1),	9	»
Quinze manuels ou guides pour les secours d'urgence,	30	»
TOTAL.	2,081	50

Dépenses annuelles.

Entretien des pharmacies, remplacement des médicaments employés,	150	» c
Fourniture de médicaments spéciaux, d'un usage non prévu,	50	»
Salaire des gardes-malades, récolte des plantes médicinales (2),	100	»
Indemnité des médecins et sages-femmes (3),	1,200	»
A reporter.	1,500	»

(1) Dans la plupart des cas, ces pessaires pourraient être remplacés par ceux qu'indique M. Munaret, (ouvrage cit. p. 318), lesquels sont faits tout simplement avec une bouteille en caoutchouc qu'on vend chez tous les épiciers, et à laquelle on donne les formes diverses de gimblette, de bilboquet, de bondon

(2) Il ne faut pas oublier qu'on emploie les gardes-malades que là où la famille est insuffisante.

(3) Le nombre des médecins est ordinairement de trois ou quatre par canton ; celui des sages-femmes de deux.

Digitized by Google

Report. . . .	1,500	»
Viande (1),	100	»
Vin (2), (distribué en bouteilles dans les commissions communales),	100	»
Journées d'hospices pour les malades qui ne pourront être traités à domicile,	150	»
Dépenses imprévues, frais de bureaux, etc..	50	»
TOTAL. . . .	1,900	»

Comme on le voit, la dépense annuelle pour les soins à donner aux malades indigents d'un canton composé de quinze communes rurales, serait de 1,900 fr. Si le département intervenait pour le tiers ou la moitié dans cette dépense, il ne resterait plus à la charge de chaque commune qu'une somme bien minime et qui, certes, ne pourrait jamais suffire, dans l'état d'isolement, pour pourvoir aux soins des malades pauvres, se procurer des médicaments et payer les voyages d'un médecin pendant tout le cours de l'année. L'association, la réunion de tous les efforts vers un but commun peut seule produire des résultats satisfaisants.

D'autres ressources viendraient indubitablement se joindre aux ressources ordinaires.

Le gouvernement, qui ne s'engage jamais dans ces établissements que quand ils ont reçu la sanction du temps et de l'expérience, accorderait néanmoins

(1) L'allocation pour viande est peu élevée et cependant suffisante. Il faut avoir pratiqué la médecine à la campagne pour savoir que lorsque la famille n'a pas une vieille poule à mettre au pot, la charité privée la donne. J'ai souvent remplacé le bouillon dans les maladies chroniques et les convalescences par le jaune d'œuf délayé dans l'eau à laquelle on ajoutait un peu de sel — A la campagne les choses utiles abondent, et le paysan n'est point avare de dons en nature.

(2) La dépense en vin serait peu considérable; le château ou la riche métairie le fournit presque toujours à la chaumière pour les convalescents.

Digitized by Google

aux caisses cantonales de bienfaisance quelques secours à titre d'encouragement. C'est un devoir que l'humanité dicte et que la sécurité commande. Le concours de tous les moyens propres à améliorer la condition des classes pauvres est non-seulement un bienfait, mais aussi une nécessité de premier ordre. Dans l'état actuel de la civilisation, l'intérêt de l'humanité est celui de tous, et l'intérêt de tous est celui de l'État.

Les bureaux de bienfaisance qui possèdent quelques villages (1) et les institutions particulières de charité pourraient, moyennant un abonnement annuel, s'associer à l'administration cantonale de santé pour l'assistance médico-pharmaceutique. La charité privée, centralisant efficacement ses dons, aumônes, quêtes, collectes, etc., viendrait aussi avec confiance ajouter aux ressources de cette administration. S'il est encore quelques personnes aveuglées au point de ne trouver rien d'utile que la possession de l'or, de juste que la force répressive, et de sage que le froid égoïsme des hommes mus par l'amour de l'humanité et qui, ne se laissant point éblouir par la fortune, voient les choses telles qu'elles sont, s'unissent de cœur et d'esprit, pour améliorer le sort des malheureux, et surtout pour prévenir les progrès effrayants de la misère. Ils savent que ce n'est que par des communications fréquentes et sympathiques avec les familles aisées dont le carac-

(1) Les chefs-lieux de canton ayant presque toujours un bureau de bienfaisance auquel un médecin est attaché, seraient tout-à-fait en dehors de l'administration rurale de santé, dont les bienfaits doivent être exclusivement applicables aux communes dépourvues de secours.

Digitized by Google

tère bien connu inspire l'affection, le respect et la considération, que la classe pauvre adoucira ses mœurs, modifiera ses habitudes, deviendra laborieuse, sobre et économe.

Indépendamment de la commission communale et des gardes-malades choisis par cette dernière, des personnes charitables résidant à la campagne, habituées à visiter les pauvres de leurs communes, à rechercher les causes de leur misère, à apprécier l'étendue de leurs besoins et de leur moralité, viendraient puissamment en aide au service de santé gratuit. C'est sans doute à ces personnes que songeait Tissot quand il disait : « Les fréquents exemples que j'ai vus de la facilité avec laquelle elles entraient dans le traitement d'une maladie, l'empressement qu'elles ont à faire soulager les malades de leurs villages, la générosité avec laquelle elles pourvoient à leurs besoins, me font espérer, en jugeant de celles que je ne connais point par celles que je connais, qu'elles saisiront avec joie un nouveau moyen de faire le bien autour d'elles. La vraie charité sent que, faute de lumières, elle peut nuire, et cette crainte la tient en suspens ; mais elle saisit avidemment toutes les lueurs qui peuvent la diriger (1). »

C'est principalement chez les femmes que se trouvent cette intelligence du bien, ces sentiments touchants d'humanité que Tissot s'est plu à reconnaître et que j'ai pu moi-même apprécier, surtout pendant le règne désastreux des épidémies. Aux femmes appartiennent exclusivement cette perspicacité de l'esprit

(1) Avis au peuple sur sa santé; Lyon, 1776; introduction page 12.

Digitized by Google

de détail, cette active et tendre sollicitude d'une pitié délicate qui, conservant dans la bienfaisance même le sentiment exquis des convenances, se montre moins par le secours qu'elle accorde que par la manière de l'accorder. *Ubi non est mulier, ingemiscit æger*, dit l'Écriture.

Quelques religieuses de Saint Vincent-de-Paul ou d'un ordre analogue, résidant au chef-lieu de canton, se transportant dans les villages pour y diriger les soins, éclairer les gardes-malades et consoler les malheureux accablés sous le poids de la misère et de la maladie, seraient d'une utilité incontestable. Mais malheureusement, tous les cantons n'offrent pas les ressources nécessaires pour la création et l'entretien de cette bienfaisante institution. Ce n'est même que depuis peu d'années que les bureaux de charité de quelques villes ont pu se l'adjoindre. Le bien qu'elle y procure, tant sous le rapport physique que sous le rapport moral, fait vivement désirer qu'elle devienne partout l'auxiliaire obligé des établissements de secours à domicile. Ce n'est véritablement que par le concours des Sœurs de charité qu'on peut établir le meilleur système d'information, de surveillance et de soins. En même temps qu'elles portent l'assistance matérielle, qu'elles conseillent l'ordre, la propreté, qu'elles enseignent par l'exemple cette foule de petites précautions si simples, si faciles, si à la portée de tous, et pourtant si négligées, elles inspirent, avec le sentiment religieux, le culte de la famille, l'attachement à tous les devoirs, le respect de l'autorité, la soumission aux lois. Le pauvre se voyant sur son grabat l'objet des soins affectueux de femmes ayant renoncé aux jouissances de la fortune

Digitized by Google

pour se dévouer à son service, devient meilleur, se résigne et espère. La reconnaissance, qui remonte naturellement jusqu'aux hommes qui ont député vers lui comme intermédiaires ces anges de paix et de concorde, le réconcilie avec l'ordre social, que des prédications perverses l'avaient appris à maudire.

Dans la plupart des plans d'organisation proposés pour venir au secours des campagnes dans les cas de maladies, il n'a été question que des pauvres proprement dits. La classe indigente, il est vrai, devait d'abord fixer l'attention, parce qu'elle s'offre aux yeux dans toute sa nudité, et que ses besoins sont urgents. Mais il est une classe non moins recommandable et qui réclame toute la bienveillance des hommes appelés à améliorer le sort des malheureux : je veux parler des ouvriers de la campagne, des ménagers, de ces habitants si nombreux qui, possédant un ou deux arpents de terre, vivent péniblement du produit de leur travail et du rapport que leur procurent deux ou trois vaches. Ces hommes laborieux et probes ne peuvent être considérés comme nécessiteux tant qu'ils peuvent travailler, mais ils deviennent acccidentellement pauvres dès que la maladie les surprend, et ils sont alors d'autant plus à plaindre que la honte les empêche de solliciter des institutions de bienfaisance et de la charité privée un secours qu'ils regardent comme dégradant.

Il serait donc à la fois juste et utile, au point de vue de l'humanité comme dans l'intérêt de l'agriculture, de faire profiter cette classe de travailleurs, des bienfaits de l'institution rurale de santé. Il suffirait, pour cela, de l'associer à cette institution moyennant une cotisation annuelle dont le maximum

Digitized by Google

serait fixé par la commission cantonnale, et qui pourrait ensuite varier en décroissant, suivant la position des familles, jusqu'à un minimum très faible (1). Cette facilité engagerait bien certainement les pauvres non dépourvus de tout amour-propre et d'énergie, à s'affranchir par le travail, l'ordre et l'économie, des secours humiliants de l'assistance publique. Des mentions honorables et des primes d'encouragement seraient, en outre, accordées à ceux qui marcheraient d'un pas ferme et soutenu dans cette voie de régénération.

L'association mutuelle, ainsi graduellement établie, deviendrait pour ainsi dire la caisse d'amortissement de l'institution gratuite de santé. Venir au secours des indigents et diminuer en même temps le paupérisme, deux choses difficiles à concilier, et qui paraissent même contradictoires aux yeux de l'expérience, seraient donc incontestablement l'effet de cette combinaison. Des souscripteurs bienveillants, associés payants sans recevoir, comme il en existe dans toutes les sociétés du même genre, s'empresseraient, par les témoignages d'un intérêt réel, d'une fraternité vraiment chrétienne, de relever des infortunés qui, le plus souvent, n'attendent qu'une main secourable pour sortir de leur état d'abjection, se rendre utiles, s'attacher au sol, conquérir l'estime des gens de bien et prendre rang dans le corps social.

Ici se termine tout ce que j'avais à dire sur l'organisation d'un service sanitaire pour les indigents des

(1) La somme de douze francs pour le maximum, et celle de quatre francs pour le minimum, me paraissent devoir être adoptées.

Digitized by Google

campagnes. Ce sujet, partout à l'ordre du jour à cause de son importance, présente sans contredit des difficultés que je ne me suis point dissimulées. Dans les communes rurales tout est à créer, tout nécessite des développements et un ensemble de moyens suggérés par la nécessité de faire converger les efforts isolés vers un centre commun d'administration, pour les diviser de nouveau et les diriger avec plus d'ensemble et d'efficacité, comme autant de rayons lumineux et vivifiants, sur les villages compris dans la circonscription cantonnale. Aussi, au milieu de ces difficultés, ai-je considéré ce que je propose, non comme ce qu'il y a de mieux, mais comme ce qu'il y a de plus applicable dans les limites actuelles du possible. La raison et l'expérience me montraient au delà de séduisantes et dangereuses utopies.

Je n'appartiens pas à cette catégorie trop nombreuse d'hommes qui, se jetant dans le vague des illusions, raisonnent sur des objets qu'ils ne connaissent pas. Ayant exercé pendant plusieurs années à la campagne, j'ai été à même d'apprécier les besoins et les ressources que l'homme de l'art peut y rencontrer. Renfermé autant que possible dans le cercle pratique de la question, j'ai dû accorder à la thérapeutique rurale une importance commandée par la nécessité, et surtout, par la facilité de faire de la médecine à bon marché. Je suis entré, à cet égard, dans des détails circonstanciés sur les ressources qu'offre la matière médicale indigène avec cette profusion et cette prévoyance providentielle qui prouvent incontestablement que le créateur a voulu que les choses vraiment et généralement utiles fussent à la portée de tout le monde.

Digitized by Google

Si je suis heureux de joindre mes efforts à ceux de l'Académie de Reims pour la solution d'une question qui intéresse essentiellement l'humanité. Je sens aussi le besoin, surtout sous le rapport littéraire, de réclamer son indulgence. Je regretterais déjà d'avoir plus consulté mon zèle que mes forces, si je ne savais que les productions de cette nature ont le privilège, pour convaincre les véritables amis du bien public, de pouvoir se passer des fleurs du style et du prestige de l'éloquence.

Il me reste, conformément au programme, à présenter sous forme de réglement, le plan d'organisation que j'ai proposé.

Digitized by Google

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

DU SERVICE DE SANTÉ POUR LES INDIGENTS DES CAMPAGNES.

CHAPITRE PREMIER.

But de l'institution.

ARTICLE PREMIER. — Le service sanitaire des campagnes est institué pour porter secours aux malades indigents des communes rurales, pratiquer la vaccination, s'occuper de l'hygiène publique et faire constater les décès.

CHAPITRE II.

Dispositions fondamentales.

ART. 2. — Il est créé, à cet effet, dans chaque canton ou circonscription de justice de paix :

1° Une caisse de bienfaisance affectée à ce service, à laquelle les communes contribueront pour la moitié ou les deux tiers, suivant leurs ressources et le département pour le reste. Cette caisse sera confiée au percepteur des contributions directes résidant au chef-lieu de canton;

2° Une commission cantonnale de bienfaisance composée de cinq membres, présidée par le juge de paix ou le membre de la chambre d'agriculture, qui en feront de droit partie, et à leur défaut, par le membre le plus âgé. Les autres membres de cette commission seront nommés par les communes assemblées, au scrutin secret et à la majorité des suffrages. Ils seront renouvelés par tiers tous les ans. Les membres sortants seront désignés par le

Digitized by Google

sort pendant les trois premières années, et ensuite par rang d'ancienneté. Ils seront indéfiniment rééligibles.

5° Une commission communale de charité dans chaque village, composée du maire, du curé et d'un conseiller municipal.

4° Un service médical (médecins de charité, pharmacie, sages-femmes).

CHAPITRE III.

De la Commission communale de santé.

ART. 3. — La Commission communale se réunira tous les trois mois, présentera la liste des pauvres au conseil municipal, qui la discutera, l'arrêtera en séance légale, et la transmettra à la commission cantonnale.

ART. 4 — Elle choisira, parmi les journalières, des gardes intelligentes pour les cas où la famille serait insuffisante ou peu apte à soigner les malades, surtout dans les cas graves.

ART. 5. — Elle s'occupera, de concert avec les médecins de charité, de l'hygiène publique et privée : à cet effet, elle fera connaître les inconvénients et les dangers des mares, des eaux stagnantes après les inondations, des immondices déposés soit dans les cours, soit dans les rues ou dans le voisinage des villages ;

Obligera, conformément à la loi, à l'enterrement des animaux morts ;

S'efforcera de remédier à l'insalubrité résultant d'une agglomération nombreuse et journalière d'individus dans un espace limité, comme dans les écoles,

Digitized by Google

manufactures et autres établissements destinés à la réunion constante d'un nombre relativement considérable de personnes ; elle veillera à la salubrité des logements, qu'elle fera souvent aérer ;

Signalera pareillement le danger de faire coucher plusieurs personnes dans des chambres malsaines ou trop étroites, et celui de faire coucher dans le même lit les enfants et les vieillards ;

Tiendra la main à l'exécution des lois et règlements sur les inhumations et la tenue des cimetières ;

Fera constater les décès par les médecins de charité ;

Propagera les préceptes d'hygiène, en fera l'objet d'entretiens avec les habitants, en fera même la lecture, etc.

ART. 6. — La commission communale, d'après l'avis du médecin, délivrera des bons pour la viande, le vin, etc. Elle remplira à cet égard les mêmes fonctions que les bureaux de bienfaisance.

ART. 7. — Le maire de la commune, président de la commission, présentera tous les trois mois, à chaque session légale, la liste des malades traités par les médecins de charité. Cette liste, dont copie sera remise au conseil cantonnal, contiendra les documents cliniques indiqués à l'article 21.

ART. 8. — La commission communale désignera aux médecins les individus qui n'ont point été vaccinés.

ART. 9. — Elle délivrera des certificats d'indigence aux malades pour visites ou consultations médicales, quand ceux-ci n'auront pu être portés sur la liste des pauvres dans l'intervalle des sessions municipales.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

De la Commission cantonnale de santé.

ART. 10. — La commission cantonnale s'assemblera tous les trois mois, après l'époque de la réunion des commissions communales, pour prendre connaissance des renseignements fournis par ces dernières et par les médecins de charité, former ou réviser la liste générale des pauvres, proposer les améliorations à apporter au service, tant dans son ensemble que dans ses détails.

Les médecins de charité assisteront à ces séances trimestrielles et y auront voix consultative. Copie de la liste générale des pauvres leur sera donnée.

ART. 11. — Les états trimestriels de chaque commune, joints aux renseignements hygiéniques locaux, offriront à la fin de l'année un travail tout fait, simplifié par la division, et dont la commission cantonnale coordonnera les diverses parties pour en former un état synthétique complet, et établir ainsi la base du rapport général qu'elle présentera sur le service de la circonscription rurale de santé.

ART. 12. — Dans les cas d'urgence se présentant dans le cours de l'année, la commission cantonnale signalera immédiatement au conseil d'hygiène institué au chef-lieu d'arrondissement, les causes d'insalubrité qui sont du ressort de l'administration supérieure, afin d'obtenir de cette dernière les moyens d'y remédier le plus tôt possible.

CHAPITRE V.

De l'assemblée générale annuelle.

ART. 13. — La commission cantonnale et les commissions communales se réuniront chaque année en

Digitized by Google

assemblée générale pour prendre connaissance, d'après les documents dont nous venons de parler, de toute l'administration de bienfaisance pendant l'année écoulée, faire la répartition de la contribution proportionnelle des communes pour la caisse de charité, arrêter les mesures propres à assurer le service pendant l'année suivante, en établissant le budget, signaler les causes morbifiques, indiquer les moyens de les faire disparaître, proposer ceux qui, sous les rapports physiques et moraux, auront paru les plus propres à diminuer le nombre des indigents, etc.

ART. 14. — Les délibérations de l'assemblée générale et toutes les pièces propres à éclairer l'autorité seront transmises au préfet, qui les mettra sous les yeux du conseil général pour l'allocation au budget départemental de la somme destinée aux caisses cantonnales de bienfaisance.

CHAPITRE VI.

De l'admission dans les hospices des malades indigents des campagnes.

ART. 15. — Les pauvres qui ne pourront être traités à domicile seront admis à l'hospice du chef-lieu d'arrondissement ou du lieu le plus voisin, à la charge de la caisse de charité. Cette nécessité sera restreinte aux cas de blessures graves, à ceux qui nécessiteront de grandes opérations chirurgicales, ou à l'état d'isolement complet du malade. Ces cas exceptionnels seront très rares, à cause de la répugnance qu'éprouve l'indigent malade des campagnes, à se séparer de la famille pour aller dans un hôpital recevoir des secours étrangers; on devra, autant que possible, le faire soigner à domicile.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Des médecins de charité.

ART. 16. — La commission cantonnale de santé admettra pour remplir les fonctions de médecin de charité tout praticien légalement reçu, offrant des garanties de moralité, et qui s'engagera à donner assidûment ses soins aux indigents malades de la circonscription rurale.

ART. 17. — La nomination à ces fonctions aura lieu dans l'assemblée générale et à la majorité absolue des suffrages.

ART 18. — La révocation d'un médecin de charité ne pourra être prononcée que dans l'assemblée générale annuelle, d'après un rapport motivé sur une enquête préalable, et à la majorité absolue des voix recueillies au scrutin secret.

ART. 19. — Les médecins de charité se transporteront partout où ils seront appelés pour donner leurs soins aux malades indigents de la circonscription. Ils pratiqueront les vaccinations, visiteront les enfants des hospices en nourrice dans les villages, s'occuperont de l'hygiène publique de concert avec les commissions cantonnales, indiqueront les moyens de récolter et de conserver les plantes indigènes, organiseront le service pharmaceutique et donneront aux commissions tous les renseignements sanitaires propres à améliorer et assurer le service sanitaire.

ART. 20. — Les médecins de charité rechercheront les causes et étudieront avec soin la nature et la marche des maladies.

ART. 21. — Il leur sera délivré des tableaux qu'ils rempliront et qui abrégeront le travail de leurs

Digitized by Google

comptes-rendus trimestriels. Ces tableaux, au nombre de quatre, seront ainsi désignés :

1° Traitement des malades indigents ;

2° Visites des enfants des hospices en nourrice dans la circonscription ;

3° Vaccinations ;

4° Épidémies, hygiène publique, observations générales.

Le traitement des maladies contiendra en six colonnes les divisions suivantes :

1° Désignation de la commune ;

2° Nom et âge du malade ;

3° Nature de la maladie ;

4° Durée de la maladie ;

5° Terminaison de la maladie ;

6° Observations particulières.

ART. 22. — Les médecins de charité donneront, chaque semaine, dans un lieu et aux heures qui leur conviendront, des consultations aux indigents inscrits ou porteurs d'attestations de l'un des membres de la commission communale. Ils fourniront seulement la liste de ceux qui les auront consultés, sans les inscrire au tableau clinique dont on vient de donner l'indication.

ART. 23. — Au premier indice de mortalité dans une commune, ou lorsque le nombre des malades y excédera la proportion ordinaire, les médecins de charité, avertis par le maire, par l'un des membres de la commission cantonnale ou par la rumeur publique, se transporteront sur les lieux dans les vingt-quatre heures et se réuniront pour délibérer sur le

Digitized by Google

caractère de la maladie et en donner avis à la commission cantonnale, laquelle prendra, à cet égard, les moyens qu'elle jugera convenables.

ART. 24. — En cas de maladie épidémique ou contagieuse, les médecins de charité donneront immédiatement les premiers soins et en informeront la commission cantonnale. Celle-ci en avertira le sous-préfet, qui enverra sur les lieux le médecin des épidémies de l'arrondissement, lequel prendra, conformément aux instructions particulières à cette matière, la direction du service.

Des mesures seront prises de concert avec le conseil d'hygiène pour arrêter les progrès de l'épidémie.

ART. 25. — Les médecins de charité fourniront tous les ans au maire de chaque commune, qui la transmettra à l'autorité supérieure, après en avoir gardé copie, la liste des individus vaccinés dans le village, et de ceux qui y auront été atteints de la variole.

ART. 26. — Les médecins de charité seront chargés de constater tous les décès dans les communes rurales de la circonscription. Dans les certificats qu'ils délivreront pour l'état-civil, et dont ils garderont note, ils relateront l'identité de l'individu, la réalité de la mort, l'âge, le sexe, la profession, la nature de la maladie, les motifs qui obligeront à l'inhumation avant le terme fixé par le Code civil (art. 77), ou nécessiteront un délai plus ou moins prolongé au-delà des vingt-quatre heures voulues par la loi et généralement reconnues insuffisantes dans la plupart des cas.

ART. 27. — Les médecins de charité signaleront dans un rapport annuel présenté à l'assemblée géné-

Digitized by Google

rale, les maladies endémiques, en ajoutant, s'il y a lieu, les réflexions sur les causes probables de ces maladies. La même recommandation est applicable en cas de maladies épidémiques dont ils observeront la fréquence ou la périodicité d'irruption, en indiquant le traitement prophylactique ou thérapeutique dont ils auront remarqué l'efficacité.

Dans ce rapport, qui doit contribuer aux progrès de la science en combinant les éléments propres à établir une statistique et une topographie médicales de chaque commune, et par suite de chaque département, les médecins présenteront des considérations tant sur l'état atmosphérique permanent ou accidentel de leur canton, que sur la nourriture, le vêtement, les travaux habituels, les habitations, le degré d'aisance ou d'indigence, les mœurs et les usages des habitants. Ils seront aidés dans ce travail par le médecin des épidémies.

ART. 28. — L'indemnité à accorder à chaque médecin de charité sera arrêtée, tous les ans, dans l'assemblée générale tenue au chef-lieu de canton. Cette indemnité, fournie par une allocation portée au budget de la caisse de bienfaisance rurale et à celui du département, sera proportionnée au nombre des voyages, aux distances parcourues, aux soins donnés, constatés par les rapports des commissions communales et ceux des médecins eux-mêmes. Ces documents, recueillis par une commission composée de membres des commissions communales et cantonnales, seront l'objet d'un rapport essentiellement et impartialement basé sur des faits incontestables (1).

(1) L'indemnité des médecins, variable selon les localités, m'a paru susciter, à cet effet, l'allocation d'une somme de 1,200 fr pour la plupart des cantons.

Digitized by Google

Les médecins de charité assistant d'ailleurs à l'assemblée générale et y ayant voix consultative, seront admis à faire valoir leurs droits et leurs réclamations.

ART. 29. — Il sera facultatif à la commission cantonnale d'attacher les médecins à l'administration de bienfaisance rurale par un traitement fixe très minime (1), et de leur accorder ensuite, sur une allocation spéciale divisée en sommes décroissantes, une indemnité proportionnée pour chacun d'eux aux services rendus constatés par les documents fournis à l'assemblée générale.

ART. 30. — Il sera décerné des médailles en argent, en vermeil et en or aux médecins de charité qui se seront distingués par leur zèle, leur dévouement, leur humanité.

Les longs services seront recommandés, comme pour les médecins des hôpitaux et ceux de l'armée, à la bienveillance du gouvernement, dispensateur des récompenses nationales.

CHAPITRE VIII.

De la Pharmacie.

ART. 31. — Il sera établi dans chaque commune une petite pharmacie, chez l'un des membres de la commission sanitaire. Le curé, appelé naturellement par une vocation toute providentielle à seconder le médecin, paraît devoir être plus particulièrement chargé du dépôt des ressources thérapeutiques.

ART. 32. — La plus grande partie de ces ressources

(1) La somme de *cent francs* pour traitement fixe de chaque médecin me semble suffisante.

Digitized by Google

sera puisée dans la *Flore médicale indigène.* A l'exception du quinquina et de la noix vomique, les végétaux exotiques peuvent être remplacés dans la médecine rurale par les plantes indigènes qu'on rencontre partout sous ses pas à la campagne.

ART. 33. — A cet effet, les médecins de charité, de concert avec les commissions communales, feront cultiver dans leurs jardins et dans ceux des habitants aisés de chaque village, les plantes médicinales qui leur seront désignées, et récolter pour être employées immédiatement ou conservées, celles qui croissent spontanément dans le pays. — Il sera pris des précautions pour les plantes vénéneuses.

ART. 34. — Néanmoins quelques autres substances, peu nombreuses et en petites quantités, seront nécessaires pour compléter la pharmacie. Ces substances, dont la liste sera arrêtée par la commission cantonnale et les médecins de charité, seront livrées par le droguiste au prix commercial, et dans leur état simple, afin d'en mieux constater la qualité.

ART. 35. — Les substances très actives ou toxiques seront placées, conformément à la loi, dans une armoire ayant une serrure semblable pour tous les villages, et dont les médecins de charité auront seuls la clef.

Ces médicaments seront délivrés aux malades ou à leurs familles par les médecins de charité eux-mêmes. Les substances simples pourront être données sur leurs ordonnances. Les mélanges (ou formules) seront exécutés par eux ou sur leurs yeux, et soigneusement étiquetés avec indication de la manière de les administrer.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Associations à l'administration rurale de santé.

ART. 36. — Les bureaux de bienfaisance que possèdent les bourgs chefs-lieux de canton et quelques villages, pourront, moyennant un abonnement annuel, s'associer à l'administration rurale de santé pour l'assistance médico-pharmaceutique seulement. Il en sera de même des associations particulières de charité.

ART. 37. — Les ouvriers de la campagne, les ménagers, les habitants qui, ne possédant que les moyens de vivre péniblement en santé, deviennent pauvres quand la maladie les frappe, pourront aussi profiter des bienfaits de l'institution rurale de santé. Ils pourront, à cet effet, s'associer à cette institution moyennant une cotisation annuelle dont le maximum sera fixé par la commission cantonnale, et qui pourra ensuite varier en décroissant, suivant la position des familles, jusqu'à un minimum très faible.

ART. 38. — Des mentions honorables et des primes d'encouragement seront accordées aux pauvres qui, s'affranchissant par le travail, l'ordre et l'économie des secours de l'assistance publique, se feront inscrire comme associés, et marcheront d'un pas ferme et soutenu dans cette voie de régénération.

CHAPITRE X.

De l'établissement des Sœurs de charité.

ART. 39. — Dans les cantons qui offriront des ressources suffisantes, il sera établi une maison composée de trois à cinq Sœurs de charité qui auront pour mission, en se transportant dans les villages, de diriger les soins, éclairer les gardes-malades,

Digitized by Google

consoler les malheureux accablés sous le poids de la misère et de la maladie, de porter les secours de la charité privée, etc.

Il serait statué sur leurs attributions par des dispositions particulières et additionnelles au présent règlement.

CHAPITRE XI.

Des dons particuliers de la charité privée.

ART. 40. — Il sera ouvert un registre pour y inscrire les dons particuliers, soit en argent, soit en habillements, linge et autres objets en nature, chez tous les membres des commissions, qui en rendront compte à l'administration.

CHAPITRE XII.

Dispositions légales.

ART. 41. — Le présent règlement sera soumis à l'approbation du préfet et présenté au conseil général.

Digitized by Google

Académie de Reims.

SÉANCE PUBLIQUE DU 1er JUILLET 1852.

PROGRAMME
des Concours ouverts pour l'année 1853.

HISTOIRE.

HISTOIRE DE LA DÉCADENCE ET DE LA CHUTE DE LA COMMUNE DE REIMS.

Rechercher particulièrement les faits relatifs aux progrès du pouvoir royal dans la cité de Reims. — Presque tous les faits dont la connaissance est nécessaire pour traiter cette question, se trouvent dans les archives administratives de la ville de Reims, publiées par M. Varin.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

BIOGRAPHIE DE FRANÇOIS MAUCROIX,

Chanoine et Sénéchal de l'Église de Reims.

Appréciation de ses travaux littéraires publiés ou inédits.

Digitized by Google

Faire connaître Maucroix comme littérateur et comme chanoine, apprécier ses travaux littéraires d'après sa correspondance qui se trouve à la bibliothèque publique de Reims, et d'après ses poésies publiées en partie par M. Valckenaer. Indiquer sa position canoniale d'après ses mémoires publiés par la Société des Bibliophiles, et les procès-verbaux des assemblées du Clergé de France, où il assista en 1682 et signa la fameuse déclaration.

—

LITTÉRATURE. — POÉSIE.

Jeanne-d'Arc à Reims.

—

ÉCONOMIE AGRICOLE.

PREMIÈRE QUESTION. — Indiquer les moyens *pratiques* d'amener rapidement à l'état de culture ordinaire du pays, les terres incultes ou en friche, connues en Champagne sous les noms vulgaires de *terres usagères*, *trios*, *savarts*, etc.

—

DEUXIÈME QUESTION. — Quels sont les procédés les plus certains et les plus économiques d'opérer le desséchement et l'assainissement des marais qui bordent les rives de la Vesle ?

Peut-on, en conciliant les intérêts de l'agriculture avec ceux de l'industrie, associer ces procédés aux travaux hydrauliques nécessaires pour dériver les eaux de cette rivière, par des canaux d'irrigation ?

Digitized by Google

Les concurrents feront ressortir la nécessité du desséchement des marais au double point de vue des avantages que peuvent y trouver la salubrité publique et l'agriculture.

Dans le cas où ils constateraient la possibilité d'établir des canaux d'irrigation, sans nuire au desséchement des marais, ils indiqueraient avec soin les conditions d'établissement que doivent offrir, et les canaux d'introduction, et les canaux de fuite, pour recueillir les eaux d'écoulement.

Ils appuieront en outre la question du desséchement sur quelques nivellements en long et en travers.

—

TROISIÈME QUESTION.—Faire connaître, par une comptabilité tenue avec exactitude pendant le cours de trois années, le produit obtenu par l'emploi de diverses espèces d'engrais naturels ou composés.

Indiquer avec précision le nom et la quantité de chaque nature d'engrais employé, et le résultat qu'il a produit.

—

ÉCONOMIE INDUSTRIELLE.

CHIMIE APPLIQUÉE.

PREMIÈRE QUESTION. — Indiquer un moyen usuel de déterminer la quantité de sucre ou d'albumine contenue dans les liquides végétaux ou animaux.

—

DEUXIÈME QUESTION. — Indiquer un procédé d'encollage des chaînes des étoffes de la fabrique de Reims, confiées au tissage à la main ou au tissage mécanique.

Faire connaître une matière à bas prix qui puisse

Digitized by Google

remplacer la colle de peaux, dont l'usage est si irrégulier et atteint si rarement le but rempli depuis longtemps dans l'industrie des cotons.

L'auteur devra fournir des résultats obtenus de manière à réaliser un progrès manifeste et vraiment pratique.

Les prix consistent en une médaille d'or de la valeur de 200 *francs, pour chacune des questions.*

Ces médailles seront décernées dans la prochaine séance publique de l'Académie, dans le courant de Juin 1853.

Les auteurs, ne devant pas se faire connaître, inscriront leurs noms et leur adresse dans un billet cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les mémoires devront être adressés (franco) à M. le secrétaire général de l'Académie avant le 15 *Mai* 1853.

L'Académie distribuera, en outre, des médailles d'encouragement aux auteurs des travaux qu'elle jugera dignes de récompense; les personnes qui croiraient avoir droit à cette distinction, devront envoyer leurs titres au secrétariat avant le 15 *Mai* 1853.

ARCHÉOLOGIE.

Prix fondé par un anonyme.

PRIX A DÉCERNER EN 1854.

Une médaille du prix de 1,200 francs sera décernée à l'artiste qui aura donné les dessins les plus exacts de toutes les parties de la cathédrale de Reims.

L'auteur devra dessiner l'édifice, tel qu'il est aujourd'hui, tant à l'in-

Digitized by Google

térieur qu'à l'extérieur, indiquer les achèvements qui peuvent être faits.

Il devra donner : 1° sur une échelle d'un centimètre pour mètre, le plan par terre et le plan au niveau du triforium ; 2° sur une échelle de 5 millimètres par mètre, quatre coupes de la basilique, une, longitudinale depuis le portail jusqu'à l'abside, une, transversale à la croisée, une, vers l'abside, une, vers le portail ; quatre élévations, une, du portail, une, de l'abside, une, du côté septentrional, une, du côté méridional, avec des attaches où seraient figurées les flèches des tours et celles de la croisée.

Il donnera, en outre, la description des matériaux qui composent l'édifice, la charpente, les agrafes, les plombs, les fers ; il indiquera la nature des bois, des pierres, etc.

Le prix sera décerné en 1854 ; la question sera rappelée, tous les ans, jusqu'à cette époque, dans la séance annuelle.

—

PRIX A DÉCERNER EN 1855.

Histoire de la construction et des principales réparations de la cathédrale de Reims. — Description de l'ensemble de l'édifice.

L'auteur du mémoire devra dire quand, par qui, de quelle manière la cathédrale a été construite et réparée à diverses époques.

Faire connaître l'état actuel de ses parties les plus importantes, et les modifications qu'elles auraient successivement reçues. — Ainsi l'abside, le transept, les nefs, les portails, les combles, les tours et clochers, etc.

Indiquer le système général d'ornementation architecturale. — Les ogives, moulures, la flore, et le faune.

—

PRIX A DÉCERNER EN 1856.

Iconocraphie de la cathédrale. — Intérieur.

Décrire et expliquer les vitraux et les statues de l'intérieur.

Digitized by Google

Dire l'époque et le lieu où ont été exécutées les diverses verrières de la cathédrale de Reims; quels en sont les auteurs : décrire et expliquer les sujets. — Faire connaître les différentes réparations que les vitraux auraient subies.

Donner les mêmes indications sur les statues.

—

PRIX A DÉCERNER EN 1857.

Iconographie de l'extérieur.

Décrire et expliquer les statues qui décorent la cathédrale à l'extérieur.

Par qui ses statues ont été faites, — à quelle époque, — quels en sont les auteurs, — la place qu'elles occupent, — les réparations qu'elles auraient reçues, les sujets soit historiques, soit allégoriques, qu'elles représentent.

—

L'Académie de Reims a voulu poser toutes ces questions à la fois pour faciliter les recherches des concurrents, et leur donner plus de temps pour traiter les questions les plus difficiles.

Le Secrétaire général,
Henri PARIS.

Le Président de l'Académie,
† THOMAS Cardinal GOUSSET,
Archevêque de Reims.

Digitized by Google

PROCLAMATION

des prix et des médailles d'encouragement.

POÉSIE.

Éloge en vers de Jean-Baptiste DE LASALLE, fondateur de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes.

L'Académie, adoptant les conclusions de la commission chargée d'examiner les pièces de vers envoyées sur ce sujet, décerne la médaille d'or à M. J.-L.-Victor Lécuyer, élève du grand séminaire de Reims.

ASSISTANCE PUBLIQUE.

Donner un projet d'organisation du service sanitaire pour les indigents des campagnes.

Conformément aux conclusions de la commission chargée d'examiner les mémoires envoyés au concours, l'Académie décerne la médaille d'or à M. Fr. Cazin, médecin à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Médailles d'encouragement.

L'Académie décerne des médailles d'argent :

1° A M. Mathieu-Chauffour, fabricant de caisses à vin de Champagne à Reims, pour les améliorations mécaniques introduites dans la confection de ces caisses.

Digitized by Google

2° A M. Leconte aîné, ancien pharmacien de l'hôtel-Dieu, fabricant de produits chimiques à Reims, pour services rendus à la salubrité publique et à l'agriculture.

Rappel de médaille d'argent,

A M. Lory à Reims, pour ses nouvelles épreuves photographiques sur papier, l'Académie décerne le rappel de la médaille d'argent, obtenue par lui en 1840.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT L'ACADÉMIE DE REIMS.

Bureau pour l'année 1851-1852.

Président,	S. Em.	le Cardinal Gousset (O. ✱).
Vice-Président,	MM.	Landouzy (✱).
Secrétaire général,		Henri Paris.
Secrétaire archiviste,		V. Tourneur.
Trésorier,		Saubinet.
Membres du conseil d'administration,		Sutaine.
		Henriot-Delamotte.
		Bandeville.

Bureau pour l'année 1852-1853.

Président d'honneur,	S. Em.	le Cardinal Gousset.
Président,	MM.	Landouzy (✱).
Vice-Président,		Rohault-de-Fleury.
Secrétaire général,		V. Tourneur.
Secrétaire archiviste,		
Trésorier,		Saubinet.
Membres du conseil d'administration.		Sutaine.
		Henriot-Delamotte.
		L. Lucas.

Digitized by Google

Membres d'honneur.

MM. VILLEMAIN (G. O. ✻), membre de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres.

CUNIN-GRIDAINE (G. O. ✻), ancien ministre de l'agriculture et du commerce.

SALVANDY (comte DE) (G. C. ✻), membre de l'Académie française, ancien ministre de l'instruction publique.

—

Membres titulaires. (par rang d'ancienneté.)

Mgr GOUSSET (O. ✻), cardinal, archevêque de Reims.

MM. SAUBINET, naturaliste, membre de la Société d'agriculture de la Marne.

ROBILLARD, juge d'instruction.

BANDEVILLE, chanoine, aumônier du lycée.

FANART (L.), directeur du Conservatoire de musique, membre de la Commission des arts et édifices religieux au ministère de l'instruction publique.

LANDOUZY (H. ✻), correspondant de l'Académie de médecine.

DÉRODÉ (É.), ancien représentant à l'assemblée constituante.

GOBET, avocat, membre du conseil municipal.

SUTAINE (M.), administrateur de la Société des amis des arts.

MAQUART (J.J.) secrétaire du Comité d'archéologie et de la Société des amis des arts.

Digitized by Google

MM. DUQUENELLE, pharmacien, membre du Comité d'archéologie.

LOUIS-LUCAS, notaire, membre du Comité d'archéologie.

CLICQUOT (F.-L.), homme de lettres.

PINON (F.), homme de lettres, membre du Comité d'archéologie.

TOURNEUR, (V.) chanoine honoraire, membre du Comité d'archéologie.

ARNOULD (Ernest), avocat.

GOSSET, architecte.

HENRIOT-DELAMOTTE (F.), membre de la Chambre de commerce.

PARIS (H.), avocat.

MIDOC (L.-H.), greffier du tribunal de commerce.

LECHAT, professeur de physique au lycée.

GAINET, curé de Cormontreuil.

VELLY, fabricant de produits chimiques.

GÉRARDIN, ancien professeur d'histoire au lycée.

PIERRET, chanoine honoraire, docteur en théologie.

MAUMENÉ, professeur de chimie.

LORIQUET, homme de lettres.

MASSÉ (G.), juge au tribunal civil.

CHEVILLIET, professeur de mathématiques au lycée.

GODA, notaire.

MOURIN, professeur d'histoire au lycée.

DELAN, professeur de rhétorique au petit séminaire.

Digitized by Google

MM. De Maiche, professeur de logique au lycée.

Galdemar, conservateur des hypothèques.

Rohault-de-Fleury (✻), procureur de la République.

Sevestre, chanoine honoraire, curé de Saint-Thomas.

Massé (P.), négociant.

Baudesson, médecin-vétérinaire.

Chevremont (✻), sous-préfet de l'arrondissement de Reims.

Cauchy, vérificateur de l'enregistrement et des domaines.

—

Membres honoraires.

Tarbé (P.), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Paris.

Vincens de Gourgas, recteur de l'Académie de l'Isère.

Fleury (H.), ancien secrétaire général du ministère du commerce, à Paris.

Belin-Delaunay, professeur d'histoire.

Maille-Leblanc, ancien président du tribunal de commerce de Reims.

Gilbert de Savigny (✻), ancien directeur de l'école de médecine, à Reims.

Herbé, peintre, professeur à l'école supérieure, à Reims.

Hubert (E.) sous-préfet à Rethel.

Belly (de), propriétaire à Beaurieux (Aisne).

Bara, curé de Notre-Dame, à Reims.

Digitized by Google

MM. PARIS (L.) (✻), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Paris.

BONNEVILLE (✻), président du tribunal civil, à Versailles.

GEOFFROY DE VILLENEUVE, (✻) député au corps législatif, à Chartreuve (Aisne).

GONEL (E.), avocat, à Château-Thierry.

GARCET (H.), professeur de mathématiques au lycée Napoléon, à Paris.

WAGNER, homme de lettres, rue Saint-Germain des-Prés, 9, à Paris.

GUILLEMIN, docteur ès-lettres, recteur de l'Académie de la Meurthe.

TARBÉ DE ST-HARDOUIN, ingénieur des ponts et chaussées, à Tonnerre (Yonne).

SOILLY, officier de l'Université, recteur de l'Académie de l'Eure.

ALEXANDRE, avocat général, à Nancy.

NANQUETTE, curé de Saint-Charles, à Sedan.

EDOM, recteur de l'Académie de la Sarthe.

AUBRIOT, ancien receveur de l'administration des hospices, à Tournes, près Charleville.

QUERRY, vicaire général du diocèse.

DUBOIS, président du tribunal civil d'Auxerre.

DE LEUTRE, président du tribunal civil de Gaillac.

BRIÈRE-VALIGNY, substitut du procureur de la République, à Paris.

Digitized by Google

Membres correspondants.

MM. ALLUARD, professeur de physique au Lycée de Clermont-Ferrrand (Puy-de-Dôme).

ANOT DE MAIZIÈRES, officier de l'Université.

ARNOULD (Ed.), membre du Comice agricole, à Toussicourt, près Reims.

ARRIVABENE (comte) (✻), économiste, à Bruxelles.

ARVEUF, architecte, à Paris.

AUBERT, curé de Saint-Remi, à Reims.

AUGER (Alexandre), négociant, à Reims.

AVRARD, docteur-médecin, à la Rochelle.

AZAÏS (✻), membre de la Société archéologique, à Béziers (Hérault).

AZAOLA (don Inigo Gonzalès de) (✻), ancien gouverneur de Tondo, botaniste à Manille (Philippines).

BALESTIER (J.), consul des Etats-Unis, à Singapore (Malaisie).

BALLIN, directeur du mont-de-piété, à Rouen.

BALLY (✻), (ancien président de l'Académie de médecine,) à Villeneuve-le-Roi (Yonne).

BARBEY, notaire (membre du conseil d'arrondissement de Reims), à Fismes (Marne).

BARTHÉLEMY (A. DE) (conseiller de préfecture), à Saint-Brieuc (Côtes du Nord).

BARTHÉLEMY, chanoine honoraire de Reims, vicaire à Saint-Denis du Saint-Sacrement, à Paris.

BARTHÉLEMY (Ed. DE), à Châlons.

BARSE, professeur de sciences, à Paris.

Digitized by Google

MM. BAUDIN (Richard), ancien professeur au collége de Dôle.

BAZIN (✻), directeur de la ferme-école, au Mesnil-Saint-Firmin (Oise).

BAZIN, professeur au lycée de

BELHOMME (✻), docteur en médecine, rue Charonne, 163, à Paris.

BERGER DE XIVREY (✻), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rue Saint-Germain-des-Prés, 15, à Paris.

BERTRAND, juge d'instruction à Paris, rue de Seine-Saint-Germain, 13.

BLANC, vicaire-général de Reims, rue Neuve-Sainte-Geneviève, 21, à Paris.

BONJOUR (Casimir) (✻), conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.

BONNAY (l'abbé de), directeur de la maîtrise, à Reims.

BONNEVILLE (F.) (✻), ancien essayeur de la banque de France, rue des Moulins, 14, à Paris.

BORGNET, professeur de mathématiques au lycée de Tours.

BOUILLEVAUX, curé de Cerizières (H^te^-Marne).

BOULARD (✻), secrétaire du bureau central du Comice agricole de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

BOULLOCHE (✻), conseiller à la cour d'appel, rue de Lille, 3, à Paris.

BOURASSÉ (l'abbé), chanoine, à Tours.

BOURDONNÉ, directeur de l'école primaire-supérieure, à Reims.

Digitized by Google

MM. Bourgeois-Thierry, membre du conseil général de la Marne, à Suippes (Marne).

Bourgain, juge de paix, à Sedan (Ardennes).

Bouvart, membre de la Société d'agriculture, à Charleville.

Brissaud, professeur d'histoire au lycée d'Orléans.

Bussières (Broquard de) (❋), ancien officier du génie, rue Greffulhe, 7, à Paris.

Buvignier, géologue, membre de la Société philomatique, à Verdun (Meuse).

Carette (O. ❋), ancien officier supérieur du génie, rue de Bagneux, 7, à Paris.

Carette, Capitaine du génie, membre de la commission scientifique de l'Algérie.

Carette, avocat au conseil d'état et à la cour de cassation, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

Carteret, ancien conseiller-d'état, rue de l'Arbre-Sec, 22, à Paris.

Caton, curé-doyen de Craonne (Aisne).

Caumont (de) (O. ❋), correspondant de l'Institut, à Caen.

Cayx (O. ❋), inspecteur-général de l'Université, administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

Cazin, médecin à Boulogne-sur-Mer.

Chaix-d'Est-Ange (O. ❋), ancien député de la Marne, ayocat à la cour d'appel, boulevard Poissonnière, 23, à Paris.

Chambert, docteur en médecine, à Laon.

Charlier, membre correspondant de la Société centrale de médecine vétérinaire, à Reims.

Charpentier, instituteur, à Reims.

Digitized by Google

MM. CHASSAY (l'abbé), professeur au grand séminaire de Bayeux.

CHAUBRY DE TRONSSENORD (baron) (✻), conseiller à la cour d'appel de Paris, membre du conseil général de la Marne, rue Jacob, 48.

CHEVALLET (Émile), au Pré-Saint-Gervais, banlieue de Paris, rue des Bais, 6.

CHEVALLIER (✻), membre de l'Académie de médecine, professeur à l'école de pharmacie, quai Saint-Michel, à Paris.

CHEVILLION, docteur en médecine, à Vitry-le-François (Marne).

CLÉMENT (P.), homme de lettres, rue de Miroménil, 30, à Paris.

CLERC, professeur de rhétorique au séminaire de Luxeuil (Haute-Saône).

COCHARD, fabricant de produits chimiques, à Reims.

COETLOGON (comte Em. DE), propriétaire à Paris.

COETLOSQUET (comte DU) (✻), membre de l'Académie de Metz, à Metz.

COLLARD, docteur-médecin, à Beine.

COLLESSON, docteur-médecin, à Noyon.

COMTE (Ach.) (✻), professeur d'histoire naturelle au collége Charlemagne, à Paris.

COULVIER-GRAVIER, astronome, à Paris.

CROSNIER, curé de Donzy (Nièvre).

CUSSY (vicomte DE) (✻), membre de l'Académie de Caen, à Saint-Mandé (Seine).

DANTON (✻), inspecteur de l'Académie de Paris.

Digitized by Google

MM DAUDVILLE (Ch.), membre de la Société académique de Saint-Quentin (Aisne).

DAVID (Maxime) peintre en miniature, à Paris.

DEFOURNY, curé de Beaumont-en-Argonne (Ardennes.)

DELAFOSSE (❋), professeur à la Faculté des sciences de Paris, rue d'Enfer, 47.

DELAPORTE (marquis), à Vendôme.

DELVINCOURT, membre de la Société de sphragistique, à Paris.

DEMILLY, vétérinaire de l'arrondissement de Reims.

DENIS (❋), membre de la Société des Antiquaires de France, à Commercy (Meuse).

DESROUSSEAUX DE MÉDRANO, membre du Conseil général des Ardennes, à Monthermé.

DESSAIN-PERIN, homme de lettres, à Cumières (Marne).

DIDRON (❋), ancien secrétaire du Comité historique des arts et monuments, rue Haute-Feuille, 13, à Paris.

DROUET, ancien professeur de l'Université, à Reims.

DUBROCA, vétérinaire, à Sedan.

DUCHESNE (A.), numismate, à Reims.

DUFOUR, conservateur du musée, à Amiens.

DUHÊME, docteur en médecine, à Douai.

DUPUIT (❋), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Angers.

DURAND, (H.), architecte, rue Coquenart, 31, à Paris.

Digitized by Google

MM. DUTEMPLE, membre de la Société géologique de France, à Pierry (Marne).

DUVAL, docteur en médecine, à Epernay.

DUVAL, (Ferdinand), avocat, à Paris.

ERNOULT (Ch.), sous-préfet, à Vouziers.

ESTRAYER-CABASSOLE, chanoine, à Châlons (Marne).

FAILLY, inspecteur des douanes, à Lyon.

FAROCHON, sculpteur, rue d'Enfer, 76, à Paris.

FAUCHER (Léon), ancien ministre, rue Blanche, 10, à Paris.

FEUILLET, juge de paix, rue des Trois-Maries, 12, à Lyon.

FONTENAY (J. DE), secrétaire de la Société Eduenne, à Autun.

FOSSÉ D'ARCOSSE, membre du Comité archéologique, à Soissons (Aisne).

FOUCHER (J.-N.), propriétaire, à Mareuil-sur-Ay (Marne).

FOURNIER, curé, à Rethel (Ardennes).

FRIGNEZ, avocat à la Cour de Cassation, à Paris.

GALERON, ancien professeur de rhétorique au lycée de Reims.

GALLOIS (Etienne), ancien bibliothécaire de la chambre des pairs, à Paris.

GARINET, conseiller de préfecture, à Châlons-sur-Marne.

GASC, homme de lettres, à Bruxelles.

GASTEBOIS (O. ✻), lieutenant-colonel en retraite, à Lachy, près Sézanne (Marne).

Digitized by Google

MM. GAUTHIER (✻), architecte, membre de l'Académie des beaux-arts, rue des Bons-Enfants, 28, à Paris.

GAYOT (E.), ancien membre de l'assemblée constituante, secrétaire de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

GÉLIS, chirurgien à l'hôpital militaire de Sedan.

GEORGES (Étienne), curé de Trannes (Aube).

GÉRUZEZ (Eug.) (✻), professeur à la Faculté des lettres, rue de Vaugirard, 72, à Paris.

GIRARDIN, professeur de chimie, à Rouen.

GODINOT, ancien membre du conseil général de la Marne, à Châtillon-sur-Marne, (Marne).

GOGUEL, membre de plusieurs Sociétés savantes, principal du collége de Brischveiler (Bas-Rhin).

GOMARD, vice-président du Comice agricole du nord, à Saint-Quentin.

GOULET-COLLET, ingénieur-hydraulicien, à Reims.

GOUNIOT-DAMEDOR, professeur de rhétorique au lycée de Blois (Loir et Cher).

GRANDVAL, pharmacien à l'hôtel-Dieu, à Reims.

Mgr GROS (✻), évêque de Versailles.

MM. GROSJEAN, pharmacien à Fismes (Marne).

GROSSELIN, rue du Paon-Saint-André, 1, à Paris.

GUÉRIN, rédacteur du Mémorial catholique, à Paris.

GUICHEMÈRE, recteur de l'Académie du Gers.

GUILLORY, président de la Société industrielle, à Angers.

GUISLAIN, censeur des études au lycée d'Orléans.

Digitized by Google

MM. HARDY (✻), professeur agrégé à la Faculté de médecine, rue Cadet, 19, à Paris.

HÉBERT, sous-directeur à l'école normale, à Paris.

HEDDE (Isid.) (✻), délégué de l'industrie sérigène, attaché à l'ambassade de France en Chine, à Saint-Étienne.

HÉMART (baron), ancien officier, membre du conseil d'arrondissement de Reims, à Ay (Marne).

HENRIOT (Étienne), propriétaire à Trigny.

HOMBRES-FIRMAS (baron d') (✻), docteur ès-sciences, correspondant de l'Institut, à Alais (Gard).

HUBERT (J.), professeur de logique au collége de Charleville (Ardennes).

HUOT (P.), substitut du procureur de la République, à Orléans.

HUSSON (✻), membre de l'Académie de médecine, au lycée Descartes, à Paris.

JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand, à Paris.

JARRY DE MANCY (✻), professeur à l'école des Beaux-Arts, rue Cassette, 5, à Paris.

JOBARD (✻), directeur du musée de l'industrie, à Bruxelles.

JOLIBOIS (E), professeur d'histoire au lycée de Colmar (Haut-Rhin).

JOLY, professeur de rhétorique, au lycée de Marseille.

JOPPÉ, conservateur de la bibliothèque, à Châlons-sur-Marne.

Digitized by Google

JOURDAIN-SAINTE-FOI, homme de lettres, à Doué (Maine-et-Loire).

JUBINAL (A.) (✻), homme de lettres, rue Taranne, 16, à Paris.

JULIEN (Stan.) (✻), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur de langue et de littérature chinoises au collége de France, place de l'Estrapade, 34, à Paris.

KERCKOVE (vicomte de), président de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

KERCKOVE (vicomte Eugène de) (✻), chargé d'affaires du roi des Belges, à Constantinople.

KOZIEROWSKI, architecte, membre du Comité d'archéologie, à Paris.

LADEVÈZE (comte de), maire d'Orbais (Marne).

LAIR (✻), secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture et de commerce, à Caen.

LAMBERTYE (comte de), propriétaire, à Chaltrait (Marne).

LATOUCHE (Emm.) membre de la Société asiatique, à Paris.

LEBERTHAIS, peintre graveur, à Lisbonne.

LE BIDARD DE THUMAISE (le chevalier de), secrétaire-général de la Société libre d'émulation de Liège.

LEBRUN, directeur de l'école des arts et métiers, à Châlons (Marne).

LECLERC, économiste, à Paris.

LECOINTRE (L.), professeur à l'athénée royal.

LEJEUNE, professeur au lycée de Reims, officier de l'Université.

Digitized by Google

MM. Leleu-d'Aubilly, ancien membre du conseil général de la Marne, à Aubilly (Marne).

Lépaulle, peintre, à Paris.

Lépine, jurisconsulte, à Renwez (Ardennes).

Leroux, docteur en médecine, à Corbeny (Aisne).

Lesure, docteur en médecine, à Attigny (Ardennes).

Leuchsenring, docteur en médecine, à Reims.

Levesque de Pouilly (❋), ancien député, à Arcy-Ponsart (Marne).

Licourt, docteur en médecine, à Châtillon-sur-Marne.

Liénard, peintre, membre du Comité d'archéologie, à Châlons-sur-Marne.

Lies, docteur ès-sciences, chef d'institution, à Charleville.

Lobréau, vétérinaire, à Beaumont-sur-Vesle, (Marne).

Loison, homme de lettres, quai Bourbon, 35, à Paris.

Lorin (Th.), membre de la Société des antiquaires de France, à Vauxbain, près Soissons (Aisne).

Louis (❋), médecin en chef des épidémies de la Seine, rue de Ménars, 8, à Paris.

Lundi (Jules), paléographe, à Paris.

Maillet, membre du Comice agricole, à Fère-en-Tardenois.

Maizières (de), ancien professeur de l'Université, à Reims.

Mangeart, avocat, bibliothécaire de la Ville, à Valenciennes.

Digitized by Google

MM. MAREUSE (V.), avocat à la cour d'appel d'Amiens, rue Bleue, 4, à Paris.

MAROLLES (QUATRESOLS DE), président du tribunal civil, à Arcis-sur-Aube.

MARINET (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Château-Thierry (Aisne).

MATHIEU, avocat à la cour d'appel, rue Richelieu, 29, à Paris.

MAUPASSANT, professeur de logique au collége de Châlons-sur-Marne, officier de l'Université.

MAUPIED, professeur à la Faculté de théologie de Paris.

MAUVAIS (✻), membre de l'Académie des sciences et du Bureau des longitudes, à l'Observatoire, à Paris.

MELLET (comte de), propriétaire à Chaltrait (Marne)

MENNESSON (M.). docteur en droit, à Laon.

MÉRODE (comte de) (O. ✻), ministre d'État, à Bruxelles.

MEUGY, docteur en médecine, à Rethel (Ardennes).

MICHELIN (H.) (✻), conseiller à la Cour des comptes, membre de la Société géologique de France, rue Saint-Guillaume, 20, à Paris.

MIGEOT, curé-doyen de Signy-le-Petit (Ardennes).

MILLET, juge de paix de Sissonne, à Liesse (Aisne).

MILLET, inspecteur des forêts, sous-chef à l'administration des forêts, à Paris.

MONMERQUÉ (O. ✻), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rue Saint-Louis, 39, au Marais, à Paris.

MOREL, professeur de rhétorique au collége de Niort

MOZER, medecin à Verzy (Marne).

Digitized by Google

MM. MÜLBACH, professeur de littérature allemande, à Eger (Bohême).

NICOT (O. ✻), ancien recteur de l'Académie de Nîmes.

NIZARD (Désiré) (✻), professeur au collége de France, à Paris.

NITOT, maire d'Ay, membre du conseil général de la Marne.

NOEL-AGNÈS, ancien sous-préfet de Cherbourg.

OPPERT, professeur de langues, à Paris.

OZERAY, archiviste paléographe, à Bouillon (Belgique).

PAPE (Ludwig), docteur en médecine, au cap de Bonne-Espérance.

PARIS, ancien notaire, à Épernay.

PARIS (Paulin) (✻), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, conservateur-adjoint de la bibliothèque nationale, à Paris.

PAUFFIN (Chéri), ancien juge, à Rethel.

PÉRIN (A.), peintre, rue St-Lazare, 11, à Paris.

PERGANT, membre du Comice agricole, à Vitry-le-François (Marne).

PERNOT (✻), peintre, membre du Comité des arts et monuments, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré, 7, à Paris.

PERREAU (Jules), homme de lettres, à Reims.

PÉRIER (E.), membre de la Société académique de Châlons-sur-Marne.

PERRON, professeur à la Faculté des lettres de Besançon.

PERROTTET (✻), directeur du jardin du roi, à Pondichéry (Inde française).

Digitized by Google

MM. PETIT, docteur en médecine, à Hermonville.

PIERQUIN, curé de La Neuville-Day (Ardennes).

PINGRET, graveur, rue Guénégaud, 3, à Paris.

PINTEVILLE-CERNON (DE), président du Comice agricole de la Marne, à Cernon (Marne).

POLONCEAU (✻), ancien recteur de l'Université, rue Neuve-des-Petits-Champs, 77, à Paris.

PONSINET, juge au tribunal civil de Mâcon.

PONTAUMONT (DE), membre de la Société académique, à Cherbourg.

POQUET, directeur de l'Institut des sourds et muets, à Soissons.

PRÉGNON, curé à Torcy (Ardennes).

PRIN (✻), docteur en médecine, à Châlons-sur-Marne.

PROMPSAULT, aumônier de la maison des Quinze-Vingts, à Paris.

PROVOSTAYE (DE LA), inspecteur de l'Académie de Paris.

QUANDALLE, secrétaire de la Société de sphragistique, à Paris.

QUATREFAGES (DE), membre de l'Institut, à Paris.

RAFN (Christ.) (✻), secrétaire de la Société des antiquaires du Nord, à Copenhague.

RATTIER (✻), recteur de l'Académie de la Creuse.

REGAZZONI (l'abbé), docteur en théologie, chapelain près l'église St-Fidèle, à Milan.

RENARD (Ath.), ancien député, médecin et maire, à Bourbonne-les-Bains.

RICHARD, docteur en médecine, à Hermonville.

Digitized by Google

MM. RICHELET, conservateur de la bibliothèque, au Mans.

ROBELIN, architecte, à Paris.

ROBERT (Ch.) (✻), ancien élève de l'école polytechnique, sous-intendant militaire, à Metz.

ROISIN (baron de) (✻), propriétaire à Bonn, (Prusse rhénane), — ou rue Française, 38, à Lille.

RONDOT (Natalis) (✻), délégué en Chine pour les industries des laines et des soies, membre de la Société asiatique, rue Montholon, 24, à Paris.

ROUCHER D'AUBANEL, docteur en médecine, à Fère-en-Tardenois (Aisne).

ROUIT, directeur de l'école normale primaire, à Laon.

ROUSSEAU, docteur en médecine, à Epernay.

ROYER (E. DE) (O. ✻), procureur-général près la cour d'appel, rue Saint-Benoît, 17, à Paris.

ROYER-COLLARD (P.) (✻), doyen de la Faculté de droit, à Paris

RUINART DE BRIMONT (Ed.) membre de la Société géologique de France, rue Cassette, à Paris.

SAINT-VINCENT, président du tribunal, à Charleville.

SALLE, docteur en médecine, à Châlons-sur-Marne.

SAUNIER, professeur d'histoire au lycée de Nancy.

SAUVAGE (✻), ingénieur, à Paris.

SAUVILLE (Guillaume DE), sous-préfet.

SAY (H.) (✻), membre du conseil-général de la Seine et de la chambre de commerce de Paris, rue Bleue, 15, à Paris.

Digitized by Google

MM. SAY (Léon), économiste, à Paris.

SELLIER, avocat, membre du conseil général, à Châlons-sur-Marne.

SEURE, docteur en médecine, à Suippes (Marne).

SEURE (Onésime), homme de lettres, rue Neuve-des-Mathurins, 70, à Paris.

SUCKAU, professeur d'allemand au lycée Monge, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel, à Paris.

SURY, curé à Gesponsart (Ardennes).

SYLVESTRE (✻), homme de lettres, place Belle-Chasse, à Paris.

TAILLEFERT, censeur des études au lycée d'Angers.

TAMPUCCI (H.), homme de lettres, à Paris.

TEMPIER, jurisconsulte, à Marseille.

TESTE-D'OUET, homme de lettres, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue Bourg-l'Abbé, 7, à Paris.

THIERION DE MONCLIN (J.), à Nanteuil (Ardennes).

THIERRY (E. DE), ancien officier de cavalerie, à Fismes (Marne).

THOMAS (Honoré), homme de lettres, à Reims.

TIRMAN, docteur en médecine, à Mézières.

VARENNES, juge, à Vitry-le-François.

VIANCIN, membre de l'Académie de Besançon.

VILLEMINOT, ingénieur mécanicien, membre de la chambre de commerce de Reims.

VINCENT, inspecteur des écoles primaires de Metz.

VIOLETTE, homme de lettres, à Mary-sur-Marne (Seine-et-Marne).

VIONNOIS, juge au tribunal civil, à Montpellier.

Digitized by Google

VISMES (DE) (✻), ancien préfet, à Sézanne (Marne).

VOILEMIER, docteur en médecine, à Senlis (Oise).

VROÏL (Jules HÉRIOT DE), membre de la Société des économistes, à Reims.

WEISS (✻), correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque, à Besançon.

WINT (Paul DE), homme de lettres, rue des Marais-Saint-Martin, 29, à Paris.

YVAN (✻), docteur en médecine, médecin de l'ambassade de France en Chine, professeur d'histoire naturelle médicale, place Bréda, 10, à Paris.

Digitized by Google

LISTE

DES OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

DE REIMS

pendant l'année 1851-1852.

Le Cataclysme universel, par M. Regazzoni, docteur en théologie; in-8°.

Géographie physique et historique de la France, par I. Capette, bachelier-ès-lettres; in-12.

Médailles de Louis de Montpensier, prince de Dombes, par M. Ch. Robert; in-8°.

Mémoire archéologique sur l'église paroissiale de Saint-Jean au marché, à Troyes, par M. Trédon; in-8°.

Les greniers d'abondance appropriés à notre époque, par M. de Marolles; in-8°.

Des libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses États, par M. Cl. Rossignol; in-8°.

Ferme-école du Mesnil-St-Firmin, compte-rendu des travaux de 1848, par MM. Bazin père et A. Bazin; 1 vol. in-8°.

Mémoire sur *la double réfraction elliptique du quartz*, par M. Jamin; in-8°.

Hypothèses étymologiques sur les noms de lieux de Picardie, par M. Jules Corblet; in-8°.

Collection des anciens Poètes champenois, édités et annotés par M. Pr. Tarbé, membre honoraire de l'Académie de Reims, comprenant :

Digitized by Google

1° *Le Roman de la Charrette*, par Chrétien de Troyes et Godefroy de Laigny; 1 vol. in-8°.

2° *Chansons* de Thibault IV, comte de Champagne et de Brie, roi de Navarre; 1 vol. in-8°.

3° *Le Tournoiement de l'Antechrist*, par Huon de Méry; 1 vol. in-8°.

4° *Le Roman de Girard de Viane*, par Bertrand de Bar-sur-Aube; 1 vol. in-8°.

5° *Les OEuvres* de Philippe de Vitry; 1 vol. in-8°.

6° *Le Roman* d'Aubery-le-Bourgoing; 1 vol. in-8°.

7° *Les Chansonniers de Champagne* des XII^e^ et XIII^e^ siècles; 1 vol. in 8°.

8° *Poètes de Champagne* antérieurs au siècle de François 1^er^; et *Proverbes Champenois* avant le XVI^e^ siècle; 1 vol. in-8°.

9° *Recherches sur l'histoire du langage et des patois de Champagne*, par M. P. Tarbé; 2 vol. in-8°.

Collection des bannières, drapeaux, cornettes et pennons de la nation Française, par M. Pernot; 1 vol. in-18.

Congrès agricole de la Haute-Saône, session 1850; in 8°.

Guide des Instituteurs, ou Principes de pédagogie pour l'instruction primaire, par M. J.-B. Forneron; in-18.

Le Drainage au Charmel, par M. Gomard; in-8°.

Discours d'ouverture de la séance publique de la Société d'agriculture, sciences et arts de Châlons-sur-Marne, par M. Sellier; in-8°.

Rapport au conseil-général de la Marne sur l'instruction primaire (session de 1851), par M. Sellier; in-8°.

Digitized by Google

Almanach agricole publié par la Société d'agriculture de Grenoble pour 1852.

Croyances, poésies, par M. O. Seure; in-8°.

Rapport sur une *fibule antique* de bronze, par M. Ch. Robert; in-8°

Mémoire sur les monnaies de Bourbourg, sur les monnaies mérovingiennes, et sur les monnaies de l'époque romane, par M. Ch. Robert; in-8°.

Jeanne d'Arc, ou la fille du peuple au XV^e^ siècle, poème, par M. Ath. Renart; in-12.

Notice sur la monnaie de Marie de Blois et de Jean 1^er^, duc de Lorraine, frappée à Neufchâteau, par M. le docteur Colson; in-8°.

Note sur un nouveau genre de mollusques acéphales fossiles, par M. Buvignier; in-8°.

Méthode pour la tenue des livres autodidactique, par M. V. Poitrat; in-4°.

Des maladies transmissibles des animaux à l'homme, par M. J.-B. Vayssière; in-8°.

Notice sur M. Hipp. de La Porte, par M. de Pétigny; 1 vol. in-8°.

De la maladie des pommes de terre, par M. Leroy-Mabille; in-8°.

Plan de tutelle paternelle, publique et temporaire de la classe prolétaire, par M. de Maizière; in-8.

Traité pratique et raisonné de l'emploi des plantes médicinales indigènes, par M. Cazin, médecin à Boulogne-sur-Mer; 1 vol. in-8° avec atlas.

Monographie de la chlorose, par M. Cazin; in-8°.

Des vers ascarides Lombricoïdes, par le même; in-8°.

Digitized by Google

Un mot de plus sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, par M. Mangeart, bibliothécaire à Valenciennes ; in-8°.

Remensis Archiepiscopatûs restauratio, cantus lyricus, Caroli X consecrationis occasione, par le même ; in-8°.

Rapport sur divers manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes, par le même; in-8°.

Essai historique sur les Comtes de Champagne, par M. de Barthélemy ; in-8°.

Carrelages historiés, par le même ; in-8°.

Fermes-écoles et *Fermes-modèles*, par M. Jules de Vroïl ; in-8°.

Chroniques de l'Ardenne et des Woeptes, par M. Jeantin, président du Tribunal civil de Montmédy ; 2 vol, in-8°.

Digitized by Google

ACADÉMIE DE REIMS.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société	académique, à St-Quentin (Aisne).
——	archéologique, à Soissons.
——	d'émulation, des sciences, arts et belles-lettres, à Moulins (Allier).
——	d'agriculture, à Mézières (Ardennes).
——	d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Troyes (Aube).
——	des lettres, sciences et arts, à Rodez (Aveyron).
Académie	des sciences, lettres et arts, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
——	des sciences, arts et belles-lettres, à Caen (Calvados).
Société	des antiquaires de Normandie, à Caen.
——	d'agriculture et de commerce, à Caen.
——	académique, agricole, industrielle et d'instruction, à Falaise (Calvados).
——	d'agriculture, sciences et belles-lettres, à Rochefort (Charente-Inférieure).
——	d'agriculture, à Bourges (Cher).
Académie	des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon (Côte-d'or).
——	des sciences, lettres et arts, à Besançon (Doubs).
Société	libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Evreux (Eure).

Digitized by Google

Académie du Gard, à Nîmes (Gard).
—— des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse (Haute-Garonne).
—— des jeux floraux, à Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Bordeaux (Gironde).
Société archéologique, à Béziers (Hérault).
—— d'agriculture et d'industrie, à Rennes (Ille-et-Vilaine).
—— d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres, à Tours (Indre-et-Loire).
—— d'émulation, à Lons-le-Saulnier (Jura).
—— économique, d'agriculture, sciences, arts et manuf., à Mont-de-Marsan (Landes).
—— académique, à Nantes (Loire-Inférieure),
—— d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy (Haute-Loire).
—— des sciences, belles-lettres et arts, à Orléans (Loiret).
—— d'agriculture, commerce, siences et arts, à Mende (Lozère).
—— d'agriculture, sciences et arts, à Angers (Maine-et-Loire).
—— académique, à Cherbourg (Manche).
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne (Marne).
Comice agricole de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
Société des sciences, lettres et arts, à Nancy (Meurthe).
—— philomatique, à Verdun (Meuse).
Académie à Metz (Moselle).
Société centrale d'agriculture, sciences et arts, à Douai (Nord).
—— d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.

Digitized by Google

Société des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.
Athénée de Beauvaisis, à Beauvais (Oise).
Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Arras (Pas-de-Calais).
—— des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
—— d'agriculture, du commerce, des sciences et arts, à Boulogne-sur-Mer.
Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Société agricole, scientifique et littéraire à Perpignan (Pyrénées-Orientales).
—— des sciences, agriculture et arts, à Strasbourg (Bas-Rhin).
—— d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Vesoul (Haute-Saône).
—— d'histoire et d'archéologie, à Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire).
—— d'agriculture, sciences et belles-lettres, à Mâcon.
—— Eduenne, à Autun.
—— d'agriculture, sciences et arts, au Mans (Sarthe).
—— d'agriculture, sciences et arts à Meaux (Seine-et-Marne).
Académie des sciences, lettres et arts, à Rouen (Seine-Inférieure).
Société centrale d'agriculture, à Rouen.
—— libre d'émulation, à Rouen.
—— hâvraise d'études diverses, au Hâvre.
—— des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles (Seine-et-Oise).
—— de statistique, à Niort (Deux-Sèvres).
—— des antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
—— d'émulation, à Abbeville.

Digitized by Google

Société des sciences, belles-lettres et arts, à Toulon. (Var).
—— des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
—— d'émulation, à Epinal (Vosges).
—— archéologique, à Sens (Yonne).
Académie des sciences, à Paris (Seine).
—— des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
—— des sciences morales et politiques, »
Société centrale d'agriculture, »
—— des antiquaires de France, »
—— d'encouragement pour l'industrie nationale, »
—— géologique de France, »
—— de géographie, »
—— d'horticulture, »
—— d'œnologie française et étrangère, »
Académie d'archéologie de Belgique.
Société d'agriculture de Grenoble.
—— de sphragistique à Paris.

Digitized by Google

TABLE
DES AUTEURS
POUR LES DEUX VOLUMES
de l'année 1851-1852.

BONNOMET.

Les Abeilles, tome II, page 100.

ED. DE BARTHÉLEMY.

Statistique des seigneuries de l'élection de Sainte-Ménehould et des familles qui les ont possédées, t. I, p. 63.

Essai sur les abbayes du département de la Marne (1re partie), t. II, p. 10.

BAUDESSON.

Un mot sur l'état général de la production chevaline dans l'arrondissement de Reims, t. I, p. 122.

CAZIN.

De l'organisation d'un service sanitaire pour les indigents des campagnes, t. II, p. 233.

CHARLIER.

Bronco-pneumonie suraiguë, non contagieuse, obser-

Digitized by Google

vée chez une vache le cinquième jour du vêlage ; son traitement, ses causes probables, t. I, p. 9.

DÉTOUCHE.

Notice biographique sur la vie et les ouvrages de Paul Véronèse, t. I, p. 164.

FORNERON.

Visite aux Ruines de La Motte, t. II, p. 83.

GAINET.

Le voyage de Gerbert en Espagne, t. I, p. 218.

GÉRARDIN.

Comment Henri III fut élu roi de Pologne, t. I, p. 98.

GODA.

Rapport sur le concours de Poésie, t. II, p. 215.

S. E. LE CARDINAL GOUSSET.

Discours d'ouverture de la séance publique, t. II, p. 165.

LANDOUZY.

Note sur un cas de pellagre observé à l'hôtel-Dieu de Reims, t. I, p. 5.

Cyclocéphalie chez un agneau femelle, t. II, p. 1.

LAUBRÉAUX.

Monstruosité observée sur un sujet de l'espèce ovine, t. II, p. 1.

LÉCUYER.

Eloge de J.-B. de Lasalle, t. II, p. 224.

LORIQUET.

De l'érection de flèches sur les tours de la cathédrale de Reims, t. I, p. 54.

La Quiquengrogne, roman par M. Chevalet, t. I, p. 195.

Digitized by Google

J.-J. MAQUART.

Examen de la notice de M. Galimard sur les dessins composant la collection des drapeaux, bannières, pennons et cornettes de la nation française, t. I, p. 110.

G. MASSÉ.

Rapport sur le concours relatif à la question de l'assistance médicale, t. II, p. 196.

P. MASSÉ.

Rapport sur les armes à percussion, t. I, p. 132.

MAUMENÉ.

Nouveau procédé de préparation du chlore et de l'azote. — Remarques sur l'anesthésie, t. I, p. 26.

Expériences de télégraphie électrique, t. I, p. 30.

Note sur des calculs d'oxide cystique, t. I, p. 119.

Rapport sur les travaux admis à concourir pour les médailles d'encouragement, t. II, p. 206.

H. PARIS.

Compte-rendu des travaux de l'Académie, année 1851-1852, t. II. p. 170.

O. SEURE.

La Fraternité des arts (poésie), t. II, p. 84.

Un Mot aux modernes Carrier (id.) t. II, p. 90.

M. SUTAINE.

Quelles sont les causes des révolutions que les beaux-arts ont subies depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, et quels sont les enseignements qu'il faut en tirer pour assurer l'avenir de l'art? t. I, p. 139.

TESTE D'OUET.

Fables, t. II, p. 94.

TOURNEUR.

Rapport sur la question des flèches de la cathédrale, t. I, p. 33.

VIOLETTE.

Le loir et l'écureuil (Fable), t. I, p. 115.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES DEUX VOLUMES

de l'année 1851-1852.

—

ARCHÉOLOGIE.

Rapport sur la question des flèches de la cathédrale de Reims, par M. TOURNEUR, t. I, p. 33.

Suite de la discussion *au sujet de l'érection de flèches sur les tours de la cathédrale de Reims*, par M. LORIQUET, t. I, p. 54.

Examen de la notice de M. Gabimard sur les dessins composant la collection des drapeaux, bannières, pennons et cornettes de la nation française..., par M. J.-J. MAQUART, t I, p. 110.

BEAUX-ARTS.

Quelles sont les causes des révolutions que les beaux-arts ont subies depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, et quels sont les enseignements qu'il faut en tirer pour assurer l'avenir de l'art? par M. MAX. SUTAINE, t. I, p 139.

Notice biographique sur la vie et les ouvrages de Paolo Caliari Veronensis, dit Paul Véronèse, peintre vénitien, né en 1532, mort en 1588, par M DÉTOUCHE, t. I, p. 164.

ÉCONOMIE AGRICOLE.

Bronco-pneumonie suraiguë, non contagieuse, observée chez une vache le cinquième jour du vêlage; son trai-

Digitized by Google

tement, ses causes probables, par M. CHARLIER, t. I, p. 9.

Un mot sur l'état général de la production chevaline dans l'arrondissement de Reims, par M. BAUDESON, t. I, p. 122.

Monstruosité observée sur un sujet de l'espèce ovine, par M. LAUBRÉAUX, t. II, p. 1.

Les abeilles, par M. BONNOMET, curé-doyen de Pont-faverger, t. II, p. 100.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

De l'organisation d'un service sanitaire pour les indigents des campagnes, par M. CAZIN, t. II, p. 233.

Rapport sur le concours relatif à la question de l'assistance médicale, par M. G. MASSÉ, t. II, p. 196.

HISTOIRE.

Statistique des seigneuries de l'élection de Sainte-Ménehould et des familles qui les ont possédées, par M. Ed. DE BARTHÉLEMY, t. I, p. 63.

Visite aux ruines de La Motte, par M. FORNERON, t. I, p. 83.

Comment Henri III fut élu roi de Pologne, par M. GÉRARDIN, t. I, p. 98.

Le voyage de Gerbert en Espagne, par M. GAINET, t. I, p. 218.

Essai sur les abbayes du département de la Marne, première partie, par M. Ed. DE BARTHÉLEMY, t. II, p. 10.

LITTÉRATURE.

La Quiquengrogne, par M. LORIQUET, t. I, p. 195.

Rapport sur le concours de poésie, par M. GODA, t. II, p. 215.

Digitized by Google

MÉDECINE.

Note sur un cas de pellagre observé à l'Hôtel-Dieu de Reims, par M. LANDOUZY, t. I, p. 5.

Cyclocéphalie chez un agneau femelle, par M. LANDOUZY, t. I, p. 1.

POÉSIE.

Le Loir et l'Ecureuil (fable), par Mlle VIOLETTE, t. I, p. 115.

La fraternité des arts, par M. O. SEURE, t. II, p. 84.

Un mot aux modernes Carrier, par le même, t. II, p. 90.

Fables, par M. TESTE-D'OUET, t. II, p. 94.

Eloge de J.-B. De Lasalle, par M. LÉCUYER, t. II, p. 224.

SCIENCES PHYSIQUES, ETC.

Nouveau procédé de préparation du chlore et de l'azote. Remarques sur l'anesthésie, par M. MAUMENÉ, t. I, p. 26.

Expériences de télégraphie électrique, par le même, t. I, p. 30.

Note sur des calculs d'oxide cystique, par le même, t. I, p. 119.

Rapport sur les armes à percussion, système de sécurité, par M. P. MASSÉ, t. I, p. 132.

VARIÉTÉS.

Discours d'ouverture de la Séance publique, par S. Em. le Cardinal GOUSSET, archevêque de Reims, président annuel, t. II, p. 165

Compte-rendu des Travaux de l'Académie, année 1851-1852, par M. H. PARIS, secrétaire général, t. II, p 170.

Digitized by Google

Rapport sur les Travaux admis à concourir pour les médailles d'encouragement, par M. MAUMENÉ, t. II, p. 206.

Programme des questions mises au concours pour l'année 1853 et suivantes, t. II, p. 301.

Prix et médailles décernés par l'Académie, t. II, p. 307.

Liste des membres titulaires, honoraires et correspondans, t. II, p. 309.

Liste des sociétés correspondantes, t. II, p. 334.

Catalogue des ouvrages offerts à l'Académie dans le cours de l'année 1851-1852, t. II, p. 330.

Table des auteurs, t. II, p. 338.

Table des matières, t. II, p. 341.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06441 9685

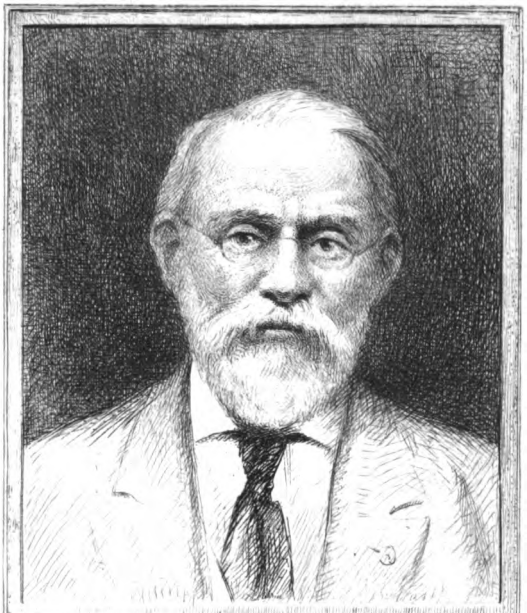

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google